Evaluation de la coopération de la Commission européenne avec la République centrafricaine
---
Evaluation de niveau national

Rapport final

VOLUME 2 : ANNEXES

Juin 2009

Évaluation pour le compte de la Commission Européenne

Un Consortium constitué de :
ECO-Consult, AGEG, APRI, Euronet, IRAM, NCG
Chef de file : ECO Consult
Hersfelder Str. 17, 36280 Oberaula, Allemagne
Contact : Dietrich.Busacker@eco-consult.com

Contrat n° EVA 2007/geo-acp

Cette évaluation a été commanditée par :

l'Unité Commune d'Evaluation de :
l'Office Européen de Coopération (EuropeAid)
la Direction Générale pour le Développement et
la Direction Générale des Relations Extérieures

Cette étude d'évaluation a été réalisée par :
Max Hennion (chef d'équipe), Sylviane Ménard, Michel Sigaud, Thomas Ranz,
et Daniele Teccarelli
Gestionnaire d'évaluation pour le consortium : Thomas Ranz

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne ou des autorités des pays concernés

Table des matières (Volume 2 - Annexes)

page

1. Termes de référence de la mission 1

2. Matrice d'information 12

QE1 - Dans quelle mesure les stratégies développées par l'aide de la CE - en particulier en ce qui concerne les objectifs, les secteurs de concentration et les modalités de participation des parties prenantes - ont-elles correspondu (i) aux objectifs et principes communautaires, (ii) aux priorités exprimées par le Gouvernement, (iii) aux besoins et aux capacités humaines et administratives du pays et (iv) aux évènements politiques de la période ? 12

QE2 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission en matière d'appui macroéconomique ont-elles contribué à une meilleure gestion des finances publiques, à favoriser la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté ? 32

QE 3 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission, dans son rôle de chef de file du secteur des transports, ont-elles permis (i) d'effectivement augmenter la mobilité des marchandises et des personnes en facilitant les échanges intérieurs et l'accès aux ports, (ii) de réduire les prix à la consommation dans les principaux centres urbains et (iii) d'améliorer durablement le système financier et technique d'entretien du réseau prioritaire ? 50

QE4 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué à améliorer l'état de santé de la population par un renforcement de l'accès aux services de santé et l'amélioration de la qualité des soins? 62

QE5 - Dans quelle mesure la Commission a utilisé une combinaison d'outils (ressources, instruments financiers, procédures et cadre réglementaires) adaptée à l'atteinte des objectifs stratégiques des différentes périodes, et particulièrement des périodes de crises ? 79

QE6 - Dans quelle mesure les stratégies et programmes régionaux ont-ils été programmés, préparés et mis en œuvre en recherchant ou non des effets cumulatifs (synergies), en évitant les contradiction et les doubles emplois avec les stratégies communautaires de niveau national (et réciproquement) pour la lutte contre la pauvreté, la gestion des conflits et l'exploitation des ressources naturelles? 86

QE7 - Dans quelle mesure, la combinaison d'outils communautaires et d'autres instruments horizontaux d'intervention comme la Facilité de Paix pour l'Afrique ou la politique extérieure communautaire dans la région ont accompagné la sortie de crise de la RCA ? 92

QE 8 - Dans quelle mesure, dans un contexte difficile, la qualité de la relation établie par la CE avec les autres partenaires techniques et financiers de la RCA a permis d'améliorer la cohérence et la complémentarité des interventions et de dégager une valeur ajoutée communautaire à un niveau global et/ou sectoriel, au sein d'une coordination avec les États membres ? 101

QE9 - Les priorités transversales ont-elles été prises en compte dans la programmation, la préparation et la mise en œuvre des interventions de la Commission ? 109

QE10 - Dans un contexte d'instabilité chronique, l'approche communautaire, notamment relative à l'État de droit et la bonne gouvernance, a t'elle intégré de manière anticipée des dimensions de prévention des conflits et de LRRD dans la programmation et la mise en œuvre de ses programmes ? 119

3. Cartes de la RCA 126

4. Analyse des principaux documents stratégiques de la CE 128

4.1. Documents de politique européenne 128

4.2. Analyse de principaux documents de stratégie pays 129

4.3. Documents de stratégie de coopération régionale 131

4.4. Diagramme des effets 132

5. Annexes à la QE2 134

5.1. Documents 134

5.2. Synthèse des écarts budgetaires 135
5.3. Aspects juridiques de la réforme des finances publiques en RCA 141
5.3.1. Interventions de la Banque Mondiale 143
5.3.2. RCA : Tableau Récapitulatif des Indicateurs de Performance PEFA 150
5.3.3. Processus d'accession au point de décision PPTE 151
5.3.4. Chronologie finances publiques RCA 153
5.3.5. Matrice des declencheurs PTE 158
5.3.6. Matrice simplifiee des appuis macro economiques et reforme des finances publiques en RCA (1996-2008) 165

6. Liste des documents consultés 167
6.1. Programmation et stratégie de la CE 167
6.2. Projets et approches sectorielles de la CE 167
6.2.1. Environnement 167
6.2.2. Bonne Gouvernance et Questions Transversales 167
6.3. Divers 167

7. Liste des projets 8 et 9ème FED en RCA (1996-2006) 170

8. Liste des personnes rencontrées 172

Liste des sigles et abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AFD	Agence française de développement
AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AM	Appui macroéconomique
AO	Appel d'offres
APD	Aide pour le développement
APE	Accords de partenariat économique
AREMIF	Programme d'appui à la réforme du Ministère des finances
ASERCA	Programme d'appui à la stabilisation économique de la RCA
AT	Assistance technique
BAfD	Banque africaine de développement
BARC	Bureau d'affrètement routier centrafricain
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
BTP	Bureau des travaux publique
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CAON	Cellule d'appui a l'Ordonnateur national
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CE	Commission européenne
CEEAC	Communauté économique des états d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
cG	Conclusion générale
CJ	Critère de jugement
CNTS	Comité National de Transfusion Sanguine
COM	Cadre d'obligations mutuelles
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COPAX	Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale
CPAP	Plan Cadre des Nations unies pour l'aide au développement
CPD	Document de programme de coopération
cS	Conclusion spécifique
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSP	Country Strategy Paper
CTA	Centre de traitement ambulatoire
DCE	Délégation de la Commission européenne
DCP	Document cadre de partenariat
DCPES	Document cadre de politique économique et sociale
DDR	Désarmement, démobilisation, réinsertion
DG	Direction générale
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe
DSP	Document de stratégie pays
DSR	Document de stratégie régionale
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EAC	East African Community

ECHO	European Community Humanitarian aid Office
ECOFAC	Programme écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
EDF	European Development Fund
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
EM	État membre (UE)
EPCA	Emergency Post Conflict Assistance
EPI	Enveloppes provisoires d'investissements
FAO	Food and Agriculture Organisation
FED	Fonds européen de développement
FER	Fonds d'entretien routier
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FOMUC	Force multinationale de la CEMAC
FPP	Facilité de Paix pour l'Afrique
FR	Fonds routier
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GNP	Gross national product
GTC	Groupement des transporteurs centrafricain
ICASEES	Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales
IDA	International Development Agency
IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
iQSG	interservice Quality Support Group
JICA	Japanese International Cooperation Agency
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (coopération financière allemande)
LICUS	Low Income Countries Under Stress
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development (lien urgence développement)
MAE	Ministère (français) des affaires étrangères
MEG	Médicaments génériques
MR	Monitoring Report
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NIP	National Indicative Programme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODA	Official Development Assistance
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ON	Ordonnateur national
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONM	Office national du matériel
ONU	Organisation des Nations unies
PAAS	Programmes d'appui à l'ajustement structurel
PACE	Programme d'appui au contrôle des épizooties
PAIRAC	Programme d'appui institutionnel à l'intégration régionale à l'Afrique centrale

PAM	Programme alimentaire mondial
PARCPE	Projet d'appui à la réhabilitation des capacités de planification économique
PARE	Projet d'appui aux réformes économiques
PDRN	Programme de développement de la Région Nord
PEFA	Public Expenditure Framework Assessment
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme Indicatif régional
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Programme de microréalisations
PNB	Produit national brut
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNLCP	Plan national de lutte contre la pauvreté
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPMR	Programme pluriannuel de microréalisations
PPTE	Pays pauvres très endettés (initiative)
PST	Programme sectoriel transports
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUPC	Programmes d'aide d'urgence post conflit
QE	Question évaluative
RAMICA	Programme de réduction des arriérés multilatéraux et internes en Centrafrique
RCA	République centrafricaine
RFP	Revue fin de parcours
rG	Recommandation générale
RIP	Regional Indicative Programme
RMP	Revue a mi-parcours
ROM	Result-Oriented Monitoring
rS	Recommandation spécifique
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SOCATRAF	Société centrafricaine de transport fluvial
TdR	Termes de référence
TIPAC	Transit inter-états des pays de l'Afrique centrale
TSA	Tout sauf des armes (initiative)
UCM	Unité de cession du médicament
UE	Union européenne
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome de l'immunodéficience acquise

1. TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

COMMISSION EUROPÉENNE

Évaluation de la coopération de la Commission européenne avec la République Centrafricaine

---

Evaluation de niveau national

1 MANDAT ET OBJECTIFS

L'évaluation systématique et régulière de ses programmes de dépenses est une priorité de la Commission européenne (CE), en vue de rendre compte de la gestion des fonds alloués et de promouvoir une culture d'apprentissage de l'expérience dans toute l'organisation. L'accent mis sur ***l'impact,*** particulièrement dans le cadre des programmes des Directions Générales de la « famille RELEX »[1] s'inscrit dans un contexte de concentration croissante de l'aide extérieure et de généralisation des approches orientées vers les résultats.

L'évaluation de la coopération de la Commission avec **la République Centrafricaine (RCA)** fait partie du programme d'évaluation pour l'année 2007 tel qu'approuvé par les Commissaires des Relations Extérieures et du Développement.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont de :

- fournir aux services concernés de la Commission ainsi qu'au grand public une appréciation globale et indépendante de la coopération passée et présente de la Commission avec la RCA ;
- tirer les principaux enseignements de cette coopération en vue d'améliorer les stratégies et programmes actuels et futurs de la Commission.

2 CONTEXTE

2.1 Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement vise :

- au développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- à l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

2.2 Ces objectifs ont été confirmés dans la Communication du Parlement, du Conseil et de la Commission sur "Le Consensus Européen pour le Développement"2. Par ailleurs, l'Article 1 de l'Accord de Partenariat ACP-UE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, met un accent particulier sur la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté.

[1] Directions Générales des Relations Extérieures (RELEX), du Développement (DEV), de l'Elargissement (ELARG), du Commerce (TRADE) et l'Office de Coopération EuropeAid (AIDCO).
[2] JO 2006/C 46/01

Dans leur déclaration sur la politique de développement de la CE du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la CE dans six domaines prioritaires, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquels l'action communautaire offre une valeur ajoutée : (i) lien entre commerce et développement ; (ii) appui à l'intégration et à la coopération régionales ; (iii) appui aux politiques macro-économiques ; (iv) transports ; (v) sécurité alimentaire et développement rural durable ; (vi) renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gouvernance et d'état de droit.

Des questions transversales comme l'environnement et le genre doivent aussi être prises en compte afin de garantir un développement durable.

2.3 Vaste pays (623 000 km²), sous peuplé (4 216 664 habitants[3], soit une densité d'environ 6 hab./km²) et enclavé, la RCA, malgré d'importantes ressources naturelles et minières, figure sur la liste des Pays les moins Avancés. Avec un PIB/habitant de 352.2 USD[4] et un Indice de Développement Humain (IDH) de 0.353[5], il est un des pays les plus pauvres au monde (Rang IDH de 172/177[4], contre 167/176 en 2001[6], indicateur d'une dégradation des conditions de vie de la population durant la période). Avec une population à 70% rurale, l'économie repose principalement sur une agriculture de subsistance et l'exploitation forestière. L'exportation du diamant procure 54% des recettes d'exportation.

Les troubles civils à répétition qu'a connu le pays depuis 1996 ont de plus affecté la confiance des agents économiques et ont handicapé les efforts de relance menés par le gouvernement qui a, par ailleurs, concentré ses efforts en 2003 et 2004 à rétablir la paix et la sécurité intérieures, suite au coup d'Etat militaire de 2003. Depuis les dernières élections, mars et mai 2005, le pays est encore confronté aux problèmes sécuritaires, de respect des droits de l'homme et de gouvernance économique et financière. De plus, les frontières communes avec le Soudan au nord, le Tchad à l'est et la République Démocratique du Congo au sud, constituent un important risque d'instabilité.

Les enjeux politiques, économiques et sociaux de la RCA sont donc multiples. Entamée en 2004, la formulation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, est juste finalisée.

Les financements extérieurs pour l'aide au développement proviennent principalement de la Commission européenne, de la France, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de l'Allemagne, du Japon et du système des Nations Unies. L'Allemagne et le Japon ont fortement réduit ou arrêté leur soutien à la RCA depuis les troubles de 2003.

2.4 La Stratégie de coopération 2002-2007 et le Programme Indicatif National 9ème FED (PIN) amendé par les Conclusions des Revues à mi-parcours 2003 et à fin de parcours 2006, constituent le cadre actuel de la coopération entre la CE et la RCA.

En début de programmation, le PIN, qui se montait à 107 MEUR (Enveloppe A de 86 MEUR ; Enveloppe B de 21 MEUR), augmenté d'une prévision de 20.5 MEUR de reliquat des FED antérieurs (soit 106.5 MEUR pour l'aide programmable), a été bâti sur trois grands axes d'intervention destinés à lutter contre la pauvreté, désenclaver le pays, et assurer la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, soit :

Pour l'enveloppe A :

- Environ 75 MEUR prévu pour les Transports comme secteur de concentration unique représentant 71% de l'aide programmable ;
- Un appui macroéconomique et de renforcement de la bonne gouvernance pour 27.5 MEUR, représentant plus de 25% de l'aide programmable,

[3] Projections démographiques de la populations; UNFPA; 2006
[4] Base de données du Rapport sur les perspectives mondiales; FMI; 2006
[5] Rapport mondial sur le Développement humaine; PNUD; 2006
[6] Document de Stratégie de coopération 2002-2007 et PIN

- 4 MEUR pour un programme pluriannuel de microréalisations comme secteur hors concentration, représentant environ 4% de l'aide programmable.

L'objectif de partenariat avec la société civile, fixé à la signature du PIN 9ème FED, était que 4% de l'aide programmable pouvait être exécuté par des acteurs non étatiques à partir de 2004.

Concernant la mise en œuvre, la coopération communautaire a été ralentie du fait des problèmes politiques. De plus, l'année 2003 a été marquée par les consultations menées entre l'Union européenne et la RCA au titre de l'Article 96 de l'Accord de Cotonou ayant entraîné une suspension totale des engagements pendant la durée des consultations (5 mois) et une suspension partielle de la coopération entre décembre 2003 et juillet 2005.

La Revue à mi parcours, s'est conclue par une révision à la baisse de la dotation pour un montant de 10 MEUR à prélever sur l'enveloppe B, portant les montants à 94 MEUR enveloppe A et 9.4 MEUR enveloppe B (y compris les reliquats des FED antérieurs).

In fine, en 2007, suite à la Revue en fin de parcours, le PIN 9ème FED sera de 121.5 MEUR réparti en 109.1 MEUR pour l'env. A et 12.4 MEUR pour l'env. B (y compris les reliquats effectifs des FED antérieurs et le transfert de 3 MEUR des fonds régionaux sur l'enveloppe B du PIN).

Bien qu'il n'ait pas été mentionné comme un secteur d'intervention, le secteur de la Santé aura été, de fait, le deuxième secteur de concentration. A l'origine, il devait être pris en compte à travers trois instruments : (i) un programme sur financement 8ème FED, approuvé en 2000 pour 11.15 MEUR ; (ii) une prévision de consacrer 20% de l'appui à l'ajustement structurel comme aide budgétaire au secteur de la santé ; (iii) une prévision de consacrer au secteur 25% des financements des microréalisations. Dans la réalité, l'appui à l'ajustement structurel a peu concerné la santé et le programme de microréalisations a été peu mis en œuvre. Toutefois, 9.5 MEUR supplémentaires sont venus s'ajouter aux interventions programmées (signature d'une nouvelle Convention de financement prévue en fin 2007).

L'enveloppe B, réservée aux appuis supplémentaires d'aide d'urgence, d'allègement de la dette et d'atténuation des effets néfastes liés à l'instabilité des recettes d'exportation aura été complètement engagée à la fin du 9ème FED :

- Deux projets d'urgence sanitaire gérés par ECHO entre 2003 et 2005 et un projet d'appui aux enfants en difficulté à partir de fin 2006 ;
- Fonds STABEX et FLEX (coton, café, bois) utilisés dans le secteur forestier, l'allègement de la dette multilatérale et la réduction des arriérés de l'Etat de l'Etat.

2.5 Hors PIN, la RCA a bénéficié des "Facilités" :

- Facilité Eau pour un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de 2.47 MEUR ;
- Facilité Energie avec un projet régional en cours d'acceptation
- Facilité de Paix pour l'Afrique en Afrique qui a mobilisé 23.4 MEUR entre 2004 et 2007 pour financer 4 opérations de la FOMUC (Force multilatérale de la CEMAC) destinées à la restauration et au maintien de la paix dans le pays.

2.6 Hors FED, la ligne budgétaire "Lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/SIDA, paludisme, tuberculose)" mais surtout le Fonds Mondial sont des contributeurs majeurs dans le secteur de la Santé en RCA.

Les lignes budgétaires thématiques (Coopération décentralisée, Cofinancement ONG, Démocratie et droits de l'homme), mises en œuvre par les acteurs non étatiques, ont été largement mobilisées durant la période.

Par ailleurs ECHO doit mettre en œuvre un programme humanitaire de 8 MEUR sur financement propre, à partir de 2008.

2.7 Le PIN 9ème FED fait suite au PIN 8ème FED (1996-2001) d'un montant final de presque 98 MEUR avec les Transports comme seul secteur de concentration et la Santé comme principal secteur hors-concentration. Suite à la Revue à mi-parcours réalisée en 1999, et compte tenu de la faible capacité d'absorption, la RCA n'avait cependant pas bénéficié de la deuxième tranche.

3 CHAMP DE L'EVALUATION

Le champ de l'évaluation couvre les stratégies de coopération de la Commission ainsi que leur mise en œuvre pour la période 1996-2007.

L'analyse du Consultant devra porter sur :

- la pertinence, la cohérence et la complémentarité des stratégies de coopération de la Commission pour la période 1996-2007 ;
- la correspondance entre la programmation et la mise en œuvre pour la même période ;
- la mise en œuvre de la coopération de la Commission en mettant particulièrement l'accent sur l'efficacité et l'efficience pour la période 1996-2007 et sur les effets attendus de la coopération pour La mise en œuvre du cycle de programmation actuel 2008-2013 ;
- les domaines de coopération suivants : l'aide budgétaire, les secteurs des Transports et de la Santé, le programme de microréalisations et les financements sur lignes budgétaires en relation avec la place de la société civile ;
- les secteurs transversaux les plus importants pour la RCA : et plus particulièrement : (i) l'environnement ; (ii) les questions de genre ; (iii) les droits de l'homme et la prévention des conflits ;

Une évaluation de la coopération de la CE avec l'Afrique centrale s'est terminée en 2006. Le Consultant devra prendre en compte les grandes conclusions et recommandations pour faire le lien avec les projets nationaux.

L'évaluation des actions d'aide d'urgence et de maintien de la paix ne font pas partie du champ de cette évaluation. Par contre, et vu l'importance et l'impact de ces actions, le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement est à analyser (LRRD).

4 DEROULEMENT ET METHODOLOGIE

Le déroulement de l'évaluation se décompose en **cinq phases** couvrant plusieurs étapes méthodologiques. La zone grise du tableau ci-dessous, à laquelle il convient d'ajouter la production de la note de lancement, concerne essentiellement le Consultant :

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques[7]
1. Phase de préparation	▪ Constitution du groupe de référence (GR) ▪ Rédaction des Termes de Référence (TdR) ▪ Note de lancement (Consultant)
2. Phase documentaire [8] 3. Phase de terrain 4. Phase de synthèse et séminaire	▪ Structuration de l'évaluation ▪ Collecte de données[9], vérification des hypothèses ▪ Analyse ▪ Jugements
5. Rétroaction et diffusion	▪ Grille de qualité ▪ Résumé pour les Commissaires concernés ▪ EvInfo (résumé pour les bases de données de l'OCDE et de la Commission) ▪ Fiche contradictoire (réponse des services de la Commission)

[7] Ces étapes ne sont pas nécessairement séquentielles.
[8] Elle inclut des entretiens à Bruxelles et pourrait comprendre une courte mission dans le pays.
[9] Celle-ci comprend toute documentation pertinente et appropriée provenant (i) des services de la Commission, et/ou (ii) d'autres sources (à préciser).

4.1 Phase de préparation

Le gestionnaire de l'évaluation identifie les services de la Commission à inviter au groupe de référence en veillant à atteindre trois objectifs : l'apport d'expertise et d'information, l'expression de la variété des points de vue pertinents au sein de la Commission et la légitimité du processus d'évaluation.

Le groupe de référence agit comme la principale interface entre le Consultant et les services de la Commission. Les principales fonctions du groupe de référence consistent à :

- émettre un avis sur les termes de références élaborés par l'Unité Evaluation ;
- fournir au Consultant toute l'information et la documentation disponible concernant l'objet de l'évaluation ;
- examiner la note de lancement ainsi que les rapports ultérieurs produits par le Consultant ;
- porter un jugement sur la qualité du travail réalisé par le Consultant ;
- contribuer à assurer la diffusion et la prise en compte des résultats et des recommandations de l'évaluation dans la conception et la mise en œuvre des programmes de coopération futurs.

Le gestionnaire de l'évaluation prépare les termes de référence de l'évaluation et les adresse au Consultant.

Ce dernier présente, dans un délai de 14 jours après réception des TdR, une note de lancement qui contient : (i). la compréhension des TdR ; (ii). une proposition méthodologique comprenant la mise en œuvre de l'assurance-qualité ;(iii) la composition (provisoire) de l'équipe d'évaluation accompagnée des CV ; (iv). une proposition de budget. La note de lancement est transmise au groupe de référence pour commentaires.

4.2 Phase documentaire

Rapport de démarrage

Après approbation de la note de lancement par l'Unité Evaluation, le Consultant procède à l'étape de structuration de l'évaluation, qui conduit à la production d'un rapport de démarrage.

Une grande partie du travail consiste à analyser la documentation clé relative à la coopération (passée et présente) de la Commission avec **la RCA** (en particulier les documents de stratégie et de programmation). Le Consultant considère également la documentation produite par les autres donateurs et agences internationales. Sur la base des informations obtenues et analysées, le Consultant :

a. reconstruit la logique d'intervention de la Commission dans le cadre de sa coopération avec **la RCA**. La reconstruction de la logique d'intervention prend la forme d'un ou de plusieurs diagrammes logiques des effets qui doivent être strictement basés sur des documents officiels. L'élaboration du ou des diagrammes des effets suppose que le Consultant ait préalablement (i) identifié et hiérarchisé les objectifs de coopération recensés dans les documents officiels ; (ii) traduit ces objectifs explicites en effets attendus. Les effets attendus constituent les « boîtes » du ou des diagrammes. Les éventuels « trous » dans la logique d'intervention doivent être indiqués et remplis sur la base d'hypothèses qui seront validées par le groupe de référence. Le ou les diagramme(s) logique(s) des effets sont utiles pour l'identification des principales questions d'évaluation ;

b. propose des questions d'évaluation, chaque question étant assortie de commentaires explicatifs. Le choix des questions est déterminant pour les étapes suivantes de collecte d'information, d'élaboration des méthodes d'analyse et d'élaboration des jugements finaux ;

Une première réunion se tient avec le groupe de référence pour discuter et valider le(s) diagramme(s) logique(s) et les questions d'évaluation.

c. identifie pour chaque question d'évaluation retenue les critères de jugement et indicateurs appropriés. Pour chaque question, au moins un critère de jugement doit être identifié, et à chaque critère doit correspondre un nombre limité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs ;

d. ajoute une description du contexte de la coopération de la Commission avec **la RCA** ;

e. propose des méthodes adaptées de collecte de données et d'informations tant au siège de la Commission que sur le terrain et présente une méthode appropriée pour l'analyse des données et informations collectées, en précisant les limites éventuelles de ces méthodes.

Le rapport confirme également, s'il y a lieu, (i) la composition finale de l'équipe d'évaluation ; (ii) le calendrier final. Ces deux derniers points font l'objet d'un échange formel de lettres entre le Consultant et la Commission.

Cette phase peut comprendre une courte visite préparatoire et exploratoire sur le terrain par le Consultant et/ou un représentant de l'Unité Evaluation.

Rapport de phase documentaire

Après validation du rapport de démarrage, le Consultant procède à l'étape finale de la phase documentaire au cours de laquelle il :

- présente les indicateurs quantitatifs et qualitatifs finalisés ;
- présente les premiers éléments de réponse aux questions d'évaluation et les premières hypothèses à tester sur le terrain ;
- présente des méthodes appropriées de collecte de données et d'information dans le pays, en en précisant les limites et en décrivant la manière dont ces données seront « croisées » ;
- propose des méthodes d'analyse appropriées des données et informations collectées, en indiquant à nouveau les limites de ces méthodes pour la RCA ;
- propose une liste d'activités, de projets et de programmes devant faire l'objet d'une analyse approfondie sur le terrain.

A l'issue de ce travail, le Consultant présente au groupe de référence un projet de rapport de phase documentaire présentant les résultats de la première phase de l'évaluation, reprenant toutes les tâches ci-dessus énumérées (le rapport de démarrage constitue une annexe au rapport de phase documentaire). **La mission de terrain ne peut avoir lieu qu'après l'approbation, par le gestionnaire de l'évaluation, de la méthodologie proposée**.

4.3 Phase de terrain

Après l'acceptation du rapport de phase documentaire, le Consultant effectue la mission de terrain. Le travail sur le terrain est entrepris selon la démarche préalablement exposée dans le rapport de phase documentaire et approuvée par le groupe de référence, en accord avec la Délégation. Si, au cours de la mission de terrain, des modifications significatives de la méthodologie et/ou du calendrier sont jugées nécessaires, le Consultant doit obtenir l'approbation de l'Unité Evaluation avant leur mise en œuvre.

A l'issue de l'étude de terrain, le Consultant présente les résultats préliminaires de l'évaluation

- au cours d'une réunion de restitution avec la Délégation ;
- au groupe de référence peu de temps après son retour du terrain.

4.4 Phase de synthèse et séminaire

Le Consultant soumet un projet de rapport final conforme au modèle présenté en annexe 2 et prenant en compte les commentaires émis au cours des réunions de restitution avec la Délégation et le groupe de référence (cf. 4.3).

Si le gestionnaire de l'évaluation considère le rapport de qualité suffisante (cf. annexe 3), il le transmet au groupe de référence qui se réunit afin d'en discuter avec l'équipe d'évaluation.

Sur la base des commentaires exprimés par le groupe de référence et l'Unité Evaluation, le Consultant apportera au rapport les modifications nécessaires. **Le projet de rapport final révisé** est ensuite présenté lors d'un séminaire en RCA. Le but du séminaire est de présenter les résultats, les conclusions et les recommandations préliminaires de l'évaluation aux Autorités nationales, à la Délégation ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes concernées par la coopération (organisations représentatives de la société civile, bailleurs de fonds, etc.).

L'unité Evaluation doit recevoir 60 exemplaires imprimés du volume principal du rapport et 10 exemplaires des volumes correspondant aux annexes.

Le Consultant doit préparer une présentation (format *Power Point*, de préférence) pour le séminaire. Le support de cette présentation est considéré comme un produit de l'évaluation au même titre que les rapports.

Sur la base des commentaires exprimés lors du séminaire et des commentaires émis ultérieurement par le groupe de référence, la Délégation et/ou le gestionnaire de l'évaluation, le Consultant rédige **le rapport final**. Le Consultant peut soit accepter, soit rejeter les commentaires, mais, en cas de rejet, il doit motiver (par écrit) son refus (les commentaires et les réponses du Consultant sont joints en annexe au rapport).

Le support de la présentation (*power point*) est révisé de manière à correspondre au rapport final.

L'unité Evaluation recevra 110 exemplaires imprimés du volume principal du rapport final et 10 exemplaires des volumes correspondant aux annexes. En outre, un CD-Rom contenant l'ensemble des documents sous format électronique sera joint à chaque volume principal imprimé.

4.5 Rétroaction et diffusion

Après approbation du rapport final, l'Unité Evaluation procède à la diffusion des résultats (conclusions et recommandations) de l'évaluation. L'Unité Evaluation (i) exprime un jugement formel (cf. annexe 3) sur la qualité de l'évaluation ; (ii) prépare un résumé de l'évaluation conforme au modèle du CAD (EvInfo) ; (iii) prépare et diffuse une *Fiche contradictoire*. Le rapport final, la grille de jugement de qualité, l'EvInfo et la Fiche contradictoire sont publiés sur le site Internet de l'Unité Evaluation.

5 QUESTIONS D'EVALUATION

L'évaluation est basée sur les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, impact, efficacité, efficience et durabilité. Ces critères peuvent être pondérés de manière différente, en fonction de la hiérarchisation des questions d'évaluation.

De manière générale, les questions (au nombre de 10, au maximum) font référence aux domaines principaux suivants :

- ***Pertinence de la stratégie/du programme d'intervention*** : cela comprend la pertinence par rapport aux objectifs généraux de la Commission ainsi que la pertinence par rapport aux besoins et aux priorités de la RCA (notamment dans le choix de la (des) population(s) cible(s)).
- ***Conception de la stratégie/du programme d'intervention*** : il s'agit principalement d'analyser l'adéquation entre les objectifs retenus dans les documents de programmation et les ressources prévues pour les atteindre. Le Consultant vérifiera également dans quelle mesure les modalités d'intervention (instruments, canaux de financements, etc.) retenues sont adaptées aux objectifs poursuivis.
- ***Adéquation entre la mise en œuvre et la stratégie*** : le Consultant doit vérifier dans quelle mesure le calendrier et l'exécution des programmes d'intervention (types d'interventions, répartition géographique et sectorielle de l'aide, instruments et canaux de financements, etc.) correspondent à la stratégie retenue. Il mettra en évidence les

véritables bénéficiaires, directs ou indirects, de l'intervention et les comparera avec la (les) population(s) cible(s) retenue(s) dans les documents de programmation.

- ***Degré d'atteinte des objectifs principaux*** : Le Consultant doit identifier tous les résultats et impacts enregistrés, y compris les impacts inattendus, et les comparer avec les résultats et les impacts attendus. Le Consultant identifiera également les changements produits dans les secteurs sur lesquels les programmes de la Commission sont supposés produire un impact.
- ***Efficience de la mise en œuvre*** : pour les actions qui se seraient révélées efficaces, il convient de se demander dans quelle mesure les ressources financières, humaines, réglementaires, ou administratives ont favorisé ou au contraire entravé la production des résultats et des impacts.
- ***Durabilité des effets*** : il s'agit d'analyser dans quelle mesure les bénéfices des actions de coopération sont susceptibles de se maintenir après la fin de l'intervention de la Commission.
- ***Priorités transversales*** : par exemple, le genre, l'environnement, les droits de l'homme, le VIH/SIDA, le renforcement des capacités institutionnelles, etc. Il convient de vérifier d'une part, dans quelle mesure ces priorités ont été prises en compte dans les documents de programmation ; d'autre part, de quelle manière cette prise en compte s'observe tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les effets produits par l'intervention.
- ***Les « 3C » (coordination, complémentarité et cohérence)*** : coordination et complémentarité avec les autres Etats membres de l'UE et les autres donateurs ; cohérence avec les politiques de l'UE (y inclus les politiques propres à chacun des Etats membres).

6 RESPONSABILITE DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'EVALUATION

L'Unité Evaluation (AIDCO 03) est responsable de la gestion et du suivi de l'évaluation, avec l'aide du groupe de référence (cf. 4.1).

7 L'EQUIPE D'EVALUATION

L'équipe d'évaluation doit posséder une connaissance et une expérience approfondie :

- des méthodes et techniques d'évaluation en général et de l'évaluation dans le domaine de la coopération et du développement, plus précisément de la Commission européenne en particulier ;
- du Fonds Européen de Développement, de la région Afrique centrale et, si possible, de la RCA ;
- des domaines suivants : Transports ; Santé ; Gestion macroéconomique et aide budgétaire.
- des langues suivantes : français***.***

Par ailleurs, une connaissance de la problématique de la place de la société civile et de l'appui aux microréalisations est souhaitable ainsi qu'une expérience des spécificités et du renforcement des capacités des pays en crise et post/crise (réhabilitation et appui aux secteurs sociaux de base, Etat de droit, droits de l'homme et démocratie, gouvernance).

L'Unité Evaluation recommande vivement que l'équipe d'évaluation comporte des experts locaux (en particulier, mais non uniquement, pendant la phase de terrain) ayant une connaissance approfondie des secteurs clés de l'évaluation.

Conformément aux règles du contrat cadre, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts doit être signée par chaque membre de l'équipe d'évaluation et annexée à la note de lancement.

8 CALENDRIER

Les dates mentionnées ci-dessous peuvent être modifiées avec l'accord de l'ensemble des parties intéressées.

Déroulement de l'évaluation	***Notes et rapports***	***Dates***	***Réunions***
Constitution du GR	Notes	Mi novembre 2007	
Rédaction des TdR	TdR provisoires	Novembre 2007	
	TdR finaux	Fin novembre 2007	
Lancement	Note de lancement	Mi décembre 2007	
Phase documentaire			
Phase de structuration	Première partie du rapport de démarrage (Diagramme logique des effets + questions d'évaluation)	Mi janvier 2008	Réunion du GR (réunion de démarrage)
	Rapport de démarrage provisoire	Fin janvier 2008	
	Rapport de démarrage final	Mi février 2008	
Rapport de phase documentaire	Rapport de phase documentaire provisoire	Mi mars 2008	Réunion du GR
	Rapport de phase documentaire final	Mi avril 2008	
Phase de terrain		Fin avril / début mai 2008	
Réunion de restitution	Support de présentation	Mi mai 2008	Réunion du GR
Phase de synthèse			
	1er rapport final provisoire	Mi juin 2008	Réunion du GR
	2ème rapport final provisoire	Mi juillet 2008	
Séminaire	Support de présentation	Début septembre 2008	Séminaire à Bangui
	Rapport final	Fin septembre 2008	

Appendice 1 : Documentation indicative pour l'évaluation

Documentation générale

- Communications de la Commission
- Différents règlements dont le 443/92
- Rapports d'évaluations de projets
- Rapports de suivi de projets (ROM annuels entre 2003 et 2007)

Pays

- CRIS et autres bases de donnés pour ce qui concerne les projets financés, les engagements, les paiements …
- Stratégies de coopération et programme indicatif 8ème et 9ème FED; Draft DSP/PIN 10ème FED
- Conclusions des revues à mi et fin de parcours et PIN amendés
- Rapports annuels conjoints
- Documents clé de planification et de politique du gouvernement ;
- Documentation pertinente fournie par les autorités locales et d'autres partenaires locaux, et bailleurs de fonds, etc.

Le consultant devra par ailleurs consulter la documentation disponible sur internet (Site DAC/OCDE et EU Inventory notamment) ainsi que la documentation recensée au sein de l'Unité Evaluation (AIDCO/0/3 Library).

Appendice 2 : Structure d'ensemble du rapport final

Le plan d'ensemble du rapport est le suivant :

- Synthèse
- Contexte de l'évaluation
- Réponses aux questions évaluatives
- Conclusions (1)
- Recommandations (2)

Longueur : le rapport final devra être court (75 pages hors annexes au maximum). Les informations supplémentaires sur le contexte, le programme ou les aspects globaux de la méthodologie et de l'analyse seront placées dans les annexes.

(1)

- Les conclusions doivent être regroupées par « clusters » (groupes) homogènes. L'organisation des conclusions suivant les 5 critères CAD ne semble pas pertinente.
- Le chapitre « Conclusions » doit contenir un paragraphe ou un sous-chapitre reprenant les 3 à 4 conclusions majeures organisées par ordre d'importance.
- Le chapitre de « Conclusions » doit également permettre de présenter les sujets pour lesquels il existe des bonnes pratiques et les sujets pour lesquels il est nécessaire de réfléchir à des modifications ou à des réorientations.

(2)

- Les recommandations doivent être liées aux conclusions sans être leur calque.
- Les recommandations doivent être hiérarchisées et priorisées au sein des différents clusters (groupes) de présentation retenus.
- Les recommandations doivent être réalistes, opérationnelles et faisables. Dans la mesure du possible, les conditions éventuelles de mise en œuvre doivent être précisées.
- Le chapitre « Recommandations » doit contenir un sous-chapitre ou un paragraphe spécifique correspondant au paragraphe reprenant les 3 à 4 principales conclusions. Doivent ainsi être présentées au regard de chaque conclusion, des options d'actions avec les conditions liées à chaque option ainsi que les conséquences prévisibles de la mise en œuvre de chaque option.

Appendice 3 : Grille synthétique d'appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est :	Inacceptable	Faible	Bon	Très bon	Excellent
1. La satisfaction des demandes : Le rapport traite-t-il de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commanditaires et correspond-il aux termes de référence ?					
2. La pertinence du champ : Le rapport fait-il un examen complet de la raison d'être de l'intervention examinée, de ses réalisations, de ses résultats et impacts ainsi que de ses interactions prévues avec d'autres politiques et leurs conséquences ?					
3. La justification de la méthode : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir l'ensemble des constats qui servent à répondre aux principales questions de l'évaluation, compte tenu des limites méthodologiques ?					
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires sélectionnées sont-elles adaptées ? Sont-elles suffisamment fiables pour l'usage qui en est attendu ?					
5. La solidité de l'analyse : Les informations quantitatives et qualitatives sont-elles analysées de façon adéquate et systématique suivant l'état de l'art, de sorte qu'elles permettent de répondre aux questions de l'évaluation de façon valide ?					
6. La crédibilité des constats : Les constats découlent-ils de façon logique et justifiée d'une analyse des données et d'interprétations basées sur des hypothèses et sur une logique présentées avec soin ?					
7. La validité des conclusions : Le rapport fournit-il des conclusions claires ? Sont-elles basées sur des constats crédibles ?					
8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles équitables, non biaisées en faveur de points de vue personnels ou des parties prenantes, et assez détaillées pour être concrètement applicables ?					
9. La clarté du rapport : Le rapport décrit-il clairement l'intervention évaluée, y compris son contexte et sa finalité ainsi que le processus et les constats de l'évaluation de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?					
Compte tenu des contraintes contextuelles qui ont pesé sur cette évaluation, la qualité globale du rapport d'évaluation est considérée comme :					

Observations et jugement

Compte tenu des contraintes contextuelles qui ont pesé sur cette évaluation, la qualité globale du rapport d'évaluation est considérée comme :

1. La satisfaction des demandes :…
2. La pertinence du champ :…
3. La justification de la méthode :…
4. La fiabilité des données :…
5. La solidité de l'analyse :…
6. La crédibilité des constats :…
7. La validité des conclusions :…
8. L'utilité des recommandations :…
9. La clarté du rapport :…

2. MATRICE D'INFORMATION

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
QE1 - Dans quelle mesure les stratégies développées par l'aide de la CE - en particulier en ce qui concerne les objectifs, les secteurs de concentration et les modalités de participation des parties prenantes - ont-elles correspondu (i) aux objectifs et principes communautaires, (ii) aux priorités exprimées par le Gouvernement, (iii) aux besoins et aux capacités humaines et administratives du pays et (iv) aux évènements politiques de la période ?		
Justification et couverture de la question : La situation de la RCA pendant la période sous revue a été particulièrement agitée. Les crises que le pays a connues ont eu des déterminants structurels et si la nature et le rythme du dénouement n'étaient pas prévisibles, les évolutions structurelles étaient bien connues. *Cette question d'évaluation porte sur la phase de programmation (DSP et PIN) et vise (i) à apprécier dans quelle mesure la stratégie communautaire a suivi l'évolution des besoins du pays et (ii) si ses objectifs sont traduits de manière appropriée dans le choix des bénéficiaires et de la répartition des interventions entre les programmes sectoriels (transport) et les programmes plus focalisés sur la gouvernance, la réduction de la pauvreté, l'exploitation des ressources naturelles ou la stabilisation des zones à risque.* *Les dimensions de prévention des conflits, stabilisation, LRRD qui ont été développées à partir du Consensus européen feront l'objet d'une analyse rétrospective pour apprécier si elles ont été anticipée, puis prises en compte dans la programmation des interventions de la CE.*		
Voir réponse apportée dans le corps du rapport		
CJ 1.1 Le choix des secteurs d'intervention inscrits dans les stratégies communautaires, ainsi que la sélection des bénéficiaires visés par ces stratégies, couvrent les principales contraintes en matière de retour à l'État de droit, et de réduction de la pauvreté définies comme relevant de l'aide de la CE au sein de la coordination des PTF		Programmation et interventions
L'analyse de l'adéquation des interventions de la CE aux contraintes propres à la RCA pose la question de l'applicabilité partout et en tout temps de l'orientation de l'assistance de la CE vers l'intégration à l'économie globale qui était sous-jacente à la stratégie communautaire du 7 au 9ème FED. Cette approche n'a pas couvert les principales contraintes en matière de retour à l'État de droit, et de réduction de la pauvreté puisque, sur la période sous revue, tant la production économique que l'accès aux services publics de la santé et de l'éducation ont reculé. Aucun des instruments programmés du FED n'a pu contrecarrer les contraintes extérieures qui se sont imposées à la CE et les ont écarté de toute contribution significative à une amélioration de l'Etat de droit et à la réduction de la pauvreté. Les instruments qui se sont avérés efficaces ont été des utilisations ad' hoc de ressources FED (aides budgétaires ciblées, soutien au processus électoral, etc.), la force relativement dissuasive d'une présence militaire et une action diplomatique diffuse. La réaction du 10ème FED de mobiliser une approche LRRD en contribuant à promouvoir une relative autonomie des micro-économies locales (variante des pôles de développement) apparaît comme un préalable logique à des échelles plus larges d'intégration.		
Infrastructure et transports : Comme chef de file des PTF dans les transports, la CE avait pris sur elle l'essentiel des appuis, et particulièrement l'aménagement de l'accès au port de Douala, qui s'impose comme une condition pour la croissance économique (I 1.1.1) et est en ligne avec la politique du gouvernement (I 1.1.3). Cette option n'est supportée ni par une analyse des spécificités de la situation de crise structurelle et de sécurité de la RCA (I 1.1.6), ni par une analyse des alternatives à cet investissement massif (I 1.1 4), ce qu'à fait la programmation du 10ème FED avec		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

l'approche des pôles de développement. La démarche (I 1.1.8) de conception et de contrôle qualité des DSP n'a pas permis cette remise en question, qui se déduit pourtant de l'expérience internationale de la CE (I 1.1.3). Le contexte d'insécurité et les limites des ressources humaines dans l'administration (I 1.1.2) et à la DCE ont eu une incidence sur les capacités d'absorption, largement démontrées par le fait que le projet n'ait pas encore été mis en œuvre à ce jour.

Appuis macro-économiques : En qualité d'intervenant principal (1996-2004), puis (de 2005 à ce jour) de partenaire majeur des institutions de Bretton Wood, la CE a fondé son aide au redressement des finances publiques sur une approche bien adaptée aux circonstances politiques dramatiques de la décennie. Les soutiens effectifs apportés tout au long de la période, sous forme d'aide d'urgence (STABEX), de paiements d'arriérés de salaires, d'arriérés fournisseurs, d'arriérés de pensions et d'appuis financiers aux élections présidentielles et législatives, ont participé à une stabilisation significative de la situation financière de l'Etat, en tout cas, lors des périodes d'accalmies et de reconstruction politique. La CE a bien analysé l'état général du pays et évalué la situation des finances publiques, la capacité d'absorption limitée et les faibles capacités physiques et administratives internes. Les programmes d'appuis budgétaires ont été mis en œuvre dans les meilleurs délais possibles compte tenu des circonstances conflictuelles dans un climat délétère et corrompu de gestion des finances publiques. Il était inévitable que les tentatives de fraude, les manquements et les différentes irrégularités observés dans la gestion publique, dus a l'absence de discipline, au laxisme et à une faible qualification et motivation de la part des agents de l'État, créent des retards d'engagements. Jusqu'en 2003, les appuis de la CE n'ont pas visé directement la reforme de la gestion des finances publiques. (I 1.1.1). Sur la période, une première ébauche de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (CSLP I) a été élaborée uniquement en 2001, mais on ne peut pas la considérer comme un référence pour les priorités a long terme du gouvernement, vu les sérieuses difficultés à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale à long terme dans un environnement de crise (post crise). Le CSLP définitif a été finalisé seulement en Septembre 2007, avec le soutien substantiel des PT (I 1.1.2). De 1996 à 2003, la CE a maintenu une cohérence logique par rapport aux événements politiques d'origines endogènes et exogènes. Les marges de stratégie de réponse sont étroites lorsque l'origine des troubles politiques résulte d'une gestion irresponsable et immorale des services publics et de l'Etat. La CE et les observateurs étrangers ont bien compris que l'accumulation d'arriérés de salaires et de dettes fournisseurs résultants du pillage des recettes de l'Etat risquait de générer un sentiment croissant d'injustice susceptible à son tour de déclencher des troubles politiques incontrôlables. La seule stratégie de réponse possible pour la CE, en dehors du « come back soon », était d'apporter quelques appuis budgétaires lors des accalmies politiques, visant les priorités définies localement (I 1.1.3). Les appuis préconisés ont été pertinents avec les objectifs poursuivis et la préparation du DSRP. La stabilisation macroéconomique relative, l'assainissement des arriérés et la réduction de la dette ont largement contribué à l'accession de la RCA au point de décision PPTE. En l'absence de véritable plan stratégique de réforme des finances publiques et malgré une étroite concertation avec la coopération bilatérale française, la CE n'a pu imposer une approche d'assistance structurelle exhaustive (I 1.1.4). Les besoins des ministères du Plan et des Finances se sont plus exprimés en termes de fournitures, d'équipements et de voyages d'études qu'en matière d'assistance technique. Il est toujours psychologiquement difficile, pour les fonctionnaires, de reconnaître leurs lacunes et de requérir une aide technique rapproché. Ici encore, l'absence de plan stratégique de réforme des finances publiques ne facilite pas une approche prioritaire harmonisée. Les chevauchements laissent penser que le ministère des finances reçoit une aide multiformes relativement concentrée sur le Budget, le Trésor, les Impôts et les Douanes et qu'en revanche les contrôles externes (Commission parlementaire des finances et Cour des comptes) soient laissés de côté, alors que ces institutions pourraient jouer un rôle considérable dans l'assainissement des pratiques frauduleuses et de la corruption endémique des finances publiques. Si elles étaient mieux coordonnées, les stratégies de réponses de tous les bailleurs seraient plus pertinentes (I 1.1.6).

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
PMR : Les 2 programmes sur 8ème FED étaient ciblés spécifiquement sur la réduction de la pauvreté et prenaient indirectement en compte l'état de la gouvernance en appuyant la société civile (I 1.1.1). L'intégration en cours de 8 CA 29 des mairies comme bénéficiaires a constitué un virage vers la prise en compte indirecte de la dimension retour à l'État de droit. La contribution du PPMR a été significative, mais a dû s'imposer malgré des erreurs de conception. Les difficultés rencontrées démontrent que le diagnostic (ou la connaissance des facteurs de réussite des PMR) a été faible (I 1.1.7). Les facteurs de risque avérés n'ont pas été analysés ou pris en compte (I 1.1.3, 1.1.4). La CE a fait preuve de pragmatisme pour dépasser les obstacles initiaux et atteindre in fine les résultats quantitatifs attendus. Le déroulement des programmes a cependant démontré une inadéquation de la démarche, au moins dans certaines zones du pays, avec le soubassement culturel des populations et le degré de structuration des collectivités locales. Les opérateurs intermédiaires (ONG) nationaux ont démontré de fortes limitations de ressources humaines et une propension à la corruption (I 1.1.2). Le projet sur 9ème FED en préparation n'en reprend pas moins les mêmes méthodes, en multipliant les contrôles, donc le coût de gestion administrative. La programmation a été faite comme pour une expérimentation in vivo alors que la CE disposait déjà d'une importante expérience des PPMR et des outils/procédures adaptés. Un des choix retenu initialement pour la contractualisation des MR était incompatible avec les procédures FED. L'essentiel des retards est dû à la qualité des documents de programmation (I 1.1.7). Aucun élément ne permet d'identifier une conception concertée. Les erreurs du montage initial indiquent plutôt une identification en vase clos, purement technique (I 1.1.8). Santé : Le choix de la santé comme secteur d'intervention inscrit dans les stratégies communautaires est cohérent avec la réduction de la pauvreté définie comme relevant de l'aide de la CE au sein de la coordination des PTF. La programmation formulée dans le secteur avait fait l'objet d'une analyse pertinente (I. 1.1.5), cohérente avec documents utilisés dans le processus d'identification (I 1.1.7) et avec les interventions des autres partenaires dans le secteur (I.1.1.6 et I.1.1.8). La cohérence de l'approche était complétée par une référence aux expériences antérieures (I.1.1.3) dont les sources ne sont malheureusement plus disponibles. Mais la mise en œuvre du programme s'est progressivement éloignée de ce cadre de référence en abandonnant le cadre logique initial : le choix de s'engager tardivement dans un programme ambitieux de constructions d'infrastructures sanitaires reflétait une démarche ambitieuse mais risquée compte tenu des contraintes physiques ou matérielles (I.1.1.1) humaines et administratives (I.1.1.2) associées à leur réalisation. Environnement : Les deux composantes du Programme régional de conservation et valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, ECOFAC, (Composante « Zone Cynégétique Villageoise Nord » et « Forêts de Ngotto »), réalisées dans un ensemble de 7 pays de la région de l'Afrique Centrale, datent des années 1985 et peuvent être considérées comme réaction de la CE à la CDB de Rio en 1992. l'État de droit et la réduction de la pauvreté ne semblent pas avoir joué un rôle important dans la conception de ce programme régional pour la conservation des ressources naturelles. Le programme ressemble plutôt à un programme qui est issu de l'Europe. Gouvernance : Le choix de la stratégie d'intervention dans des « pôles de développement » avec un approche LRRD, a quasiment été développé par la DCE à Bangui sur la base du dialogue avec le peu d'organismes de la société civile/ONG existants. D'une vue globale, les stratégies communautaires, ainsi que la sélection des bénéficiaires visés par ces stratégies, couvrent parfaitement les principales contraintes définies en matière de retour à l'État de droit, et de réduction de la pauvreté.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 1.1.1 Correspondance entre les besoins de couverture des domaines d'intervention relevant de l'aide de la CE et les moyens physiques et non physiques disponibles.	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN, CF) avec les études de cas (ou thématique) et la programmation des autres bailleurs de fonds	Documents de programmation communautaires ;

Infrastructure et transports : La CE est chef de file des PTF dans le secteur transport. Elle a été sur l'essentiel de la période le seul bailleur (en association avec l'AFD sur le fluvial) du secteur. Elle a mobilisé sur la période de l'ordre de 75 M€ (y compris voirie de Bangui). A la période où les projets d'aménagement ont été conçus, les montants auraient permis la réalisation des travaux de désenclavement prévus (compléter les 170 km restant à bitumer d'un axe de 700 km). Les retards accumulés du fait de la faiblesse des capacités d'absorption de l'administration, puis de la suspension partielle (art. 96) ont réduit les linéaires (avec l'augmentation des coûts des intrants et l'aggravation de la dégradation de la route). Le projet à adopter une variante moins couteuse pour s'y adapter.

La complémentarité avec les actions de facilitation des échanges sur PIR auraient permis de démultiplier les effets des aménagements sur l'activité des transports, le coûts d'accès aux marchés et avaient un potentiel de relance de l'économie (et donc en bout de chaîne de réduction de la pauvreté) démontré dans d'autres contextes. Le facteur limitant non pris en compte pendant la période a été la dimension sécurité (coupeurs de route) et bonne gouvernance (multiplication des rackets semi-officiels). Le développement des transports et des échanges est fortement contraint quand les coupeurs de route et les check-points plus ou moins officiels obèrent les bénéfices des commerçants comme des transporteurs s'ils ne reportent pas le coût du rançonnage sur le prix de vente au consommateur. Les effets de pénurie créés permettent des phénomènes de spéculation des grossistes et des détaillants, avec un effet de levier sur les prix à la consommation, excluant de plus en plus les plus pauvres. Le fait que la majorité des commerçants (libanais et tchadiens) et les transporteurs soient étrangers (camerounais) augmenterait la dimension spéculative de l'activité. Un cercle vicieux de démonétarisation de l'économie s'est mis en place avec le retour à l'autoconsommation et des économies urbaines en quasi-autonomie, sans accès aux biens d'équipement et à l'énergie.

Ce mécanisme relativement bien identifié sur la base de l'expérience internationale (potentiel de valeur ajouté de la CE) n'a pas été présenté dans les documents de stratégie de la CE. La réponse stratégique dans le secteur transport est soutenue par la vision mécanique classique d'une relance économique par la facilitation des conditions des échanges, sans tenir compte de la situation d'État fragile de la RCA.

Appuis macroéconomiques : En qualité d'intervenant principal (1996-2004), puis (de 2005 à ce jour) de partenaire majeur des institutions de Bretton Wood, la CE a fondé son aide au redressement des finances publiques sur une approche bien adaptée aux circonstances politiques dramatiques de la décennie. Les soutiens effectifs apportés tout au long de la période, sous forme d'aide d'urgence (STABEX), de paiements d'arriérés de salaires, d'arriérés fournisseurs, d'arriérés de pensions et d'appuis financiers aux élections présidentielles et législatives, ont participé à une stabilisation significative de la situation financière de l'état, en tout cas, lors des périodes d'accalmies et de reconstruction politique. La CE a bien analysé l'état général du pays et évalué la situation des finances publiques, la capacité d'absorption limitée et les faibles capacités physiques et administratives internes. Les programmes d'appuis budgétaires ont été mis en œuvre dans les meilleurs délais possibles compte tenu des circonstances conflictuelles dans un climat délétère et corrompu de gestion des finances publiques. Il était inévitable que les tentatives de fraude, les manquements et les différentes irrégularités observés dans la gestion publique, dus a l'absence de discipline, au laxisme et à une faible qualification et motivation de la part des agents de l'État, créent des retards d'engagements. Jusqu'en 2003, les appuis de la CE n'ont pas visé directement la reforme de la gestion des finances publiques. A la suite du coup d'état de 2003 et du processus de consultation art.96, la CE a obtenu la soumission par le gouvernement d'une feuille de route de redressement de la gestion des finances publiques. Il s'est agit de la première prise de conscience officielle des relations de causalité entre les conflits politiques armés et la gestion irresponsable de l'Etat centrafricain par les différents gouvernements depuis l'indépendance.

PMR : La démarche du 8 CA 29 avait une visée démonstrative vis à vis de l'efficacité de l'appui à la société civile, plus que de couverture des besoins. Le budget du projet, malgré des retards et des modifications importantes en cours de route, ont permis d'atteindre le résultat attendu (100 réalisations). Dans la mesure où 1/8ème du budget global a été réaffecté des MR au fonctionnement de l'UGP, le coût unitaire des MR a été sous-évalué par l'identification. L'approche microréalisations était globalement en adéquation avec les besoins du pays dans la mesure où elle permet de dépasser les limites largement démontrées de l'administration et de

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
contourner (dans une certaine mesure) la prévarication des fonctionnaires, tout en atteignant directement les pauvres. Santé : Le document de programmation (8 CA 007) insistait sur le renforcement des soins de santé primaires et allouait des enveloppes provisoires d'investissement qui n'étaient pas spécifiquement ventilées par activité. En s'inscrivant dans une logique classique de renforcement de l'accessibilité des soins de santé primaires par l'extension de la couverture en infrastructures sanitaires, la mise en œuvre sur de cet appui européen à la Santé sur la deuxième partie de la période de référence) a négligé les contraintes physiques liées à la réalisation du volet des travaux d'infrastructure ; ceci en concertation avec l'architecte conseil du Ministère intervenu en appui à la cellule du projet 'CASFED' à partir de la fin 2002. Dans un pays qui compte un peu plus de 6 habitants au km², (le double dans certaines préfectures appuyées), dont les infrastructures sont en mauvais état et ne permettent pas un accès ininterrompu dans les zones périphériques enclavées on peut ce demander si le choix porté sur un ambitieux programme de travaux était judicieux pour la mise en œuvre du programme : il pouvait en effet induire des retards qui se répercuteraient sur le déroulement du reste des activités (cf. I.4.1.1). Environnement : Les deux composantes ECOFAC sont menacées en permanence par des groupes de braconniers, bien équipés et armés. D'un côté les projets ne disposent pas des moyens physiques et non physiques pour se défendre de manière adéquate. De l'autre côté les structures étatiques n'arrivent pas à sécuriser les activités ECOFAC non plus.		
I 1.1.2 Correspondance entre les besoins des domaines d'intervention relevant de l'aide de la CE et les capacités humaines et administratives de la RCA	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN, CF) avec les études de cas (ou thématique) et la programmation des autres bailleurs de fonds	Documents de programmation communautaires ;
A ce stade, sans que cela soit explicité dans la documentation, l'impression est que cette limitation des capacités humaines et administratives de la RCA est doublé par une certaine résistance de l'administration sectorielle et de l'ON par rapport non au contenu des démarches sectorielles, mais à la logique générale de mise en œuvre de l'aide communautaire. Les limites de capacités en termes de ressources humaines n'ont pas été du seul côté de l'administration centrafricaine. La Délégation a été sur l'essentiel de la période réduite à 3 fonctionnaires (le chef de DCE + 2 conseillers), ce qui, face à un partenaire gouvernemental encore divisé et dont certaines factions sont réticentes vis-à-vis des politiques appuyées par la CE, qui plus est avec des faiblesses structurelles d'organisation et de compétences administratives et techniques, a été insuffisant pour apporter aux dossiers techniques toute l'attention voulue. L'inadaptation de la programmation des principaux projets, qui est constatée par pratiquement tous les rapports de monitoring, démontre cette faiblesse de la DCE comme de certains des consultants qui ont réalisé les études de conception (cas des PMR). La situation d'insécurité de la RCA et de sous-développement administratif chronique n'en ont pas fait des destinations attrayantes pour les fonctionnaires expérimentés (sauf exception) comme des consultants, ce qui a nécessairement une incidence sur la qualité des prestations (adaptation au contexte et mobilisation des bonnes pratiques internationales) et du contrôle.		
Infrastructures et transport : Une part des retards accumulés dans la mise en œuvre des études et la sélection des entreprises dans le secteur est liée à la faiblesse de capacités humaines et administratives du ministère, mais les facteurs exogènes qu'ont été les troubles, le coup d'Etat et la suspension de la coopération, les procédures de la CE pour reformuler le projet de désenclavement pour tenir compte du renchérissement des intrants, ont eu une incidence plus importante. Le déficit de capacité porte plus sur la programmation de l'entretien routier que sur la gestion des grands projets, largement externalisée. Appuis macroéconomiques : Les faibles capacités, les moyens dérisoires et les dérives de l'administration nationale ont eu une influence retardatrice sur la mise en œuvre des appuis budgétaires. La situation s'est un peu améliorée à ce jour dans la mesure où les interventions de formation organisées par la CE et l'ensemble des bailleurs commencent à porter leurs fruits, même si les conditions de travail des fonctionnaires nationaux ont peu évolué depuis 1996.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
PMR : Les capacités de l'administration n'ont pas eu d'effets directs sur les réalisations, sauf pour les projets qui ont mobilisé les maires (nommés et non élus) pour la construction de marchés. Dans ces cas, la capacité démontrée a été très limitée et c'est reporté sur la mobilisation de la contrepartie financière (25% du projet). Les chantiers ont pu néanmoins être menés à leur terme. Pour les projets qui ont mobilisé directement des communautés de base, des difficultés ont été rencontrées pour susciter et organiser l'action collective. Une partie du pays (le Sud, a priori) n'a pas un soubassement culturel porteur de l'action collective et coopérative. La démarche participative s'est trouvée plaquée sur un environnement socioculturel peu porteur. Les réalisations ont été menée à leur terme, mais avec de faibles perspectives de pérennisation. Les ONG intermédiaires nationales se sont avérées relativement peu fiables, avec de la captation de bénéfices au moins au niveau des relais locaux. Le PMR II envisage de multiplier les contrôles pour s'adapter à ces difficultés. La question est peut-être plutôt d'adapter l'approche à la capacité d'action collective des différentes zones en mobilisant une approche microcrédit là où il n'y a pas de tradition d'action coopérative et une approche PMR là où cette capacité existe. Santé : Les besoins associés à la réalisation des objectifs formulés dans les documents de programmation (8 CA 007) ont été clairement exprimés à la fois dans le cadre logique et dans les DTA annexés à la convention (cf. I.4.3.5). Ils concernaient principalement la mobilisation effective des ressources humaines et financières au niveau le plus déconcentré du pays. Mais la supposition selon laquelle celles-ci pourraient être effectivement mobilisées s'est révélée inexacte. Certes les équipes cadres ont été effectivement formées dans les districts et des personnels ont été affectés dans les formations sanitaires, mais le paiement des salaires se révèle toujours aussi difficile dans des zones totalement démonétisées et le paiement des arriérés préalablement à celui des salaires dus pour la dernière période échue, accroît la démotivation des nouveaux agents obligés de travailler plusieurs mois avant de toucher leur premier salaire. Environnement : Les retards et les problèmes dans la réalisation des deux composantes ECOFAC sont liés à la faiblesse des capacités humaines et administratives du ministère, mais les facteurs exogènes: les troubles, le coup d'Etat et la suspension de la coopération, les procédures de la CE pour reformuler le projet de désenclavement pour tenir compte du renchérissement des intrants, ont eu une incidence encore plus importante.		
I 1.1.3 Degré de cohérence logique entre l'analyse de la situation, les résultats de la coopération passée et la stratégie de réponse de la CE	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN)	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ;
Infrastructures et transport : L'appréciation de la cohérence logique dans le secteur de la construction des infrastructures dans un État fragile porte sur le lien fait (ou non) entre la dégradation des fondamentaux de la crise structurelle chronique et la probabilité de la survenue d'une explosion de violences ou d'un conflit sur les 4 à 6 ans à venir, durée normale pour la réalisation des études et des travaux sur les grands chantiers routiers comme celui prévu en RCA. L'exercice est impossible et même contradictoire avec la démarche partenariale qui est le fondement de l'Accord de Cotonou. La CE, en conservant comme secteur de concentration les transports pendant la période, s'est mise dans l'impossibilité pratique de garantir une cohérence logique entre l'analyse du contexte des DSP (marquée par une analyse relativement formelle et marquée par une approche diplomatique, inhérente à la nature publique du document et les arbitrages rendus conjointement avec le pays partenaire) et un investissement routier majeur (~60 M€) à l'entreprise internationale. Un risque-pays reconnu élevé, comme cela a été le cas de la RCA, implique une mise en concurrence très imparfaite, des prix élevés et, si l'AO est fructueux, des risques d'immobilisation de chantier qui auront des conséquences financières importantes et des coûts de gestion administrative par la CE significative (Cf. un cas d'école à Anjouan). La multiplication sur la période des AOs déclarés infructueux ou annulés démontre cette incohérence et l'inadaptation de la procédure d'AOs dans les situations d'insécurité. Appuis macroéconomiques : De 1996 à 2003, la CE a maintenu une cohérence logique par rapport aux événements politiques d'origines endogènes et exogènes. Les marges de stratégie de réponse sont étroites lorsque l'origine des troubles politiques résulte d'une gestion irresponsable et immorale des services publics et de l'Etat. La CE et les observateurs étrangers ont bien compris que l'accumulation d'arriérés de salaires et de dettes fournisseurs résultants du pillage des recettes de l'Etat risquait de générer un sentiment croissant d'injustice susceptible à son tour de déclencher des troubles politiques incontrôlables. La seule stratégie de réponse possible pour la CE, en dehors du « come back soon », était d'apporter quelques appuis budgétaires lors des accalmies politiques, visant les priorités définies localement. Avec le retour, en 2005, d'une certaine légalité démocratique et sans modifier la cohérence appliquée pendant les années chaotiques en matière d'appui		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
budgétaire « ciblé sur les arriérés », la CE a pu enfin amplifier sa stratégie de soutien au redressement des finances publiques grâce à la prise de conscience et à la requête du nouveau gouvernement. Il n'était pas possible d'appuyer sérieusement une réforme des finances publiques de cette ampleur, dans un contexte d'instabilité et d'insécurité élevé. PMR : L'approche microréalisation est en cohérence logique forte avec les acquis de la CE en RCA sur les principes d'impact direct sur les conditions de vie des populations en dehors de Bangui. Les difficultés rencontrées démontrent que le diagnostic (ou la connaissance des facteurs de réussite des PMR) a été faible. Les facteurs de risque avérés (cf. I 1.1.2) n'ont pas été analysés ou pris en compte. L'identification a été déficiente et cette faiblesse n'a pas été identifiée dans le processus d'approbation et de préparation du projet, alors même que la CE dispose d'une très large expérience de ce type de projet. Santé : Il existe un lien entre le document de programmation de l'appui apporté à la santé dans le cadre du 8ème FED et l'expérience retirée de l'appui précédent, à laquelle le document de programmation fait explicitement référence dans les DTA (cf. I.1.1.7). Mais le lien logique avec la mise en œuvre du programme 8ème FED n'apparaît pas clairement du moins pour ce qui concerne les zones d'intervention : alors que les appuis dans le cadre du 7ème FED s'étaient concentrés dans la Basse Kotto les activités mises en œuvre dans le cadre du 8ème FED se sont organisées autour de sept autres préfectures, à l'exclusion notable de la Basse Kotto qui n'a bénéficié que d'un appui ponctuel pour la préparation d'un plan de développement des districts Sanitaires (2002). Environnement : Le concept ECOFAC n'était jamais lié à situation en RCA mais plutôt à l'idée (européenne) de la conservation des ressources. naturelles. Gouvernance : Avant les efforts entrepris visant une stratégie adéquate (pôles de développement) à partir de l'année 2006, tenant compte de la situation de crise chronique dans le pays, on avait l'impression que les aspects de conflits et de crises permanentes étaient négligés par la DCE en ce qui concerne leur intégration dans des nouveaux concepts de coopération.		
I 1.1.4 Degré de pertinence interne des documents de programmation de l'aide de la CE : respect des liens de causalité, exhaustivité de la stratégie de réponse, présentation d'alternatives	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN)	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ;
Le format standard des DSP et l'obligation de standardisation faite aux DCE induit un fort degré apparent de cohérence interne. Elle a été créée de manière relativement formelle, par exemple en ne présentant pas d'alternative à un investissement massif sur l'axe de désenclavement routier. Cette option peut être a postériori remise en cause sur la base des expériences de LRRD passées et en cours (par exemple en RDC) ou sur celle de l'approche par les pôles de développement proposée par le 10ème FED. Ce constat pose le problème de la standardisation des DSP, de l'obligation du politiquement correct et du respect de sensibilités diplomatiques prêtées soit au gouvernement, soit au niveau central de la CE faite aux DCE (et aux consultants sur lesquelles elle externalise la rédaction des documents de programmation), de l'insuffisance ou du formalisme des instances de dialogues avec la société civile et de l'insuffisance des contrôles de vraisemblance ou de conformité avec l'expérience internationale de la CE en aval de la proposition de DSP. Au-delà, la programmation triennale s'est avérée inadéquate dans des situations de crise. Elle a obligé les responsables pays et sectoriels chargé du pays, à Bruxelles comme à Bangui a élaboré des utilisations alternatives des instruments communautaires. Cette dynamique a bénéficié à la RCA mais a été limitée dans son ampleur par les règles du cycle de programmation. Elle n'a été possible que par un concours de circonstance et l'unanimité de la chaîne de commandement et de contrôle, ce qui a priori une circonstance exceptionnelle.		
Infrastructures et transport : Le projet initial comportait une variante qui a été réactivée pour tenir compte de la hausse des prix des intrants. La cohérence interne pour le projet de désenclavement est bonne, du moins dans le cadre de la conception classique qui considère que le désenclavement routier est la voie royale du développement. Les projets plus limités de réhabilitation de pistes en terre (les seuls à avoir été en définitive réalisés sur la période) ne font pas l'objet de réflexion		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
stratégique, de même que la réalisation de la voirie urbaine (primaire et tertiaire) de Bangui. L'appui au transport fluvial a été surtout vu au niveau national alors que sa viabilité économique dépend surtout de facteurs qui dépassent largement ce cadre (conditions de navigation, ensablement du port de Brazzaville, effectivité de la liaison ferroviaire Brazzaville – Pointe Noire). La mise en place récente d'une démarche multilatérale à l'échelle du bassin du Congo répond à ces défis, mais n'a pas été évoquée dans la présentation de la réponse stratégique de la CE. Appuis macroéconomiques : Les appuis préconisés ont été pertinents avec les objectifs poursuivis et la préparation du DSRP. La stabilisation macroéconomique relative, l'assainissement des arriérés et la réduction de la dette ont largement contribué à l'accession de la RCA au point de décision PPTE. La CE a initié le premier état des lieux des finances publiques en 2003 et apporté par la suite une assistance technique cohérente (AREMIF). Toutefois, la cessation partielle des activités de la CE (art.96) en RCA (2004) a perturbé la mise en œuvre du programme d'assistance technique identifié en 2002 et reporté le démarrage effectif du projet AREMIF en février 2007. En l'absence de véritable plan stratégique de réforme des finances publiques et malgré une étroite concertation avec la coopération bilatérale française, la CE n'a pu imposer une approche d'assistance structurelle exhaustive. L'expérience montre qu'il est généralement plus pertinent pour un pool de bailleurs d'intervenir sur un objectif global de réforme que sur un ensemble de mesures correctives dispersées. La répartition des champs d'interventions entre bailleurs est, d'une part, l'une des responsabilités majeures des services du ministère du Plan et, d'autre part, du ministère bénéficiaire de l'aide. A cet égard, le manque de structure locale de coordination compétente et de vision d'ensemble ont inévitablement préparé le terrain à de nombreux chevauchements de responsabilités et d'objectifs entre les projets AREMIF (CE) et ARCAGE (France), et ceux de la BM et de la BAD. Des alternatives ont été ultérieurement négociées entre bailleurs sous forme d'avenant aux documents de programmation. PMR : Les deux programmes de MR sont basés sur des documents d'identification et de programmation faibles, voir inadaptés qui ont chacun demandé des révisions du montage institutionnel du projet, une réorientation des activités, voir même des résultats attendus (8 CA 19). En cours de projet, le cadre logique a été difficilement revu et est resté dans tous les cas un outil non opérationnel du point de vue des équipes. Une large partie des facteurs de risque n'a pas été présentée (cf. I 1.1.3). Santé : Le document de base de l'appui CE 8 CA 007 avait été établi en cohérence avec l'expérience CE dans le secteur et avec l'approche communautaire. Les objectifs formulés respectaient les liens de causalité établis en concertation avec le gouvernement. Cohérent, mais formulé de manière non exhaustive, il a été interprété d'une manière restrictive qui a conduit à la marginalisation progressive d'éléments relatifs à l'amélioration de la gestion du secteur par exemple. Environnement : cf. I 1.1.3		
I 1.1.5 Degré de fiabilité et de vraisemblance des analyses portées par les documents de programmation de la CE	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN, CF) avec les diagnostics et la programmation produits par les autres bailleurs de fonds	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ; études de cas ou thématiques d'autres bailleurs de fonds pour triangulation de l'analyse de la situation initiale
Infrastructures et transport : La présentation du contexte, dans l'état des données disponibles provenant d'autres sources que la CE, est conforme à la réalité de la période de rédaction des DSP. Elle est cependant marquée par le politiquement correct qui est inhérent à un document public discuté avec le gouvernement. Le DSP/PIN forment un seul et même document qui sont signés conjointement par la CE et par l'ON pour devenir ensuite un document public, par ailleurs publié sur le site de la CE. Dans le cas particulier de la Centrafrique, et suite aux réactions du gouvernement centrafricain de nombreux aller-retour ont eu lieu pour modifier certaines formulations et rendre le document acceptable par les deux parties. Appuis macroéconomiques : Les appuis macroéconomiques, même ceux a conditionnalité allégée sont principalement basés sur les documents, les analyses et les conclusions des revues du FMI (et de la BM). Toutefois, en l'absence de systèmes fiables de statistiques, de comptabilisation des recettes et des dépenses publiques réelles et de comptes nationaux, les tableaux de référence de l'économie nationale publiés par le FMI résultent, pour l'essentiel d'estimations établies lors des missions périodiques.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
PMR : cf. I 1.1.3 et 4 Santé : Le diagnostic porté sur la situation sanitaire du pays dans le document de stratégie de coopération 9ème FED attribuait les faibles performances des indicateurs sanitaires (espérance de vie inférieure à 45 ans, mortalité infanto-juvénile 157 p. 1000, mortalité maternelle 948/100000, prévalence du VIH 15% à Bangui, 8% à l'extérieur) à la couverture insuffisante de la population par les services sanitaires : avec un médecin pour 21.000 habitants, et moins de la moitié de la population vivant à une distance raisonnable (moins de cinq kilomètres) d'une formation sanitaire. Cette analyse qui prévalait déjà au moment de la programmation de l'appui 8 CA 007 est pertinente, mais la stratégie associée de renforcement des soins de santé par une augmentation de l'offre a révélé ses limites et fondé l'approche alternative visant l'achat de prestations de qualité, développée dans le nouveau programme (9 CA 021) signé en décembre 2007.		
I 1.1.6 Degré de couverture des besoins des bénéficiaires par les stratégies de réponse de la CE, des États membres et des autres bailleurs de fonds.	Analyse de la couverture de la programmation des principaux PTF sur la base de la programmation communautaire	Documents de programmation communautaires ;
En l'absence d'un partenaire capable de définir ses besoins et de contribuer à calibrer l'offre d'aide publique, aucune règle commune ne s'applique aux différents secteurs couverts par l'évaluation. A un niveau superficiel, l'étendue des besoins dans un pays en crise structurelle chronique de gouvernance et économique exclut quelque couverture que se soit par la CE et les PTF. Parallèlement, tous les domaines d'intervention démontrent soit des problèmes directs de capacité d'absorption (santé), soit d'appropriation (infrastructure, finances publiques, environnement et santé), ce qui équivaut à énoncer un excès d'offre d'assistance ou une anticipation de la demande. L'analyse retenue est que la persistance d'une situation de crise latente, politico-militaire et transnationale, constitue un environnement qui exclut un investissement des parties-prenantes dans les projets de développement, notamment ceux de la CE. Pour chacun, les acquis peuvent être emportés (éventuellement physiquement) en quelques jours par une action militaire. Or la situation politico-militaire échappe complètement à l'aide au développement, sauf à mettre en place de nouvelles approches précisément adaptées non seulement aux besoins, mais aux risques avérés et potentiels pour les acteurs des projets.		
Infrastructures et transport : Cette appréciation ne peut être portée de manière neutre et objective. Elle est aussi matière d'école de pensée économique. Dans la politique générale de la CE, l'intégration à l'économie globale est génératrice de croissance économique et ceci est applicable à tous les pays. De même pour ce qui concerne les appuis macroéconomiques : les interventions de la CE sous forme de décaissements sur le budget de l'État (remboursement a l'État des salaires déjà versés aux fonctionnaires dans différents ministères cible ou encore l'apurement (d'une partie) des arriérés internes et externes de la RCA pour accompagner le pays dans ses efforts de relance et stabilité économique, d'amélioration de la gouvernance, en vue de favoriser plus globalement la réduction de la pauvreté. L'aménagement d'un axe routier d'accès au port de Douala praticable toute l'année est de fait générateur de croissance et donc de réduction de la pauvreté. Les réhabilitations de pistes pour les produis d'exportation (bois, café) contribuent également à la croissance économique, à une plus petite échelle. L'expérience oblige à constater que cette logique mécanique prêtée aux liaisons routières ne fonctionne pas, voire encore moins, dans des contextes d'insécurité et même, dans une large mesure, dans les situations de crise structurelle chronique comme ce que connaît la RCA depuis l'Indépendance. La RDC et le Tchad peuvent être pris en exemple, avec des ressources naturelles bien plus importantes. Si l'on adopte ce point de vue, la focalisation sur un axe de liaison international ne couvre pas les besoins des bénéficiaires ou du moins des options porteuses de dividendes plus immédiats et concrets auraient pu être au moins analysés. Pour ce qui est de la voirie primaire de Bangui, il n'a pas été prévu de couvrir les besoins (toute la voirie primaire bitumée est à réhabiliter, de l'ordre a priori de 60 km) et il n'y a pas eu de contribution d'autres PTF dans ce domaine. Le projet d'aménagement de la trame viaire dans les quartiers s'inscrit dans le prolongement (géographique et de principes opératoires) de projets de la France (THIMO). Là-encore, l'objectif n'est pas de couvrir les besoins qui sont hors de portée, mais de contribuer à la mesure des moyens disponibles. Appuis macroéconomiques : Les besoins des ministères du Plan et des Finances se sont plus exprimés en termes de fournitures, d'équipements et de voyages d'études qu'en matière d'assistance technique. Il est toujours psychologiquement difficile, pour les fonctionnaires, de reconnaître leurs lacunes et de requérir une aide		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
technique rapproché. Ici encore, l'absence de plan stratégique de réforme des finances publiques ne facilite pas une approche prioritaire harmonisée. Les chevauchements laissent penser que le ministère des finances reçoit une aide multiformes relativement concentrée sur le Budget, le Trésor, les Impôts et les Douanes et qu'en revanche les contrôles externes (Commission parlementaire des finances et Cour des comptes) soient laissés de côté, alors que ces institutions pourraient jouer un rôle considérable dans l'assainissement des pratiques frauduleuses et de la corruption endémique des finances publiques. Si elles étaient mieux coordonnées, les stratégies de réponses de tous les bailleurs seraient plus pertinentes. PMR : La couverture des besoins ne rentre pas en ligne de compte dans la mise en place des PMR dont les moyens sont sans commune mesure avec les besoins des populations. L'objectif est a priori limité à initier une dynamique ou à renforcer les acteurs qui peuvent être porteurs de cette dynamique. En RCA, il n'y a pas de lien ou de complémentarité avec des programmes similaires appuyés par d'autres PTF (principalement du fait du retrait des bailleurs qui sont généralement porteurs de cette approche, notamment les EM nordiques). L'initiative de la CE est relativement isolée sur la période. Des convergences sont en train de se mettre en place avec l'aide humanitaire, sans avoir été spécifiquement recherchées. Santé : Les interventions des partenaires se font dans différents domaines d'appui : les agences spécialisées des Nations Unies interviennent dans leurs domaines de compétence (vaccination, nutrition, santé maternelle et infantile) en coordination avec l'OMS qui joue le rôle de Conseiller du Gouvernement. Les coopérations bilatérales (France principalement) sont intervenues principalement dans le domaine de l'appui à la formation et de renforcement de la politique hospitalière. Mais les enjeux pour inverser la tendance à l'aggravation des indicateurs sociaux sanitaires sont d'une telle ampleur dans le pays que les interventions des partenaires, mêmes coordonnées, ne peuvent être que partielles, sur le plan géographique ou sur celui des activités.		
I 1.1.7 Existence et qualité des ressources et matériaux (statistiques, études) utilisés lors du processus d'identification des stratégies et degré de prise en compte de ces ressources et matériaux dans les documents de programmation.	Analyse des sources d'information mentionnées dans les documents de programmation et mise en correspondance de ces données avec la programmation retenues des actions.	Documents communautaires de programmation ;
Les documents programmatiques ne font pas mention de références. La situation de la RCA ne permet a priori pas de construire une approche sur des statistiques inexistantes, mais plutôt sur une pratique du pays qui a été pendant une grande partie de la période sous revue partagée avec les autres PTF. La documentation de base existait, d'autant que des institutions comme le PNUD, la Banque Mondiale ou la coopération française produisent systématiquement des études et des analyses de la situation (a contrario de la CE, avec une perte de visibilité notoire). La programmation des interventions de la CE, dans ce qui en ressort (DSP), donne l'impression de se faire en vase clos, avec des compétences techniques réduites et une faiblesse de la vision stratégique. Cette appréciation recoupe celle des ressources humaines disponibles, sur la majeure partie de la période évaluée, en Délégation.		
Infrastructures et transport : Pas de référence dans la présentation des interventions du secteur. Appuis macroéconomiques : Les documents de programmation de la CE se réfèrent aux rapports d'études réalisés localement par les intervenants dans le secteur. Les documents d'identification des appuis budgétaires ciblés sont généralement plus simples, mais requiert des justifications sérieuses (listing des bénéficiaires d'arriérés) qui, dans l'état actuel du classement du ministère des finances et de la comptabilisation des droits sont loin d'être indiscutablement constatés. PMR : La programmation a été faite comme pour une expérimentation in vivo alors que la CE disposait déjà d'une importante expérience des PPMR et des outils/procédures adaptés. Un des choix retenu initialement pour la contractualisation des MR était incompatible avec les procédures FED. L'essentiel des retards est dû à la qualité des documents de programmation. Santé : La Convention de financement du programme de santé (8 CA 007) établie sur la fin de la période mentionne dans les DTA un rapport de l'AEDES dont les conclusions ont été validées à l'occasion d'un séminaire en juin 1999. Le rapport de démarrage du programme mentionne en outre des éléments complémentaires		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
tirés des politiques et ordonnances gouvernementales : règlements nationaux, relevés statistiques nationaux et régionaux, rapports d'activité nationaux et régionaux, revues sectorielles et études réalisées par les organismes nationaux et/ou internationaux (enquêtes, rapports d'évaluation ou d'identification…), plans d'actions triennaux préfectoraux et régionaux Malheureusement, la bibliographie correspondante n'est plus disponible tout comme les supports mentionnés. Environnement : Le processus d'identification des stratégies du programme ECOFAC date de 1985 et était forcement influencé par la CDB de Rio en 1992. La stratégie ECOFAC d'aujourd'hui est d'abord basée sur deux études socio-économiques de bonne qualité des années 2004 et 2005. Gouvernance : Le processus d'identification et les stratégies détaillées LRRD n'existent pas encore. Par manque de statistiques sérieuses, l'approche LRRD sera liée aux pôles de développement, évitant des études trop détaillées, mais utilisant plutôt une stratégie action – recherche (réalisation pas avant 2009 sous le 10ème FED).		
I 1.1.8 Éléments indiquant que la programmation des stratégies repose sur une analyse concertée de la contribution à la réduction de la pauvreté des interventions à mettre en œuvre.	Analyse des documents de programmation et mise en évidence des correspondances établies entre résultats attendus et contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté	Documents communautaires de programmation ;
La réponse stratégique fait l'objet d'une concertation avec le gouvernement (l'Ordonnateur National) sur les produits (DSP), mais pas sur le fonds (nature des interventions, répartition du budget programmable). Pendant la période, les rapports entre la CE et le partenaire ont été fortement déséquilibrés. Le gouvernement a été (et reste) totalement dépendant des financements extérieurs pour ses investissements et même dans une certaine mesure pour son fonctionnement (notamment le paiement des arriérés de salaire). La CE ayant été en volume et en régularité le principal bailleur de fonds de la RCA, la capacité de dialogue du gouvernement a été circonscrite à la capacité de nuisance dans la mise en œuvre des financements CE, et dans le libellé de la programmation (mais pas le fonds). Les DSP s'avèrent donc d'autant moins forts et convaincants qu'ils ont été soumis à négociation avec un partenaire soucieux, au-delà des ses capacités réels, de ne pas reconnaître des faiblesses pourtant fondamentales pour concevoir une stratégie pertinente. A un niveau plus technique, la connaissance par la Délégation de problèmes récurrents de gouvernance et de corruption ont disqualifié le partenaire en termes de propositions ou amendements, généralement perçues plus comme des tentatives de captation financière ou politique que comme des alternatives techniques éventuellement mieux adaptées.		
Infrastructures et transport : La conception de l'impact économique du désenclavement est partagée par le Ministère (du désenclavement et de l'Equipement). La concertation s'est faite au plus haut niveau, mais n'a pas vraiment eu de contenu puisque l'aménagement de l'axe vers le Cameroun est une constante des objectifs des gouvernements successifs depuis des décennies. Appuis macroéconomiques : La programmation des stratégies est finalement très complexe en RCA. Si bien même il existe un potentiel minier et agricole attractif, la décision d'investissement privé dépendra d'abord de l'image du pays à l'international (stabilité politique), des risques fiduciaires, de l'environnement des affaires et notamment du réseau d'évacuation de la production, du réseau de télécommunications, du code du travail et des prélèvements sociaux. Les considérations fiscales sont toujours secondaires dans le choix d'un investissement significatif. L'importance du facteur « finances publiques » s'exprime par la capacité de son administration à favoriser l'environnement de l'affaire elle-même. A cet égard, une programmation visant le désenclavement, la sécurité des biens et des personnes et les télécommunications est de nature à favoriser l'investissement qui reste le premier contributeur direct à l'emploi et à l'augmentation des recettes de l'état, deuxième contributeur à la réduction de la pauvreté. La stratégie d'appui aux transports initiée par la CE était et reste prioritaire et pertinente. PMR : La réduction de la pauvreté est à la base des programmes et intégrée dans l'identification et la sélection des microréalisations. Aucun élément ne permet d'identifier une conception concertée. Les erreurs du montage initial indiquent plutôt une identification en vase clos, purement technique. Santé : L'identification et la formulation des interventions dans le domaine de la santé font en général l'objet de consultations entre les partenaires dont l'OMS est le chef de file. Le DSP (9ème FED) mentionnait en particulier l'importance de cette concertation entre la CE et les Etats Membres, la France et l'Allemagne en		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
particulier, même si les positions communes devaient être renforcées en matière de dialogue sectoriel (sur l'aspect lutte contre la pauvreté, voir CJ 1.2). Environnement : La conception initiale ECOFAC est celle d'un programme pour la conservation des ressources naturelles (faune et flore) et rien d'autre. Gouvernance : La stratégie des pôles de développement ainsi que LRRD reposera définitivement sur une analyse de la contribution à la réduction de la pauvreté des interventions à mettre en œuvre.		
CJ 1.2 Les objectifs des stratégies communautaires reflètent les priorités exprimées par le gouvernement dans le cadre de ses documents de stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté couvrant la période 1996-2006.		Programmation et interventions
Le gouvernement, même avec un soutien constant des bailleurs de fonds, a été très lent pour élaborer et adopter son DSRP. Le coup d'Etat de 2004 a naturellement remis en question au moins la programmation initiale. Sur la période, une première ébauche de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (CSLP I) a été élaborée uniquement en 2001, mais on ne peut pas la considérer comme un référence pour les priorités à long terme du gouvernement, vu les sérieuses difficultés à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale à long terme dans un environnement de crise (post crise). Le CSLP définitif a été finalisé seulement en Septembre 2007, avec le soutien substantiel des PTF. Ce document, finalisé pour la période 2008-2010, n'a pas pu servir de guide pour la programmation des actions de la CE (qui n'a disposé que de version provisoires sur la période).		
Infrastructures et transport : La CE dans ce secteur est génératrice de la politique sectorielle nationale au travers d'une AT qui a produit le PST (I 1.2.1). Par contre, la politique sectorielle n'a pas été complètement appropriée par les autorités nationales dans tous les domaines, ou plutôt il est resté pendant la période sous revue aux fonctions de directions des fonctionnaires de la vieille école de l'approche d'une gestion entièrement publique de l'entretien routier. Ils ont tenté sans succès de reprendre le contrôle sur les structures autonomisées (FER et ONM) et d'en limiter l'importance dans le processus de décision (I 1.2.2). Une résistance de même nature s'est opposée à la libéralisation des transports. Dans la période récente, cette résistance tend à disparaître d'une part du fait du renouvellement des cadres après des départs à la retraite et, d'autre part, du fait de directives plus claires émises par les plus hautes instances. La haute fonction publique et les ministres n'en conservent pas moins une certaine autonomie de fait. PMR : Le PPRM a intégré dans sa conception les orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté, à l'époque en cours d'élaboration. Les évolutions ultérieures ont porté sur le montage institutionnel, sans changer l'orientation micro-économie et services sociaux de base. Santé : les objectifs formulés dans les documents communautaires d'appui sectoriel reflètent les préoccupations exprimées par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté. Le DSP (9ème FED) rappelle même le rôle dévolu au CSLP comme cadre privilégié de référence pour les relations entre l'Etat centrafricain et ses partenaires au développement. Dans un but d'optimisation des interventions et de renforcement de leur complémentarité, il doit servir non seulement à l'amélioration des relations entre l'Etat centrafricain et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, mais aussi à une meilleure collaboration entre partenaires intervenant dans le pays. Environnement : Les objectifs ECOFAC visent vers la conservation des ressources naturelles. Gouvernance : Pas de stratégies de lutte contre la pauvreté couvrant la période sous revue.		
I 1.2.1 Degré de couverture par les stratégies communautaires des principales priorités identifiées dans les plans nationaux de développement et/ou de lutte contre la pauvreté.	Comparaison des documents communautaires de programmation (DSP, PIN) avec documents-programmes nationaux de portée générale	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ; documents de programmation nationaux ; études de cas ou thématiques
Les stratégies sectorielles et actions prioritaires de réduction de la pauvreté, retenues dans le DSRP, s'articulent autour de quatre axes :		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

- **La restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits** : ces actions visent, entre autres, le renforcement des capacités matérielles et humaines des forces de défense et de sécurité, la réforme, la restructuration, la réorganisation territoriale et la transformation participatives et coordonnées du secteur de la sécurité ;
- **La promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit,** avec le renforcement de la gouvernance politique et judiciaire, l'amélioration de la gouvernance économique, l'amélioration de la gouvernance locale et la participation et la promotion du genre.

L'assainissement des finances publiques s'inscrit dans cet axe stratégique et dans la poursuite et le renforcement des réformes engagées depuis 2005. Cet objectif constitue l'une des priorités affichées du Gouvernement et de ses partenaires au développement pour promouvoir un cadre macroéconomique stable et favorable à la relance économique. Il s'articule autour des trois actions suivantes :

- l'amélioration de la sécurisation des systèmes de recouvrement des recettes fiscales ;
- le renforcement du contrôle au niveau de l'exécution budgétaire ;
- la lutte contre la corruption.

- **La relance et la diversification de l'économie** qui passe par la stabilisation macroéconomique, le développement rural, la gestion transparente et efficace des ressources naturelles, la promotion du tourisme et de l'artisanat et le développement des infrastructures d'appui à la production.
- **Le développement du capital humain** qui implique la promotion de l'éducation, l'accessibilité aux services de santé, la lutte contre le VIH/SIDA, et la promotion de l'emploi.

Dans l'ensemble, les stratégies 8ème et 9ème FED couvraient les points focaux des quatre axes d'orientation politique. Il est vrai que le 10ème FED s'inspire plus précisément du DRSP, en introduisant le concept de pôle de développement visant l'élimination des interventions de saupoudrage du passé.

Infrastructures et transport : La CE dans ce secteur est génératrice de la politique sectorielle nationale au travers d'une AT qui a produit la lettre de politique sectorielle (PST1, puis PST2). Cette action s'inscrit dans la continuité (ou en substitution) de l'action menée par la BM pendant 7 ans (projet sectoriel). Il y a donc bien recouvrement entre les interventions de la CE et la politique sectorielle. Par contre, la politique sectorielle n'a pas été complètement appropriée par les autorités nationales dans tous les domaines, ou plutôt il est resté pendant la période sous revue aux fonctions de directions des fonctionnaires de la vieille école de l'approche d'une gestion entièrement publique de l'entretien routier. Ils ont tenté sans succès de reprendre le contrôle sur les structures autonomisées (FER et ONM) et d'en limiter l'importance dans le processus de décision. Une résistance de même nature s'est opposée à la libéralisation des transports. Dans la période récente, cette résistance tend à disparaître d'une part du fait du renouvellement des cadres après des départs à la retraite et, d'autre part, du fait de directives plus claires émises par les plus hautes instances. La haute fonction publique et les ministres n'en conservent pas moins une certaine autonomie de fait.

Appuis macroéconomiques : Une fois de plus, l'absence de plan stratégique de réforme des finances publiques ne permet pas d'apprécier le degré de couverture des besoins en la matière.

PMR : Le PPRM a intégré dans sa conception les orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), à l'époque en cours d'élaboration. Les évolutions ultérieurs ont porté sur le montage institutionnel, sans changer l'orientation micro-économie et services sociaux de base. Les microréalisations ne font pas partie des instruments d'une politique publique et les PMR ne pouvaient donc pas s'y référer en deçà des objectifs.

Santé : le DSRP (2008-2010) n'a été formulé qu'en fin de la période de référence (sept 2007). Il reprend toutefois un certain nombre de constats et d'objectifs formulés en 1999 dans le Plan national de lutte contre la pauvreté (PNLCP) : la protection de la santé et la lutte contre le VIH SIDA sont inscrits dans les priorités du 4ème pilier, Renforcer le capital humain : La dégradation des indicateurs sanitaires depuis 1988 et l'incidence sur la santé publique des maladies comme le SIDA, la tuberculose et le paludisme sont dues d'après le document à une faible accessibilité des soins de santé primaires et à une mauvaise gestion du système de santé. L'approche retenue par la coopération européenne dans ses programmes précédents d'appui au secteur sanitaire (principalement le 8ème FED,) répondait à cette analyse en axant ses interventions sur l'amélioration de l'accessibilité des soins de santé primaires, de la gestion du système de santé et la lutte contre ces trois

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
maladies prioritaires. A l'inverse d'autres aspects importants présentés avec ce pilier (l'éducation par exemple) n'ont pas fait l'objet d'interventions communautaires spécifiques.		
I 1.2.2 Existence de références aux objectifs et stratégies nationaux dans les DSP et documents communautaires de programmation	Comparaison des documents communautaires de programmation (PIN, CF) avec documents-programmes nationaux de portée sectorielle	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation nationaux ;
Les objectifs et stratégies nationaux du secteur sont bien repris dans la programmation de la CE, sur la base des documents validés par le gouvernement au moment de la conception de la programmation des ressources du FED (voir même de documents intermédiaires auxquels la CE a été systématiquement associée). Dans le secteur santé, les références aux documents nationaux dans le processus de formulation des stratégies communautaires sont nombreuses, :citons notamment la revue à mi- parcours du 8ème FED (1999) qui rappelle l'appui apporté par l'Europe en soutien aux engagements pris par le gouvernement (critère 5) pour l'étude d'identification en vue de l'analyse de la situation à la fin de l'exécution du Plan National de Développement Sanitaire (1994-1998) ainsi qu'une évaluation spéciale du secteur commandée par le Chef de l'Etat. (dans le cadre duquel la nouvelle stratégie vise à s'intégrer).		
CJ 1.3 Les objectifs des stratégies communautaires ont été définis dans le cadre d'une démarche de concertation élargie aux acteurs non étatiques et de représentants des bénéficiaires, directement ou indirectement (documents nationaux ayant eux-mêmes impliqué les parties prenantes)		Programmation et interventions
Jusqu'en 2005, les crises successives ont rendu difficile l'organisation d'une concertation de programmation avec les parties prenantes. L'absence d'une politique à long terme de l'Etat, la personnalisation des enjeux de politiques publiques (ou le soupçon de personnalisation) et la carence des organisations potentiellement représentatives de la société civile aurait vidé de leur sens une concertation élargie, voir même auraient pu alimenter les tensions. La standardisation de l'appréciation de la pertinence par la concertation n'est pas appropriée aux pays en crise sociopolitique ou politico-militaire chronique.		
Infrastructures et transport : Pas de démarche de concertation élargie dans ce secteur sur la période (I 1.3.1). Son opportunité aurait été discutable dans le contexte de la période. Les partenaires techniques de la CE n'avaient pas les compétences techniques et les capacités humaines pour entretenir un dialogue avec la CE (I 1.3.2). Appuis macroéconomiques : Jusqu'en 2005, les crises successives ont rendu difficile l'organisation d'une concertation de programmation avec les parties prenantes (I 1.3.1) .Jusqu'en 2002, même s'il avait été reconnu à maintes reprises par tous les parties prenantes que la gestion des finances publiques était catastrophique, il était difficile, pour le gouvernement du moment, de définir une stratégie d'ensemble (I 1.3.2). Les DSP ne pouvaient pas programmer un appui budgétaire ciblé sur le paiement d'arriérés de salaires des fonctionnaires, des fournisseurs ou des retraités. En 2003, avec l'appui de la CE un plan d'action pour le redressement des finances publiques a été élaboré et finalement approuvé par le gouvernement. Ce plan, représentant une stratégie à moyen terme, a été par la suite partiellement mis en œuvre par le projet AREMIF. PMR : La démarche participative dans la définition des programmes n'est pas mentionnée dans la documentation disponible. Cette situation est contradictoire avec la nature des programmes. Cet aspect sera approfondi pendant la mission de terrain. Santé : Il n'est pas établi qu'une démarche de concertation avec les acteurs non étatiques ait été engagée préalablement à la signature des documents de programmation. Toutefois, le quart de l'enveloppe concernant l'appui aux districts sanitaires était réservé à la mise en œuvre de contrats de partenariat avec des acteurs non étatiques. Cette programmation budgétaire révélait une bonne connaissance du terrain, en particulier du rôle joué par l'ASSOMESCA (par exemple) dans		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
le fonctionnement des infrastructures sanitaires périphériques. Environnement : Pas de mention d'une démarche de concertation élargie dans ce domaine. En 2000, il n'y avait qu'une seule ONG internationale en RCA. En tant qu'acteurs non étatiques opérationnels sur le terrain seule la Caritas est visible. Une vraie concertation ne semble pas avoir eu lieu avant le 10ème FED. Gouvernance : Pas de concertation.		
I 1.3.1 Éléments de procédure d'élaboration indiquant que les documents communautaires de programmation ont été présentés et discutés avec les parties prenantes pendant leur préparation	Recueil d'information sur les modalités d'élaboration des documents communautaires de programmation – entretiens avec les responsables en Délégation et consultation des TDR et rapports des études de préparation	Entretiens avec les responsables en Délégation et les responsables sectoriels au gouvernement ; analyse des documents préparés ou issus de la démarche de concertation.
Infrastructures et transport : Pas de démarche de concertation élargie dans ce secteur sauf pour les projets d'aménagement et d'assainissement des quartiers de Bangui. Son opportunité est discutable dans le contexte de la période pour les projets d'infrastructure et pour la mise en œuvre de la libéralisation des transports. Appuis macroéconomiques : Jusqu'en 2005, les crises successives ont rendu difficile l'organisation d'une concertation de programmation avec les parties prenantes. PMR : Pas de mémoire de la période de conception des programmes. La concertation avec les ANE est probable, même si elle ne s'est a priori pas inscrite dans une procédure formelle d'élaboration concertée. Il est cependant avéré qu'actuellement la société civile est très faiblement organisée et que les rares ONG nationales ne disposent pas de ressources humaines adéquates et d'un espace politique d'expression pour constituer un partenaire dans un dialogue de politique. Pratiquement 10 ans en arrière, la situation devait être encore moins porteuse d'une concertation. Santé : Pas de mention explicite de ce genre de procédures. Mais les DTA de la convention de financement (8 CA 007) indiquent que « l'accent sera mis sur le partenariat avec le secteur privé non lucratif (institutions à caractère confessionnel, ONG etc. ») ce qui peut indiquer que des discussions préalables existaient et permettaient d'envisager de tels accords. Environnement : Pas de mention de ce genre de procédures. Gouvernance : Pas de mention de ce genre de procédures.		
I 1.3.2 Éléments indiquant que les documents communautaires de programmation ont utilisé des documents préparés par le Gouvernement, et que ceux-ci ont été présentés et discutés avec les parties prenantes pendant la programmation de l'aide communautaire	Recueil d'information sur les modalités d'élaboration des documents programmes nationaux de portée générale ou sectorielle – entretiens auprès des responsables sectoriels et des parties prenantes	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation nationaux ;
Pas de présentation et de discussion avec les parties prenantes. Le gouvernement (ON) est intervenu dans la rédaction des documents contractuels et, récemment, bien au-delà. Il n'a pas été identifié de valeur ajouté à ces contributions du partenaire.		
Infrastructures et transport : cf. I 1.2.1 ; les autorités nationales n'ont pas disposé sur la période des capacités techniques et humaines pour produire une documentation qui lui soit propre. Les études et documents de politique ont été produits par l'assistance technique de la CE et les bureaux d'ingénierie internationaux. Appuis macroéconomiques : Les documents de cette époque évoquent plutôt des requêtes d'appuis budgétaires visant le paiement des arriérés du gouvernement en place ou du précédent. PMR : Il n'y a pas de documents de politique en matière de microréalisations et l'implication de l'Etat a été volontairement limitée au minimum. Santé : cf. I.1.2.1 et I.1.1.7. Le document de programmation de la CE de l'appui sur le 8ème FED fait référence à un séminaire organisé en juin 1999 avec «		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
personnalités plus directement concernées par ce programme », assistance toutefois principalement composée de représentants de l'Etat. Environnement : Pas de mention de ce genre de procédures. Gouvernance : Pas de mention de ce genre de procédures.		
CJ 1.4 Les objectifs des stratégies de réponse de la CE, comme les instruments et les approches, sont en ligne avec les objectifs et les principes de l'aide communautaire et ont été éventuellement modifiés pour renforcer ou préserver cette liaison.		Programmation et interventions
Les objectifs de la stratégie de réponse de la CE font référence aux textes fondamentaux qui sous-tendent l'assistance communautaire aux pays ACP. L'analyse des principaux objectifs sectoriels n'a pas révélé d'incohérence avec ces documents de base, ni avec les principaux guidelines sectoriels. Au contraire, la question que pose l'analyse des projets, et donc le constat des difficultés rencontrées, est celle de l'adéquation des principes généraux de l'accord de Cotonou dans les situations de crise structurelles chroniques comportant des épisodes de conflits armés ou d'instabilité politico-militaire. La production et la préparation par la CE de communications, directives, instruments et rapports sur ces situations démontre que le besoin de s'adapter a bien été évalué et qu'il est largement partagé.		
Infrastructures et transport : La CE n'a pas introduit avant le 10ème FED une rupture dans la logique d'intervention dans le secteur. Cette rupture ne remet d'ailleurs pas en question le projet d'investissement lourd porté pendant l'ensemble de la période (possibilité de réallocation), mais marque un tournant. Un nombre important d'instruments ont été mobilisés par le secteur (STABEX, PAAS, PIN, ligne ONG). Cette diversité n'a pas introduit une diversité d'approches (I 1.4.2). La pénurie de capacités locales (Administration, ONG, PME) a été une contrainte majeure. La cohérence avec les objectifs et les principes de l'aide communautaire a été forte, peut-être trop forte car a priori ce cadre n'est pas adapté avec les besoins de stabilisation d'un État fragile (I 1.4.1). Appuis macroéconomiques : La chronologie des évènements souligne les difficultés rencontrées par les rédacteurs des DSP à inclure les objectifs et les principes de l'aide communautaire dans le contexte conflictuel de l'époque (I 1.4.1). La CE a fait preuve de flexibilité et d'adaptation pertinente, notamment en ce qui concerne l'approche appui budgétaire ciblé (I 4.1.2). Dès 2005, elle a mis en œuvre une approche classique d'identification de programmes visant la sortie de crise des finances publiques. PMR : L'approche PPMR fait partie intégrante des outils de la CE et prend en compte les objectifs et principes de l'aide communautaire. L'application a fortement divergé des cadres de référence usuels de la CE, entrainant une impossibilité à mettre en œuvre le programme dans sa conception initiale et donc mettant sous contrainte le déroulement du projet (I 1.4.1). La mise en œuvre des programmes a nécessité des évolutions importantes dans les montages institutionnels initiaux qui les ont remis en ligne avec les acquis de la CE (I 1.4.2). Santé : Les stratégies de réponse apportées par la CE sont en ligne avec les principes de l'aide communautaire formulés en particulier dans la déclaration du 10 novembre 2000 et des efforts réels ont été fournis pour permettre une conjonction optimale des outils dont l'enveloppe a été redéfinie en 2004 suite à la revue mi-parcours 9ème FED. Environnement : Les objectifs des stratégies ECOFAC sont les mêmes depuis le début en 1992. Gouvernance : Il n'existait pas une vraie approche avant le 10ème FED.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 1.4.1 Les objectifs et principes de l'aide communautaires servent de référence à la programmation et ont été pris en compte dans sa conception et celle de sa mise en œuvre	Recueil d'information sur les modalités d'élaboration des documents communautaires de programmation – entretiens avec les responsables en Délégation et consultation des TDR et rapports des études de préparation	Entretiens avec les responsables en Délégation et les responsables sectoriels au gouvernement ; analyse des documents préparés ou issus de la démarche de concertation.
Les objectifs et les principes de l'aide de la CE font l'objet d'une présentation liminaire dans les DSP à un niveau de grande généralité, y compris les appuis macroéconomiques, mais ils ne sont pas traduits en cadre de référence applicable.		
Infrastructures et transport : Les objectifs et les principes de l'aide de la CE font l'objet d'une présentation liminaire dans les DSP à un niveau de grande généralité, mais ils ne sont pas traduits en cadre de référence applicable. La politique sectorielle générale de la CE en matière de transport dans les pays en développement n'est pas mentionnée (COM), de même pour les guidelines. Cela n'empêche pas le contenu de la programmation d'avoir pris en compte ces références : la politique sectorielle qui la sous-tend est fortement cohérente avec la stratégie sectorielle CE usuelle (FER 2ème génération, promotion PME qui sous-tend à terme la création d'une agence routière). Dans la mise en œuvre, des décalages se sont imposés pour tenir compte des réalités des capacités en place, avec particulièrement l'abandon du recours aux PME (inexistantes) en faveur d'un ONM autonomisé et très contrôlée pendant la période sous revue par l'AT et les actions de soutien aux transporteurs. Cette distanciation a été a priori utile et nécessaire pour s'adapter (de manière transitoire) au contexte. Appuis macroéconomiques : La chronologie des évènements souligne les difficultés rencontrées par les rédacteurs des DSP à inclure les objectifs et les principes de l'aide communautaire dans le contexte conflictuel de l'époque. PMR : L'approche PPMR fait partie intégrante des outils de la CE et prend en compte les objectifs et principes de l'aide communautaire. L'application a fortement divergé des cadres de référence usuels de la CE, entrainant une impossibilité à mettre en œuvre le programme dans sa conception initiale et donc mettant sous contrainte le déroulement du projet. Santé : La programmation des interventions dans le domaine de la santé s'effectue dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, figurant parmi les objectifs généraux de la coopération communautaire inscrits à l'article 177 du Traité de l'Union Européenne. Le domaine d'intervention tel que précisé dans la Déclaration sur la politique de développement de l'Union Européenne du 10 novembre 2000 est l'Appui aux politiques macro-économiques et la promotion d'un accès équitable aux services sociaux. Environnement : En tant que thème transversal les aspects environnementaux ne font pas partie des projets en RCA. Gouvernance : Pas de concepts de ce type avant le 10ème FED.		
I 1.4.2 Des modifications ont été apportées au cours du temps dans les instruments, les approches et les secteurs de concentration pour tenir compte des évolutions des politiques, principes et règlements de l'aide communautaire	Recueil d'information sur les modalités d'élaboration des documents programmes nationaux de portée générale ou sectorielle – entretiens auprès des responsables sectoriels et des parties prenantes	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation nationaux ;
Les documents de programmation, jusqu'au 10ème FED, n'ont pas utilisé des évolutions des politiques, principes et règlements de l'aide communautaire pour modifier la réponse stratégique posée dès le 7ème FED. La principale modification est restée interne, avec la déconcentration de la Délégation. Cette évolution, relativement tardive, n'a pas eu d'incidence sur les instruments mis en œuvre, mais a progressivement permis d'améliorer les capacités de la Délégation.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Infrastructures et transport : Les interventions de la CE n'ont pas su évoluer sur la période dans ce secteur pour prendre en compte les évolutions du contexte. Le 10ème a introduit cette rupture, mais elle aurait été souhaitable avant. Les modifications apportées au projet initial d'aménagement de l'axe international vers Garoua se sont imposées de manière extérieure, d'une part politiquement avec l'utilisation du secteur pour donner plus du poids à l'art. 96, et par la réduction du linéaire consécutif aux retards accumulés. Aucun acteur de la chaîne de décision n'a donc été en mesure d'introduire des modifications dans des délais adaptés à la volatilité de la situation d'un état fragile en crise. Par contre, à partir de 2005, la CE a su faire preuve de souplesse pour mobiliser des instruments pour intervenir sur le réseau routier. Appuis macroéconomiques : Les différentes revues (à mi parcours et finales) des PIN n'ont pas jugé nécessaire de modifier les stratégies d'intervention ou les secteurs de concentration. Elles se sont contenté de proposer des réallocations (diminutions) des lignes budgétaires, en tenant compte du respect des engagements pris par le gouvernement dans la poursuite des reformes, des capacités d'absorption du secteur, des effets des consultations art.96 (suspension provisoire d'une partie de l'aide considérée à haut risque, particulièrement les transports et les appuis macroéconomiques). PMR : La mise en œuvre des programmes a nécessité des évolutions importantes dans les montages institutionnels initiaux qui les ont remis en ligne avec les acquis de la CE. Les deux PMR ont assuré l'existence de l'appui à la société civile tout au long de la période couverte par l'évaluation. Santé : Le secteur de la santé n'a pas été concerné par les décisions prises dans le cadre des consultations au titre de l'article 96 (voir I. 9.3.1). La modification apportée aux montants des enveloppes du PIN suite à la revue à mi-parcours 9ème FED, 2004 ne semble pas avoir perturbé la mobilisation de l'enveloppe B au terme des actions d'urgence décidées en 2003. Environnement : Pas des modifications d'ECOFAC. Gouvernance : Ne s'applique pas.		
CJ 1.5 Les stratégies de réponse de la CE, comme les instruments et les approches, ont été modifiées lorsque la crise structurelle a fait place à des conflits, au coup d'État ou à la transition vers le développement pour tenir compte des situations de fait et contribuer au retour à des situations plus favorables aux objectifs et aux principes de l'aide communautaire.		Programmation et interventions
La CE a conservé inchangées les stratégies de coopération et les secteurs de concentration jusqu'au 10ème FED. Cela relève probablement d'une attitude de prudence et de perplexité face à une situation politique incontrôlable et conflictuelle. Il fallait donner du temps et le rattraper par la suite. La reprise systématique de l'absence de capacité des parties prenantes centrafricaines a constituée un argument fort pour un certain immobilisme. Cette analyse, avérée à l'échelon central et aggravée par la corruption, est a priori le principal facteur de blocage d'évolutions de l'aide communautaire.		
Infrastructures et transport : Pas d'adaptation (I 1.5.1, 1.5.2), sauf à prendre en compte le tournant pris avec le 10ème FED qui est intervenu après la période sous revue (I 1.5.3). Une adaptation a commencé à être mise en œuvre après la levée de la suspension de la coopération de la CE, sous un régime implicitement dérogatoire (ou tout du moins accéléré) par rapport aux procédures standards du FED. Il y a alors un problème de temps de réaction de la CE si on ne prend en compte que le PIN et de disponibilité d'instrument adaptés comme les mesures liées aux articles 72 et 73 des accords de Cotonou (cf., plus récemment, l'Instrument de stabilisation). Appuis macroéconomiques : La CE a réagit dans ce domaine à l'urgence (I 1.5.1) et ses interventions non formellement programmées était pertinentes dans le contexte local (I 1.5.2). Il n'est pas possible dans cet exercice de mesurer l'impact des apurements d'arriérés mais cet impact est avéré. L'évolution vers l'amélioration de la gestion des finances publiques (AREMIF) est une contribution à la sortie de crise et à la transition (I 1.5.3). PMR : Pas de prise en compte dans la programmation de la dimension prévention. La localisation de la zone d'intervention du programme (ouest du pays) évite les zones d'actuelle déstabilisation (I 1.5.1). La conception n'a pris en compte ni les difficultés structurelles générant les multiples crises (I 1.5.2), ni le contexte de		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
récupération nécessaire et spécifique a un environnement post-crise (post conflit, I 1.5.3). Le PMR 2 dont la faisabilité a été faite en 2008 ne modifie pas fondamentalement l'approche ni les zones d'intervention Santé : La stratégie n'a pas été officiellement modifiée à l'occasion des événements de 2003, mais les interventions ont été revues avec des objectifs plus ambitieux (I.1.5.3) qui ont à terme pesé sur l'efficacité globale des interventions. Environnement : Pas des modifications d'ECOFAC. Gouvernance : Ne s'applique pas.		
I 1.5.1 La programmation et l'identification des projets a pris en compte explicitement et de manière opérationnelle la prévention de la crise	Analyse de la programmation	Entretiens avec les responsables en Délégation et les responsables sectoriels au gouvernement ; analyse des documents pré-parés ou issus de la démarche de concertation.
Infrastructures et transport : Pas de prise en compte avant 2005. Les modifications apportées au projet d'aménagement de l'axe vers Douala sont plus liées aux contraintes financières qu'à un déplacement de l'approche (attendu du 10ème FED). Appuis macroéconomiques : Une certaine prise en compte implicite lors des interventions en matière d'apurement d'arriérés qui ont probablement apaisé les tensions et indirectement participé à la diminution de l'intensité des crises sociales. PMR : Pas de prise en compte dans la programmation de la dimension prévention. La localisation de la zone d'intervention du programme (ouest du pays) évite les zones d'actuelle déstabilisation. Santé : La prévention de la crise n'a pas été explicitement prise en compte dans la programmation des interventions alors que le contexte de la fin des années 1990 était déjà tendu avec les émeutes intervenues notamment en 1996/1997. Environnement : Pas de prise en compte. Gouvernance : Pas de prise en compte.		
I 1.5.2 La programmation et l'identification des projets a pris en compte explicitement et de manière opérationnelle la crise dans une perspective de son dénouement	Analyse de la programmation et de la mise en œuvre des projets (versions successives des DSP, PF, avenants)	Entretiens avec les responsables en Délégation et les responsables sectoriels au gouvernement ; analyse des documents préparés ou issus de la démarche de concertation.
Infrastructures et transport : Pas de prise en compte. Appuis macroéconomiques : L'identification (requêtes du gouvernement) des appuis budgétaires avait pour but de réduire les tensions sociales et de participer directement au dénouement de la crise. PMR : La conception n'a pas pris en compte les difficultés structurelles générant les multiples crises, ni par après le contexte de récupération nécessaire et spécifique a un environnement post-crise (post conflit). Le PMR 2 dont la faisabilité a été faite en 2008 ne modifie pas fondamentalement l'approche ni les zones d'intervention. Santé : Au lendemain des événements de 2003, la programmation opérationnelle des activités s'est révélée encore plus ambitieuse en intégrant les demandes de reconstruction et d'adduction d'eau formulées par le Ministère de la Santé à son principal partenaire financier. Au risque pour le projet en cours (8 CA 007) de n'être pas en mesure de faire face aux défis constitués par le doublement des districts à intervention directe et le quasi-doublement des chantiers de travaux envisagés entre l'étude d'identification (2002) et la clôture du projet. Environnement : Pas de prise en compte. Gouvernance : Pas de prise en compte.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 1.5.3 La programmation et l'identification des projets a pris en compte explicitement et de manière opérationnelle la sortie de crise et la transition vers le développement	Analyse de la programmation et de la mise en œuvre des projets (versions successives des DSP, PF, avenants)	Entretiens avec les responsables en Délégation et les responsables sectoriels au gouvernement ; analyse des documents préparés ou issus de la démarche de concertation.

Infrastructures et transport : pas de prise en compte constatée à ce stade, sauf à considérer le 10ème FED et sa politique de pôle de développement qui peut être considérée comme une démarche LRRD.

Appuis macroéconomiques : Comme suite aux consultations art. 96 et à la feuille de route visant le redressement des finances publiques, la CE à très rapidement mise en œuvre un processus d'identification d'un cadre de mesures correctives des finances publiques. Les évènements de 2004 ont reporté à 2006 la mise en œuvre opérationnelle de l'appui identifié.

PMR : Les 2 PMR ont été conçus avant l'éclatement de la crise de 2004. La crise structurelle et les conflits qu'elle a généré en continu étaient déjà installés. La dimension sortie de crise n'est pas prise en compte, que se soit comme objectif ou comme modalité opératoire.

Santé : Au même titre que sa prévention, la sortie de crise n'a pas été prise en compte dans la programmation des interventions. Mais des efforts importants ont été fournis pour permettre une utilisation cohérente des outils dans la mise en œuvre des activités (cf. I.7.2.1).

Environnement : Pas de prise en compte.

Gouvernance : Pas de prise en compte avant le 10ème FED.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

QE2 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission en matière d'appui macroéconomique ont-elles contribué à une meilleure gestion des finances publiques, à favoriser la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté ?

Justification et couverture de la question : Le niveau d'endettement de la RCA, suite à une longue période de conflits et de troubles était un facteur de blocage majeur pour les services publics, l'administration et, plus largement l'économie. Les arriérés de salaires, la dégradation des bâtiments publics, l'insuffisance chronique des équipements et des fournitures privaient les populations d'un accès à la santé et à l'éducation. L'accès à l'étape de déclenchement de l'initiative PPTE est une condition essentielle au rétablissement d'une base saine pour reconstruire des équilibres macroéconomiques essentiels à la relance de l'économie. La rationalisation de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre de réformes structurelles étaient également à la clé. Le respect de ses engagements par le gouvernement est une condition permissive dont l'effectivité et les modalités de mise en œuvre seront étudié. La question vise à analyser les contributions (financière, en expertise technique et en dialogue de politique) de la CE à l'amélioration de la gestion des finances publiques, la poursuite des réformes structurelles et a la réduction de la pauvreté.

Données brutes :

Le Programme d'Appui a L'Ajustement Structurel (PAAS) II 1998 8 ACP CA 003-7.2 M€

CF signée le 17 décembre 1998

La date limite d'exécution a été fixée le 31/12/2000. Les objectifs majeurs sont basés sur les objectifs macroéconomiques tels que fixés par le gouvernement dans son document cadre de stratégie et politiques économiques. Le programme vise la mise en place d'une politique budgétaire rigoureuse à même de favoriser le retour à la stabilité. Plus spécifiquement, le projet devrait permettre de soutenir les politiques sectorielles des secteurs prioritaires définis par le gouvernement (transports, santé, éducation, etc.) et d'assurer les dépenses budgétaires dans ces secteurs.

Il sera mis en œuvre par un appui direct au budget de l'État a travers le versement d'une tranche de 6,5 M€. (informations reprises de la CF)

Le Programme d'Appui a L'Ajustement Structurel (PAAS) III 2000-2001 8 ACP CA 12/13/14-22 M€

CF été signé le 6 avril 2001

Le budget de 22 M€, y comprend 1,5 M€ pour l'appui institutionnel et visait l'amélioration de la capacité de gestion économique, l'assainissement budgétaire et le redressement de la trésorerie de l'État. La date limite d'exécution du programme était fixée au 31 décembre 2002. Elle a fait une large place aux audits des dépenses, aux contrôles a posteriori et aux indicateurs de performance. Les décaissements se sont appuyés sur des protocoles d'accord entre le Gouvernement et la Commission européenne, établissant clairement les points d'affectation des appuis budgétaires. Une étude préalable avait également évalué quels secteurs et quels montants pouvaient être jugés comme éligibles sans risques. Le déboursement de la seconde tranche est soumis à une série de dix conditions touchant à la gestion macro-économique et financière, à la mise en œuvre des politiques sectorielles sociales, et à la bonne exécution de la première tranche.

Une première tranche d'un montant de 11,5 M€ avait été décaissée en juillet 2001. Elle était destinée à un appui à l'apurement des arriérés de paiement (4,8 milliards de FCFA soit 7,3 M€) et un appui budgétaire dans les secteurs santé, éducation et gestion économique et financière (2,7 milliards de FCFA soit 4,2 M€). Le solde de la tranche était destiné à l'apurement de certains arriérés de l'État. L'apurement des arriérés s'est fait après audit préalable des 4,3 milliards de FCFA d'arriérés bancaires et 0,5 milliards d'arriérés de pension. L'opération de paiement d'un trimestre d'arriérés de pension aux fonctionnaires civils retraités, réalisée en décembre 2001, a été un succès notable. Non seulement elle a reçu un accueil très favorable dans la population, mais encore elle a permis de toiletter le fichier de pension et de tester des procédures sécurisées de paiement.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

L'appui budgétaire versé au titre de la première tranche a été audité en août-septembre et les premières conclusions ont été préoccupantes. Puisque l'appui n'était pas ciblé par ligne budgétaire, la méthodologie d'audit consistait à valider des dépenses publiques dans les secteurs visés à concurrence du montant de fonds de contrepartie déboursé. Or, même en auditant des dépenses publiques à hauteur de 150% du montant déboursé, les auditeurs n'ont pu valider que 50% de ce montant.

La Commission a demandé au gouvernement de rembourser presque 1 milliard de FCFA (1,5 M€) de dépenses invalidées au titre de la première tranche du PAAS III (677 millions de FCFA invalidés au titre de l'appui budgétaire et 313 millions FCFA unilatéralement prélevés par la BEAC lors de l'opération d'apurement des arriérés bancaires). Un audit consécutif au décaissement de cette tranche ainsi qu'à l'utilisation des reliquats du PAAS II a révélé des dépenses inéligibles à hauteur de 2.6 M€.

En ce qui concerne l'appui institutionnel prévu à la convention de PAAS III, il a compris l'audit des arriérés, l'audit des fonds de contrepartie et une étude diagnostic des finances publiques, réalisée entre juillet 2002 à janvier 2003 qui a diagnostiqué la programmation, l'exécution et le contrôle des finances publiques et proposé un plan d'action global. Les constats sont alarmants : le processus de programmation budgétaire semble déconnecté de la réalité ; la chaîne des dépenses est largement ouverte aux abus ; les mécanismes de contrôle sont pratiquement inexistants ; la comptabilité publique elle-même est très lacunaire ; l'État fonctionne avec une trésorerie négative ; l'inexistence d'indicateurs empêche le suivi de l'évolution des finances publiques et autres politiques sectorielles.

En janvier 2003, il a été présenté un plan de redressement de finances : réduire les dettes et le déficit, lutter contre le laxisme, relever les recettes, contrôler les dépenses et restaurer la confiance. Le plan d'action du redressement consistait en trois phases : démarrage en 2004, redressement sur 2005-2006 et consolidation à partir de 2007. Dans un premier temps l'essentiel de l'assistance technique résidente devait être pris en charge par la Coopération française et le FED. En novembre 2003, le Conseil des Ministres a adopté le Plan de Redressement et formellement adopté la feuille de route afférente. Un avenant à la Convention de financement du PAAS III sans augmentation de plafond prolonge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2005 et augmente l'enveloppe destinée à l'assistance technique en vue de la mise en œuvre du Plan de Redressement.

L'année 2003 a été marquée par le coup d'État du 15 mars et la suspension de l'ordre constitutionnel qui s'en est suivie. A partir du 12 juin ont été menées entre le gouvernement et l'UE des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, à l'issue desquelles l'UE a décidé une suspension de certains volets de sa coopération et la poursuite progressive des autres volets, en fonction de la mise en œuvre effective des engagements pris par le gouvernement pour le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, y compris le respect des droits sociaux fondamentaux et de l'État de droit. La Commission a suspendu pendant la durée des consultations tout nouvel engagement « à l'exception d'éventuels projets humanitaires ou à destination directe des populations ». L'exécution du PAAS a été handicapé par l'absence de programme avec le FMI, ce qui a empêché le déboursement de la seconde tranche du PAAS III, (et le report des grands programmes d'infrastructures).

Les déboursements de la deuxième tranche sont soumis à une série de conditions restant à remplir : la signature d'un nouveau programme avec le Fonds Monétaire International ; la finalisation des comptes de gestion 1999 et 2000 et leur transmission à la Cour des Comptes ; l'achèvement des études nécessaires à la finalisation du CSLP. Les relations avec le FMI ont été reprises et le FMI a approuvé un accord au bénéfice de la RCA, au titre du programme d'urgence post-conflit. En revanche, le gouvernement de transition n'a pu honorer l'ensemble de la charge salariale de la fonction publique, réglant en priorité les petits salaires avec un plafond de 100 000 FCFA correspondant globalement à 80% de la population des bénéficiaires.

Dans le contexte du PAAS III deux décaissements de 11,8 M€ n'ont pu être effectués comme prévu à cause du non remboursement de la part du gouvernement centrafricain des dépenses inéligibles du PAAS II et de la première tranche du PAAS III. Sur le PAAS III, des dépenses inéligibles (2.645.475 €) n'ont pas été remboursés avec les fonds issus du prêt du FMI dans le cadre de la *Post Conflict Facility*. Ceci a bloqué le décaissement des deux dernières tranches du PAAS III, prévu pour juillet 2004. Au cours de l'année 2004, le PAAS III a connu un déblocage important, à l'occasion de la signature du Protocole d'Accord du 27 juillet 2004 et

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

du Protocole de mise en œuvre du 29 octobre 2004, et du démarrage du « Programme d'appui au redressement des finances publiques » en octobre 2004 ». Un Protocole de mise en œuvre a été conclu entre l'ON et la DCE pour fixer les modalités de liquidation des fonds disponibles des PAAS II et III. Le gouvernement a préalablement rempli son engagement de rembourser un montant de 1,735 milliard FCFA. Les 2ème et 3ème tranches (respectivement de 4 M€ et 7,3 M€) du PAAS III ont pu être décaissées seulement en novembre 2004, suite au remboursement des dépenses inéligibles encourues lors des phases précédentes par le gouvernement.

Le décaissement de la 2ème tranche en décembre 2004, a aidé à apurer des arriérés de 4 M€ de la RCA vis-à-vis de la BEI et ainsi améliorer la position nette du gouvernement. Les deux actions d'apurement de dettes ont diminué l'endettement du pays, condition clé pour une éventuelle reprise des activités du FMI en RCA. Finalement, un redéploiement immédiat début novembre des dépenses inéligibles remboursées a permis de couvrir presque trois quarts de la contribution du gouvernement au processus électoral. Le décaissement de la 3ème tranche en mai 2005 a permis à la trésorerie du gouvernement l'apurement de la moitié de ses dettes auprès des banques locales, dettes à des taux insoutenables, qui menaçaient aussi la survie du secteur bancaire en RCA. Aussi a-t-il permis au gouvernement de payer quelques mois d'arriérés de salaires, ce qui a considérablement contribué à la paix sociale dans une phase cruciale de la transition du pays vers l'ordre constitutionnel.

Le Programme de redressement des finances publiques, volet essentiel du PAAS III a connu d'importants retards à cause de problèmes de recrutement d'un AT pour la coordination de la mise en œuvre du plan d'action pour le redressement de finances publiques. En prévision de la date limite d'exécution du PAAS III, 30 juin 2005, les objectifs ont été revus à la baisse : des 44 actions identifiées par le plan d'action, seulement cinq ont été sélectionnées pour une mise en œuvre à court terme sur la composante « assistance technique ». Six missions court terme ont été organisées. Toutes ces interventions sont complémentaires de celles de la France qui est intervenue à plusieurs reprises en appui budgétaire à l'État centrafricain.

La mise en œuvre de la CF a été beaucoup plus lente que prévu. Ceci s'explique notamment par les problèmes politiques ; par la faible capacité de l'administration en gestion économique et financière ; par l'inadéquation des procédures FED (telles que mises en œuvre avant déconcentration) face à un environnement nécessitant une capacité de réaction rapide.

Le Programme de Réduction des Arriérés Multilatéraux et Internes de la Centrafrique (« RAMICA ») 9 ACP CA 17/18/19 –

13.6 M€ - CF signée le 8 mars 2007.

La stratégie de coopération et le PIN mentionnent l'appui macroéconomique et renforcement de la bonne gouvernance comme l'une de leurs composantes. Ces documents précisent que la Commission Européenne continuera de soutenir les efforts nationaux de développement à travers des appuis budgétaires. Le programme s'inscrit dans le contexte de la reprise de la coopération avec la République Centrafricaine, suite à la levée de l'article 96 des Accords de Cotonou en juillet 2005. Après les élections démocratiques qui se sont déroulées dans le calme et de façon transparente entre décembre 2004 et mai 2005, le pays se trouve toujours dans une situation d'urgence compte tenu du niveau général de pauvreté, d'une situation économique difficile et de l'urgence de démarrer la reconstruction. La capacité du gouvernement à gérer les finances publiques est totalement affaiblie par les arriérés de salaires. Il y a également les arriérés de paiement des entreprises cotonnières SOCOCA et SOCADATEX envers les cotonculteurs organisés dans les Groupements d'intérêts Ruraux (GIR). Ces arriérés de paiement datent de 2002 et s'élèvent à 2,6 milliards de FCFA.

L'objectif du présent appui consiste à appuyer la République Centrafricaine dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, de relance économique et d'amélioration de la gouvernance, en vue de sa réintégration dans l'économie mondiale et de son accès renouvelé aux aides et crédits internationaux. L'objectif spécifique est l'allégement des arriérés multilatéraux et intérieurs de la République Centrafricaine en vue de son inclusion dans l'Initiative PPTE. Les résultats attendus de cet appui sont : 1.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Contribuer à atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE en participant à l'apurement des arriérés multilatéraux. Il est attendu un fort levier à la fois en termes d'allégement du service de la dette et de réengagement des principaux bailleurs multilatéraux. 2. Un allégement de la dette interne auprès des cotonculteurs et/ou les groupements et retraités, avec un effet direct de réduction de la pauvreté. 3. Accompagner l'État dans sa stratégie de relance de la filière coton, qui entraînera une revitalisation généralisée de la vie économique dans l'arrière-pays, avec également un effet direct de réduction de la pauvreté. 4. Contribuer à un apaisement des tensions sociales en République Centrafricaine.

Une enveloppe de 13,6 millions d'euros sera employée selon la répartition indicative suivante: 1. un maximum de 5 millions d'euros en contribution à l'apurement des arriérés vis-à-vis de la Banque Africaine de Développement (BAD) comme soutien à l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE. Ce montant ne sera déboursé effectivement qu'au point de décision de cette initiative. 2. environ 1,4 million d'euros pour l'apurement des arriérés envers, et échéances restantes dues à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) jusqu'au 31 décembre 2007, date prévue pour le point de décision de l'Initiative PPTE. Ce volet s'inscrit également dans le soutien de la CE à l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE par la République Centrafricaine, pour lequel un apurement de tous les arriérés des dettes multilatérales est requis. 3. environ 4 millions d'euros pour l'apurement des dettes de la SOCOCA et SOCADETEX auprès des cotonculteurs et/ou leurs Groupements d'Intérêts Ruraux (GIR), et auprès des banques commerciales. 4. un montant d'environ 2,6 millions d'euros pour la dette sociale centrafricaine (salaires, pensions, etc.) 5. environ 0,6 million d'euros en appui complémentaire aux actions décrites ci-dessus, notamment pour la mise en œuvre du paiement des arriérés aux cotonculteurs, ainsi que des audits ex ante et ex post et les évaluations des différents volets.

Les conditionnalités générales de décaissement : *Programme de cadrage macro-économique* : un programme de référence avec le Fonds Monétaire International doit être en place ; le programme en cours doit faire l'objet des revues satisfaisantes par celui-ci; *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté* : la Commission appréciera l'avancement du processus DSRP pendant toute la durée du projet et avant tout décaissement ; *Gestion des finances publiques* : le Gouvernement s'engage à entreprendre une revue formelle des avancées dans le cadre du Plan d'Action pour l'Assainissement des Finances Publiques (approuvé par le Conseil des Ministres le 18.11.2003) et de renouveler formellement son engagement au dit Plan d'Action. Une revue des réformes dans le domaine des finances publique doit être effectuée annuellement.

Le décaissement aura lieu sous forme de remboursement de pensions et/ou de salaires déjà versés au titre du budget 2006. L'éligibilité des dépenses sera soumise à un contrôle ex-ante sur base des pièces justificatives concernant le paiement effectif. Dans la cadre de la mise en œuvre deux missions de pré-audit ont été demandées sur le volet B "Paiement des arriérés SOCOCA et SOCADETEX aux cotonculteurs" au mois d'avril 2007 et sur le volet C "Paiement des dettes sociales au gouvernement" au mois de juillet 2007. Des problèmes de qualité administrative et de non-disponibilité de certaines pièces comptables risquent de ralentir l'opération de paiement des arriérés aux cultivateurs de coton prévue. Pour le volet B, la mission de pré-audit n'a pu valider que 1.038.856.000 de FCFA (1.583.725,76 €) d'arriérés dus aux cotonculteurs sur les 2.312.099.000 de FCFA présentés par la Cellule Coton de l'ACDA au Ministère du Développement Rural. L'invalidation du reste est due à l'inexistence des pièces comptables notamment celles de la société SOCADETEX.

A ce sujet, la Délégation a demande une nouvelle mission d'audit pour valider le montant restant. Jusqu'au mois de septembre 2007 ces documents n'étaient pas encore disponibles. En ce qui concerne le volet C, la mission de pré-audit a identifié 5.166.156.812 FCFA (7.875.755,29 €) sur les salaires de janvier à juillet 2006.

Le programme RAMICA a fait une très importante contribution à l'atteinte par la RCA du point de décision PPTE a la fin septembre 2007 en prenant en charge en décembre 2007 les arriérés du pays auprès de la BAD (5 M€) et de la BEI (1,1 M€). L'appui a joué un rôle instrumental dans le déblocage du problème des arriérés de la RCA auprès de la BAD et BEI - à hauteur de 5 millions d'euros- et de par ce fait au réengagement de la Banque Mondiale et l'atteinte du point de décision PPTE (chose faite en septembre 2007). Il a entre autres permis au Gouvernement de commencer en décembre 2007 le paiement des arriérés aux cotonculteurs (environ 4,4 M€) à titre des campagnes 2000-2005, qui touche aux vies de 114.000 familles paysannes.

L'audit ex-post en 2007 a soulevé les graves problèmes de gestion au niveau du Trésor. Grâce à une assiette élargie de dépenses salariales tous les fonds versés

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

ont pourtant pu être déclarés éligibles. Le pré audit du volet "cultivateurs de coton", réalisé au mois de mai, n'a pu valider qu'environ 1,5 M€ des 4 millions. Un décaissement de 4,183 M€ en novembre 2007-les fonds "coton" validés combinés avec des fonds à titre de la dette sociale (arriérés salaires)-, a pourtant permis au gouvernement de prendre en main dans son entièreté le paiement des arriérés dans le secteur du coton. Un montant de 0,93 M€ à titre du FLEX 2005 a été ajouté à l'enveloppe du projet RAMICA, volet dette sociale. En conclusion, l'appui budgétaire communautaire a, entre autres, fortement contribué à l'atteinte par la RCA du point de décision PPTE fin septembre 2007 grâce à la prise en charge des arriérés de la RCA auprès de la BAD et de la BEI. Le programme RAMICA a également permis au Gouvernement de commencer en décembre le paiement des arriérés aux cotonculteurs à titre des campagnes 2000-2005, opération qui impacte positivement les conditions de vie de 114.000 familles paysannes. Cependant, des problèmes de qualité administrative et de non-disponibilité de certaines pièces comptables ont ralenti l'opération de plusieurs mois. D'une manière générale, les problèmes de gestion au niveau du Trésor centrafricain (encore souligné par des audits pour l'appui budgétaire communautaire en 2007, et par une mission PEFA en janvier 2008) font que dans les années à venir l'éligibilité à l'appui budgétaire «traditionnelle» d'ailleurs très utile pour le pays dans un contexte de tension de trésorerie nécessitera un accompagnement conséquent pour ce pays fragile en sortie de crise.

Le programme d'« Appui à la stabilisation économique de la RCA » (9 ACP CA 9 – ASERCA) -- 4 M€.

CF signée le 7 avril 2006

La dernière mission du FMI en juillet 2005 dans le cadre de l'analyse de l'évolution de la situation économique et l'évaluation de la mise en œuvre du premier programme post-conflit a refait le constat des faibles capacités du Gouvernement et les problèmes importants relatifs aux arriérés de la masse salariale. Elle a observé une quasi-stagnation de l'activité économique. Cette situation, conjuguée avec les faiblesses constatées dans le contrôle des dépenses et la mobilisation des recettes fiscales a eu un impact négatif dans la gestion des finances publiques. De même, le déblocage de l'aide extérieure était demeuré limité. Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme post-conflit a été marquée par le non-respect de certains objectifs quantitatifs, en particulier ceux portant sur la position nette du Gouvernement, le déficit et la masse salariale. D'autres engagements relatifs à l'amélioration de la gouvernance et la communication des données économiques à l' FMI n'ont également pas été satisfaits. Pour corriger ces faiblesses, la mission du FMI a adressé un aide mémoire au Gouvernement, dont les principales recommandations sont la maîtrise de la masse salariale et des dettes de l'État.

Les objectifs globaux du programme ASERCA visent une stabilisation du pays qui demeure fragile, autant économiquement que socialement et une contribution à la relance de l'économie. L'objectif spécifique du programme vise à aider le Gouvernement centrafricain à atteindre les objectifs quantitatifs fixés avec le FMI dans le cadre du programme post-conflit, en participant au financement du besoin résiduel sur le budget 2005 ou 2006. (Le programme apportera une contribution au financement de la balance des paiements grâce à la mise à disposition du Gouvernement de devises (€).

La contribution de la CE viendra appuyer les efforts des autres bailleurs, en coordination étroite avec le FMI, pour contribuer à la viabilité financière des budgets 2005 et 2006 et sera mis en œuvre en contrôlant parallèlement la réalisation de progrès concrets dans la réforme des finances publiques, déjà amorcée avec l'appui de la CE.

Le programme du Gouvernement présenté le 8 août 2005 recense les actions prioritaires devant être menées jusqu'à la fin 2006 *dans le domaine des Finances publiques :* Nettoyer le fichier des soldes et transférer de l'Office National de l'Informatique à la Direction de la solde ;2 000 personnes à la retraite ; Recruter une assistance technique pour la gestion fichier de la solde ; Pas de recrutements et moins de remplaçants sauf dans les secteurs sociaux ; Limitation des Allocations Familiales à 5 enfants par foyer ; Rationalisation des dépenses ; Amélioration de la mobilisation des recettes.

Les résultats attendus de cet appui visent l'amélioration de la position nette de trésorerie du gouvernement et un appui à la stabilisation sociale. Pour atteindre ces

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

résultats, la stratégie employée consiste en un appui budgétaire direct au budget de l'État. Cet appui pourra être décaissé en une tranche de 3,95 millions € (4 millions € moins la réserve pour audit). L'aide budgétaire telle que prévue par cette action constitue une aide directe ciblée sur les dépenses salariales relevant du budget de l'État. L'appui sera mis en place en une tranche de 3.950.000 € destinée à aider le Gouvernement Centrafricain à payer en partie les salaires courants.

Le décaissement consiste dans le remboursement au budget de l'État, sur présentation de pièces justificatives, de salaires versés lors de l'année 2005 aux fonctionnaires des cinq Ministères mentionnés. Dans le cadre du présent programme, et compte tenu de la situation post crise du pays, l'éligibilité des dépenses sera soumise à un contrôle ex-ante sur base des pièces justificatives concernant le paiement effectif des salaires et validée par un audit ex-post. La piètre qualité de la gestion des finances publiques en RCA, qui a freiné la mise en œuvre d'un deuxième programme post-conflit avec le FMI, a fait que le décaissement d'un appui budgétaire de 4 M€ à conditionnalité allégée n'a pu être décaissée dans les délais attendus. Le déboursement de 3,950 M€ a eu lieu finalement en mai 2006, après approbation du FMI dudit programme post-conflit.

Le Programme d'appui à la Réforme du Ministère des Finances AREMIF 9 ACP CA 10 - 6 M€

CF signée le 8 juin 2006.

Le projet consiste d'un dispositif de 4 AT long terme pour l'accompagnement de quatre DG clés dans le Ministère des Finances, ainsi que des provisions pour des études et des expertises courtes terme (et un petit fond pour investissement, travaux de réhabilitation etc.). Le projet AREMIF se met en œuvre en étroite collaboration et concertation avec la coopération française et les IFI. Le projet a été lent à démarrer à cause des problèmes de recadrage des activités, de gestion des assistants techniques, de la mobilisation des experts courts terme, de la coordination entre les différentes parties prenantes, de manque de suivi par le contractant, et d'appropriation par le maître d'œuvre, le Ministère des Finances et du Budget. Cependant, le projet commence à prendre de l'ampleur et les experts principaux sont L'appropriation du projet par le maître d'œuvre, le MFB, n'a commencé à s'améliorer qu'à la fin de l'année. Le Programme continue à avoir de très sérieux problèmes en ce qui concerne la préparation et la gestion des devis-programme qui fournissent les fonds pour le fonctionnement des activités d'investissement du projet (informatisation et réhabilitation du Ministère). Ce problème est dû au manque criant de dynamisme et d'efficacité de l'UGP, qui a nécessité un suivi très intensif par la Délégation en 2007 et qui a donné lieu à des rappels à l'ordre assez vifs de celle-ci, sans beaucoup de résultats pour l'instant. Le remplacement du Régisseur-coordonnateur en septembre n'a pas du tout amélioré les choses. Le Ministère bénéficiaire semble commencer à se rendre compte du problème, mais est très lent.

En dépit des efforts des experts principaux du projet AREMIF et le flux constant d'expertise court terme qu'il apporte, il est clair le projet ne résoudra jamais à lui seul les énormes problèmes de gestion de finances publiques du pays qui persistent et même s'aggravent. Ceux-ci nécessiteront une continuation des efforts des divers bailleurs qui interviennent dans ce domaine (la CE, la France, la BM et le FMI). Le 10ème FED prévoit également un accompagnement technique du ministère des finances.

CJ 2.1 : Les interventions en matière d'appui macroéconomique de la CE ont contribué à l'amélioration de la gestion des finances publiques.	Interventions

Des efforts ont été menés afin de poursuivre le plan d'action d'assainissement des finances publiques élaboré avec le soutien de la CE, mais le très modeste avancement global (I 2.1.1) s'est heurté aux très faibles capacités humaines et matérielles de l'administration. Certains progrès non négligeables ont été réalisés ces dernières années, grâce aux mesures de reforme adoptées, en concertation avec les principaux PTF, dont la CE. Cependant, il faut tout de même nuancer les performances obtenues récemment, car elles ont été aidées par une forte contribution et mobilisation des PTF (et par un cadre régional relativement favorable). De même, les améliorations observées sur le court terme ne peuvent pas (et ne vont pas) résoudre les problèmes de fonds du déficit chronique de la trésorerie et du faible niveau de gestion financière.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Les engagements pris par le gouvernement vis-à-vis du FMI ont été partiellement respectés (I 2.1.2). Toutefois le conseil d'administration du FMI a finalement augmenté le niveau d'accès FRPC de la RCA et a accordé des dérogations pour la non observation de quatre critères de réalisation. quantitatifs.		
I 2.1.1 Transparence (amélioration des modalités de contrôle du processus budgétaire), évolution vers un budget sain et équilibré.	Analyse documentaire de l'évolution macroéconomique, et budgétaire de la RCA, le rôle des autres PTF et de la contribution et rôle de la CE	Analyses macroéconomiques et financières des PTF, dont le FMI et la BM entretiens avec les responsables de la DCE, du MdF
La République Centrafricaine est engagée depuis 2005 dans une démarche de redressement de la gestion de ses finances publiques au travers de divers processus, en particulier : • L'adoption définitive, en septembre 2007, du premier Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2008 – 2010) qui nécessitera que le gouvernement et les Ministères finalisent leurs orientations stratégiques, plus particulièrement dans le cadre de la définition d'un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). • La Facilité de Réduction de la Pauvreté et Croissance (FRPC) du Fonds monétaire international, qui portent en particulier sur le respect de critères de bonnes pratiques de la gestion des finances publiques. • La mise en œuvre de textes nouveaux relatifs à la gestion des finances publiques qui attendent soit des textes d'application soit une mise en œuvre effective (nomenclature budgétaire et comptable, procédures des marchés publics …). Le rapport état des lieux IDC initial (2003), L'évaluation du cadre de performance de la gestion des finances publiques, (PEFA, Cf. Matrice des indicateurs PEFA/RCA ci-après) les évaluations CFAA et CPIP de la BM ont mis en évidence des dysfonctionnements qui peuvent se décliner à trois niveaux : En amont, par : • une préparation budgétaire très centralisée qui implique peu in fine les départements ministériels techniques ; • une prise en charge insuffisante des politiques sectorielles ; • l'absence de lisibilité de l'intervention des bailleurs de fonds dans le cadre budgétaire ou une intervention qui n'est pas toujours en phase avec les procédures budgétaires de l'Etat centrafricain. Au niveau de l'exécution, par : • une exécution de la dépense publique qui se caractérise par son absence de cohérence et son manque de fiabilité, notamment au niveau des recettes et des dépenses des régies des ministères ; • une absence de suivi et de rapports d'exécution budgétaire qui se traduit plus particulièrement par l'inexistence de loi de règlement. Au niveau du contrôle, par : • une absence de cohérence des domaines d'intervention des différentes institutions impliquées dans l'évaluation des finances publiques ; • une absence de transparence des quelques rapports existants qui fait que le système mis en place se caractérise par un manque d'efficience et un apparent déficit de contrôle effectif ;		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

- un manque de lisibilité des contrôles qui se traduit par le caractère inopérant du régime des sanctions;
- le caractère limité de la participation de la représentation nationale dans le contrôle des finances publiques et en particulier dans le domaine de l'appréciation de la conformité du budget exécuté par rapport au budget voté (Cf. Synthèse des écarts Budget/Tofe ci-après).

La procédure de préparation et d'exécution du budget est organisée autour du Ministère des Finances et du Budget et en collaboration avec le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale qui coordonne les travaux d'élaboration et de suivi des politiques structurelles et sectorielles.

Préparation budgétaire

Formellement, la procédure de budgétisation est organisée (calendrier budgétaire, circulaire budgétaire, conférences budgétaires, etc.) mais le système participatif dans lequel est censé s'inscrire le processus de préparation du budget reste théorique.

De fait, indépendamment de la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature budgétaire en 2008 et de l'élaboration d'un document de cadrage budgétaire, dont le caractère sommaire doit néanmoins être souligné, le processus mis en œuvre s'apparente à un simple exercice de reconduction de budget, avec quelques ajustements marginaux. Les dépenses des ministères dépensiers sont ainsi budgétisées sur la base de données non stabilisées en raison d'une maîtrise notoirement insuffisante de leurs moyens humains et matériels.

Le budget s'inscrit par ailleurs dans un horizon purement annuel. Il existe certes, sur le plan formel, une programmation pluriannuelle en matière d'investissement (Programme Triennal d'Investissement), de même que des stratégies sectorielles existent pour certains ministères. Cependant, les données chiffrées ne sont pas fiables et, jusqu'à ce jour, ces stratégies sectorielles ne se sont pas traduites dans un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). La réactivation d'une stratégie de reconstruction et de réduction de la pauvreté devrait néanmoins conduire à réformer le dispositif actuellement en vigueur. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP 2008-2010, le processus préparatoire devrait conduire à l'élaboration d'un cadrage des dépenses à moyen terme et d'un système de suivi des résultats. La codification par programme ajustée au DSRP, inexistante à ce jour, devra toutefois être réalisée.

Sous réserve de ces perspectives, la budgétisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement relève, à ce jour, de processus distincts qui se traduisent notamment par l'absence de prise en compte des charges récurrentes.

Le budget est exécuté de façon aléatoire et non ordonnée. Son exécution souffre par ailleurs d'une absence de cohérence, de fiabilité et de synthèse tout au long de l'année. Les recettes fiscales et douanières, fixées sans référence à une quelconque assiette, sont comptabilisés pour des montants fluctuants, selon la source d'information. Si les droits des assujettis semblent assez bien connus par les quelques acteurs économiques citoyens, les dispositifs de recours ne semblent en revanche pas efficients.

Le système d'immatriculation existe mais demeure toutefois assez rudimentaire. Il n'existe en effet aucune liaison automatique entre le fichier central et les services gestionnaires. Le suivi de la trésorerie est particulièrement délicat puisque le budget est voté avec un déficit prévisionnel non financé. La multiplication des comptes de dépôt, les poches de trésorerie constituées par les différents Ministères, les informations transmises des provinces par téléphone ne permettent pas à la Direction du Trésor d'appréhender la situation de façon exhaustive, synthétique et opérationnelle.

Les Comités de trésorerie, hebdomadaires, placés sous l'autorité du Chef de l'Etat et qui tentent de fixer les priorités en matière de paiement, sont

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

l'illustration de ces dysfonctionnements.

La dette intérieure, dont un montant a été déterminé et figé pour les exercices antérieurs à 2004, augmente chaque année sans qu'un plan d'apurement ne soit, pour le moment, mis en œuvre. La dette extérieure est connue car l'Etat n'emprunte plus. Néanmoins, à l'exception de quelques bailleurs ciblés, le remboursement n'est pas assuré.

S'agissant des dépenses, le contrôle des engagements est réalisé de façon empirique, souvent redondant. Le code des marchés est trop ancien pour être adapté à l'évolution des structures économiques du pays. Quant aux contrôles de la paye, ils ne permettent pas de déterminer les agents « fantômes » en dehors d'opérations ponctuelles d'envergure.

Le contrôle interne s'appuie essentiellement sur deux structures dédiées composées de fonctionnaires de haut niveau. La première, indépendante, consacre une partie importante de son activité à effectuer des vérifications qui ne relèvent pas d'une institution supérieure de contrôle mais plutôt de la compétence de corps d'inspection internes des administrations, ce qui réduit d'autant le temps consacré aux véritables enjeux. L'autre, dépendant directement du Chef de l'Etat, ne possède pas l'autonomie suffisante pour jouer efficacement sa mission de contrôle interne de l'administration.

RCA : Tableau Récapitulatif des Indicateurs de Performance PEFA

Indicateurs sur la Performance de la Gestion de Finances Publiques	Méthode de notation	Notes par composante				Note Globale
A. RESULTATS DU SYSTÈME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES:						
Crédibilité du Budget						
PI-1 Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					**D**
PI-2 Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	M1					**D**
PI-3 Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	**M1**					**A**
PI-4 Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses	**M1**	**D**	**C**			**D+**
B. SPECIFICITES TRANSVERSALES: Couverture et transparence						
PI-5 Classification du budget	**M1**					**D**
PI-6 Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	**M1**					**D**
PI-7 Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	**M1**	**D**	**D**			**D**
PI-8 Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	**M2**	**A**	**C**	**D**		**C+**
PI-9 Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	**M1**	**C**	**D**			**D+**
PI-10 Accès du public aux principales informations budgétaires	**M1**					**D**
C. CYCLE BUDGÉTAIRE						
C(i) Budgétisation basée sur les politiques publiques						
PI-11 Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	**M2**	**B**	**D**	**B**		**C+**
PI-12 Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	M2	D	D	D	C	**D**

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs		Méthode				Sources, commentaires
C(ii) Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget						
PI-13 Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	M2	C	C	D		**D+**
PI-14 Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	M2	C	C	D		**D+**
PI-15 Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	M1		B	D		**D+**
PI-16 Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	M1	D	D	D		**D**
PI-17 Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	M2	D	D			**D**
PI-18 Efficacité des contrôles des états de paie	M1	D	C	D	C	**D+**
PI-19 Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	M2					
PI-20 Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	M1	D	D	D		**D**
PI-21 Efficacité du système de vérification interne	M1	C	B	C		**C+**
C(iii) Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers						
PI-22 Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	M2	D	C			**D+**
PI-23 Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	M1					**D**
PI-24 Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	M1	D	D	D		D
PI-25 Qualité et respect des délais des états financiers annuels	M1	D	D	D		D
C(iv) Surveillance et vérification externes						
PI-26 Etendue, nature et suivi de la vérification externe	M1	D	D	D		D
PI-27 Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	M1	D	B	C	D	D+
PI-28 Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	M1	D	D	D		D
D. PRATIQUES DES BAILLEURS DE FONDS						
D-1 Prévisibilité de l'appui budgétaire direct	M1	D	D			**D**
D-2 Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents	M1	D	C			D+
D-3 Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales	M1					D

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

SYNTHESE DES ECARTS BUDGETAIRES

Les données utilisées sont, en ce qui concerne le budget exécuté, relatives aux paiements pour les années 2005, 2006 et 2007 et prennent leur source au TOFE produit à chaque exercice. Les ratios sont donc calculés sous réserve de la fiabilité des données figurant au TOFE qui recueille ses chiffres mensuellement des états du Trésor.

	Budget 2005	Réel TOFE	% réel	Budget 2006	Réel TOFE	% réel	Budget 2007	Réel TOFE	% réel
Dépenses primaires	52,53	75,4	**143,5**	56	62,6	**111,8**	65,99	66,3	**100,47**
Salaires et traitements	33,2	39,2	**118,1**	35	37,2	**106,3**	35	36,3	**103,71**
Transferts et subventions	7,44	14	**184,2**	8,7	10,2	**117,2**	14,34	15,2	**106,00**
Biens et services	11,89	22,2	**186,7**	12,3	15,2	**123,6**	16,65	14,8	**88,89**
Dette	29,7	19	**69,6**	30,7	20,5	**66,8**	32,5	21,4	**65,85**
intérêt	6,5	7,2	**110,8**	7,5	8,6	**114,7**	6,44	8,4	**130,43**
dette extérieure		4,2			5,9		3,9	2,6	
dette intérieure		3			2,7		2,54	5,8	
Capital	23,2	11,8	**50,8**	23,2	11,9	**51,2**	26,06	13	
Dépenses investissement	30,52	38,3	**125,5**	42,56	37,8	**88,8**	38,35	20,9	**68,48**
budget Etat	7,57	8,4	**111,0**	8,61	7,5	**87,1**	10,55	8	**75,83**
financements extérieurs	22,95	29,9	**130,3**	33,95	30,3	**89,2**	27,8	12,9	**46,40**
Total dépenses sur ressources Internes + dette	89,80	102,8	**114,5**	95,31	90,6	**95,1**	109,04	95,7	**87,77**
Total dépenses avec paiement intérêts, hors dette en capital	66,6	91	**136,6**	72,11	78,7	**109,1**	82,98	82,7	**99,66**
Dépenses Primaires Fonct+ Invest*	60,1	83,8	**139,4**	64,61	70,1	**108,5**	76,54	74,3	**97,07**

* Les dépenses primaires Fonctionnement et Investissement sont le total des Salaires et traitements, Transferts et subventions, Biens et services, et Dépenses d'Investissement sur Budget Etat.

I 2.1.2 Engagements pris par le gouvernement vis-à-vis de la CE et de la communauté des PTF respectés	Analyse comparative entre les engagements pris et les réalisations d'autres textes législatifs, règlementaires et financiers pendant la période ; mise en perspective par rapport au contexte sociopolitique	Documents programmatiques mentionnant les engagements du gouvernement (DSP, accords avec FMI, BM, etc.) ; Documents de politique gouvernementale et mesures prises

Les engagements pris par le gouvernement vis-à-vis du FMI ont été partiellement respectés (Cf. conditionnalités structurelles FMI 2007 et 2008, ci-après). Toutefois le conseil d'administration du FMI a finalement augmenté le niveau d'accès FRPC de la RCA à US$58,4 m et a accordé des dérogations pour la non observation de quatre critères de réalisation quantitatifs concernant les plafonds relatifs à la masse salariale, aux arriérés intérieurs publics, aux variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État et aux arriérés extérieurs publics, ainsi que pour la non observation de critères de réalisation structurels relatifs à la formule de calcul des prix des produits pétroliers et la réduction du stocks des arriérés d'impôts.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Tableau 2. République Centrafricaine: conditionnalité structurelle, 2008

Mesure	Conditionnalité/ Calendrier	Raisons macrécoonomiques
DÉTERMINATION DES PRIX DU PÉTROLE ET ENTREPRISES PUBLIQUES		
Mise en œuvre d'une formule de détermination automatique des prix pétroliers assurant la répercussion intégrale sur le consommateur de tous les coûts, des marges de distribution, de la TVA au taux normal pour l'essence et le gasoil et un droit d'accise spécifique par produit. La formule comprend une calendrier de taxes pour chaque procuits (MPEF ¶33 et PAT ¶15).	Mesure préalable	Protéger le budget des risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; donner la latitude aux mesures bien ciblées pour atténuer l'impact social du changement des prix des produits pétroliers.
Application continue de la formule trimestrielle de détermination automatique des prix pétroliers (MPEF ¶33 et PAT ¶15)	Critère de réalisation continu	Voir ci-dessus.
Augmentation des tarifs de l'eau de 5 % et de l'électricité de 5 % pour les tranches supérieures de consommation (MPEF ¶38).	Repère structurel/ fin-juin 2008	Réduire les pertes quasi-budgétaires des EP essentielles pour la croissance de la RCA et protéger le budget.
ADMINISTRATIONS DES IMPÔTS, DES DOUANES ET ADMINISTRATION PUBLIQUE		
Résilier le contrat avec Unitec Bénin et affecter des agents de douane au Guichet Unique à Douala (MPEF ¶28).	Mesure préalable/	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en enlevant un opérateur inefficace et cher.
Utiliser le chiffre d'affaires comme seul critère de classification des contribuables et fixer à 50 millions de FCFA le seuil minimum pour les grands contribuables, l'assujettissement à la TVA et le régime fiscal du réel (MPEF ¶27).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques grâce à une focalisation sur les grandes entreprises et une restructuration de la TVA, principale source de recettes.
Augmenter le nombre d'audits pour couvrir en 2008 (i) au moins 30 % des grands et moyens contribuables sur l'année, (ii) tous les non – déclarants et (iii) tous les contribuables demandant un crécit de TVA ou déclarant un solde nul (MPEF ¶27).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en réduisant les possibilités d'évasion fiscale.
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES		
Création d'une commission de suivi de la liquidité, comprenant des représentants de la BEAC, pour examiner de façon mensuelle, hebdomadaire et journalière les flux de trésorerie et prévisions d'engagements et pour évaluer les besoins de liquicité (MPEF ¶21).	Repère structurel/ fin-juin 2008	Réduire le coût d'endettement pour l'État et ramener les engagements de l'État dans les limites de ses ressources en vue d'éviter des arriérés de paiement.
Mettre sur pied et publier un plan de remboursement ces arriérés intérieurs et le rendre public (MPEF ¶18 et PAT ¶16).	CRS/ fin-septembre 2008	Rétablir la crédibilité de l'État vis-à-vis du public ; réduire le surendertement.
Créer un compte unique du Trésor (CUT) (MPEF ¶30).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Réduire le coût d'endettement pour l'État et accroître la transparence dans les opérations de l'État.
GESTION DE LA DETTE		
Informatiser totalement l'unité de gestion de la dette et lui permettre de fournir immédiatement des projections du service de la dette sous divers scénarios(MPEF ¶21).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Accroitre la fiabilité des prévisions en matière de dette et développer la capacité de prendre des mesures correctives en cas de préoccupations sur la viabilité à moyen terme de la dette.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 2.2 L'intervention de la CE a contribué à l'amélioration de la stabilité macroéconomique		Interventions
La situation macroéconomique de la RCA a évoluée favorablement depuis 2007 compte tenu des circonstances antérieures et des évènements chaotiques de la décennie (I 2.2.1). Selon le ministère des finances, le PIB réel aurait progressé de 4,2% en 2007, porté par l'absorption intérieure et le redressement des exportations de diamants et de bois. Pour la deuxième année consécutive, un solde primaire positif aurait été enregistré. La politique monétaire qui est menée au niveau régional, a conduit à une baisse de l'inflation à 1%. Les autorités ont simplifiée la chaîne des dépenses et ont informatisé la gestion de la solde. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'un compte unique du Trésor, avec notamment l'élimination du stock des chèques du Trésor. Le critère de réalisation relatif au plafond des salaires et des arriérés intérieurs n'a pas été réalisé. Le critère de réalisation relatif au crédit des banques commerciales n'a pas été réalisé. Le critère permanent relatif aux arriérés extérieurs n'a pas été observé en raison d'une insuffisance de trésorerie, mais finalement réglé. En ce qui concerne les critères de réalisation structurels, les autorités ont pris des mesures correctives pour la réduction de l'encours des arriérés fiscaux des entreprises publiques. Le gouvernement a respecté le critère relatif à la tarification des produits pétroliers, quoique avec retard, afin d'atténuer l'impact social de la mesure et obtenir l'appui de la société civile et des syndicats. Les autorités ont l'intention de continuer de mener une politique budgétaire prudente afin de pérenniser la stabilité macroéconomique et de créer l'espace budgétaire nécessaire pour des dépenses propices à la croissance. La signature de l'accord FRPC a ouvert la voie à l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE et a permis à la RCA de bénéficier, le 20 avril 2007, d'un accord avec ses créanciers du Club de Paris (I 2.2.2) ce qui permettra à la RCA de réduire de 75% des 790 M€ de dette publique dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés. Les institutions de Bretton Woods ont prononcé, fin septembre 2007, l'atteinte du point de décision mais l'allègement intérimaire n'a pas été voté. L'appui budgétaire de la CE, malgré les insuffisances notoires et persistantes dans la gestion des finances publiques, a fortement contribué à l'atteinte par la RCA du point de décision PPTE, grâce à la prise en charge des arriérés internes et externes.		
I 2.2.1 : Évolution des principaux indicateurs cible macroéconomiques et financiers : taux de croissance du PIB, taux d'inflation, solde positif de la balance courante, déficit extérieur courant et autres indicateurs de performance retenus par le FMI	Analyse documentaire de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et les liens chronologiques ou d'effets financiers directs qui peuvent être associés aux interventions de la CE ; identification d'éventuels effets non espérés	Rapports des principaux PTF, notamment le FM, entretiens
La situation macroéconomique de la RCA a évoluée favorablement depuis 2007 compte tenu des circonstances antérieures et des évènements chaotiques de la décennie. Toutefois, les données macro économiques de la RCA restent peu fiables et sont, pour l'essentiel, le reflet d'estimation des experts du FMI (Cf. Tableau des indicateurs macro économiques estimés 1996-2006 ci-après). Selon le ministère des finances, le PIB réel aurait progressé de 4,2% en 2007, porté par l'absorption intérieure et le redressement des exportations de diamants et de bois. Du fait de la reprise dans le secteur agricole et de la nette contraction de la masse monétaire au sens large due à des transferts d'aide plus faibles que prévus, l'inflation serait tombée à 1% en 2007, bien en deçà du critère de convergence régionale de 3%. Bien que la dépréciation du dollar et la baisse de la demande intérieure en réaction aux cours élevés du pétrole aient atténué la détérioration du secteur extérieur, le déficit des transactions courantes s'est néanmoins détérioré considérablement, de 2,7% du PIB en 2006 à 4,4% en 2007, à cause de la hausse du coût des importations énergétiques. Les réserves de change auraient diminué substantiellement aussi. Pour la deuxième année consécutive, un solde primaire positif aurait été enregistré. L'objectif d'un solde primaire d'1% du PIB aurait été dépassé grâce		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

à une augmentation des recettes et à une meilleure affectation des dépenses. Pour améliorer le recouvrement des recettes, des réformes ont été réalisés dans les administrations, notamment dans l'administration des douanes avec l'appui de la CE, de la France, de la BM et de la BAD. Les autorités ont cherché à limiter les dépenses discrétionnaires et la masse salariale. Les dépenses auraient été réorientées vers les secteurs prioritaires tels que l'éducation et la santé, mais il est difficile d'en juger car le Trésor et la comptabilité publique n'utilisent pas encore de nomenclature fonctionnelle. Cependant, en raison des ressources internes limitées et d'une aide budgétaire plus faible que prévu, l'objectif de réduction de la dette intérieure de 2,2% du PIB n'a pas pu être atteint. Les autorités restent conscientes du coût social considérable de la dette intérieure et de son effet négatif sur le développement du secteur privé. Le gouvernement serait en train de préparer une stratégie de réduction de la dette.

La politique monétaire qui est menée au niveau régional, a conduit à une baisse de l'inflation à 1%. Le système financier est en meilleure santé après la recapitalisation d'une banque en difficulté. Afin d'améliorer l'administration des recettes douanières, un audit externe du guichet unique à Douala a été effectué. Un audit des autres organismes de perception des recettes a été également mené.

S'agissant de la gestion des dépenses publiques, les autorités ont simplifié la chaîne des dépenses et ont informatisé la gestion de la solde. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'un compte unique du Trésor, avec notamment l'élimination du stock des chèques du Trésor.

En matière de gestion des ressources naturelles, les autorités auraient veillé à ce qu'aucun permis exceptionnel ne soit accordé dans l'exploitation forestière, et auraient pris des mesures correctives dans le secteur minier pour satisfaire aux exigences de l'initiative pour la transparence des industries extractives.

Le critère de réalisation relatif au plafond des salaires et des arriérés intérieurs n'a pas été réalisé. Le critère de réalisation relatif au crédit des banques commerciales n'a pas été réalisé.

Le critère permanent relatif aux arriérés extérieurs n'a pas été observé en raison d'une insuffisance de trésorerie, mais finalement réglé. En ce qui concerne les critères de réalisation structurels, les autorités ont pris des mesures correctives pour la réduction de l'encours des arriérés fiscaux des entreprises publiques. Le gouvernement a respecté le critère relatif à la tarification des produits pétroliers, quoique avec retard, afin d'atténuer l'impact social de la mesure et obtenir l'appui de la société civile et des syndicats.

Les autorités ont l'intention de continuer de mener une politique budgétaire prudente afin de pérenniser la stabilité macroéconomique et de créer l'espace budgétaire nécessaire pour des dépenses propices à la croissance. L'objectif est un excédent primaire, qui pourrait permettre de réduire les arriérés intérieurs et le service de la dette extérieure. En matière de recettes, les autorités prévoient une augmentation de 1/2% du PIB. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le gouvernement envisage d'éliminer les exemptions douanières discrétionnaires et de relever les taxes forestières (Cf. Matrice du programme de réforme des finances publique-Gouvernement/BM ; Conditionnalités structurelles FRPC-FMI ; Matrice déclencheurs point d'achèvement PPTE).

ASPECTS JURIDIQUES DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES EN RCA

Les carences caractérisant le système de gestion des finances publiques ont conduit le Gouvernement, dans le cadre d'un partenariat avec les principaux bailleurs de fonds, à se lancer, depuis 2005, dans un important chantier de réforme budgétaire et comptable. Les structures mises en place à ce titre, objet de l'arrêté N° 024/MPEFBBCI du 12 avril 2005, précité, sont constituées par un Comité de pilotage, un Comité technique et le Groupe de Réforme Budgétaire et Comptable (GREBUC).

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

- Dans ce cadre, il a été donné au GREBUC les missions suivantes :
- réviser l'ordonnance portant loi organique relative au régime financier ;
- élaborer le règlement général sur la comptabilité publique
- définir une nouvelle nomenclature budgétaire en adéquation avec la nouvelle nomenclature comptable de l'Etat ;
- fixer un nouveau circuit de la dépense ;
- instaurer des contrôles budgétaires ;
- réorganiser l'ensemble du système comptable de l'Etat ;
- élaborer les textes, instructions et guides de procédures nécessaires.

L'état d'avancement des travaux est le suivant :

Les actions réalisées :

En 2005, deux principales actions ont été menées : d'une part, l'élaboration du projet de Loi Organique relative aux Lois de finances (LOLF), d'autre part, l'élaboration du projet de Règlement général sur la comptabilité publique (RGCP). Sur ce dernier point, il convient de rappeler que, depuis l'indépendance, il n'existait pas en RCA un texte portant RGCP.

En 2006, la LOLF a été adoptée par l'Assemblée nationale le 27 mai 2006 et promulguée par le Président de la République le 3 juillet 2006.

Les travaux se sont parallèlement poursuivis au sein du GREBUC par l'élaboration du projet du nouveau circuit de la dépense publique, de même qu'à été enclenchée l'étude du projet de nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable avec l'assistance de la Banque Mondiale dont l'intervention, sur ce dernier point, a permis de définir le cadre conceptuel du document. A l'instar des autres documents, le projet du nouveau circuit des dépenses publiques a été transmis aux experts du FMI pour observations.

En 2007, le Chef de l'Etat a signé le décret n° 07.193 du 12 juillet portant règlement général sur la comptabilité publique, de même qu'était adopté le Décret n° 07 / 273 du 27 septembre 2007 portant organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et du Budget et fixant les attributions du Ministre.

Les actions en cours de réalisation :

Les principaux travaux en cours portent sur la validation du projet de nouveau circuit des dépenses publiques par le Comité de Pilotage et sur la finalisation des travaux de codification des nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable.

Dans ce domaine, l'architecture de la nomenclature budgétaire est réalisée avec l'appui technique d'un conseiller placé auprès du Directeur général du budget, dans le cadre du projet AREMIF financé par l'Union européenne. Ainsi, au titre des préparatifs de la loi de finances 2008, un séminaire d'information et de sensibilisation des administrateurs et des gestionnaires de crédits a été organisé en mai 2007, séminaire suivi d'un atelier de codification qui s'est tenu au mois de juillet 2007, l'objectif poursuivi étant d'établir un tableau de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature budgétaire qui introduit la notion de programme.

Bien qu'importants, ces objectifs ne sont néanmoins pas exclusifs et le processus de réforme des finances publiques porte également sur d'autres domaines. Ainsi, est notamment concerné le projet de réforme de l'achat public dans le cadre de la refonte des textes régissant l'organisation des marchés publics dont les projets de textes sont en cours de finalisation : projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction générale des marchés publics de la République centrafricaine – Décembre 2007 ; projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des services de passation des marchés publics en République centrafricaine – Décembre 2007 ; projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) de la République centrafricaine – Décembre 2007.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
L'ensemble de ces réformes devrait donc conduire à améliorer l'exhaustivité et la transparence des données relatives à l'exécution des opérations financières du Gouvernement et faciliter le suivi de l'exécution du budget. Cependant, les effets de ces réformes en cours ne sont pas mesurables à ce jour et bon nombre d'actions restent encore à réaliser : • la rédaction de manuels, instructions et guides de procédures ; • la nomenclature des pièces des dépenses corrélativement au nouveau circuit des dépenses ; • l'actualisation des textes portant restructuration du contrôle financier ; • la réactualisation des textes portant statut des comptables publics ; • la réactualisation des textes sur les administrateurs de crédits ; • la réorganisation des services et la formation.		
I 2.2.2 Progrès enregistrés vers l'atteinte du point de décision de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)	Analyse documentaire de l'évolution des principaux indicateurs financiers et budgétaires retenus par FMI ; identification d'éventuels effets non espérés	Analyse et rapports du FMI, entretiens
Le stock d'arriérés (dette interne) validé au 31 décembre 2004 Le recensement et la validation de *la dette intérieure* opérés par une commission *ad hoc* présidée par l'Inspecteur Général des Finances en 2006 ont permis d'identifier un stock d'arriérés intérieurs, lequel a été significativement revu à la baisse en août 2007 lors d'un audit extérieur, notamment les dettes commerciales et sociales. Dans un premier temps, cette commission, qui comprenait trois sous-commissions (Trésor, Marchés publics, Budget et Dette), a remis à mi-2006, son rapport qui établissait la situation de la dette intérieure centrafricaine à **214, 6 milliards** au 31 décembre 2004, se décomposant comme suit : • Dette commerciale : 94,7 milliards de F. CFA • Dette sociales : 119,3 milliards de F. CFA • Autres dettes : 0,6 milliard de F. CFA Durant ses travaux, la commission avait décelé de nombreux cas d'irrégularités : faux Ordres de Paiement (OP) de salaires, OP d'avances de solde non encore précomptés, doubles emplois, chèques sur le Trésor émis pour des missions non effectuées, caisses d'avances non payées devenues sans objet, titres de paiement sans support juridique (bordereau de livraison, procès verbaux de réception et de vérification), étudiants boursiers n'ayant pas regagné les lieux d'études et d'autres réintégrés et percevant encore leur bourse, titres de paiement pour des travaux non exécutés ou non achevés, etc. Dans un deuxième temps, le résultat de cette première « sélection » a fait l'objet d'un audit extérieur par un cabinet international (CGIC Afrique) qui a évalué le montant total dû à 109,8 milliards de F.CFA, soit une baisse globale de 105 milliards. Ce cabinet a aussi proposé une stratégie d'apurement fondée sur un système de décote progressive qui n'a pas reçu à ce jour l'agrément des autorités. Sur cette base, cette commission de recensement a établi une liste des créances validées, et une seconde liste pour les créances invalidées. Le stock validé de 109,8 Mds au 31 décembre 2004 est donc en attente de traitement. Evolution de l'inventaire de dette		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Dette interne	**Fin 1997**	**Fin 2005**	**Fin 2006**	***Audit mi-2007***	***Stock global***
Final					
Dettes bancaires	24,78	42,67	68,54		
Dettes sociales	12,25	87,69	108,1	*119,3*	*83*
Dettes commerciales	1,96	25,2	25,88	*94,7*	*20,4*
Autres				*0,6*	*6,3*
Total	**38,99**	**155,56**	**202,52**	***214,6***	***109,7***

La décomposition de la somme arrêtée à 109,7 Mds FCFA est la suivante :

Libellé	**Arriérés antérieurs à 2004**	**Arriérés 2004**	**Total**
Dettes commerciales	1,9	18,5	**20,4**
Dettes sociales	11,7	71,3	**83**
Autres		6,3	**6,3**
Total	13,6	96,1	**109,7**

La dette interne cumulée fin 2007

Un nouveau tableau et d'autres récapitulatifs de dette intérieure ont été produits à fin 2007, qui donnent un montant de dette cumulée intérieure de 84,95 Mds en 2007, selon la décomposition suivante :

	Dette interne à fin 2007 (en Mds CFA)	Equivalent
FMI FASR (exprimé en devises)		
	FRPC (exprimé en devises)	8,4
		16,5
BEAC consolidé		
	avances statutaires	39,6
		15,5
	Banques commerciales	4,4
	Autres	0,483
	Total	84,9

Dette multilatérale et point de décision PPTE

le FMI a apporté une Aide d'Urgence Post-Conflit en juillet 2004 et en janvier 2006. Une fois que les arriérés de paiement de la RCA vis-à-vis de la Banque Mondiale et de la BAD ont été réglés, le FMI a également accordé, en décembre 2006, une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) pour une période de trois ans, pour un montant de 55,7 millions d'USD, soit 65% du quota de la RCA. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé en septembre 2007 la conclusion de la première revue de l'accord, accordant à cette occasion un certain nombre de dérogations sur des critères quantitatifs (masse salariale, solde primaire, créances nettes du secteur bancaire sur l'Etat).

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
La signature de l'accord FRPC a ouvert la voie à l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE et a permis à la RCA de bénéficier, le 20 avril 2007, d'un accord avec ses créanciers du Club de Paris. La dette à l'égard des membres du Club de Paris se montait, au 31 décembre 2006, à 68 millions d'USD, dont 28 d'arriérés (y compris les intérêts de retard). La RCA a obtenu l'application des termes de Naples : annulation de 67% des créances commerciales pré-date butoir, le solde étant rééchelonné sur 23 ans dont six de grâce (40 ans dont 16 de grâce pour les créances d'APD). Les créanciers ont également différé jusqu'en 2010 le remboursement des échéances de la dette post-date butoir. L'obtention de conditions aussi favorables auprès des créanciers non Club de Paris constitue une ardente obligation pour les autorités de la RCA, non seulement en raison du principe de la comparabilité de traitement, mais surtout parce que la dette du pays s'avère très importante (245 millions d'USD pour les bilatéraux non membres du Club de Paris et 600 millions d'USD pour les multilatéraux). La RCA est devenue éligible à l'initiative PPTE renforcée. Les institutions de Bretton Woods ont prononcé, fin septembre 2007, l'atteinte du point de décision mais l'allègement intérimaire n'a pas été voté. L'appui budgétaire de la CE, malgré les insuffisances notoires et persistantes dans la gestion des finances publiques, a fortement contribué à l'atteinte par la RCA du point de décision PPTE, grâce à la prise en charge des arriérés internes et externes.		
CJ 2.3 Impact potentiel sur l'amélioration des services sociaux de base		
Compte tenu des difficultés d'ordre macroéconomique mentionnées et malgré les efforts du Gouvernement pour soutenir les actions dans les secteurs prioritaires, le budget de l'État prend en compte d'une manière très limitée les priorités exprimées dans le récent DSRP (I 2.3.1). L'évolution (estimations du FMI) des allocations budgétaires pour les secteurs sociaux est très préoccupante, car depuis plus de dix ans les principaux indicateurs sociaux (éducation, sante) sont en recul (I 2.3.2).		
I 2.3.1 Le budget de l'État prend en compte les principales priorités (secteurs prioritaires) énoncées dans le DSRP de la RCA	Analyse documentaire ; identification d'éventuels effets non espérés	Rapports sur la préparation et exécution du budget, rapport et analyse du FMI, et d'autres PTF, entretiens
Compte tenu des difficultés d'ordre macroéconomique et malgré les efforts du Gouvernement pour soutenir les actions dans les secteurs prioritaires, aujourd'hui le budget de l'État prend en compte d'une manière très limitée les priorités comme exprimées dans le récent DSRP. En l'absence de compte administratif, il est difficile d'évaluer si les dépenses publiques sont en adéquation ou non avec le DSRP.		
I 2.3.2. Évolution des dépenses dans les secteurs sociaux (Ministères de la Santé et de l'Éducation)	Analyse documentaire ; identification d'éventuels effets non espérés	Rapports sur l'exécution du budget de l'Etat dans les secteurs sociaux, analyses des PTF entretiens
L'évolution (apparente) des allocations budgétaires pour les secteurs sociaux est très préoccupante. Depuis plus de dix ans, les indicateurs sociaux sont en recul. Alors que l'estimation des dépenses consacrées à l'éducation représentaient 28% des dépenses publiques en 1996, elles étaient estimées à seulement 14% en 2005. La combinaison de la faible pression fiscale et de la faible allocation budgétaire a pour conséquence que seulement 1,45% du PIB est consacré aux dépenses publiques de l'éducation, valeur la plus faible observée sur le continent et très en deçà de la moyenne africaine de 3,7%. Le financement public de la santé s'est lui aussi détérioré pendant la période. Ainsi, sur la période 2000-2004, les estimations de dépenses en faveur du secteur de la santé représentent en moyenne juste 1,5% du PIB et environ 8,8% du budget de l'État.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

QE 3 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission, dans son rôle de chef de file du secteur des transports, ont-elles permis (i) d'effectivement augmenter la mobilité des marchandises et des personnes en facilitant les échanges intérieurs et l'accès aux ports, (ii) de réduire les prix à la consommation dans les principaux centres urbains et (iii) d'améliorer durablement le système financier et technique d'entretien du réseau prioritaire ?

Justification et couverture de la question : Un secteur des transports fiable et efficace est essentiel du développement économique. Au cours des années passées, la CE avait déjà apporté des contributions importantes au désenclavement intérieur et extérieur à travers les réhabilitations des Routes Nationales N°1 (Bangui - Bossembélé), N°2 (Bangui - Damara - Sibut), N°6 (Bangui - Mbaïki) et N°8 (Sibut - Kaga Bandoro - M'Brès).

Un appui technique est également apporté à la restructuration de l'Entretien routier. Des efforts ont été faits pour relancer le transport fluvial. La question vise à mesurer si les interventions de la CE, en tant que chef de file du secteur, se sont attachées à améliorer la coordination et la complémentarité de l'aide avec celles des autres donateurs en œuvrant sur une programmation conjointe pluriannuelle, de façon à accroître l'efficacité du secteur des transports, en particulier en termes d'accessibilité d'une part aux marchés régionaux et mondiaux et d'autre part, aux centres urbains de consommation. L'adéquation des activités d'appui technique pour la conception et la mise en œuvre d'une politique d'entretien viable et durable, et son articulation avec le statut conditionnel donné à cette dimension de la réforme sectorielle, seront également appréciées. Dans la situation politique et sécuritaire qui a été celle de la RCA pendant la période évaluée, l'aspect institutionnel comme le volet travaux/entretien ont probablement été perturbés.

La question vise aussi à apprécier les impacts réels et les effets non désirés sur les échanges, les approvisionnements et l'économie locale et les conséquences sur les populations des interventions de la CE.

Voir réponse apportée dans le corps du rapport

Données brutes :

STABEX Café 1992-93 : volet amélioration des pistes rurales

Date CF : Date de démarrage : Date finale prévue :

Résultats attendus : (1) réhabilitation des ouvrages de franchissement sur les pistes rurales de cinq préfectures. Démarrage des travaux en mai 2002. Travaux terminés fin 2006 (cf. RAC 2006).

Monitoring : non

Ligne B7-6000 « Cofinancements ONG »

COOPI : Projet d'appui à l'auto-développement des communes de Lessé et Pissa dans la Lobaye. Il vise la formation et l'animation des communautés de base en matière d'agriculture, santé et éducation. Il intervient simultanément en vue de l'amélioration des infrastructures correspondantes (*pistes*, postes de santé, écoles). Cf. RCA 2001

8 ACP CA 1 STABEX Bois : volet amélioration des conditions de transport du bois (41% de 4,4 M€, soit 1,8 M€)

Date CF : 28/01/2000, Date de démarrage : 28/01/2000, Date finale prévue : 01/01/2005

Résultats attendus : (1) réhabilitation de pistes forestières

Monitoring (1) : 05/07/2004

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Étude de faisabilité technique, économique et environnementale de la réhabilitation de 4 pistes forestières (Mongoumba - Boda - Yaloké ; Baoro - Carnot - Berberati ; Bayanga - Nola - Berbérati - Gamboula ; Damara - Bogangolo - Bouca) réalisée en 2001 (cf. RAC 2001). En 2004, 6 mois avant la clôture prévue du projet, aucune piste réhabilitée. 2 procédures de lancement annulées (cf. RAC 2006) ont retardé le lancement du projet. Sur le site www de la DCE : un marché de travaux de réhabilitation de la piste en terre Berbérati-Nola-Bayanga (? km, localisation, lien avec activité foresterie) a été attribué à l'entreprise GER pour un montant de 2,28 M€. Le contrôle et la surveillance des travaux ont été attribués au bureau d'études SCETI pour un montant de 0,13 M€. Les travaux sont en cours (cf. site www DCE). Les montants engagés sont supérieurs à la dotation initiale du volet.

8 ACP CA24 - Appui institutionnel à l'entretien routier - 3,2 M€

Date CF : 20/09/02, Date de démarrage : 05/10/2003 (+13 mois), Date finale prévue : 04/10/2006 (pas de prolongation)

Résultats attendus : (1) création d'un FR, (2) restructuration du ministère, (3) gestion commerciale du parc d'entretien, (4) création d'un tissu PME locales - Moyens : 1 poste d'AT sur la durée du projet, renouvellement du parc de l'OMN, réhabilitation des locaux des institutions bénéficiaires.

Monitoring (3) : 05/07/2004, 29/08/2005, 22/06/2007 + évaluation finale

Résultats constatés : FER et ONM opérationnels et crédibles (i.e. relativement autonomes malgré les tentatives de récupération de l'administration) ; AT (1) mobilisé en substitution ; ressources financières = 1/5 des besoins ; programme de réhabilitation à faire avant entretien ; absence de PME, donc absence de privatisation et report sur l'ONM qui fait, de fait, des travaux en régie ; le ministère ne semble pas avoir été restructuré -> pb structurels non résolus et dispositif non durable. Les travaux réalisés en fin de période par l'ONM ont eu une incidence sur les prix des produits de grande consommation (stabilisation). Dans le contexte, résultats positifs et sans doute inespérés.

Limites constatées : retard au démarrage (recrutement AT) ; conçu comme un préalable à l'engagement des BdF dans la réhabilitation du réseau prioritaire, le projet tourne à vide dans l'institutionnel ; volet privatisation / promotion PME pas clair dès le départ ; dépendance forte des résultats par rapport à la volonté politique ; certains IOV (nbre. de km entretenus) déconnectés de la nature du projet ; attentes matérielles du ministère, parallèlement à de faibles capacités de travail ; nécessité d'un inventaire et d'une programmation de l'entretien avant mis en œuvre et non existantes + non prévue dans le projet ; manque d'évolution des moyens par rapport à des besoins croissants liés aux troubles sociaux (pillages) et incapacité à adapter la logique du projet du fait de l'enveloppe ; insuffisante utilisation du cadre logique du projet (pas actualisé) comme document de référence, aggravé par l'absence de monitoring interne de l'AT ; décalage entre les TDR de l'AT et les réalités de terrain.

9 ACP CA 6 - Réhabilitation de la voirie de la ville de Bangui - 7,5 M€

Date CF : 11/2006, Date de démarrage prévue : 2ème sem. 2007, Date finale prévue : fin 2008

Résultats attendus : (1) réhabilitation de 8 km d'avenues (à 3-4 voies, nature des travaux variant de l'entretien léger à la reconstruction), (2) remise en état de l'assainissement (sur les axes)

Monitoring : non

Projet faisant suite à une étude économique et technique financée par la CE (achevée 2002), portant sur 105 km, et visant à promouvoir des solutions HIMO (sous-traitances locales avec notamment de la main d'œuvre féminine, cf. RAC 2001, 2002). Linéaire de la CF de 12,8 km. Dispositif d'entretien effectif est un engagement du bénéficiaire.

PF approuvée par le comité du FED en 12/2002, avec prévision de démarrage 08/2003 et achèvement 02/2004. Projet objet de la suspension partielle (cf. RAC 2003). Une rallonge de 1 M€ est consentie en 2003 (Cf. RAC 2004, pas de justification).

CF signée par la CE 10/2005 et MEF 01/2006. AO international lancé 02/12/2005. Infructueux. Relancé 06/2005. Contrat de travaux passé en mai 2007 avec une

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

entreprise internationale (SOGEA SATOM) pour un montant de 6,5 M€ et 8 Km. Marché relancé.

Pas de document de suivi/évaluation (prévus dans la CF).

PAAS : Entretien de la piste Bambari - Ippy - Bria - 1,3 M€

Date CF :

Date de démarrage :

Date finale prévue :

Résultats attendus : entretien de 210 km de piste

Monitoring : non

Travaux réalisés dans les délais et dans le budget par l'ONM en 2006 ; considéré comme la preuve de la réussite du renforcement de l'ONM par le projet 8ACPCA24

9 ACP CA 8 : Travaux de voirie et d'assainissement du quartier de Galabadja - 5 M€

Ne rentre pas dans le cadre de la QE

9 ACP CA 13 : Renouvellement des équipements productifs pour le transport fluvial - 4,5 M€

Date CF : 09/2006, Date de démarrage : 1er sem. 2007, Date finale prévue : 1er sem. 2009 ; hors période couverte par l'évaluation.

Secteur d'intervention couvert avec l'AFD. Étude initiale sur financement AFD, mais finalisée après suspension partielle. Formalisation défaillante des dossiers techniques et d'appel d'offres (cf. RAC 2006). Reprise et mise aux normes CE de l'étude en 2006 (sur FCT- 9 ACP CA 4). AO lancés en 2007 et annulés en 2008 (site DCE).

Résultat attendu : amélioration de la sécurité du transport des passagers et du carburant (cf. RAC 2001).

9 ACP CA 14 : Date CF signée CE : 30/11/2006, signature ON : 03/2007 ; Date de démarrage : 2ème sem. 2007, Date finale prévue : 2012 (72 mois) ; hors période couverte par l'évaluation, mais historique depuis 2001.

Résultats attendus de l'appui institutionnel (7,1 M€) : (1) consolidation du FER et de l'ONM (AT intégrés à la hiérarchie, renouvellement parc ONM, formation) puis (ii) renforcement de la couverture des besoins financiers de l'entretien au-delà des liaisons prioritaires (DP entretien)

Résultats attendus du volet investissement (47,9 M€) : accès au port de Douala par l'aménagement de la route Bouar - Fambélé (74 km) par AO international (travaux, contrôle et mesures d'accompagnement), chaînon de la RN3 ;

Axe de désenclavement Bangui - Douala identifié dès 1993, validé par la CEMAC en 2000 ; le tronçon critique est Bouar (RCA) - Garoua (CAM) avec un TRI de 18% ; étude de faisabilité technique, économique et environnementale réalisée sur 8ème FED (2002, sur le bitumage des 150 km Bouar - Garoua) et actualisée 2005 ; PF initiale comportait 55 M€ sur PIN et 8,5 M€ sur PIR (poste frontière et station de pesage ?) pour un total de 63,5 M€ (cf. RAC 2002) pour 150 km (cf. RAC 2003) approuvée en Comité FED 12/2002. DAO prêts 06/2002, travaux prévus entre 09/2003 et 12/2005 (incidence insécurités et troubles présentés). Projet objet de la suspension partielle du fait de sa capacité de pression sur le gouvernement. Décision de financement PIR prise en 2003, confirmée 11/ 2004 et réaffecté en 2005.

Nouvelle étude (sur FCT- 9 ACP CA 4) 11/2005. Aménagement ramené à 74 km ; 2ème tronçon éventuellement sur 10ème FED (cf. RAC 2005) ; démarrage des travaux envisagés 2ème sem. 2007 (RCA 2005), puis 1er sem. 2008 (RAC 2006) ; AO non lancé à ce jour. Si infructueux, perte définitive du budget.

Budget : travaux 44 M€ et contrôle 3,5M€ (86% du total), AT institutionnel (24 mois) 3,5 M€, fourniture et équipements ONM 2,5 M€ et 1 M€ (DP) pour entretien

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
courant. Monitoring : non **PST II :** En 2005, suite aux événements 2002-2003, il n'a pratiquement pas été mis en œuvre (cf. RAC 2003, CF du 9ACP14). Le RAC 2006 n'en fait pas mention. **Projets de réhabilitation :** Aménagement du tronçon Bangui - Bossembélé (157 km) par les 6 et 7ème FED (Axe Bangui - Garoua) Réhabilitation des ouvrages de franchissement dans les régions de Lobaye, Mambéré-Kadéi et Ouaka, Basse Kotto et Mbornou par le STABEX café Entretien de la piste Bambari - Ippy - Bria, 1,3 M€ sur PAAS Entretien lourd de la piste Berberati - Nola - Bayanga sur STABEX bois (1,9 M€) Pont sur la rivière Lim par la KfW 2 ponts sur l'axe Bambio - Boda par l'AFD **Volet désenclavement** (bac et pistes) prévu en 2008 en gré à gré avec ONG int. (art. 72&73) dans la zone de Bria / Vakaga (zone Nord, UFDR) dans le cadre de l'approche Sécurité alimentaire/LRRD (rapport mission XG2007). Pas de cadre de dépenses à moyen terme pour appuyer les politiques sectorielles, notamment de transport (rapport mission XG2007) FASTRAC régional : DP2 en préparation en 2007 ; appropriation jugée bonne. 2 composantes en retard : (i) les postes juxtaposés (terrains non mis à disposition par les Etats, (ii) la mise en place de Sydonia (interconnexion administrations douanières ; rapport CNUCED en retard).		
CJ 3.1 Les interventions de la Commission (i) ont amélioré l'état des routes du réseau prioritaire sur les axes internationaux et intérieurs, et de ce fait (ii) diminué les coûts de transport et les temps de parcours		Interventions
Même si l'ouverture de l'axe entre Bangui et Douala a été la priorité de l'assistance de la CE dans le secteur des transports dès le 6ème FED, aucun aménagement n'a été réalisé à ce jour sur le réseau prioritaire (I 3.1.1). L'intervention initiale devait aménager 170 km de route bitumé. Du fait des retards, de la réaffectation des fonds PIR et du renchérissement des travaux, le projet couvrira en définitive 74 km. Le reste du linéaire est pris en charge par la BM et la BAD. Une partie du retard est lié à la suspension partielle de l'aide à partir de 2003 (Art. 96 de l'Accord de Cotonou). Les interventions de la CE n'ont donc pas pu avoir d'incidence sur les prix à la consommation autres que localisés et temporaires (I 3.1.2). Les interventions sur les liaisons interurbaines qui ont pu être mises en œuvre ont été financées sur STABEX ou PAAS et concernent des pistes ou des franchissements. Dans ces cas, un effet de stabilisation des prix à la consommation a été observé, sans être spécifiquement documenté par les projets. Ces travaux d'entretien, parfois lourds, sur route en terre n'assureront un niveau de service ayant un impact réel sur les prix de transport et la disponibilité des produits de consommation que pendant 3-4 ans en l'absence d'un entretien annuel régulier financièrement, actuellement hors de portée du gouvernement.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 3.1.1 Évolution du % du réseau en bon état pour le réseau prioritaire	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires	Rapports du ministère des TP et du transport et des documents de monitoring et d'évaluation des projets communautaires ; entretiens avec les responsables des projets et les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires
Le cumul des interventions de la CE programmées et mises effectivement en œuvre pendant la période correspond à un linéaire de l'ordre de 400 km, sur un réseau prioritaire de 4 000 km et un réseau total estimé à 24 000 km. Ces opérations ont été surtout de l'entretien lourd de pistes en terre, avec une durée de vie sans entretien courant de 2-3 ans au mieux sous le climat de la RCA. Pour les pistes sur STABEX, les forestiers prennent en charge l'entretien routier et pérennisent les améliorations apportées par les travaux financés par la CE. Les 4 ponts (semi-définitifs) et les buses qui ont été réhabilités sur l'axe Bangassou – Fr Soudan n'ont pas résisté au manque d'entretien : 3 ponts sur 4 sont localement réputés impraticables et les buses sont régulièrement bouchées. La route (nationale) elle-même, qui n'avait pas fait l'objet de travaux (depuis 1982) est impraticable. Les autres PTF ont été effectivement incités à revenir dans le financement des infrastructures de transport (Banque Mondiale, BAD), mais cet engagement est récent et ne s'est pas traduit par des travaux pendant la période couverte par l'évaluation. L'incidence sur la praticabilité du réseau prioritaire a donc été marginale. Les activités de la CE relatives à l'amélioration du transport fluvial de passagers et de marchandises (principalement d'hydrocarbures, de ciment et de bois) ont été initiées en 2002 avec l'AFD et n'ont pas abouti à des réalisations concrètes à ce jour. Des améliorations ont été apportées au dispositif institutionnel et opérationnel (SOCATRAF) sur financement AFD, mais sans avoir encore d'incidence sur la praticabilité du fleuve, les équipements et les moyens de transport.		
I 3.1.2 Évolution des temps de parcours (assimilés à l'évolution du coût du transport, donc un des constituants des prix à la consommation)	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires ainsi que pour les produits d'exportation et les produits de consommation locale	Entretiens avec les bénéficiaires (transporteurs et chargeurs) ; études ;
Les temps de parcours sur l'axe Bamabari – Bria, seul axe interurbain effectivement réhabilité sur la période, ont été divisés par 4 après les travaux. Pour le reste du réseau, les temps de parcours sont considérables : 2 jours de Bangui à Bangassou (700 km), 12 heures de Bangui à Berbérati (120 km), etc. La part du réseau prioritaire ayant effectivement bénéficié d'un aménagement ou d'une amélioration est trop marginale pour avoir eu une incidence sur les temps de parcours et les prix à la consommation qui ne soit pas limité dans l'espace et dans le temps. Les surcoûts liés aux difficultés de transport et aux pénuries ont été chroniques sur la période.		
CJ 3.2 Les interventions de la Commission ont participé à améliorer le débouché de la production vivrière et à augmenter les échanges locaux, régionaux et internationaux sur le réseau prioritaire, et fait baisser en conséquence les prix à la consommation		Interventions
Des comptages routiers sont réalisés sur l'axe principal depuis 2004 par le Ministère de l'Equipement. Ils ne permettent donc pas d'apprécier l'impact des projets réalisés sur financement CE. Les observations croisées confirment une augmentation du trafic mais ne permettent pas de la quantifier sauf pour le transport fluvial réalisé par la SOCATRAF (I 3.2.1, 3.2.2). L'évaluation se base donc principalement sur des observations empiriques.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Les interventions communautaires sur les pistes rurales ont ciblé des axes interurbains plus qu'un maillage fin de pistes rurales autour des villes. Elles ont donc permis aux producteurs qui sont à ~5 km de part et d'autres de la piste d'accéder aux moyens de transport et donc aux marchés urbains. Le coût du transport motorisé est resté très élevé, plus du double du transport par vélo. Par exemple, un trajet (sur un camion de transport mixte) de Lamoné à Bangassou (30 km) coûte de l'ordre de 2 500 FCFA, alors que le transport d'un sac de 100 kg (et plus) en vélo coûte 1 000 FCFA. L'amélioration de la piste, actuellement presque impraticable génèrerait une augmentation des fréquences et une baisse des prix, mais n'amènerait pas le transport routier à être compétitif. Elle permettrait par contre aux commerçants (agréés) de venir en camion sur les marchés hebdomadaires ou dans les villages, ce qui inciterait les paysans à augmenter leur production. Un doublement de la production est considéré comme possible par les habitants de Lanomé. Il n'est pas possible de quantifier le nombre de ménages concernés par les travaux financés sur la période par la CE. Par contre, la variation saisonnière des produits alimentaires de base comme le manioc (1 000 FCFA/sac en saison sèche pendant laquelle les problèmes de déplacement sont moindres, 2 500 FCFA en saison des pluies) met en évidence le potentiel de gain pour les consommateurs. L'incidence des problèmes d'insécurité n'est pas généralisée. Très globalement, la moitié Sud du pays est « sûre ». Le potentiel de croissance de la production agricole sous impulsion d'une amélioration des pistes rurales existe dans ces zones. Il existe pratiquement partout une organisation commerciale de l'écoulement des productions mais elle est pratiquement en sommeil depuis 2000. Les semi-grossistes détaillants étrangers sont implantés dans toutes les villes. Ils étendent leur activité à l'achat des productions agricoles, notamment de rente, dès que l'état de la route et la sécurité le permettent. L'état général de délabrement de l'administration ne permet pas de collecter les données correspondantes (I 3.2.3, 3.2.4). Les interventions de la CE dans les secteurs des infrastructures routières et du transport routier n'ont pas pu être réalisées pendant la période sous revue. Elles n'ont donc pas participé, ou seulement de manière très temporaire sur l'axe Bambari-Bria, à améliorer le débouché de la production vivrière. L'amélioration de la route n'a pas d'effet sur le racket par les postes de contrôle et autres « tracasseries » des représentants de l'autorité publique. Le gouvernement engage périodiquement des campagnes de suppression des contrôles, sans effets durables pendant la période sous revue. Dans les zones contrôlées par les rebelles, le racket se poursuit. Par contre, les coupeurs de route n'opèrent plus. Les situations de monopole ont un effet identique sur les prix du transport. L'institution d'un bureau d'affrètement (BARC) a été détournée par quelques transporteurs pour créer de fortes distorsions de la concurrence voulue par une politique de libéralisation des transports. Le Groupement des Transporteurs Centrafricain (GTC) a été impliqué dans ces abus de position. Il n'est pas représentatif de la profession qui ne dispose pas d'autres organes de représentation (1 3.2.5). L'ensemble de ces facteurs limite l'incidence sur les prix, et particulièrement les prix des produits de consommation courante, de l'amélioration de l'état des routes. Les interventions de la CE n'ont eu aucun impact sur le réseau prioritaire et n'ont pas fait baisser les prix à la consommation.		
I 3.2.1 Évolution du trafic sur les liaisons améliorées	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires.	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné.
Des comptages routiers sont réalisés sur l'axe principal depuis 2004 par le Ministère de l'Equipement. Ils ne permettent donc pas d'apprécier l'impact des projets réalisés sur financement CE. Les observations croisées confirment une augmentation du trafic mais ne permettent pas de la quantifier.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 3.2.2 Évolution du trafic de marchandises par mode de transport	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires.	Statistiques nationales ou élaborées par le service concerné.
Le ministère des transports ne collecte pas de données sur le transport routier de marchandises (comme de passagers). Les données présentées ne proviennent pas de comptages mais de transmission de données des sociétés de distribution des hydrocarbures et de ciment. Il n'est donc pas possible d'estimer les volumes et leur évolution sur la période sous revue. Les analyses des responsables sectoriels ne font pas état d'une forte augmentation de l'activité de transport de marchandises pour les autres modes. Le trafic fluvial SOCATRAF était de 230 000 t dans les années 80, dont 40 000t d'hydrocarbures. A partir des évènements de 1995-98, le trafic s'est effondré pour être pratiquement nul dans les années 2000-2003. Il reprend progressivement depuis, avec pour 2007 9 800 t d'hydrocarbures. Le fret aérien a suivi une tendance similaire. Il s'établit actuellement (2006 et 2007) autour de 4 300 t, soit le double de son niveau pendant les évènements de 2000-2004.		
I 3.2.3 Évolution des volumes approvisionnant les marchés des principaux centres urbains (en nombre de camions ; alternativement évolution du volume des ventes des grossistes et semi-grossistes)	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires.	Statistiques locales ou élaborées par le service concerné. Appréciation s dans la presse ou des transporteurs et des commerçants sur les marchés
Pas de statistiques collectées. Les informations collectées auprès des gens, et notamment lors du focus group, n'indiquent plutôt une raréfaction de l'achalandage des marchés à la fois structurelle et saisonnière (cf. I 3.2.4).		
I 3.2.4 Évolution du prix des biens de consommation produits localement et importés	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires.	Statistiques nationale (indice des prix) locales ou élaborées par le service concerné. Appréciation s dans la presse ou des clients sur les marchés
Nombreuses indications empiriques d'une forte baisse des prix des hydrocarbures et des matériaux de construction (ciment, importé) dans la zone où un projet d'entretien d'une liaison interurbaine a pu être mené à bien. L'effet sur le cout d'exploitation des véhicule est renforcé par une amélioration de la sécurité sur les axes liée à l'augmentation de la fréquentation et donc des risques pour les coupeurs. L'amélioration de la route n'a pas d'effet sur le racket par les postes de contrôle et autres « tracasseries » des représentants de l'autorité publique. Le gouvernement engage périodiquement des campagnes de suppression des contrôles, sans effets durables pendant la période sous revue. Dans les zones contrôlées par les rebelles, le racket se poursuit. Par contre, les coupeurs de route n'opèrent plus. Les situations de monopole ont un effet identique sur les prix du transport. L'institution d'un bureau d'affrètement (BARC) a été détournée par quelques transporteurs pour créer de fortes distorsions de la concurrence voulue par une politique de libéralisation des transports. Le Groupement des Transporteurs Centrafricain (GTC) a été impliqué dans ces abus de position. Il n'est pas représentatif de la profession qui ne dispose pas d'autres organes de représentation. L'ensemble de ces facteurs limite l'incidence sur les prix, et particulièrement les prix des produits de consommation courante, de l'amélioration de l'état des routes.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 3.2.5 Existence d'effets non attendus	Comparaison de la situation avant, pendant et après les interventions communautaires.	Entretiens et focus groups
Les projets routiers sur les liaisons interurbaines effectuées sur la période ont porté sur des routes en terre, ont correspondu plus à du gros entretien (rechargement et reprofilage) qu'à un aménagement important de l'axe et ont été réalisés par l'ONM et non par une entreprise internationale. La nature des travaux exclut des effets non attendus sur l'environnement. La réalisation par l'ONM (entreprise publique nationale) exclut pratiquement les risques de propagation du VIH/SIDA, ce qui est conforté par les faibles effets du trafic international induit. Pour les travaux de voirie urbaine, il n'y a pas eu d'effets non attendus sur l'environnement et le VIH/SIDA.		
CJ 3.3 Le dispositif institutionnel promu par les interventions de la Commission a augmenté durablement les capacités des acteurs de l'entretien routier et les ressources financières qui lui sont dédiées		Interventions
Le projet 8ACP24 a permis de mettre en place des structures autonomes pour le financement et la mise en œuvre de l'entretien routier. Il a fait fonctionner ces structures sur la base d'un input en AT minime (en substitution) et dans un environnement administratif qui y était peu propice (I 3.3.1). Les capacités des acteurs ont été renforcées tant au niveau de la gestion financière et comptable pour le FER, que de la gestion commerciale, le parc de matériel et de l'organisation des chantiers pour l'ONM (I 3.3.1). La fragilité des acquis est reconnue par la CE qui a lancé une composante d'appui institutionnel de 7 M€ pour les consolider. Le dispositif fonctionnera donc encore pour les 24 ou 36 mois à venir, notamment en utilisant un DP entretien routier de 1 M€. Le problème crucial pour la pérennité reste l'autonomisation des recettes du FER et le montant prélevable sur une économie exsangue (I 3.3.2) où les échanges sont minimes (I 3.2.2). Des préalables opérationnels sont requis pour utiliser efficacement les montants du FER, particulièrement la programmation annuel des travaux d'entretien et la capacité d'inventaire y afférente mais l'instabilité, le manque de sécurité caractéristiques des situations de sortie de crise étant antinomiques de la programmation, ces mesures ne sont pas urgentes (I 3.3.3). Les PME, qui sont cruciales pour la durabilité dans des contextes moins marqués par l'insécurité, la pénurie des budgets d'entretien et de sous-développement, ont été promues sans succès et restent embryonnaires. Là-encore, la situation de crise justifie de s'éloigner de la politique sectorielle standard et contraint à innover. Le cadre de politique sectorielle, i.e. le PST 2, aurait pu être une garantie de durabilité des acquis des interventions communautaires, directement ou comme chef de file des PTF. Il n'a pas été approprié comme tel par les autorités qui restent plutôt concernées par des impératifs plus immédiats comme le paiement des salaires et des primes, les conditions de travail et la défense de prérogatives fondées sur leurs anciennes attributions (I 3.3.4)1 Même avec de bonnes conditions d'exécution des travaux d'infrastructure, la pérennité des acquis est difficile, particulièrement pour les routes en terre pour lesquels l'entretien ne peut être qu'aléatoire dans la situation actuelle, tout comme les mesures de protection (barrières de pluie et contrôle des surcharges (I 3.3.5).		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 3.3.1 Existence de formations spécialisées sur l'entretien routier, nombre de stagiaires, positions hiérarchiques à l'époque et actuelles	Quantification en termes de volume de formation ou d'appuis de l'assistance technique ; analyse de la stabilité des bénéficiaires dans des postes correspondants aux formations dispensées	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables sectoriels ou déconcentrés ; entretiens avec les bénéficiaires
L'AT a été positionnée au sein de la hiérarchie et continuera à l'être sur le volet institutionnel du 9ACP14, lequel comportera une composante spécifique formation. En plus de cette formation des homologues, des formations spécialisées ont été mises en œuvre, prioritairement au bénéfice du FER et de l'ONM mais aussi, dans une moindre mesure, du ministère et des PME. Les organismes encadrés par l'AT ont pu améliorer les compétences, les utiliser et les rémunérer. Quelques personnes dans le ministère ont pu sortir du lot et sont utilisées pour leurs compétences techniques, sans accéder (rapidement) à des postes de responsabilité. L'appui aux PME n'a pas eu d'effet perceptible, a priori du fait de la multiplicité des contraintes structurelles (financières, techniques, liées à l'irrégularité de la commande publique, à l'insécurité). Les statistiques sur ces formations n'ont pas pu être collectées dans la mesure où elles n'ont pas été archivées.		
I 3.3.2 Évolution du taux de couverture des besoins financiers de l'entretien routier courant et périodique par les ressources nationales (usagers, budget)	Analyse des ressources financières affectées à l'entretien routiers (budgétaires ou issues de redevances collectées de manière autonome) et comparaison avec les besoins financier des travaux d'entretien ; Comparaison des ratios sur la période 1996-2006.	Lois de Finance, comptes du service chargé de l'entretien routier, rapports d'audits ; entretiens avec les responsables sectoriels
La couverture des besoins est encore limitée à 1/5ème ; cela constitue une amélioration significative par rapport au début de période où les fonds étaient alloués en fonction de rares liquidités et sujets à rétention, rendant impossible toute programmation de l'entretien. Le FER dispose de 2 Md FCFA/an pour les travaux d'entretien proprement dits, avec des perspectives d'augmentation difficilement supérieure au taux de croissance de la consommation énergétique, donc de la croissance économique (prévisible au mieux autour de 4% l'an dans les années à venir). D'autres ressources sur les 3 Md FCFA de recettes sont affectées à des frais de fonctionnement. La capacité de travaux de réhabilitation des routes en terre (7 M FCFA, soit 10 700€/km) est donc de l'ordre de 300 km pour un réseau de 24 000 km, et un réseau prioritaire de 4 000 Km (dont une partir est bitumée). En l'état actuel, au moins 90% du réseau doit être réhabilité et l'ensemble des tronçons réhabilités devraient faire l'objet d'un entretien (courant) mécanisé annuel (700 000 FCFA/km pour les routes en terre). Le FER est également sollicité par le ministère pour faire réaliser quelques travaux « en régie » en fonction de priorités particulières comme le déplacement du président dans telle ou telle ville. Les travaux sont facturés par l'OMN sans prendre en compte l'amortissement et une marge bénéficiaire et constituent un manque à gagner par rapport aux chantiers réalisés par la même entreprise, mais à l'entreprise, i.e. après AO. Ils perturbent également la logique de la programmation de l'entretien et diminuent d'autant le budget disponible pour la programmation « normale ». Les fonds extérieurs, particulièrement ceux de la CE, sont également mobilisés par le FER pour la réhabilitation des routes et des ouvrages d'art. Pour les 5 prochaines années par exemple, ces contributions représenteront 850 km (109 M€). Au cours de la période sous revue, ces ressources n'ont pas été disponibles et le réseau routier a été gravement dégradé par le manque d'entretien. Pendant la période sous revue, la CE a donc contribué de manière significative à améliorer la couverture des besoins financiers de l'entretien routier		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
en soutenant l'évolution institutionnelle du FER et en l'appuyant en formation, en AT et en faisant pression sur le gouvernement pour défendre les acquis. L'amélioration de cette couverture reste une priorité, ainsi que l'amélioration de l'efficience de l'ONM et des fonctions du contrôle du maître d'ouvrage (susceptible de la déléguer).		
I 3.3.3 Fiabilité de la programmation des travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures	Analyse de l'exhaustivité et de la fiabilité des données de l'inventaire routier et des trafics ; compétence technique du service et adéquation de son équipement informatique ; comparaison de la situation avant, pendant et après projet.	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables sectoriels du service ; entretiens avec les usagers des statistiques
L'action sur la programmation n'a pas été prise en charge par les projets d'AT de la CE sur la période. Elle est considérée dans le 9ACP14 à mettre en œuvre dans les prochains mois. Les données de base manquent et il n'y a pas de système intégré de traitement et de hiérarchisation des données. La programmation n'est pas une priorité dans une situation de détérioration de l'ensemble du réseau, de pénurie structurelle de ressources et d'inefficacités dans la mobilisation de ces ressources qui a prévalue pendant pratiquement toute la période sous revue. La montée en puissance (relative) du FER commence à justifier un appui dans ce sens, mais sans qu'il y ait vraiment urgence. L'instabilité, le manque de sécurité sont caractéristiques des situations de sortie de crise sont antinomiques de la programmation. L'intérêt actuel pour la programmation peut être analysé comme la résistance de l'approche sectorielle standard à une hiérarchisation des priorités qui tienne effectivement compte de la situation de crise structurelle politico-militaire et de faiblesse de l'appareil d'Etat.		
I 3.3.4 Etat de la mise en œuvre par le gouvernement des engagements pris vis-à-vis de la CE et, plus largement, de la communauté internationale	Validation point par point des engagements mentionnés dans les PIN	Rapports annuels du service, rapports d'audits ; entretiens avec les responsables sectoriels ; entretiens avec les entreprises ; documents législatifs et règlementaires
Les principaux engagements du PST I ont été difficilement mis en place, plutôt malgré des tentatives de (re)prise de contrôle de l'administration sur les structures autonomisées (FER, ONM). Le PST II a été complètement négligé depuis sa finalisation, même si l'essentiel des engagements pris auprès de la communauté internationale ont été repris dans le DSRP. Le flou dans les lignes de commandement au sein du gouvernement et avec les ministères sectoriels rend la mise en œuvre de ces engagements incertaine, généralement liée à des positions personnelles des responsables. A la fin de la période sous revue, les engagements fondamentaux (FER, ONM) ont été respectés. Il reste cependant beaucoup à faire pour instaurer une gestion efficiente des ressources allouées ou collectées dans le secteur.		
I 3.3.5 Durée de vie prévisible des infrastructures réhabilitées (qualité des travaux et supervision)	Analyse ex post de la qualité des travaux réalisés	Rapport finaux des missions de contrôle ; entretien avec les responsables sectoriels ; entretiens avec les entreprises ; inspection visuelle
Les projets d'entretien réalisés par l'ONM ont un potentiel de qualité fort du fait de l'encadrement par l'AT du 8ACP24 pour la gestion de chantier et l'entretien des engins et équipements. Les montages techniques respectent les règles du contrôle, avec la limitation des moyens de déplacement des personnels du ministère qui exclut les visites impromptues. Dans l'état de l'administration sur la période, cette limitation est toute relative. L'état de dégradation des matériels et compétences du laboratoire des TP est probablement plus pénalisante pour garantir la bonne réalisation des obligations des descriptifs. La visite des ouvrages d'art sur l'axe Bangassou – fr. Soudan n'a pas pu être menée à bien du fait de l'état avancé de dégradation de la piste et des		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
franchissements. De source locale, les ouvrages ne sont plus fonctionnels alors qu'ils ont été construits il y a 4 ans. La piste est pratiquement coupée. Un facteur essentiel de pérennité des acquis de la réhabilitation des routes en terre est (i) l'existence et le respect des barrières de pluie, (ii) la réalisation du cantonnage et de l'entretien mécanisé sur une base régulière. Le ministère à programmé l'installation des barrières de pluie et d'un système de cantonnage sur les axes réhabilités. Les informations collectées pendant la visite de terrain permettent d'avancer que ces dispositifs fonctionnent et améliorent la durée de vie des réalisations. Par contre l'entretien mécanisé n'a que peu de chance d'être réalisé dans les délais techniquement nécessaire (cf. I 3.3.2) et donc a priori la durée de vie ne saurait excéder les 3-4 ans. La mise en œuvre de la réhabilitation des rues de Bangui présente des garanties équivalentes (entreprise internationale, mission de contrôle), même si des critiques émanent des responsables politiques et des usagers (taxis). Les réalisations du projet TAG sur la trame viaire et l'assainissement dans les quartiers de Bangui présentent les caractéristiques d'une bonne exécution, même si la présence d'un trafic lourd (lié à des ateliers de poids lourds) a usé prématurément la couche de roulement dans certaines zones. Des mesures de limitation physique du trafic lourd sur les rues réhabilitées permettraient de garantir la pérennité des réalisations.		
CJ 3.4 : Les modalités de mise en œuvre des interventions de la Commission dans le secteur des transports ont contribué à renforcer la visibilité de la CE auprès des populations bénéficiaires, de l'opinion publique nationale et éventuellement celle de l'UE		
Il n'y a pas d'allocation budgétaire spécifique à la visibilité dans les projets d'infrastructure et de transport. Les actions de visibilité se limitent donc formellement à l'affichage sur les chantiers (I 3.4.1). Le secteur n'a pas fait l'objet d'actions de communication ciblées. Il a été le secteur de concentration unique des cycles de programmation pendant la période sous revue. Il est donc au cœur de toutes les actions de visibilité de la CE en RCA. Cette visibilité a gagné en efficacité depuis la reprise de la coopération en 2005 (I 3.4.2). L'origine des financements des chantiers est connue de tous, indépendamment de ce qui précède. La visibilité de la CE est fortement corrélée à l'absence des autres PTF pendant une longue période. L'origine des fonds fait partie de la communication des autorités, qui peut éventuellement relever de messages non purement techniques mais politiques (légitimation du pouvoir en place ou retour à la situation « normale » où les PTF contribuent au développement du pays, cf. I 3.4.3).		
I 3.4.1 Existence d'un budget spécifique dédié à la visibilité dans les interventions communautaires dans le secteur	Analyse de la programmation et de la mise en œuvre des projets transport et de la stratégie CE visant le transport	DSP, PIN, PF, CF, budget ; entretien avec les responsables des projets, les équipes de projet et les responsables gouvernementaux et des structures appuyées
Il n'y a pas d'allocation budgétaire spécifique à la visibilité dans les projets d'infrastructure et de transport. Les actions de visibilité se limitent donc formellement à l'affichage sur les chantiers.		
I 3.4.2 Existence d'actions adaptés aux publics ciblés pour faire connaître à l'opinion publique les objectifs et les résultats atteints par les interventions communautaires dans le secteur	Analyse de la programmation et de la mise en œuvre des projets transport et de la stratégie CE visant le transport	DSP, PIN, PF, CF, budget ; entretien avec les responsables des projets, les équipes de projet et les responsables gouvernementaux et des structures appuyées
Le secteur n'a pas fait l'objet d'actions de communication ciblées. Il a été le secteur de concentration unique des cycles de programmation pendant la période sous revue. Il est donc au cœur de toutes les actions de visibilité de la CE en RCA. Cette visibilité a gagné en efficacité depuis la reprise de la coopération en 2005.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 3.4.3 Éléments qualitatifs d'appréciation de la visibilité des interventions communautaires dans le secteur : connaissance par les personnes rencontrées lors d'enquête, importance de la CE parmi les bailleurs du secteur telle que perçue par les agents de l'État	Entretiens avec les personnes rencontrées, bénéficiaires ou non des interventions de la CE	Enquête d'opinion auprès d'un échantillon non représentatif de personnes-ressources et contacts.
L'origine des financements des chantiers est connue de tous, indépendamment de ce qui précède. La visibilité de la CE est fortement corrélée à l'absence des autres PTF pendant une longue période. L'origine des fonds fait partie de la communication des autorités, qui peut éventuellement relever de messages non purement techniques mais politiques (légitimation du pouvoir en place ou retour à la situation « normale » où les PTF contribuent au développement du pays).		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

QE4 - Dans quelle mesure les interventions de la Commission ont-elles contribué à améliorer l'état de santé de la population par un renforcement de l'accès aux services de santé et l'amélioration de la qualité des soins?

Justification et couverture de la question : Les évènements sociopolitiques qui ont marqué l'histoire récente de la RCA ont eu un impact sur les structures sanitaires en milieu rural, compromettant ainsi l'accès d'une majorité de la population aux soins de santé primaires. La question vise à mesurer l'amélioration de l'accès de la population aux soins liée aux interventions de la CE, sans omettre l'avancement de la mise en place d'un dispositif pérenne qui découlera de l'appui communautaire à la réforme de la politique sanitaire définie par le Plan National de Développement Sanitaire et le respect par le gouvernement des engagements pris vis-à-vis de la CE et, plus largement, de la communauté des PTF.
Cette question est également, à titre d'exemple et avec la QE transport et parce que la plus proche des populations, et notamment des populations rurales, le support de l'analyse de la visibilité des interventions de la CE.

Données brutes :

Programmes d'Appui à l'Ajustement structurel sur la période 1999-2005 : PAS I non disponible, PAS II (98/99, 7,2 M€), PAS III (22 M€ portés à 26,4 M€)

PAS II 1998/1999 CF N°CA/7200/001 signée le 4 décembre 1998, pour un montant de 7,2 M€. Date limite d'utilisation au 31 décembre 2000.

Les ressources devaient servir à sécuriser principalement les dépenses du secteur de la Santé, de l'entretien routier et de l'éducation.

Résultats attendus : (i) une réallocation des ressources budgétaires en faveur des secteurs sociaux, (ii) une sécurisation de ces budgets sociaux, (iii) une meilleure répartition des dépenses en faveur des services de santé en périphérie, (iv) un assainissement du processus budgétaire et (v) une amélioration de la programmation budgétaire pour les secteurs prioritaires.

Résultats obtenus : Amélioration ponctuelle de la disponibilité des crédits à la périphérie par une gestion directe par les districts des budgets d'appui sectoriel de la santé

PAS III 2000/2001 CF N° 6414/CA signée le 3 mars 2001 pour un montant de 22 M€ constitués de 7,2 M€ sur la FAS 2000, 4,8M€ sur la FAS 2001 et 10 M€ sur le PIN 8ème FED) ; Avenant du 19 décembre 2002 portant l'enveloppe à 26,4 M€ et étendant d'un an la durée de la CF au 31 décembre 2003, complété par avenant N° 2 du 29 décembre 2003 pour extension de la durée de la CF au 30 juin 2005.

Objectifs : (i) Appuyer le budget de la RCA pour la réduction des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et dans les domaines prioritaires de la santé et de l'éducation et (ii) soutenir le processus d'amélioration de la gestion budgétaire par un appui institutionnel au Ministère de l'économie et du plan et aux Ministères sociaux.

Prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement des Ministères de la santé et de l'Education à hauteur de 4,2 M€ et 5M€ sur les FAS 2000 et 2001.

Résultats attendus : Rationalisation de la gestion des finances publiques : (publication des comptes de gestion 99 et 2000 et mise en place d'une nomenclature au Trésor) et rétablissement de la part globale des dépenses des secteurs sociaux dans la LF. Base : 13,4%%en 2000 contre 16,4% en 99.

Monitorings : non disponibles

Résultats obtenus : réduction des arriérés intérieurs de paiement

Limites : pérennisation des financements obtenus

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Appui sur le 7ème FED : aucune information disponible : projet principalement dans la région de la Basse Kotto clôturé en 2002.

8 ACP CA007 – Programme d'Appui au secteur de la Santé en RCA – 11,150 M€ portés à 13,350M€ (17/08/04)

Date CF : 28/03/2000, Date de démarrage prévue : 01/10/2000, Date finale prévue : 30/09/2004.

Avenant 1 du 30 janvier 2003 (non obtenu par la mission) portant le plafond financier à 13,350 M€ grâce à l'imputation du reliquat de (2 200 000 €) issu du projet Basse Kotto financé sur le 7ème FED. Le budget additionnel a été ventilé à hauteur de 1,8 M€ pour financer la mise en œuvre des Enveloppes Provisoires d'Investissements (EPI) au niveau des districts, 0,3M€ sur le poste d'Assistance technique, et 0,1M€ sur le renforcement des capacités institutionnelles (source rapport trimestriel N°6 juillet sept 2002, annexe 1). La modification de la CF a également permis au projet d'obtenir la dérogation nécessaire pour passer un contrat avec Oxfam Québec en appui indirect dans le Mbomou

Avenant N° 2 du 17/08/2004 pour prolongation de la CF au 30/09/2005.

Objectifs spécifiques : deux versions sensiblement différentes dans le même document officiel.

(DTA): (1) renforcer les soins de santé primaires au niveau de chaque district sanitaire afin de mieux répondre aux besoins des populations (2): moderniser la gestion des institutions responsables des soins de santé en leur donnant les moyens de fonctionner par (a) la mise en place d'un budget d'appui sectoriel de la Santé (BASS) afin d'avoir une vue d'ensemble et de permettre une gestion plus cohérente (b) la pérennisation de la structure de l'Unité de cession du Médicament (UCM) et (c) l'amélioration du fonctionnement des services de lutte contre certaines maladies comme le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

(Cadre logique) :(1) renforcer les soins de santé primaires via le processus de décentralisation (recentrage sur les districts) (2) renforcer la lutte contre les maladies endémo-épidémiques via le processus de décentralisation (appui aux programmes et aux services d'Appui de Bangui) (3) renforcer les capacités institutionnelles de régulation (appui aux services centraux et régionaux)

Monitorings (3) : 2003, 2004, 2006

Autres documents disponibles : rapport de démarrage, 2001, rapport audit, 2003, 17 rapports trimestriels et annexes au rapport final. Ni les termes de référence de l'AT ni le rapport final ne sont dans les archives sur CDROM laissées par le bureau d'études Conseil Santé ou dans les archives de la CAONF.

Engagements à hauteur de 76% de l'enveloppe globale, dépenses contrôlées et payées à hauteur de 65% avant apurement définitif des comptes (source rapport de la CAONF du 30 juin 2006) : ce document ne fait état d'aucune imputation sur le budget d'appui sectoriel de la santé, ni sur le renforcement des capacités institutionnelles : 94% des dépenses contrôlées et payées correspondent à l'assistance technique et au renforcement des SSP en appui direct et indirect.

Résultats constatés : Mise en place d'un processus de programmation ascendante et finalisation de la carte sanitaire. Formation des agents de santé et des comités de gestion dans les zones d'intervention constituées par quatre districts à appui direct et quatre districts dont l'appui a fait l'objet de contrats passés avec des ONG internationales. Renforcement des capacités des dépôts régionaux, amélioration de la couverture du pays en formations sanitaires en particulier dans la Lobaye où le programme a été mené à son terme.

Mais pas d'amélioration significative de la fréquentation des formations sanitaires et absence de durabilité des principaux impacts

Limites constatées :

Sur la pertinence et la formulation du projet: manque de cohérence entre les objectifs spécifiques formulés dans les DTA et ceux retenus dans le cadre logique : jugé inadapté par rapport à la réalité rencontrée, le cadre logique a été progressivement abandonné comme outil de gestion du programme, remplacé par les chronogrammes développés dans le rapport de démarrage (2001) et dans les devis programmes (8 au total sur la période du projet). Des ambitions en termes de couverture des districts et de construction /réhabilitations qui ont augmenté proportionnellement aux besoins formulés après les événements et des contraintes liées à la mise en œuvre du projet qui ont été sous-estimées.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Sur sa mise en œuvre : Projet fortement perturbé par les événements socio-politiques qui ont eu lieu entre 2001 et 2003. Les activités fondamentales (chantiers de construction ou de réhabilitation) sur lesquelles s'appuyaient les autres (équipements) n'ont démarré qu'en 2004 soit 9 mois avant le terme initial de la Convention de Financement (voir le détail I.9.3.2).

Sur sa durabilité : Avec la mise à la disposition des districts de Budgets d'Appuis sectoriels à la Santé, inspirés des appuis budgétaires précédents, le Projet avait la possibilité de financer les activités des préfectures appuyées. Le système, particulièrement efficace pendant toute la période où les financements ont été disponibles, n'a pas pu se pérenniser dès lors que la nécessité est apparue pour le Ministère de la Santé de prendre le relais.

Appui en urgence pour la disponibilité en Médicaments Essentiels Génériques (MEG) et le Programme Élargi de Vaccination (PEV*)*

Ce financement a été mobilisé en 2003 sur l'enveloppe B du PIN 9ème FED pour ECHO qui a passé un contrat avec COOPI (Coopération Italienne non gouvernementale) dans la région 3 et l'ACABEF (Association Centrafricaine pour le Bien-être de la Famille) dans la région 6 pour l'achat de médicaments. Une partie a été achetée à l'UCM (Unité de Cession du Médicament) (voir I.4.2.2)

Ligne B7-6000 « Cofinancements ONG » (voir également QE 2)

Plusieurs projets parmi lesquels le développement intégré de la zone rurale de la sous-préfecture de Mbaiki exécuté par l'ONG Coopi (2004) ou l'Appui à l'auto développement des communes de Lessé et Pissa dans la Lobaye (2003)

Résultats obtenus : Amélioration des infrastructures (pistes, postes de santé, écoles) et activités de formation des communautés (dans les domaines de l'agriculture de la santé et de l'éducation)

Ligne thématique «maladies liées à la pauvreté (HIV, paludisme et tuberculose)» (déconcentration effective à partir de janvier 2005**)**

Ce financement a été mobilisé en décembre 2004 pour la réalisation d'un Centre de Traitement Ambulatoire des Personnes vivant avec le VIH (– Contrat SANTE/2004/078-720), mis en œuvre sur 36 mois par la Croix Rouge Française. Les travaux démarrés en août 2005 dans l'enceinte de l'Hôpital Communautaire ont été terminés en février 2006. Le CTA a été inauguré le 6 mai 2006 par le Président du CNLS, le Général Bozizé. L'équipe constituée de 26 personnes (dont 4 médecins, 5 infirmiers), accueille 1953 patients en traitement ambulatoire.

9 ACP CA021 – Amélioration des Soins de Santé de Base dans les régions sanitaires 1 et 6 (ASSB) - 9,5 M€

Date CF : 13/12/2007 Date de démarrage prévue : 18 septembre 2010, Date finale prévue : 31 Décembre 2015 :

Résultats attendus autour de 2 volets (1*)* la mise en œuvre d'une approche novatrice de gestion axée sur les résultats, qui se traduit (..) par une approche contractuelle de « subvention aux soins réalisés (achat d'output de performance) » et qui s'articule autour d'une stratégie basée sur la séparation de la fonction de paiement de la fonction et de régulation des services de santé. (2) construction/ réhabilitation et l'équipement d'infrastructures de santé y compris certaines infrastructures qui ont été inachevées dans le cadre du PASS dans les préfectures de la Sanga Mbaere et de la Mambere Kadei

Hors champ de l'évaluation, mais approche à analyser dans sa dimension « à contre-pied » du programme précédent : recentrage géographique sur deux districts avec la mise en place d'une approche contractuelle pour la fourniture de services de santé.

Enfin l'UE (Commission +EM) contribue à plus de la moitié du **Fonds mondial Lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, auquel est affecté depuis 2007 la totalité de la ligne « Maladies liées à la pauvreté » : voir également QE9**

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 4.1 : Les interventions de la Commission ont renforcé l'accessibilité des soins de santé primaires.		
Les interventions de la CE ont effectivement visé au renforcement de l'accessibilité des soins de santé primaires : elles ont d'abord favorisé la réorganisation et le renforcement des équipes cadres de district (I.4.1.2) et leur ont apporté un appui pour leur permettre de développer une stratégie cohérente avec la programmation nationale. La possibilité de passer des contrats avec des ONG dans le cadre du projet 8ème FED a également permis de doubler la part de population bénéficiaire des appuis avec 20%de la population concernée par les appuis directs indirects par le biais d'ONG Mais le programme d'investissements financé sur les Enveloppes Provisoires d'Investissements (EPI) s'est révélé trop ambitieux et a été réalisé trop tard (I.4.1.1). Si un peu plus de 40% des chantiers ont été réceptionnés, ceux abandonnés au terme de la Convention de financement, contribuent à un impact négatif de l'intervention de la CE. Ces retards ont par ailleurs remis en question le volet équipement des formations sanitaires qui était particulièrement important. De nombreuses formations ont été faites sur la période dans les zones à appui direct et indirect qui s'adressaient aussi bien au personnel de santé (I.4.1.3) qu'aux Comités de Gestion (I.4.1.4). Mais la décision de replacer le personnel de santé au centre du processus du recouvrement des coûts, a marginalisé les Comités de gestion et fortement fragilisé le système de recouvrement des coûts, au risque de mettre en péril le réapprovisionnement des formations sanitaires en médicaments. Si l'accessibilité des soins de santé primaires a été théoriquement renforcée, ce résultat n'a pas eu l'incidence souhaitée sur une plus grande fréquentation des formations sanitaires.		
I. 4.1.1. Nombre de formations sanitaires réhabilitées et équipées suivant les normes en vigueur.	Analyse des devis programmes Analyse des contrats de travaux et de fournitures et des PV de réception Analyse des rapports de suivi des travaux (si disponibles)	Ordonnateur national et DCE pour les archives des devis programmes et contrats.
Dans un souci d'améliorer l'accessibilité des soins de santé primaires, un travail important a été effectué pour permettre de réhabiliter et surtout de construire des infrastructures suivant les normes validées par le Ministère de la Santé : 26 constructions ont été finalisées dans les préfectures de la Lobaye et de la Mambere Kadei, et 4 réhabilitations ont été effectuées dans la Lobaye. Mais le programme arrêté à la fin de l'année 2003 était beaucoup plus ambitieux en dépit des événements qui avaient jusqu'à présent perturbé sa mise en œuvre : Seuls 44% des travaux prévus ont fait l'objet d'une réception, tandis que 67% de l'enveloppe allouée étaient utilisés. Le programme de construction et de réhabilitation des infrastructures sanitaires périphériques doit être achevé dans le cadre du Projet santé 9ème FED qui ne démarrera qu'en 2010 ce qui implique l'abandon des chantiers actuels pendant quelques années : en particulier les réhabilitations non terminées comme le bloc opératoire ou la Maternité de Nola dans la Sangha Mbaere constituent un impact négatif du projet, le résultat en fin de projet étant pire qu'à son démarrage		
Contexte L'amélioration attendue de l'accès aux services de santé exprimée dans les DTA supposait dans la logique du programme, la réalisation de travaux de réhabilitation ou de construction de formations sanitaires. une mission exploratoire a été confiée en décembre 2001 au bureau d'études COSSOCIM qui a effectué le recensement des besoins en réhabilitation et en équipement de 24 formations sanitaires dans les trois préfectures à appui direct de la LOBAYE, la MAMBERE-KADEÏ et la SANGHA-MBAERE. Les conclusions du rapport provisoire, disponible en juin 2002 ont été complétées par celles formulées à l'issue des missions conjointes		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

effectuées par le logisticien de la cellule (CASFED) et l'Architecte conseil du Ministère de la Santé (MSPP) mis à la disposition de la cellule à partir du 2ème semestre 2002. La CASFED a également préparé en février 2003 un dossier pour l'achat alors envisagé de deux transformateurs pour la ville de Mobaye capitale préfectorale de la Basse Kotto. Les événements intervenus entre 2002 et 2003 ont par la suite mis l'accent sur la nécessité de réhabiliter les forages endommagés : le choix des priorités pour les travaux de réhabilitation de construction et de forages a été arrêté à la fin du 1er semestre 2003 et treize forages ont été programmés dans les préfectures de la Lobaye, de la Mambere Kadei et de la Sangha Mbaere. La cellule envisageait enfin d'étendre les travaux de réhabilitation dès le début 2004 aux quatre districts d'appui indirect et à la Kémo. Ce sont finalement 68 chantiers qui ont été ouverts en fin de convention sur 44 sites différents.

• Date d'achèvement / prévisions : Le chronogramme du programme de démarrage prévoyait la réalisation des travaux d'infrastructures sur le dernier trimestre de chaque année de la convention. Mais les travaux lancés au 1er trimestre 2004 n'ont pas été achevés avant la fin 2004 soit avec trois ans de retard sur les prévisions initiales

• Nombre de formations achevées/ prévisions : 30 chantiers ont été terminés sur les 68 prévus soit une performance de 44%, pour des travaux réalisés représentant 67% de l'enveloppe allouée aux travaux d'infrastructures.

• Coût des marchés /prévisions : Même s'il n'y a pas eu de dépassement d'enveloppe, les coûts des travaux effectués sont globalement plus importants que les réalisations terminées, pour des enveloppes relativement homogènes entre les chantiers : en particulier dans la Sangha Mabaere ou le Mambere Kadei, où 73% et 30% des enveloppes respectives ont déjà utilisées alors que 7 chantiers seulement ont été réceptionnés sur les 39 attendus.

Récapitulation des travaux effectués

	Lobaye		Sangha Mbaere		Mambere Kadei	
	Constructions	Réhabilitations	Constructions	Réhabilitations	Constructions	Réhabilitations
nombre de sites	19	3	7	3	10	2
nombre de chantiers	19	10	12	8	15	4
part des chantiers de réhabilitation / chantiers totaux		34%		40%		21%
nombre de chantiers ayant fait l'objet d'une réception provisoire	19	4	0		7	0
part des RP	100%	40%	0%	0%	47%	0%
Montant des travaux réalisés	301.670.650	29.356.346	85.294.700	7.305.885	263.914.913	10.710.933
Montant des marchés totaux	302.870.650	46.624.777	237.063.166	72.970.678	353.825.189	24.769.201
totaux	100%	63%	36%	10%	75%	43%

Source rapport trimestriel juillet sept 2005, Justin Ngossele, CAONF, Sept 2005

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I. 4.1.2. L'appui à la programmation des districts sanitaires et à la mise en place de partenariats a-t-il favorisé un processus de programmation pérenne ?	Interviews au sein de la Direction chargée du suivi des services de santé périphériques Interviews (si possible) de médecins inspecteurs en fonction dans les districts appuyés au moment de l'appui Interview des partenaires représentés à Bangui, chargés du suivi de la mise en place des accords de partenariat	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Nécessité d'un ciblage précis des interlocuteurs présents à Bangui ayant suivi ces opérations

L'appui aux districts sanitaires a favorisé un processus de programmation ascendante dans lequel les équipes cadre ont pu s'impliquer fortement. Mais cette démarche s'est arrêtée dès que les financements associés aux activités (devis programme) n'ont plus été assurés et la pérennisation du processus n'a pas acquisfaute des moyens financiers associés aux activités prévues.

Par ailleurs les contrats passés avec des ONG internationales dans des zones spécifiques ont contribué à revitaliser une offre de soins fortement dégradée. Mais le décalage entre la durée des contrats de subventions passés et le rythme de l'intervention programmée s'est traduit par des écarts entre les réalisations dans les différentes provinces : Ainsi le Kemo, mais surtout la Basse Kotto (bénéficiaire des appuis sur le 7ème FED n'ont pas pleinement bénéficié des appuis sur le 8ème FED

Les 'espoirs' se reportent désormais sur l'appui du GAVI prévu sur 4 ans dans régions 2 et 4.qui comporte un volet Renforcement des services de santé en complément du apporté aux services de vaccination : la première tranche de 1,8 MUSD vient d'être libérée sur un total de 3,16 MUSD. Cet apport compléterait, selon les bénéficiaires, celui du 9ème FED dans régions 1 et 8, mais révèle combien ces interventions 'nationales' sont dépendantes des financements étrangers.

• *Existence de schémas directeurs annuels de développement du district et degré d'internalisation du* processus : Les Plans Directeurs de Développement sanitaire de districts ont été adoptés en 2002 dans les 8 préfectures qui ont bénéficié de l'appui du 8ème FED en cohérence avec la démarche du Plan National de Développement sanitaire (Voir également I4.3.1) Mais les financements associés étaient principalement inscrits sur les devis programmes régionaux et l'exercice s'est arrêté dès que les financements associés à la CF se sont taris

• *Nombre d'accords de partenariat signés et degré d'opérationnalité du* processus : Deux principaux partenaires qui ont signé plusieurs contrats sur la période couverte par l'Appui 8ème FED : Coopi et Oxfam Québec qui a pu intervenir après dérogation obtenue en janvier 2003

Sur les 6,6 M€ attribués au renforcement des soins de santé primaires dans les districts, la CF du programme 8ème FED prévoyait un budget de 1,5 M€, pour la signature d'accords de partenariat avec le secteur privé non lucratif confessionnel ou non, reflétant ainsi la nécessité d'appuyer le renforcement des Soins de Santé Primaires sur une collaboration avec le secteur privé non lucratif. Des négociations importantes on eu lieu en début de projet avec l'ASSOMESCA (Association des Œuvres Médicales des Eglises pour la Santé en Centrafrique) en particulier. Mais l'approche de cette ONG : opérationnelle sur un secteur (prise en charge des malades du SIDA par exemple) était différente de celle promue par le programme d'Appui au Secteur de la Santé qui privilégiait un appui à la préfecture pour la planification de toutes les activités au sein du district sanitaire. Finalement en dehors d'accords ponctuels comme des conventions entre le Ministère de la Santé et l'ASSOMESCA, pour la gestion des dépôts de médicaments, les accords de partenariat se sont matérialisés par un appui indirect aux préfectures sanitaires par le biais d' ONG étrangères (OXFAM à Mbomou COOPI dans le Vakaga et le Bamingui Bangoran , Santé Sud et Croix Rouge Française dans le Kémo et la basse Kotto) qui ont bénéficié de près du quart des ressources du programme : il s'agit d'ailleurs de la seule ligne budgétaire utilisée en totalité en fin de programme.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I. 4.1.3. Les formations aux activités de soins curatifs, préventifs et à la gestion de l'information ont-elles été utiles ?	Interviews des responsables du Ministère de la Santé ayant participé à l'organisation de ces formations Analyse des rapports de formation (si disponibles)	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Bien que souhaitables, les interviews des bénéficiaires sont peu probables pendant le temps de la mission sur le terrain

De nombreuses opérations de formation continue ont été mises en place pour améliorer la prise en charge des patients : pratiquement inexistantes en début de programme, elles se sont déroulées non plus à Bangui comme c'était l'usage, mais le plus souvent dans les Préfectures les plus proches des lieux d'affectation des personnels.

Elles étaient certainement nécessaires même si les formateurs ont parfois déploré l'insuffisance du niveau du public l'ayant suivi. Il est clair qu'elles n'étaient pas suffisantes pour réussir à améliorer la qualité des soins.

L'effort de formation prévu dans le cadre logique de la convention de financement (Santé 8ème FED), devait permettre d'améliorer la qualité du système d'information recours. L'équipe chargée de sa mise en œuvre a programmé ses activités compte tenu des formations de« recyclage » déjà effectuées par le projet PRESCA mis en œuvre par la Coopération Français (350 agents formés sur la période sur la base d'un recensement des besoins effectué par l'OMS). En particulier le projet PRESCA avait développé une collaboration avec la Faculté des Sciences de Santé (FACSS) que le programme Santé a envisagé de prolonger, sans toutefois déboucher sur des interventions concrètes. Les actions du programme se sont finalement organisées sur des opérations de formation continue, pratiquement inexistantes en début de programme, effectuées non plus à Bangui comme c'était l'usage, mais le plus souvent dans les Préfectures :

• Formations aux activités de soins curatifs et préventifs (Santé maternelle et infantile, ordinogrammes, gestion du Programme élargi de vaccinations, prise en charge des urgences chirurgicales avec l'appui d'un chirurgien de la coopération française, nutrition en collaboration avec le Programme Alimentaire mondial, imprégnation de moustiquaires, usage des nouveaux tests VIH/HBC/RPR, techniques rapides de dépistage VIH (Determine® et Unigold®) en partenariat avec l'Institut Pasteur, conseil VIH en partenariat avec le CNLS et l'Unité de Dépistage Anonyme (UDA) ou sensibilisation (VIH/SIDA) par des pairs éducateurs,)

• Formations à la gestion des formations sanitaires (management sanitaire pour les responsables des formations sanitaires, gestion des stocks et des recettes pour les Comités de gestion),

• Formations du personnel d'encadrement à la programmation ou la gestion du Système national d'Information Sanitaire (SNIS), avec la production de supports associés comme le Manuel de formation en planification sanitaire ou le guide du formateur en planification sanitaire.

(liste non exhaustive)

• Nombre de personnes formées : Le nombre de personnes formées est important, mais la synthèse des bénéficiaires par formation effectuée n'est pas disponible

• Part des personnes formées affectées à un poste correspondant à la formation reçue : Etude de cas Bangassou ; Tout comme dans les autres districts appuyés, l'équipe cadre a bénéficié d'une formation aux outils de programmation et de recueil des données du système d'information sanitaire. Les membres des COGES (Comités de gestion de santé) ont été formés sur les outils de gestion des recettes en provenance des patients et des médicaments. Le personnel de santé a reçu des formations spécifiques sur les activités de soins (labo, santé maternelle) : D'après la Direction Préfectorale de la santé, les 2/3 des personnes formées sont encore en poste dans préfecture sanitaire de Bangassou.

• Perception de l'utilité de la formation par le bénéficiaire et les patients : Etude de cas Bangassou : les bénéficiaires rencontrés affirment que la formation a été utile, mais ne semblent pas pour autant l'avoir mise à profit. Les outils de gestion de médicaments ne sont pas utilisés (à l'exception notable du dépôt préfectoral). L'appareil de radiologie est en panne depuis deux ans. Le laboratoire ne dispose pas de tous les réactifs et consommables nécessaires pour faire les examens de routine : le flacon de violet de gentiane utilisé est périmé depuis plusieurs mois et les tubes de prélèvement fournis par le projet ont été utilisés sans être renouvelés. La perception de l'utilité de la formation par les patients n'a pas été directement évaluée au cours de cette étude de cas. Mais la fréquentation des formations est une

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
variable proxy de la perception par le patient de la qualité des soins dispensés dans les formations sanitaires qui est apparue très faible à l'occasion de la visite de la mission, information à rapprocher de la relative diminution du chiffre d'Affaires du dépôt préfectoral de médicaments sur les 9 derniers mois alors qu'il approvisionne 45 formations sanitaires		
I. 4.1.4. Les formations des comités de gestion ont-elles eu un impact sur l'amélioration de la gestion des recettes et des médicaments ?	Analyse des Rapports mensuels des formations sanitaires ou des rapports d'activités des districts sanitaires. Rapports de monitorages si effectués Analyse des rapports de formation et des rapports d'assistance technique Interview si possible des bénéficiaires	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Hypothèses : disponibilité à partir Bangui des données en provenance des formations sanitaires périphériques ou des districts sanitaire ; Disponibilité d'enquêtes fiables sur la période (EDS ou autres)
Les formations des Comités de gestion ont été organisées, mais ne semblent pas avoir fondamentalement réglé le problème de la bonne gestion des ressources issues du recouvrement des coûts et des détournements de recettes. La décision de replacer la gestion des recettes dans les mains des personnels de santé prise par le Ministère de la Santé a par ailleurs réduit à néant le travail de formation des Comités de gestion des formations sanitaires qui n'étaient plus associés à la gestion du médicament. Comme l'illustre l'expérience de l'ACT Palu fournissant gratuitement un traitement aux femmes et aux enfants sur financement Fonds Mondial, et dont les stocks ont périmé dans les formations sanitaires qui préféraient vendre de la Quinine, plusieurs responsables rencontrés reconnaissent que le Recouvrement des Coûts est un échec. Un constat confirmé par la visite sur le terrain à Bangassou : l'argent recueilli auprès des patients ne sert plus à racheter les médicaments nécessaires au fonctionnement des formations sanitaires. Ainsi, en dépit d'une augmentation nominale des prix, le chiffre d'Affaires du dépôt préfectoral de Bangassou a diminué entre 2007 et 2008.		
Le Système de recouvrement des coûts mis en place en 1994 a été fragilisé par plusieurs détournements dont les responsables n'ont pas été systématiquement punis. Dix ans après son lancement, le MSP a décidé de placer les recettes du recouvrement des coûts sous la responsabilité du personnel des formations sanitaires, ce qui a aggravé le processus contre lequel cette décision était censée lutter. Les réponses formulées ci-après sont tirées de l'étude de cas à Bangassou. Elles semblent représentatives de la situation dans le reste du pays. • Evolution des recettes, des dépenses et des soldes de gestion dans les formations sanitaires concernées : cette information n'est plus disponible : Il existe bien un registre des consultations, mais le rapprochement entre les prescriptions et la consommation de médicaments ne se fait plus : le non renouvellement des outils de gestion a conduit à l'abandon du suivi systématique des stocks dans les formations sanitaires visitées: seul le dépôt préfectoral tient ses fiches de stock à jour. Dans ce contexte, il n'y a pas de synthèse nationale fiable des recettes du recouvrement des coûts et du suivi du stock • Evolution du nombre de médicaments périmés sur les 10 principaux médicaments génériques (MEG traceurs et comparaison avec les statistiques régionales ou nationales). Il n'a pas été possible de constituer une étude systématique sur 10 médicaments traceurs. A noter entre autres la péremption du paracétamol pédiatrique à l'hôpital de Bangassou. On constate surtout qu'il y a eu un problème majeur de péremption d'anti-rétroviraux pour la prise en charge des malades du Sida sur le territoire, lié à la gestion de stocks obtenus du Fonds Mondial Evolution du nombre de ruptures de stock sur les 10 principaux MEG traceurs et comparaison avec les statistiques régionales ou nationales. comme pour l'indicateur précédent, l'étude systématique sur 10 médicaments traceurs n'a pas été faite, mais les ruptures constatées au niveau périphérique ont été confirmées au niveau de la CCM : on peut signaler notamment la Quinine pour la prise en charge du paludisme ou la Kétamine, utilisé pour les anesthésies générales. L'UCM a confirmé travailler à flux tendu à défaut d'un fonds de roulement suffisant : chaque commande est effectuée pour une consommation prévue de 6 mois dont les délais de livraison sont de 6 mois.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 4.2 : Les interventions de la Commission ont contribué à une meilleure prise en charge des maladies		
Un travail important a été effectué pour améliorer la prévention ou la prise en charge des maladies : imprégnation de moustiquaires en collaboration avec d'autres agences, en particulier l'OMS pour la prévention du paludisme, mise en place de la stratégie DOTS sur la zone d'intervention du FED pour la prise en charge de la tuberculose (I.4.2.2), distribution de préservatifs pour limiter l'extension de la pandémie du VIH/SIDA. Des efforts ont été fournis pour améliorer la sécurité transfusionnelle (I.4.2.1) Mais limités aux fournitures de consommables, les acquis ne peuvent se pérenniser sans maintien d'un financement régulier. Enfin l'appui à l'UCM n'a pas été à la hauteur des espérances suscitées par la programmation initiale (I.4.2.3) : en particulier les négociations engagées pour permettre la mobilisation des fonds destinés à la recapitalisation du stock n'ont pas abouti (blocage sur le rôle du Ministère de la Santé dans le fonctionnement de l'UCM) imposant à la centrale de continuer à fonctionner à flux tendus, au risque d'imposer des ruptures de stock parfois longues à la périphérie.		
I. 4.2.1. Y a-t-il eu amélioration de la sécurité transfusionnelle ?	Analyse des marchés passés pour les investissements destinés au CNTS Interviews au sein du CNTS	Ordonnateur national et DCE pour les archives des devis programmes et contrats. ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique
La prévention de la transmission du VIH constitue l'un des aspects du volet lutte contre la maladie retenu dans la stratégie de la CE (voir également indicateur suivant). Parmi les interventions retenues l'une visait au renforcement de la sécurité transfusionnelle par la fourniture de consommables au Centre National de Transfusion sanguine qui a amélioré la sécurité transfusionnelle tant que les consommables ont été disponibles pour la distribution gratuite aux patients. Il y a donc eu amélioration de la sécurité transfusionnelle ponctuellement par un la fourniture de consommables (poches, perfuseurs, transfuseurs) au Centre national de transfusion sanguine et aux préfectures et par l'appui logistique et à la formation fourni au Laboratoire National de référence avec la fourniture de tests rapides pour l'ensemble du pays, et l'organisation de formations régionales.		
• Le Comité National de Transfusion Sanguine (CNTS) est-il opérationnel ? Le CNTS est une petite structure dotée de 156 millions de CFA sur le budget 2007, mobilisés sous la forme de caisses d'avances renouvelées toutes les semaines et utilisées pour des dépenses validées par un contrôleur financier installé dans la structure. Le Centre dispose également du produit de ses recettes propres (par la vente notamment des poches de sang). Avec un peu plus de 7000 dons en 2007, le CNTS de Bangui est relativement opérationnel, en dépit de matériels en panne : deux stations de prélèvement sur les trois dont dispose le centre, une centrifugeuse GM sur les deux qu'il possède, deux étuves et les deux chambres froides remplacées par des réfrigérateurs. • Coût des matériels achetés pour le CNTS/ montant du budget annuel : l'information n'est pas disponible, récapitulant la totalité des achats effectués par le projet : mais l'appui au CNTS s'est limité à la fourniture de consommables Les activités du CNTS ont-elles été améliorées suite aux investissements financés par la CE ? Les appuis européens visaient plus l'amélioration de la sécurité transfusionnelle que le renforcement des capacités du CNTS : Tous les consommables ont été distribués mais leur renouvellement est désormais à la charge des patients.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I. 4.2.2. Y a-t-il eu amélioration de la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles (MST) au niveau des formations sanitaires dans les districts ayant bénéficié d'un appui par la Commission ?	Analyse des rapports d'activités des formations sanitaires Analyse des Statistiques sanitaires nationales si désagrégées par district.	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Hypothèses : Disponibilité des données sur la période et sur les régions étudiées ; Disponibilité d'enquêtes fiables sur la période (EDS ou autres)

L'amélioration de la prise en charge des maladies ne s'est pas limitée aux zones d'intervention du FED puisque ce volet a fait l'objet d'interventions concertées entre les partenaires du développement sanitaire dont l'OMS est le chef de file. La cellule de suivi du projet 8ème FED (CASFED) a dans ce cadre eu à faire preuve d'une grande souplesse pour la programmation et la mise en œuvre des interventions, afin de répondre à la situation rencontrée de la manière la plus efficiente.

Dans le domaine de la lutte contre la tuberculose, le projet 8ème FED a ciblé cette maladie dans sa composante d'appui à la santé publique pour prendre le relais d'un appui apporté par la Coopération française et terminé en 1999. En complément des outils de gestion pour l'ensemble du territoire fournis à la fin , le projet avait prévu d'assurer sur trois ans les approvisionnements en médicaments antituberculeux. Mais il a finalement programmé ses achats en complément des dotations fournies les autres partenaires au développement (en particulier le Programme STOP TB de l'OMS/AFRO) ou le GDF (Global TB Drug Facility ou Système Mondial d'Approvisionnement en Médicaments anti-tuberculeux) avec en particulier un approvisionnement en urgence de en mars 2004 suite aux ruptures constatées en périphérie. Enfin un nouvel achat par appel d'offre de 40 000 € programmé malgré la proximité de clôture du programme, s'est révélé infructueux.

Les experts engagés à court terme sur le projet ont travaillé avec toutes les parties prenantes et parfois à leur demande, en particulier pour l'évaluation de l'emploi fait du don par le GDF de médicaments anti-tuberculeux reçus à Bangui en juin 2004 en préalable à l'expédition d'un deuxième envoi programmé pour le 1er Janvier 2005. Ils ont également favorisé la mise en œuvre de la stratégie DOTS (Directly Observed Treatment Short Term) en RCA avec l'ambition de son extension progressive.

Dans le domaine de la lutte contre le paludisme, un travail coordonné entre les partenaires sous l'égide de l'OMS a été entrepris pour la diffusion de moustiquaires imprégnées et leur ré imprégnation. En particulier, le projet a pris en charge la formation des formateurs et financé en 2002 des produits (K-Othrine) pour imprégnation des moustiquaires.

Dans le domaine de la lutte contre le SIDA, un effort a été effectué pour assurer un financement harmonieux des activités envisagées. Ainsi, en complément de l'appui au renforcement de la sécurité transfusionnelle (voir I précédent), le projet Santé 8ème FED a financé en 2002 l'élaboration d'outils de communication (en contrat de service avec une agence spécialisée) et la formation de pairs éducateurs chargés de la communication avec les malades et leurs familles. Enfin, il a mis en place dès juillet 2002 des activités de conseil pré et post test des candidats au dépistage volontaire.

Le projet Santé 8ème FED a par ailleurs financé l'expertise qui concluait en encourageant la création du Centre de traitement ambulatoire (CTA) dans l'enceinte du CHU de Bangui. Ce centre a finalement vu le jour en 2006 dans les locaux non plus du CHU mais de l'hôpital Communautaire : sa gestion fait l'objet d'un contrat de partenariat avec la Croix Rouge française sur financement européen à partir de la ligne thématique "Maladies liées à la pauvreté» (voir également CJ 9).

Enfin, en marge du projet Santé financé sur le 8ème FED, l'Union Européenne contribue à plus de la moitié du financement Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (FMSTP/GFATM). La Cellule de suivi du projet Santé 8ème FED (CADFED) représentait d'ailleurs l'UE au sein du Conseil National de Coordination (CNC/CCM) du Fonds Mondial. Depuis 2007, l'intégralité de cette ligne budgétaire est reversée au fonds

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
mondial. Mais l'engagement a été obtenu du maintien de l'appui apporté au CTA de Bangui en vue de constituer un centre de référence sur les cas de résistance à la trithérapie.		
• Évolution du nombre de tests effectués : L'information chiffrée n'est pas disponible) : l'analyse de la prise en charge des malades co-infectés par la tuberculose et le VIH SIDA effectuée en 2004 par l'expert court terme TB du projet santé 8ème FED révélait que le test de dépistage du SIDA est en général disponible et fait chez des malades consentants. • Évolution du nombre de cas déclarés/test effectués Information non disponible.		
I. 4.2.3 La réhabilitation et l'augmentation des capacités de stockage de l'Unité de cession du médicament (UCM) ont-ils permis une meilleure disponibilité des médicaments ?	Analyse des rapports d'assistance technique Interviews au sein de l'UCM	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique
En 2003, le projet Santé 8ème FED a amélioré les capacités de stockage 2003 par la livraison d'étagères, la fourniture d'un groupe électrogène et de deux chambres froides et par la réhabilitation et l'équipement de deux hangars. Mais le renforcement de la structure de l'UCM n'a pas été totalement effectué, puisque l'Appel d'Offres prévu pour sa recapitalisation n'a pas abouti. En conséquence, la disponibilité des médicaments ne s'est pas visiblement améliorée au niveau de l'UCM, en dépit d'appuis complémentaires indirectement apportés par le FED comme le financement de l'extension du dépôt d'approvisionnement de Bélemboke (Sangha Mbaéré) ou l'achat en 2003 de médicaments , en urgence, mis en œuvre par ECHO.		
L'engagement européen en faveur du médicament essentiel a conduit à une contribution importante au capital initial de l'UCM lors de sa création en 1994 : La création de la Centrale a été adossée à la mise en place d'un Fonds National du Médicament (FNM) d'une valeur de 1 515 176 000 FCFA co-financé par l'Etat Centrafricain à hauteur de 325 248 980 FCFA, provenant de la valorisation du stock de médicament de l'ancienne Pharmacie d'approvisionnement., la France (450.000.000 FCFA) et enfin la Commission Européenne, avec 739.927.020 FCFA. en provenance de FED précédents. L'appui initialement prévu dans le cadre du projet santé 8ème FED visait à prolonger cet engagement et à pérenniser la structure de l'Unité de Cession de Médicaments (UCM), avec un financement prévu de 450.000 €. A la clôture de la convention et en dépit de l'augmentation de l'enveloppe globale, le budget réservé à l'UCM était de 250.000€ dont la moitié seulement (52%) avait été utilisée (sur la base des dépenses contrôlées et payées en juin 2006). C'est surtout la recapitalisation prévue en faveur l'UCM suite aux nouvelles dotations effectuées aux dépôts installés à la périphérie qui n'a pas abouti: seuls 85 MFCFA ont été mobilisés sur la réserve constituée par le FED au moment de la création de la centrale qui ont contribué au financement de la recapitalisation des dépôts en périphérie intervenue à la suite des troubles survenus entre 2001 et 2003 et les négociations en vue de finaliser l'appel d'offres prévu sur le 8ème FED pour recapitaliser l'UCM à hauteur 184 millions FCFA millions CFA ont bloqué sur le rôle du Ministère de la Santé au sein de la structure. • Évolution de la disponibilité des 10 principaux MEG traceurs : l'étude systématique sur les médicaments essentiels n'a pas été jugée pertinente comte tenu des éléments rappelés ci-dessus. L'UCM dont le fonds de roulement initial a été érodé par la nécessaire recapitalisation des dépôts régionaux pillés lors des événements et l'augmentation récente de certaines molécules, fonctionne à flux tendu, avec un stock réduit de sécurité entre deux commandes. • Évolution de la disponibilité des médicaments contre le SIDA et la tuberculose : De gros problèmes de disponibilité de ces médicaments sont à déplorer sur la période (voir Indicateur I.4.2.2). Mais la centrale d'Achats n'est impliquée dans la gestion des Anti-rétroviraux que depuis le 7ème Round du Fonds Mondial (2007) à l'issue duquel l'UCM a été désigné bénéficiaire secondaire après le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS). Pour la lutte contre la tuberculose, l'expert court terme intervenu en 2004 sur ce volet dans le cadre du projet 8ème FED recommandait une plus grande implication de l'UCM pour la gestion des anti-tuberculeux.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 4.3 : Les interventions de la Commission ont contribué à renforcer la qualité des soins par un renforcement des capacités de pilotage du développement sanitaire.		
Les interventions de la Commission ont permis, principalement par le biais du Projet Santé 8ème FED, de renforcer pendant le temps du programme les capacités de pilotage de la Mise en place d'un système de programmation décentralisé (I.4.3.1), l´élaboration d'une carte sanitaire (I.4.3.2) intégrant les résultats du travail de recensement des effectifs, effectuée avec un appui de la Coopération française (I.4.3.3). Mais le renforcement du Système d'Information sanitaire n'a pas été suffisamment soutenu pour réussir à fournir un système d'information pérenne (I.4.3.2) et les efforts de programmation (I4.3.1) et de supervision (I.4.3.4) ont été arrêtés dès lors que le principal financement du secteur (en provenance de la Commission Européenne) a été arrêté. Cette situation doit susciter une réflexion sur l'incapacité du Gouvernement de cet Etat dit 'fragile' à tenir ses engagements financiers les plus fondamentaux (I.4.3.5)		
I. 4.3.1. L'appui de la Commission a-t-il favorisé la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé ?	Analyse des Ateliers de suivi de la PNDS, Interviews des différents acteurs au niveau national (Direction de la Programmation) et (si possible) au niveau régional.	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Rapports annuels Ministère de la Santé Documents de programmation annuelle
Le principal impact de l'appui européen est visible dans la formulation du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS II).) et dans sa validation en 2005 : ce résultat est le fruit d'un processus de programmation ascendante accompagné par le programme Santé 8ème FED en synergie avec les interventions des autres partenaires, en particulier l'OMS (qui a fourni l'expertise pour la synthèse du programme) ou la Coopération française Ces activités ont été entreprises en cohérence avec les schémas directeurs opérationnels élaborés au niveau des districts sanitaires appuyés (I.4.1.2), tandis qu'au niveau central un travail était engagé pour établir des budgets en cohérence avec les programmes retenus, compte tenu des éléments de la carte sanitaire récemment établie, fruit d'un autre partenariat avec la Coopération française en particulier. Mais le processus de mise en œuvre de la stratégie retenue a été fortement ralenti avec le tarissement du principal financement des activités du secteur en provenance de la CE, et les efforts de programmation apparaissent désormais plus théoriques qu'opérationnels comme en témoigne la présentation du budget de la Santé retenue à partir de 2007 : Les comptes des administrateurs de crédits sont regroupés par mission sans véritable rapport avec les stratégies retenues dans le PNDS		
Le projet santé 8ème FED a appuyé le processus d'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire qui s'inscrit dans la suite du document précédent, préparé sur la période 1992-96 et dont les réalisations ont fait l'objet d'une évaluation en 1999. L'appui européen a favorisé un mouvement de programmation ascendante dans tout le pays tandis que L'OMS a contribué à la formulation du Plan en mettant des experts à la disposition du pays. • La fiabilité du système de recueil et de traitement des informations a-t-elle été améliorée ? NON. Le projet santé 8ème FED a appuyé au niveau central un système de recueil des informations avec la création et la fourniture d'outils de gestion qui ne sont plus utilisés depuis l'épuisement du stock. (Voir également I.4.3.2) • La stratégie sanitaire est-elle déclinée en schémas directeurs annuels opérationnels ? Non, cet exercice n'a pas été fait au niveau national, pas plus que la revue annuelle des activités : des schémas directeurs annuels ont été formulés au niveau des districts appuyés tant que les activités pouvaient être financées sur devis programme. (voir également I4.1.2) • La programmation budgétaire a-t-elle été mise en cohérence avec les objectifs du plan ? NON, Le MSP a formulé son budget 2008 par mission : mais en dehors du Renforcement de la lutte contre la maladie, de la gestion des urgences et des catastrophes il n'y a pas de relation fonctionnelle entre les axes stratégiques du PNDS		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

et les missions formulées dans le budget de la santé.

Comparaison entre les missions prévues sur le budget de l'Etat et les stratégies du PNDS

Missions du budget 2008

- Dépenses non réparties par mission
- Mission d'administration générale de la Santé : regroupe les Directions centrales
- Mission de soutien logistique à la santé : DSP, L Nat, CNTS
- Missions de santé tertiaire : hôpitaux nationaux et hôpitaux locaux
- Mission de santé primaire : service de coordination et de suivi des SSP, les régions sanitaires, les CSB, divers centres urbains, maternités et centres de nutrition
- Mission de lutte contre les maladies, les épidémies, les urgences et les catastrophes : Directions de la Santé familiale, santé communautaire, information éducation communication, PEV, de la médecine préventive, la Direction de lutte contre les IST SIDA et la Tuberculose, le Service de lutte contre le paludisme, de surveillance épidémiologique et de lutte anti-vectorielle intégrée

Stratégies du PNDS

- Renforcement des capacités du cadre institutionnel
- Renforcement de la lutte contre la maladie, gestion des urgences
- et catastrophes
- Promotion de la santé de la reproduction
- Promotion d'un environnement propice à la santé
- Amélioration du financement de la santé

• Le suivi de l'exécution des crédits a-t-il été amélioré ? NON, l'appui budgétaire a permis d'apurer d'importants arriérés et d'assainir ainsi la situation financière de l'Etat, mais n'a pas permis de mobiliser un budget effectif pour le fonctionnement du système de santé. La préparation et l'exécution du budget de fonctionnement sont devenues des exercices théoriques totalement déconnectés de la réalité des activités pratiquées sur le terrain. Le problème de l'exécution du budget de l'Etat réside moins dans les allocations budgétaires prévues dans la Loi de finances (un peu plus de 10% du budget total et moins de 2% du PIB) que dans leur mobilisation effective.

L'exécution du budget de fonctionnement dépasse légèrement 60% en 2007. Si le budget de la solde pour le personnel du Ministère de la Santé a été mobilisé à plus de 90% en 2007, les arriérés de salaires subsistent même s'ils ont été réduits (par le biais de l'Appui budgétaire du FED) à 5 mois. La démonétisation de l'économie dans les provinces et les difficultés rencontrées par les agents de l'Etat à la périphérie pour toucher leur paye constituent une pression très forte sur les recettes du recouvrement des coûts.

Centralisé à Bangui, le budget des régions sanitaires, des hôpitaux préfectoraux et des autres formations sanitaires périphériques (20% des crédits ouverts en 2007 sur le budget de fonctionnement) doit être engagé dans la capitale. En pratique le budget s'exécute par la généralisation du principe dérogatoire des caisses d'avances : le plus souvent à la demande d'un fournisseur, le gestionnaire de crédits effectue un engagement d'une partie de la ligne budgétaire concernée. Le fournisseur effectue lui même la suite de la procédure budgétaire et présente son titre d'engagement pour validation par le Trésor et (éventuellement) paiement. En cas de refus, les crédits engagés sont dégagés. En cas d'accord, les crédits disponibles seront utilisés après visa du Contrôleur financier, fonctionnaire du Trésor affecté auprès d'un ou de plusieurs administrateurs de crédits dans la structure du Ministère de la Santé. Conclusion pratique : sur le budget 2007, les régions sanitaires disposaient de 16,2 MFCFA (soit 5,3% des crédits ouverts sur le budget de fonctionnement du Ministère) dont 6,75 MFCA seulement ont été effectivement utilisés.

Le cas particulier des carburants est révélateur de la virtualité du budget de l'Etat : jusqu'en 2007, le Ministère de la santé disposait d'une carte émise par la société Total pour permettre le ravitaillement de ses véhicules. Une compensation comptable était faite en fin d'exercice avec le Ministère des finances. L'accord a été dénoncé en fin d'année 2007 et le budget de carburants est désormais soumis aux mêmes règles que les autres lignes.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I. 4.3.2. En particulier l'appui de la commission a-t-il contribué à rendre le Système d'information de la Santé (SIS) plus opérationnel ?	Analyse de la carte sanitaire et des différents rapports du Système national d'information de la sante (SNIS) Interviews, Direction chargée de la programmation et des statistiques sanitaires	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Ministère de la Santé : Carte sanitaire Rapports du SNIS
Le Ministère de la Santé avait bénéficié d'un appui de la Banque Africaine de Développement qui avait rendu le Système National d'Information Sanitaire en juillet 1994 avec un module chargé de collecter et d'analyser les informations de routine sur les activités de soins et les maladies à déclaration obligatoire et un autre, chargé de la surveillance épidémiologique par poste sentinelle (système d'alarme) avec un recueil mensuel des informations sur certaines maladies cibles : Programme Elargi de Vaccinations (PEV), Paludisme, VIH/SIDA, choléra. Le système ne semble pas s'être pérennisé comme il aurait été souhaitable, en dépit d'appuis ponctuels fournis par le programme Santé 8ème FED avec notamment l'élaboration et la fourniture de fiches pour le recueil des données sanitaires ou un appui technique pour la saisie des informations recueillies sur les fiches, à l'aide de bases de données classiques de type ACCESS.		
• La carte sanitaire a-t-elle été finalisée? Oui en décembre 2002, dans le cadre d'un atelier de validation financé par le projet Santé 8ème FED. l'OMS et la Coopération française, qui ont participé à la préparation de l'atelier de validation de la carte sanitaire avec les directeurs centraux et régionaux Est-elle utilisée ? Non, pas autant qu'il serait souhaitable, dans la mesure où elle n'est pas réactualisée alors que l'OMS avait mis à cet effet, l'outil 'Health Maper' à la disposition du Ministère de la Santé. • Date de publication des derniers annuaires sanitaires : l'annuaire sanitaire de 2006 n'est toujours pas sorti : la complétude des rapports statistiques sanitaires n'étant pas satisfaisante : 54% à la fin de l'année 2007 d'après un cadre du Ministère, mais 32,4% mentionnés dans le document de politique nationale de développement sanitaire dans sa version de 2005.		
I. 4.3.3. Un plan d'effectifs a-t-il été mis en place ?	Interviews, Direction (Ministère de la Santé) chargée de la gestion des personnels de santé Examen des documents disponibles : recensement des personnels, plans de développement des RH etc.	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Textes réglementaires concernant la gestion du personnel (Journal officiel)
Les DTA de la convention de financement du Programme santé 8ème FED insistaient sur le nécessaire redéploiement des effectifs afin que certaines activités prévues puissent être mises en œuvre dès le début du programme. La Coopération française a appuyé le développement d'outils permettant d'actualiser le recensement du personnel et une coopération approfondie s'est engagée dès le début du projet entre le SCAC et la CASFED en vue d'appuyer conjointement le Ministère sur ce dossier. Le projet a ainsi appuyé la réorganisation du fichier du personnel du département de la santé. Les données ont ensuite été intégrées dans la carte sanitaire qui a fait 'objet d'un séminaire de validation en décembre 2002.		
Entre 1994 et 2005, les effectifs du Ministère de la Santé sont passés de 2 651 à 3 314 personnes. Des efforts ont été fournis pour actualiser les informations sur le personnel de santé en poste dans les formations sanitaires, à partir de fiches de recensement développées avec l'appui technique de la Coopération française et envoyées aux préfectures, complétées par une mission d'inventaire financée par le Projet santé 8ème FED. • Le recensement du personnel a-t-il été effectué ? Oui Les fiches remplies, une fois récupérés ont été saisies sur une base de données et les informations collectées ont été intégrées à la base de données de la carte sanitaire validée par un séminaire en décembre 2002.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
• Existe-t-il un programme de développement des ressources humaines qui quantifierait les besoins en personnels en fonction des effectifs actuels du Ministère de la Santé ? Non, mais le principe de doter le pays d'une politique nationale de développement des ressources humaines en santé figure parmi les résultats attendus du PNDS 2006-2015 dans la composante sur le renforcement du cadre institutionnel et du partenariat à tous les niveaux (sous composante : Ressources humaines disponibles à tous les niveaux selon les normes)		
I. 4.3.4. Les capacités de suivi, évaluation, contrôle ont-elles été renforcées ?	Examen des rapports d'inspection (si existent) et des suites données Interview des personnes en charge de l'inspection au Ministère de la Santé	ON et DCE Archives des Devis programmes et des rapports d'assistance technique Documents de travail au niveau du cabinet ?
Les activités de supervision et de contrôle et les formations associées ont été correctement effectuées durant la période du programme Santé 8ème FED, dans les zones d'appui direct et indirect. Elles ne sont plus correctement suivies depuis la fin du projet, à cause notamment de l'absence de financement pérenne des frais liés à leur réalisation (carburant pour les véhicules, per diem.etc).		
L'élaboration du PNDS a donné lieu à la formation par le Projet Santé 8ème FED des équipes cadres au niveau nationaux : Mais l'effort ne s'est pas prolongé avec le tarissement des financements. • Au niveau central, les déplacements sur le terrain sont assurés à l'occasion des manifestations organisées par les programmes verticaux : une partie du Ministère était en déplacement au moment de la mission pour les journées nationales de vaccination • Au niveau du régional : Le Budget 2007 présente un crédit de 16,2 MFCFA pour le carburant des régions sanitaires dont 6,750 MFCFA seulement ont été utilisés (voir encadré sur fonctionnement du budget de l'Etat). Dans la province de Bangassou : une supervision formative était organisée tous les trimestres du temps du projet, tandis qu'aujourd'hui, les tournées s'effectuent une à deux fois par an à l'occasion de la revue de programmes verticaux comme la lèpre. Au niveau du district: mêmes considérations qu'au niveau régional. Pas de moyen de locomotion propre si ce n'est à l'occasion de revues de programmes bénéficiant d'un appui extérieur.		
I 4.3.5 État de la mise en œuvre par le gouvernement des engagements pris vis-à-vis de la CE et, plus largement, de la communauté internationale	Validation point par point des engagements mentionnés dans les PIN	Rapports annuels du service, rapports d'audits ; entretiens avec les responsables sectoriels ; entretiens avec les entreprises ; documents législatifs et règlementaires
Les DTA de la convention de financement 8 ACP/CA 007 précisaient dans leur paragraphe 3.5 les conditions que le Ministère de la santé devait suivre avant le démarrage du programme : une redéfinition des missions et des attributions des districts sanitaires, un redéploiement des effectifs afin que certaines activités prévues puissent être mises en œuvre dès le début du programme. Surtout les DTA insistaient sur le l'importance vitale que l'Etat maintienne voire renforce son effort budgétaire conférant ainsi à l'aide européenne un caractère additionnel. Le cadre logique annexé au programme santé 8ème FED mentionnait l'absence de désengagement de l'Etat pour les salaires et le fonctionnement parmi les hypothèses sous-tendant les résultats attendus. Le rapport de démarrage du projet santé 8ème FED insistait de son côté sur le risque d'une dégradation de la situation macro-économique qui pourrait empêcher le gouvernement centrafricain de tenir l'ensemble de ses engagements, en particulier le paiement des salaires et le versement des subventions aux formations sanitaires. On peut admettre que les deux premières conditions ont été globalement remplies : le travail de planification mis en place dans les districts aura permis de préciser leur rôle et leur place dans l'organisation du système de santé et le recensement du personnel (engagé avec l'appui technique de la coopération française, voir I.4.3.3) peut avoir contribué à une revitalisation des équipes à la périphérie, au moins les équipes cadres de district.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Mais les engagements pris par le gouvernement en matière de gouvernance et de mobilisation des ressources financières publiques n'ont pas été plus respectés qu'au cours du programme précédent. La revue à mi-parcours réalisée en décembre 1999 relevait en effet que les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PIN 8ème FED n'avaient pas tous été remplis, et que la gestion des finances publiques du pays restait à améliorer ; et l'évaluation finale du PIN 9ème FED confirmait que l'Etat est incapable d'honorer ses dépenses courantes dans un contexte d'endettement intérieur et extérieur insoutenables. Ce constat est confirmé par la mission dans le secteur de la santé : En dépit d'un effort de programmation relayé au niveau du Ministère des Finances (la présentation du Budget du Ministère de la Santé se fait par programme depuis 2007) la mobilisation des fonds de l'Etat reste théorique donnant à celle des fonds européens un caractère plus substitutif qu'additionnel. Dans ces conditions, on peut considérer que cette carence grave dans le partenariat avec le gouvernement a fortement contribué à l'absence de durabilité des impacts enregistrés pour l'appui européen au secteur de la Santé.		
Quelques considérations pratiques issues de l'exécution du budget au Ministère de la Santé 1. la préparation et l'exécution du budget de fonctionnement sont devenues des exercices théoriques totalement déconnectés de la réalité des activités pratiquées sur le terrain. Le problème de l'exécution du budget de l'Etat réside moins dans les allocations budgétaires prévues dans la Loi de finances (un peu plus de 10% du budget total et moins de 2% du PIB) que dans leur mobilisation effective : si le budget de la solde pour le personnel du Ministère de la Santé a été mobilisé à plus de 90% en 2007, les arriérés de salaires subsistent même s'ils ont été réduits à 7 mois. La démonétisation de l'économie dans les provinces et les difficultés rencontrées par les agents de l'Etat à la périphérie pour toucher leur paye constituent une pression très forte sur les recettes du recouvrement des coûts. 2. L'exécution du budget de fonctionnement dépasse légèrement 60% en 2007. Centralisé à Bangui, le budget des régions sanitaires, des hôpitaux préfectoraux et des autres formations sanitaires périphériques (20% des crédits ouverts en 2007 sur le budget de fonctionnement) doit être engagé à Bangui. En pratique le budget s'exécute par la généralisation du principe dérogatoire des caisses d'avances : le plus souvent à la demande d'un fournisseur, le gestionnaire de crédits effectue un engagement d'une partie de la ligne budgétaire concernée. Le fournisseur effectue lui même la suite de la procédure budgétaire et présente son titre d'engagement pour validation par le Trésor et (éventuellement) paiement. En cas de refus, les crédits engagés sont dégagés. En cas d'accord, les crédits disponibles seront utilisés après visa du Contrôleur financier, fonctionnaire du Trésor affecté auprès d'un ou de plusieurs administrateurs de crédits dans la structure du Ministère de la Santé. 3. Cas particulier des carburants : jusqu'en 2007, le Ministère de la santé disposait d'une carte émise par la société Total pour permettre le ravitaillement de ses véhicules. Une compensation comptable était faite en fin d'exercice avec le Ministère des finances. L'accord a été dénoncé en fin d'année 2007 et le budget de carburants est désormais soumis aux mêmes règles que les autres lignes. Sur le budget 2007: les régions sanitaires disposaient de 16,2 MFCFA (soit 5,3% des crédits ouverts sur le budget de fonctionnement du Ministère) dont 6,75 MFCA ont été effectivement utilisés.		
CJ 4.4 : Les modalités de mise en œuvre des interventions de la Commission dans le secteur de la santé ont contribué à renforcer la visibilité de la CE auprès des populations bénéficiaires, de l'opinion publique nationale et éventuellement celle de l'UE		
Il n'y a pas eu de modalités particulières prévues en matière de visibilité prévues dans le cadre du principal programme mis en œuvre sur la période sur financement 8ème FED. La visibilité de la CE auprès de l'opinion publique nationale a pourtant été améliorée sur la période, du fait d'initiatives ponctuelles comme le financement de la publication de périodiques publiés par le Ministère de la Santé (I 4.4.2). Les réalisations du programmes contribuent également à la visibilité de l''appui européen positivement comme dans le cas du Centre de Traitement Ambulatoire installé dans l'enceinte de l'Hôpital communautaire ou négativement comme les chantiers inachevés de la Sangha Mbaere (I 4.4.3).		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Plus globalement un effort important est fait par l'équipe actuelle de la Délégation pour améliorer la visibilité des interventions européennes. Le développement du site http://www.delcaf.ec.europa.eu créé en mai 2004 y a fortement contribué, sur lequel étaient régulièrement publiés les rapports officiels et les informations relatives aux contrats en cours, aux appels à propositions aux appels d'offres ouverts sur marchés financés par le FED, avec des précisions sur les procédures FED. Enfin la visite du Commissaire Louis Michel en mars 2007 (hors du champ de l'évaluation), la première d'un membre de la Commission depuis plus de 30 ans, et sa décoration par le Parlement de Bangui qu'il a partagée avec l'équipe de la Délégation, a indéniablement contribué à valoriser auprès du l'opinion Publique Nationale, les réalisations de la Commission Européenne en République Centrafricaine.		
I 4.4.1 Existence d'un budget spécifique dédié à la visibilité dans les interventions communautaires dans le secteur	Analyse de la programmation et de la mise en œuvre des projets santé et de la stratégie CE visant la santé	DSP, PIN, PF, CF, budget ; entretien avec les responsables des projets, les équipes de projet et les responsables gouvernementaux et des structures appuyées
Depuis 2004, un effort a été fait pour l'insertion systématique dans tous les contrats de marchés financés par l'UE en RCA d'une clause de visibilité qui impose des obligations au Titulaire. Cette mesure s'accompagne de la diffusion auprès des contractants concernés des mesures préconisées dans « Le Manuel de visibilité de l'UE applicable aux actions extérieures ».		
I 4.4.2 Existence d'actions adaptés aux publics ciblés pour faire connaître à l'opinion publique les objectifs et les résultats atteints par les interventions communautaires dans le secteur	Analyse de la programmation et de la mise en œuvre des projets santé et de la stratégie CE visant la santé	DSP, PIN, PF, CF, budget ; entretien avec les responsables des projets, les équipes de projet et les responsables gouvernementaux et des structures appuyées
Le rapport annuel conjoint de 2001 jugeait insuffisante la visibilité des programmes en cours. Des actions ponctuelles ont depuis lors été mises en place comme la publication du journal du Système d'information sanitaire émis par le MSPP ou d'une lettre trimestrielle d'information par le projet Santé dans la Préfecture de la Lobaye ou des missions sur le terrain auxquelles participaient notamment le service du protocole et de la sécurité du Ministre de la Santé Publique et de la Population. Au niveau périphérique, un projet de coopération entre RFI et des radios locales permettrait de diffuser régulièrement des informations sur les acquis des projets à l'extérieur de Bangui. L'anniversaire du 9 mai fait également l'objet d'une conférence de presse et des communiqués sont également systématiquement fournis à la Presse lors de la signature de contrats importants sur financements européens		
I 4.4.3 Éléments qualitatifs d'appréciation de la visibilité des interventions communautaires dans le secteur : connaissance par les personnes rencontrées lors d'enquête, importance de la CE parmi les bailleurs du secteur telle que perçue par les agents de l'État	Entretiens avec les personnes rencontrées, bénéficiaires ou non des interventions de la CE	Enquête d'opinion auprès d'un échantillon non représentatif de personnes-ressources et contacts.
Certains acquis comme la création du Centre de Traitement Ambulatoire inauguré en 2006 par le Président du Comité National de Lutte contre le Sida le Général Bozizé, contribuent par la réputation qu'ils se sont forgée dans leur activité quotidienne, à une visibilité positive des interventions de la CE, tandis que d'autres actions comme les réhabilitations interrompues dans la Sangha Mbaere (notamment à l'hôpital de Nola) sont perçues négativement par les populations bénéficiaires qui ont subi les désagréments sans en apercevoir les avantages. Les partenaires pour leur part ont exprimé à plusieurs reprises leur désarroi face au vide causé par l'interruption de l'appui européen au terme du programme Santé 8ème FED et avant le démarrage du programme financé sur le 9ème FED, encore accru par l'absence notable de la Banque Mondiale dans le secteur.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

QE5 - Dans quelle mesure la Commission a utilisé une combinaison d'outils (ressources, instruments financiers, procédures et cadres réglementaires) adaptée à l'atteinte des objectifs stratégiques des différentes périodes, et particulièrement des périodes de crises ?

Justification et couverture de la question : Les règlements et les procédures de la CE donnent une priorité aux garanties de bonne utilisation des fonds sur les exigences opérationnelles de rapidité et de réactivité. Dans le contexte du développement où la variable temps n'est significative principalement qu'au niveau des acteurs engagés sur le terrain, l'équilibre retenu par la CE se justifie. La question vise à analyser si cette approche a pu être adaptée avant et pendant la période de crise pour faire face à des urgences ou des priorités qui impliquaient des enjeux politiques ou humains très importants soit dans les modalités de gestion des différents instruments de coopération, soit par la mobilisation d'instruments spécifiques ou de toutes autres manières.

Infrastructure et transport : Sur la période, l'intervention de la CE a utilisé d'un côté la démarche institutionnelle (programme) et de l'autre la démarche projet d'aménagement et de réhabilitation (I 5.1.1). Cette combinaison n'a pu être appliquée que de manière limitée du fait de l'impossibilité de mettre en œuvre le projet d'aménagement de l'axe de désenclavement extérieur. Elle a bien fonctionné pour la réhabilitation des routes en terre, réalisée par l'ONM avec un appui du FER (soutenus par la CE). L'appui institutionnel a évolué en fonction des besoins de l'administration sectorielle, avec cependant des lourdeurs inhérentes au processus de programmation de l'aide. La CE s'est notamment avérée incapable de d'assurer les tuilages entre projets et entre équipes d'assistance technique. La démarche sectorielle n'a pas développé une vision englobant le contexte d'instabilité et en est resté à l'approche sectorielle classique initiée par la Banque mondiale. Cette approche n'a pas été modifiée en fonction du contexte de crise politico-militaire latente. Le coup d'Etat de 2004 a été « sanctionné » par une suspension de l'assistance, le volet infrastructure étant intégré dans cette réponse de la CE (I 5.1.2). Le programme sectoriel, dans le contexte, n'a pas pu être développé comme tel du à différentes contraintes. Il s'est limité à des projets institutionnels (ONM principalement, FER) plutôt qu'à une couverture des besoins de réforme et de formation, inaccessible du fait du contexte et de l'absence des autres PTF usuels du secteur.

Appuis macroéconomiques : La CE utilisé une variété d'outils pour contribuer à redresser les finances publiques (I 5 .1.1) et modérer les tensions sociales, dans le cadre d'une vision qui a guidé l'ordonnancement des outils disponibles. L'impact de ces combinaisons d'outils a été réduit, malgré la qualité du diagnostic posé initialement (étude IDC sur financement CE) par l'absence d'un véritable plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques (I 5.1.2) présenté selon le cadre logique, (vision, missions des institutions, objectifs principaux, résultats principaux attendus, objectifs spécifiques, activités, tâches, et finalement plans d'action sous la forme de programme budgétés, facile à intégrer dans la mise en œuvre du futur CDMT. L'absence de DSRP pendant la période sous revue a limité le développement d'un argumentaire fort (I 5.1.3). La logique inhérente aux appuis macroéconomiques est restée largement restreinte à la CE. Les appuis budgétaires ciblés « arriérés » ont été rapidement mis en œuvre par la CE (I 5.2.1, 2), compte tenu des circonstances et des tentatives de fraudes inhérentes aux crises politiques armées. Les appuis budgétaires ciblés ont été bien estimés et adaptés aux besoins d'urgence nés de la situation de crise. La réalisation d'un état des lieux des finances publiques et la formulation d'un programme visant le redressement des finances publiques ont été cohérent avec la sortie de crise (I 5.3.1). L'efficience du programme de sortie de crise aurait été bien meilleure si la méthodologie du rapport d'identification IDC avait été fondée sur le cadre logique, intégrant les plans d'actions dans une vision et des objectifs globaux, au lieu d'une présentation sous forme de «shopping list». Les moyens mobilisés pour l'appui budgétaire ciblé étaient en adéquation des limites définies pour les interventions de la CE et ont largement participé à l'accession du point de décision PPTE. Le programme AREMIF est en adéquation avec la faible capacité d'absorption en AT du secteur des finances publiques (I 5.3.2).

PMR : Les PMR utilisent en interne des combinaisons d'outils qui sont autant de petits projets. Ces projets sont de nature très diverse et s'adaptent aux demandes qui remontent des bénéficiaires. Il est cependant difficile d'y voir une combinaison d'outils de coopération (I 5.1.1). La nature de ces projets n'a pas évolué pendant et après les périodes de crise (I 5.1.3).

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 5.1 La CE a utilisé une variété de combinaison d'outils qui ont évolué avec les besoins du pays		Pratiques
Le contexte d'intervention n'a pas permis de mettre en œuvre de manière satisfaisante les outils les plus simples de l'aide communautaire (approche projet). L'introduction d'autres outils et de combinaisons n'a logiquement donc pas été considérée sur la période (I 5.1.2). Il n'y a pas été développé d'argumentaire sur les avantages comparatifs des combinaisons possibles en fonction des objectifs stratégiques dans les documents de programmation. Les limites reconnues des capacités d'absorption dans l'analyse de moyen terme propre aux DSP et à l'identification des projets a produit un certain immobilisme. Ces limites ont été liées à des problèmes structurels d'accès à l'éducation, à l'instruction et au faible développement de l'esprit de service public. Elles n'ont pas fait l'objet d'actions correctives spécifiques car perçus comme de très long terme (I 5.1.3).		
Infrastructure et transport : Sur la période, l'intervention de la CE a utilisé d'un côté la démarche institutionnelle (programme) et de l'autre la démarche projet d'aménagement et de réhabilitation (I 5.1.1). Cette combinaison n'a pu être appliquée que de manière limitée du fait de l'impossibilité de mettre en œuvre le projet d'aménagement de l'axe de désenclavement extérieur. Elle a bien fonctionné pour la réhabilitation des routes en terre, réalisée par l'ONM avec un appui du FER (soutenus par la CE). L'appui institutionnel a évolué en fonction des besoins de l'administration sectorielle, avec cependant des lourdeurs inhérentes au processus de programmation de l'aide. La CE s'est notamment avérée incapable d'assurer les tuilages entre projets et entre équipes d'assistance technique. La démarche sectorielle n'a pas développé une vision englobant le contexte d'instabilité et en est resté à l'approche sectorielle classique initiée par la Banque mondiale. Cette approche n'a pas été modifiée en fonction du contexte de crise politico-militaire latente. Le coup d'Etat de 2004 a été « sanctionné » par une suspension de l'assistance, le volet infrastructure étant intégré dans cette réponse de la CE (I 5.1.2). Appuis macroéconomiques : La CE utilisé une variété d'outils pour contribuer à redresser les finances publiques (I 5 .1.1) et modérer les tensions sociales, dans le cadre d'une vision qui a guidé l'ordonnancement des outils disponibles. L'impact de ces combinaisons d'outils a été réduit, malgré la qualité du diagnostic posé initialement (étude IDC sur financement CE) par l'absence d'un véritable plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques (I 5.1.2) présenté selon le cadre logique, (vision, missions des institutions, objectifs principaux, résultats principaux attendus, objectifs spécifiques, activités, tâches, et finalement PLANS D'ACTION sous la forme de programme budgétés, facile à intégrer dans la mise en œuvre du futur CDMT. L'absence de DSRP pendant la période sous revue a limité le développement d'un argumentaire fort (I 5.1.3). La logique inhérente aux appuis macroéconomiques est restée largement restreinte à la CE. PMR : Les PMR utilisent en interne des combinaisons d'outils qui sont autant de petits projets. Ces projets sont de nature très diverse et s'adaptent aux demandes qui remontent des bénéficiaires. Il est cependant difficile d'y voir une combinaison d'outils de coopération (I 5.1.1). La nature de ces projets n'a pas évolué pendant et après les périodes de crise (I 5.1.3). Santé : Toute une combinaison d'outils a été mobilisée sur la période d'intervention (I.5.1.1), reflet, non pas d'une vision des objectifs propres à chaque outil (I.5.1.2) mais principalement d'une approche dynamique de chaque outil en vue de répondre aux différentes situations rencontrées dans la mise en œuvre de la coopération européenne dans le secteur.		
I. 5.1.1 Existence d'une variété d'outils utilisés par la CE en RCA	Inventaire des outils mobilisés en RCA et chronologie	CRIS, ROM, DSP, service finances et contrats
Les interventions se sont appliquées à créer des îlots d'efficacité relative dans un environnement peu porteur voir hostile. L'approche programme, voir projet, s'étant avérée difficile, il n'y avait pas possibilité de mobiliser d'autres outils, généralement plus exigeants en capacité institutionnelle et diversité d'acteurs. Infrastructures et transport : L'intervention de la CE a utilisé d'un côté la démarche institutionnelle (programme) et de l'autre la démarche projet d'aménagement et de réhabilitation. Le programme sectoriel, dans le contexte, n'a pas pu être développé comme tel. Il s'est limité à des projets institutionnels (ONM principalement, FER) plutôt qu'à une couverture des besoins de réforme et de formation, inaccessible du fait du contexte et de		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
l'absence des autres PTF usuels du secteur. Les cofinancements ONG qui ont comporté une composante piste n'ont pas été mobilisés dans un cadre stratégique. Appuis macroéconomiques : Compte tenu des circonstances politiques du pays, la CE a utilisé, jusqu'en 2005, l'outil appui budgétaire ciblé (PAAS, RAMICA, ASERCA). La paix civile restaurée, la CE a renforcé les capacités de programmation de l'Ordonnateur national (Plan) (CAON-Appui a l'ON). En 2002, puis à partir de 2005, la CE s'est résolument engagée dans un programme institutionnel classique (AT) d'appui au redressement des finances publiques (Etude du système de gestion des finances publique-rapport IDC) et mise en œuvre (AREMIF). Le démarrage tardif d'AREMIF a placé en porte à faux l'AT européenne par rapport au projet bilatéral France (ARCAGE) et aux interventions de la BM et de la BAD au sein des mêmes directions générales du ministère des finances. Les outils ont été bien utilisé ; la méthodologie de l'étude « état des lieux » est plus critiquable (absence de cadre logique) ce qui a engendré une faiblesse de formulation subséquente (AREMIF) et des chevauchements inévitables avec ARCAGE (France), la BM et la BAD (Cf. Matrice simplifiée des appuis finances publiques, page 157 ; Interventions de la BM, page 134). PMR : Les PMR utilisent une seule et même approche de petits projets. Ces projets sont de nature très diverse et s'adaptent aux demandes qui remontent des bénéficiaires. Il est cependant difficile d'y voir une combinaison d'outils de coopération. Santé : Les appuis dans le domaine de la santé ont permis d'utiliser sur la période, une large gamme d'outils d'une manière assez bien coordonnée : le cofinancement ONG a permis de développer des collaborations avec des intervenants qui sont ensuite intervenus dans le cadre l'intervention en urgence mobilisée par Echo puis reprise par le programme 8ème FED. La contribution initiale au capital de départ de la Centrale d'Achats du médicament en 1994 a été mobilisée sur des reliquats en provenance de programmes précédents, l'appui budgétaire mobilisé sur la période a permis de prendre en charge certaines dépenses sectorielles effectuées en périphérie et la ligne budgétaire thématique «lutte contre la pauvreté » a été mobilisée pour la réalisation d'une infrastructure d'accueil des patients souffrant du SIDA, sur recommandation d'une étude financée sur le programme santé 8ème FED. Environnement : Pas d'évolution des programmes ECOFAC avec les besoins du pays. Gouvernance : Une évolution avec les besoins du pays ne peut être constatée qu'à partir de l'année 2007.		
I. 5.1.2 Existence d'une vision ordonnant les différents outils dans le cadre d'un ou plusieurs objectifs stratégiques	Analyse de la vision stratégique	DSP, note de dossier, entretien avec les chefs de section politique te opérations
Pas de vision ordonnant les différents outils dans le cadre d'un ou plusieurs objectifs stratégiques dans les documents et la pratique de la CE en RCA pendant la période sous revue.		
Infrastructures et transport : Pas de vision au-delà de l'approche sectorielle classique. Cette approche n'a pas été modifiée en fonction du contexte de crise politico-militaire latente. Le coup d'Etat de 2004 a été « sanctionné » par une suspension de l'assistance, le volet infrastructure étant intégré dans cette réponse de la CE (à la différence formelle avec l'appui à la santé). Appuis macroéconomiques : Il serait injuste d'accuser la CE d'avoir manqué de vision dans l'ordonnancement des outils disponibles pour redresser les finances publiques. De 1996 à 2005, les seules actions possibles restaient du domaine de l'appui ciblé sur les arriérés. Avec le retour de la stabilité, il aurait été possible de bâtir une vision, si les termes de référence de l'état des lieux des finances publiques (rapport IDC) avaient insisté sur la présentation méthodologique du rapport. Il aurait fallu concevoir un plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques présenté selon le cadre logique, (vision, missions des institutions, objectifs principaux, résultats principaux attendus, objectifs spécifiques, activités, tâches, et finalement plans d'action sous la forme de programme budgétés, facile à intégrer		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
dans la mise en œuvre du futur CDMT. Le très bon rapport d'identification (IDC) a malheureusement présenté les recommandations sous la forme d'une « shopping list », plans d'actions par plans d'actions, en omettant d'intégrer la vision stratégique qui aurait pu permettre au Cabinet du Ministre des Finances et au Plan d'affecter un seul objectif principal (goal) homogène à un seul bailleur le rendant ainsi responsable d'une intervention complète. Les activités et arbitrages de nature transversale auraient pu être traités par une structure interministérielle existante (GREBUC ou CTP/PAS). La CE, comme les autres PTF, a peut-être commis l'erreur de vouloir appliquer la méthodologie du FMI intervenant dans l'urgence chirurgicale macro économique et qui consiste à proposer un catalogue de mesures correctives immédiates, souvent plus politiques que techniques. Le redressement du système de gestion des finances publiques nécessite un traitement à long terme et la méthodologie à appliquer est nécessairement fondée sur de multiples alternatives complexes du point de vue technique et surtout comportemental (psychologie de la fonction publique, refus du changement, etc.). La décision de répartition - attribution d'une mesure corrective à un bailleur et la suivante à un autre PTF, au sein d'une même structure opérationnelle (Direction de ministère), est intrinsèquement porteuse de conflits de responsabilités et de chevauchements techniques. Les susceptibilités et les écoles de pensée aidants, les relations s'enveniment et c'est tout le programme d'appui qui se décompose. PMR : Pas de modification du programme pendant et après les périodes de crise. Santé : A défaut d'une vision ordonnée, il y a eu une conjonction opportune et pertinente des différents outils pour répondre au mieux à la situation rencontrée sur le terrain (cf. I.5.1.1). Environnement : Une vision ordonnée n'est pas encore très claire bien que les deux composantes ECOFAC prendront fin avec le 9ème FED. Gouvernance : Avec la stratégie des pôles de développement, une excellente vision ordonnant les différents outils existe entre-temps (opérationnelle pas avant le 10ème FED).		
I. 5.1.3 Existence d'un argumentaire sur les avantages comparatifs des combinaisons possibles en fonction des objectifs stratégiques	Analyse de l'argumentaire interne sous-jacent à la vision stratégique	DSP, note de dossier, entretien avec les chefs de section politique te opérations
Pas d'argumentaire sur les avantages comparatifs des combinaisons possibles en fonction des objectifs stratégiques. Primat des limites des capacités d'absorption dans l'analyse de moyen terme propre aux DSP et à l'identification des projets. Ces limites ont été liées à des problèmes structurels d'accès à l'éducation, à l'instruction et au faible développement de l'esprit de service public. Elles n'ont pas fait l'objet d'actions correctives spécifiques car perçues comme de très long terme.		
Infrastructures et transport : Ne s'applique pas dans la mesure où la crise n'a pas été analysée comme une raison de modifier la nature du projet ou les outils qu'il mobilisait. Appuis macroéconomiques : En l'absence de DSRP (publié en 2007), il aurait été difficile de bâtir des argumentaires nuancés de cet ordre. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Pas d'argumentaire de cet ordre. Environnement : Pas d'argumentaire de cet ordre. Gouvernance : Pas d'argumentaire de cet ordre.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 5.2 Les modifications de combinaison d'outils de la CE ont été suffisamment rapides pour contribuer à répondre aux besoins en période de crise		Pratiques
Il a fallu attendre la mise en chantier de la programmation du 10ème FED, en toute fin de période sous revue, pour qu'émerge une modification de combinaison d'outils et d'approche permettant d'envisager de répondre à la crise. La CE a donc été particulièrement lente à réagir en termes de stratégie. Par contre, il y a eu une réaction au lendemain des événements de mai 2003 pour prendre en compte la nouvelle situation avec des appuis budgétaires ciblés qui visaient l'atténuation de tensions sociales autour des arriérés de salaires ou de rémunération d'une groupe social particulièrement fragilisé (cotonculteurs), des actions dans le secteur de la santé qui ont évolué vers l'intervention humanitaire et un appui au processus démocratique.		
Infrastructures et transport : Ne s'applique pas dans la mesure où la crise n'a pas été analysée comme une raison de modifier la nature du projet ou les outils qu'il mobilisait. Appuis macroéconomiques : Les appuis budgétaires ciblés « arriérés » ont été rapidement mis en œuvre par la CE (I 5.2.1, 2), compte tenu des circonstances et des tentatives de fraudes inhérentes aux crises politiques armées. PMR : Les difficultés rencontrées pour redresser la barre et atteindre les objectifs quantitatifs du programme n'ont pas permis d'engager une réflexion que sur les réponses à apporter aux périodes de crises. Santé : Dans certaines circonstances précises, la combinaison des outils de la CE a été effective rapidement, comme au lendemain des événements de mai 2003 (I.5.2.1). La mobilisation rapide d'outils additionnels a permis par ailleurs de réaliser des activités qui n'auraient pas pu être réalisées dans le cadre des programmes en cours (I.5.2.2). Environnement : Pas de modifications. Gouvernance : Pas de réponse aux besoins en période de crise avant 2007.		
I.5.2.1 Durée entre l'identification des besoins en période de crise et la proposition de mobilisation d'une nouvelle configuration d'outils d'assistance	Chronologies comparées entre les outils CE et la situation politique et militaire	DSP, note de dossier, entretien avec les chefs de section politique te opérations
Infrastructures et transport : Ne s'applique pas. Appuis macroéconomiques : La CE est intervenue très rapidement pendant la crise (appuis budgétaires ciblés) et à lancé des formulations d'appuis alors que le pays n'était pas encore en voie de sortie de crise (Cf. Etude IDC, Chronologie-Evénements politiques appuis finances publiques). PMR : Ne s'applique pas. Santé : La mobilisation des différents instruments au moment des événements de 2003 a permis de faire face à la situation de « post-urgence » sanitaire dans une dizaine de préfectures affectées par le conflit : au lendemain du changement de régime en 2003 une première intervention a été rapidement mise en place avec ECHO pour relancer l'offre de soins, exécutée par le Secours Catholique-Caritas France et COOPI dans six districts.. Puis COOPI et OXFAM ont exécuté à la fin 2003 des interventions de post-urgence dans quatre autres districts mises en place dans le cadre d'un contrat de subvention avec le programme Santé (8ème FED) en cours. (Cf. I.7.2.1) Environnement : Pas de modifications. Gouvernance : Depuis des décennies, la RCA est en crise permanente. Après la suspension de la coopération du côté de la CE, elle a été reprise en 2005 et jusqu'à fin 2006 une nouvelle configuration d'outils d'assistance a été proposée. Pourtant la réalisation ne sera pas possible avant l'année 2009.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I.5.2.2 Durée entre l'accord pour la mobilisation d'une nouvelle configuration ou un nouvel outil et sa mise en place effective sur le terrain	Chronologies comparées	CRIS, ROM, DSP, service finances et contrats
Infrastructures et transport : Ne s'applique pas. Appuis macroéconomiques : La durée totale entre l'étude IDC (2003) et la mise en place du nouvel outil (projet AT long terme) AREMIF (Début 2007) a été de 3 ans compte tenu d'une année intermédiaire de nouvelle crise politique (2004, Cf. Chronologie-Evénements politiques # appuis finances publiques). PMR : Ne s'applique pas. Santé : Dans certains domaines spécifiques, la CE a utilisé une combinaison d'outils pour réussir à mettre en œuvre un appui adapté aux besoins du pays. Ainsi, sur recommandation d'une expertise financée par projet Santé 8ème FED, le projet « Développement et renforcement du réseau des Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH » a été sélectionné dans le cadre d'un appel à subvention sous la ligne « lutte contre les maladies dues à la pauvreté -VIH-Sida, paludisme et tuberculose- ». Le projet est mis en œuvre par la Croix Rouge Française qui a signé en décembre 2004 un contrat partenariat arrivant à échéance à la fin de l'année 2008. Ce contrat devrait être reconduit sur un financement du Fonds mondial auquel la totalité de la ligne budgétaire est désormais affectée. (voir également I4.2.2 et I.6.2.1). Environnement : Pas d'information de ce type disponible. Gouvernance : Pas d'information de ce type disponible.		
CJ 5.3 Les combinaison d'outils adoptés en période de crise ont mobilisé des moyens adaptés aux besoins pris en charge par la CE		Pratiques
Les innovations portées par le 10ème FED en matière de réponse aux besoins en période de crise ne seront mises en œuvre qu'en 2009. Il n'est donc pas possible d'en évaluer l'adéquation effective. Les appuis budgétaires ciblés, seule réponse mise en place pendant la période sous revue, ont été bien estimés et adaptés aux besoins d'urgence nés de la situation de crise.		
Infrastructures et transport : Ne s'applique pas. Appuis macroéconomiques : Les appuis budgétaires ciblés ont été bien estimés et adaptés aux besoins d'urgence nés de la situation de crise. La réalisation d'un état des lieux des finances publiques et la formulation d'un programme visant le redressement des finances publiques ont été cohérent avec la sortie de crise (I 5.3.1). L'efficience du programme de sortie de crise aurait été bien meilleure si la méthodologie du rapport d'identification IDC avait été fondée sur le cadre logique, intégrant les plans d'actions dans une vision et des objectifs globaux, au lieu d'une présentation sous forme de « shopping list ». Les moyens mobilisés pour l'appui budgétaire ciblé étaient en adéquation des limites définies pour les interventions de la CE et ont largement participé à l'accession du point de décision PPTE. Le programme AREMIF est en adéquation avec la faible capacité d'absorption en AT du secteur des finances publiques (I 5.3.2). PMR : Ne s'applique pas. Santé : Il n'y a pas de rapport indiquant que les moyens employés dans le cadre de l'intervention d'urgence étaient insuffisants ou inadaptés. Environnement : Pas d'information de ce type. Gouvernance : Pas d'information de ce type.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I.5.3.1 Existence d'une appréciation chiffrée des besoins dans les secteurs retenus pour les interventions de la CE en période de crise ou de sortie de crise	Analyse des PF et avenants modificatifs	DCE
Infrastructures et transport : Cette appréciation a été faite au-delà de la période sous revue, avec la programmation du 10ème FED. Appuis macroéconomiques : La seule appréciation non chiffrée des besoins de réforme des finances publiques en période de crise est l'étude IDC. Le chiffrage a été réalisé ultérieurement lors du processus de sortie de crise (2006). Il aurait pu être mieux chiffré et mieux coordonné avec la BM, la BAD et la France si l'on avait disposé d'un plan stratégique de réforme des finances publiques préparé selon la méthodologie du cadre logique. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Pas d'information de ce type. Environnement : Pas d'information de ce type. Gouvernance : Pas d'information de ce type.		
I.5.3.2 Adéquation des moyens mobilisés par rapport aux besoins, dans les limites définies pour les interventions de la CE	Appréciation des effets	DCE, autres PTF, Gouvernement
Infrastructures et transport : Les moyens en AT ont été en adéquation avec les besoins et les capacités d'absorption de l'administration. Les moyens financiers pour l'achèvement de l'aménagement de l'axe de désenclavement vers le port de Douala se sont avérés insuffisants et il n'a pas été possible à la CE d'augmenter ses ressources pour faire réaliser les travaux. Appuis macroéconomiques : Les moyens mobilisés pour l'appui budgétaire ciblé étaient en adéquation des limites définies pour les interventions de la CE et ont largement participé à l'accession du point de décision PPTE. Le programme AREMIF est en adéquation avec la faible capacité d'absorption en AT du secteur des finances publiques. PMR : Ne s'applique pas dans la mesure où les moyens ne sont pas directement liés aux besoins, mais à la capacité de financement de la CE. Santé : Pas d'information de ce type. Environnement : Pas d'information de ce type. Gouvernance : Pas d'information de ce type.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
QE6 - Dans quelle mesure les stratégies et programmes régionaux ont-ils été programmés, préparés et mis en œuvre en recherchant ou non des effets cumulatifs (synergies), en évitant les contradiction et les doubles emplois avec les stratégies communautaires de niveau national (et réciproquement) pour la lutte contre la pauvreté, la gestion des conflits et l'exploitation des ressources naturelles?		
Justification et couverture de la question : Le principe de complémentarité et les procédures d'élaboration et d'adoption des PIR et des PIN visent à garantir des effets de levier par la recherche de synergies entre les activités sur financements communautaires au niveau national et au niveau régional. Dans le contexte particulier de la région de l'Afrique Centrale, des problèmes spécifiques de prévention des conflits et de gestion des ressources naturelles partagées imposent des actions concertées. La perspective de la création d'un marché commun est également une dimension importante pour la réduction de la pauvreté. *Cette question vise à apprécier si (i) le niveau régional s'est imposé comme un référent des interventions de niveau national et, réciproquement, si (ii) les moyens mobilisés au niveau régional (pour le plaidoyer comme pour les interventions) ont été de nature à être suffisamment incitatifs par rapport à l'importance des enjeux et si (iii) les actions entreprises par la CE ont bien été positionné au niveau le plus approprié.*		
CJ 6.1 : Les objectifs de la CE dans le cadre de la stratégie de niveau national en matière de développement sont cohérents avec les objectifs de la CE dans la région	Cohérence	
La plupart des actions et des secteurs inscrites dans le PIR 8ème FED comprennent d'autres secteurs d'intervention (ECOFAC, PACE, PROCULTURE,…), par rapport a ceux retenus dans les PIN RCA. Complémentarités et synergies ont été développés entre le PIN 9ème FED RCA et le PIR 9ème FED en Afrique Centrale. La composante intégration économique régionale du PIR complémente le PIN RCA et vise le renforcement de la stabilité économique par l'amélioration de la convergence des politiques économiques, l'appui à la mise en place du dispositif institutionnel, le renforcement des capacités d'analyse et de prise de décision, la disponibilité des statistiques économiques et financières harmonisées et fiables et une harmonisation des lois des finances publiques (I 6.1.1). Pour les secteurs où l'action communautaire de niveau régional existe, il n'y a pas eu d'effets des programmes sur la stratégie de niveau national, sinon des effets d'éviction (facilitation des transports) en définitive dommageable pour une réponse cohérente aux besoins du pays (I 6.1.2).		
Infrastructures et transport : La complémentarité entre le PIN et le PIR est directement présentée dans les DSP (I 6.1.1). Le PIN prend en charge l'aménagement de l'axe Bangui – Fr. Cameroun et le PIR le développement de la facilitation des transports (TIPAC, postes frontière communs). Les actions sur d'autres PIN de la région s'inscrivent dans la continuité géographique (route Garoua – Douala au Cameroun, chemin de fer Brazzaville – Pointe Noire au Congo, navigabilité du fleuve en RDC, I 6.1.1). L'allocation initiale sur PIR pour contribuer au projet d'aménagement de l'axe Bangui – Doula (8,5 M€), après avoir été acceptée, a été modifiée suite aux retards accumulés. Ce changement a contribué à modifier la nature du projet et à chercher d'autres PTF pour couvrir l'axe. Les actions de facilitation des transports sont bloquées en RCA. Les travaux sur PIN ne sont pas réalisés. Il n'est donc pas possible d'estimer les effets qui puissent leur être attribué (I 6.1.2). Appuis macroéconomiques : La stratégie de la CE est tout à fait cohérente lorsqu'elle apporte une AT significative (PAIRAC) à la préparation des Directives communautaires (CEMAC) et une AT conséquente (AREMIF) à la réforme des finances publiques de la RCA. En revanche, la coopération entre les deux programmes est inexistante (I 6.1.1) ; pas de transferts d'information sur les directives CEMAC en cours de préparation, pas d'échange d'approches techniques ; silence radio à deux kilomètres les uns des autres. Incohérence de mise en œuvre ! Les effets du programme PAIRAC (PIR) sont inexistants sur la stratégie d'appui AREMIF (PIN) à la réforme des finances publiques (I 6.1.2). PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature Environnement : Les objectifs dans le domaine Environnement en RCA sont en principe cohérents avec le Programme régional de conservation et valorisation des		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, ECOFAC. Mais, les composantes ECOFAC, réalisées en RCA constituent de fait des « projets ». Leurs stratégies d'interventions répondent d'abord au contexte spécifique de leurs champs d'intervention. Les programmes régionaux AMESD (Monitoring the Environment for Sustainable Development) et le programme prédécesseur PUMA (observations météorologiques) ne jouent qu'un rôle subordonné et sont négligeables. Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
I 6.1.1 Existence d'une analyse dans les documents de stratégie/programmation de la CE des possibles complémentarités, synergies, contradictions et doubles emplois entre les objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie de niveau national de la CE et les objectifs de la CE dans le cadre de programmes régionaux.	Analyse qualitative des documents de programmation régionale et nationale	Documents régionaux et nationaux de programmation ; entretiens avec les responsables de la programmation à la Délégation, au COI et à la Commission ;
La plupart des actions et des secteurs inscrites dans le PIR 8ème FED comprennent d'autres secteurs d'intervention (ECOFAC, PACE, PROCULTURE,…), par rapport a ceux retenus dans les PIN RCA. Complémentarités et synergies ont été développés entre le PIN 9ème FED RCA et le PIR 9ème FED en Afrique Centrale. La composante intégration économique régionale du PIR complémente le PIN RCA et vise le renforcement de la stabilité économique par l'amélioration de la convergence des politiques économiques, l'appui à la mise en place du dispositif institutionnel, le renforcement des capacités d'analyse et de prise de décision, la disponibilité des statistiques économiques et financières harmonisées et fiables et une harmonisation des lois des finances publiques.		
Infrastructures et transport : La complémentarité entre le PIN et le PIR est directement présentée dans les DSP. Le PIN prend en charge l'aménagement de l'axe Bangui – Fr. Cameroun et le PIR le développement de la facilitation des transports (TIPAC, postes frontière communs). Les actions sur d'autres PIN de la région s'inscrivent dans la continuité géographique (route Garoua – Douala au Cameroun, chemin de fer Brazzaville – Pointe Noire au Congo, navigabilité du fleuve en RDC) sans qu'il en soit fait mention dans le DSP RCA alors que ces liens renforcent la crédibilité de la stratégie communautaire. Appuis macroéconomiques : Il existe une forte complémentarité entre le programme PAIRAC d'appui à la CEMAC (PIR) et le projet AREMIS (PIN) d'appui aux finances publiques de RCA. La dimension des projets de Directives CEMAC relatives aux règlementations douanières, à l'harmonisation des fiscalités et aux nomenclatures comptables privées et publiques est relativement évoquée dans les DSP. Malheureusement, les relations sur le terrain sont très rares et l'appropriation des travaux de part et d'autre est nulle. PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature Environnement : Pas d'existence d'une telle analyse dans les documents de stratégie. Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
I 6.1.2 Dimension des effets des programmes régionaux de la CE sur les effets de sa stratégie de niveau national.	Analyse qualitative des effets des interactions entre programmes régionaux et nationaux	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation et au point focal de la région.
Pour les secteurs où l'action communautaire de niveau régional existe, il n'y a pas eu d'effets des programmes sur la stratégie de niveau national, sinon des effets d'éviction (facilitation des transports) en définitive dommageable pour une réponse cohérente aux besoins du pays.		
Infrastructures et transport : L'allocation initiale sur PIR pour contribuer au projet d'aménagement de l'axe Bangui – Douala (8,5 M€), après avoir été acceptée, a été modifiée suite aux retards accumulés. Ce changement a contribué à modifier la nature du projet et à chercher d'autres PTF pour couvrir l'axe. Les actions de facilitation des transports sont bloquées en RCA. Les travaux sur PIN ne sont pas réalisés. Les actions en matière de facilitation des transports n'ont pas encore		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
abouties à des réalisations concrètes et les difficultés s'accumulent, principalement liées à la fragilité de la volonté des gouvernements de la RCA et du Cameroun à collaborer. Il n'y a donc, pour la période sous revue, pas eu de réalisation et donc pas d'effets sur la stratégie de niveau national hormis le fait de ne pas agir fortement sur les systèmes de transport, ce qui est plutôt négatif. Appuis macroéconomiques : Les effets du programme PAIRAC (PIR) sont inexistants sur la stratégie d'appui AREMIF (PIN) à la réforme des finances publiques. PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature Environnement : Les deux composantes ECOFAC en RCA ressemblent à deux projets indépendants. Les liens avec le programme régional sont très faibles. En outre les composantes en RCA peuvent être considérées comme les plus faibles parmi l'ensemble des 7 pays ECOFAC. Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
CJ 6.2 : Les personnes et les structures de niveau national et régional partagent leurs modalités d'interventions et recherche des effets de levier communs	Complémentarité	
Il y a bien pour tous les acteurs de l'aide communautaire une connaissance des interventions et stratégies nationales et régionales. Les stratégies organisent bien des complémentarités logiques fortes et avérées. Par contre, au niveau de la réalisation des programmes, les équipes travaillent de manière isolée, chacune confrontée à des difficultés spécifiques pour lesquelles la mise en commun ne s'impose pas et n'est pas susceptible d'apporter des solutions. Les divergences qui s'imposent au niveau régional dans la réalisation des objectifs deviennent des contraintes pour le niveau national, et réciproquement. Les responsables et les équipes d'AT en viennent à s'ignorer, voir à prendre à leur charge des oppositions liées à des facteurs qui les dépassent et qu'ils partagent largement (I 6.2.1). Les structures d'intervention régionales et nationales se connaissent parfaitement bien. Le dialogue de politique est convergent tout particulièrement pendant les phases de programmation. Il reste globalement convergent même s'il fait l'objet de démarches séparées par la suite, notamment lorsque l'atteinte des objectifs des programmes régionaux et nationaux est remis en cause (I 6.2.2).		
Infrastructures et transport : Dans ce secteur la complémentarité des interventions nationales (infrastructures et entretien) et régionales (facilitation, douanes) n'impliquent pas nécessairement une stratégie commune. La convergence est inhérente aux deux approches. Il y a bien connaissance réciproque des deux composantes sectorielles. Par ailleurs, la connaissance réciproque n'est pas une condition suffisante pour établir une cohérence entre les interventions régionales et nationales. Les temps dans lesquels elles s'inscrivent sont structurellement différents, les contraintes rencontrées sont également différentes et donc les calendriers de réalisation ne peuvent que diverger. (I 6.2.1). Les responsables des structures nationales sont en nombre très restreint en RCA et les structures régionales ont leur siège à Bangui. Il y a donc connaissance réciproque, sans que cela garantissent une stratégie convergente dans la mesure où les situations de développement du secteur sont très différentes entre la RCA et, par exemple, le Cameroun. Les rapports de force issus d'autres enjeux surdéterminent la capacité de dialogue sectoriel. Il existe cependant des passerelles personnelles entre responsables de pays voisins liées à des formations partagées (I 6.2.2). Appuis macroéconomiques : Absence préjudiciable de coopération et de leviers communs entre PAIRAC (PIR) et AREMIF (PIN). PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Les interventions sectorielles n'ont pas de dimensions régionales. Mais certaines lignes budgétaires sont mobilisables sur plusieurs pays, à l'instar de la ligne thématique « maladies liées à la pauvreté » dont une partie est mobilisable à partir du Congo Brazzaville. Environnement : Déjà au niveau national les deux composantes ECOFAC (Composante « Zone Cynégétique Villageoise Nord » et « Forêts de Ngotto ») sont fortement différentes en ce qui concerne leur zones climatiques d'intervention, la disponibilité des structures étatiques, la situation de sécurité et le contexte socio-		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
économique. Mais, les deux composantes sont représentées dans un bureau mutuel à Bangui et l'échange des idées entre le personnel clé est garanti à tout moment. Au niveau régional, les différentes modalités d'intervention et de recherche ne sont que très partiellement partagées.		
I 6.2.1 Connaissance réciproque des interventions et recherche de synergies au niveau des programmes/projets	Analyse de la logique des projets	Documents régionaux et nationaux de programmation ; entretiens avec les responsables de la programmation à la Délégation, à la région et à la Commission ;
Il y a bien pour tous les acteurs de l'aide communautaire une connaissance des interventions et stratégies nationales et régionales. Les stratégies organisent bien des complémentarités logiques fortes et avérées. Par contre, au niveau de la réalisation des programmes, les équipes travaillent de manière isolée, chacune confrontée à des difficultés spécifiques pour lesquelles la mise en commun ne s'impose pas et n'est pas susceptible d'apporter des solutions. Les divergences qui s'imposent au niveau régional dans la réalisation des objectifs deviennent des contraintes pour le niveau national, et réciproquement. Les responsables et les équipes d'AT en viennent à s'ignorer, voir à prendre à leur charge des oppositions liées à des facteurs qui les dépassent et qu'ils partagent largement.		
Infrastructures et transport : Dans ce secteur la complémentarité des interventions nationales (infrastructures et entretien) et régionales (facilitation, douanes) n'impliquent pas nécessairement une stratégie commune. La convergence est inhérente aux deux approches. Il y a bien connaissance réciproque des deux composantes sectorielles. Par ailleurs, la connaissance réciproque n'est pas une condition suffisante pour établir une cohérence entre les interventions régionales et nationales. Les temps dans lesquels elles s'inscrivent sont structurellement différents, les contraintes rencontrées sont également différentes et donc les calendriers de réalisation ne peuvent que diverger. Appuis macroéconomiques : Aucune relation formelle et organisée identifiée entre PAIRAC (PIR) et AREMIF (PIN). PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature. Environnement : Déjà au niveau national les deux composantes ECOFAC (Composante « Zone Cynégétique Villageoise Nord » et « Forêts de Ngotto ») sont fortement différentes en ce qui concerne leur zones climatiques d'intervention, la disponibilité des structures étatiques, la situation de sécurité et le contexte socio-économique. Mais, les deux composantes sont représentées dans un bureau mutuel à Bangui et l'échange des idées entre le personnel clé est garanti à tout moment. Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
I.6.2.2 Connaissance réciproque des structures d'intervention régionales et nationale et stratégie commune convergente de dialogue avec les autorités	Analyse des stratégies institutionnelles et personnelles	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation et au point focal de la COI
Les structures d'intervention régionales et nationales se connaissent parfaitement bien. Le dialogue de politique est convergent tout particulièrement pendant les phases de programmation. Il reste globalement convergent même s'il fait l'objet de démarches séparées par la suite, notamment lorsque l'atteinte des objectifs des programmes régionaux et nationaux est remis en cause.		
Infrastructures et transport : Les responsables des structures nationales sont en nombre très restreint en RCA et les structures régionales ont leur siège à Bangui. Il y a donc connaissance réciproque, sans que cela garantissent une stratégie convergente dans la mesure où les situations de développement du secteur sont très différentes entre la RCA et, par exemple, le Cameroun. Les rapports de force issus d'autres enjeux surdéterminent la capacité de dialogue sectoriel. Il existe cependant des passerelles personnelles entre responsables de pays voisins liées à des formations partagées.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Appuis macroéconomiques : Aucune coopération entre PAIRAC (PIR) et AREMIF (PIN), aucun travail en commun, notamment sur les projets de Directives en matière de nomenclature comptable publique harmonisée. PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : L'appui mis en place pour la création à Bangui du Centre de traitement Ambulatoire des personnes vivant avec le VIH est financé sur une la ligné thématique « lutte contre les maladies dues à la pauvreté -VIH-Sida, paludisme et tuberculose- » de 3,3 M€, gérée depuis Bangui à partir de 2005 et répartie entre la Centrafrique et le Congo Brazzaville à hauteur respectivement de 80% et 20%.(voir également I. 5.1.2). Environnement : Au niveau régional, les différentes modalités d'intervention et de recherche ne sont que très partiellement partagées. Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
CJ 6.3 : La répartition des domaines d'intervention et des niveaux sont appropriés par rapport aux objectifs globaux et spécifiques de l'assistance communautaire	Complémentarité	
L'instabilité et la crise structurelle de l'Etat en RCA surdéterminent l'adéquation de la répartition des domaines d'intervention entre le PIR et le PIN. Ce type de situation sape les bases d'une action structurante de niveau régional dans la mesure où les engagements pris peuvent être remis en question brutalement. Dans le même temps, certains enjeux fondamentaux comme le désarmement et la stabilisation politico-militaire dépassent clairement la dimension régionale et nécessitent une intervention couvrant plusieurs pays (et pas nécessairement selon les limites des ensembles régionaux existants). Il y a donc une inadéquation inquiétante dans la répartition des domaines d'intervention PIN/PIR non pas inhérente, mais conjoncturelle. Cette inadéquation n'a pas donné lieu à une réaction de la CE qui a conservé, sur l'ensemble de la période sous revue, la répartition des domaines en vigueur dans les autres ensembles régionaux. Dans la mesure où les actions sur PIN ont connu des retards dans la mise en œuvre ou ont été bloquées et que la DCE de Bangui gère le PIR, il n'est pas encore possible de conclure à des gains d'efficacité résultant des domaines appartenant au PIR vers le PIN. Par contre, l'inverse ne paraît ni désirable ni possible du fait des impératifs de l'appropriation de la politique et des projets par les partenaires gouvernementaux.		
Infrastructures et transport : L'approche communautaire régionale s'est finalement positionnée sur la facilitation des transports qui est appropriée par rapport aux objectifs globaux de l'assistance de la CE (I 6.3.1). L'implication du PIR dans le financement des travaux n'a pas dégagé d'avantage comparatif, au contraire puisque les allocations se sont avérées volatiles en fonction de raisons externes à la RCA et pénalisantes pour elle. Cette décision a mis à mal la vision par les autorités nationales d'une cohérence stratégique d'ensemble de l'assistance communautaire. Les projets et programmes du PIN n'auraient pas pu être mis en œuvre par une représentation communautaire d'échelle régionale, car ils imposent un dialogue de politique permanent qui se construit autour de la gestion quotidienne de projets (et des difficultés de mise en œuvre). Une connaissance fine des procédures nationales, des partenaires gouvernementaux est un impératif incompatible avec une gestion régionale des programmes. Le contexte spécifique de la RCA, en situation presque permanente de sortie de conflit et de transition, et l'absence ou la faiblesse des compétences et qualifications disponibles au sein de l'administration renforcent cet impératif de proximité (I 6.3.2). Appuis macroéconomiques : La répartition des tâches est logiquement appropriée, mais il existe des passerelles de transfert d'information (projet de directive CEMAC) dans plusieurs domaines d'intérêt commun, (présentation budgétaire, nomenclatures budgétaire et comptable, harmonisation fiscale, harmonisation douanière, etc.) qui ne font pas l'objet de transferts entre PAIRAC (PIR) et AREMIF (PIN). PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature. Environnement : La répartition des domaines d'intervention des deux composantes ECOFAC par rapport aux objectifs de l'assistance est très appropriée à la situation		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
en RCA. Sans changement formel du cadre des objectifs de l'intervention, les deux composantes ECOFAC ont successivement adapté leur approche de soutien aux situations du terrain. Cela concerne d'abord des fortes mesures de participation du côté des bénéficiaires qui complète de manière très adéquate la dimension « conservation des ressources naturelle ». Pourtant les deux composantes ECOFAC, surtout dans le nord, souffrent de l'extrême faiblesse des structures partenaires étatiques, mais une forte participation des communautés (organisation de plateformes locales de concertation entre acteurs et partenaires) fait partie de la stratégie d'intervention. Dans ce contexte aussi une représentation adéquate des femmes est soutenue (aspect « genre »). Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
I 6.3.1 Existence de gains potentiels d'efficacité si transfert d'actions sur PIR au PIN	Analyse qualitative des documents de programmation régionale et nationale	Documents régionaux et nationaux de programmation ; entretiens avec les responsables de la programmation ;
Infrastructures et transport : La répartition des champs d'intervention actuels garantissent une bonne cohérence logique. Appuis macroéconomiques : Un appui efficace du projet PAIRAC (PIR) à la préparation des Directives CEMAC (harmonisation des règlementations et systèmes de gestion des finances publiques) apporterait un gain d'efficacité au projet AREMIF (PIN) lors de l'intégration des textes communautaires dans le cadre règlementaire centrafricain ; faudrait-il encore que les deux projets collaborassent ensemble ? PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature. Environnement : La réalisation des deux composantes ECOFAC dans le cadre d'un programme régional de conservation sera terminée avec le 9ème FED. Une continuation des deux composantes semble garantie, mais dans un contexte plutôt « national ». De ce point de vue une certaine augmentation d'efficacité semblera probable (intégration des « leçons apprises » et des « meilleures pratiques » dans une nouvelle stratégie). Gouvernance : Pas de dimension régionale.		
I 6.3.2 Existence de gains potentiels d'efficacité si transfert d'actions sur PIN au PIR	Analyse qualitative des effets des interactions entre programmes régionaux et nationaux	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets à la Délégation et au point focal de la COI
Infrastructures et transport : Les projets et programmes du PIN n'auraient pas pu être mis en œuvre par une représentation communautaire d'échelle régionale, car ils imposent un dialogue de politique permanent qui se construit autour de la gestion quotidienne de projets (et des difficultés de mise en œuvre). Une connaissance fine des procédures nationales, des partenaires gouvernementaux est un impératif incompatible avec une gestion régionale des programmes. L'on peut aussi ajouter le contexte spécifique de la RCA, en situation presque permanente de sortie de conflit et de transition, et l'absence ou la faiblesse des compétences et qualifications disponibles au sein de l'administration qui ne font que de renforcer cet impératif de proximité. Appuis macroéconomiques : Aucun effet relevé d'interactions positives entre PAIRAC (PIR) et AREMIF (PIN). PMR : Pas de dimension régionale par nature. Santé : Pas de dimension régionale par nature. Environnement : Pas de dimension transnationale envisagée du fait des ressources allouées. Les besoins existent néanmoins mais les dimensions politico-militaires impliquent des moyens qui ne peuvent pas être envisagés actuellement. Gouvernance : Pas de dimension régionale.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

QE7 - Dans quelle mesure, la combinaison d'outils communautaires et d'autres instruments horizontaux d'intervention comme la Facilité de Paix pour l'Afrique ou la politique extérieure communautaire dans la région ont accompagné la sortie de crise de la RCA ?

Justification et couverture de la question : L'action internationale, dans des situations de crise et de conflit, et plus généralement, par rapport aux États fragiles, mobilise un large éventail d'interventions qui vont des opérations militaires à la coopération technique. Dans le cas de l'aide communautaire en RCA, la question vise à identifier si (i) les instruments ont pu être mobilisés dans une stratégie globale de prévention des conflits, de stabilisation et de transition vers le développement, et (ii) une synergie a pu être dégagée entre les instruments du fait des cohérences et complémentarités introduites dans leur conception, leur modalités de mobilisation et de mise en œuvre. Un des volets de la question est d'analyser l'adéquation des instruments, des procédures et des moyens de la CE pour assumer efficacement cette coordination.

À la suite d'une tentative de coup d'État orchestrée par le Général François Bozizé le 25 octobre 2002, la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) met en place, en décembre 2002, la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC). La force multinationale a reçu pour mandat agir en appui des forces de sécurité et de défense centrafricaine et de contribuer à la sécurité de la RCA et à la restructuration des Forces armées centrafricaines et à accompagner le processus de transition pour la réconciliation nationale, le retour rapide à l'ordre constitutionnel et la restauration d'une paix durable en RCA (source : http://www.operationspaix.net/FOMUC). La FOMUC est soutenue financièrement par la Commission Européenne à travers la Facilité de la Paix (APF) depuis 2004.

Concrètement, la FOMUC devait assurer la sécurité du président Patassé, surveiller la sécurisation de la frontière entre la République Centrafricaine et le Tchad. Elle a également été chargée de l'arrestation et du désarmement des chefs de guerre. Ainsi, jusqu'au 15 mars 2003, la Force Multinationale s'est occupée du contrôle de la plate-forme aéroportuaire de Bangui, en liaison avec les Forces Armées Centrafricaines et de la sécurisation de la ville de Bangui par des patrouilles légères. Les troupes de la CEMAC n'ont cependant pas été assez nombreuses pour empêcher la prise du pouvoir par le général Bozizé en mars 2003, leur mandat s'étant limité à la lutte contre les pillages et autres actes de violence commis dans les environs de la capitale.

Après le coup d'Etat de mars 2003, la FOMUC a procédé à l'arrestation et au désarmement à Bangui de plusieurs chefs de guerre, à la sécurisation et à la restauration du calme tant à la capitale qu'à l'intérieur du pays. Dès le mois d'octobre 2004, elle a entrepris des missions liées au processus électoral. La Force de la CEMAC a joué un rôle prépondérant dans la mise en place d'un niveau approprié de sécurité pour le référendum constitutionnel de novembre 2004 et les élections législatives et présidentielles de 2005. Précédemment cantonnée à la capitale, avec pour mission d'accompagner la transition politique, son mandat a été élargi, le 29 juin 2005, au reste du pays, avec pour objectif de contribuer à la sécurisation de la République Centrafricaine, au processus de normalisation des institutions, de stabilisation et de relance économique du pays. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le mandat de la FOMUC a été prolongé du 01 juillet 2006 au 30 juin 2007.

Composition de la FOMUC : Elle a compté jusqu'à près de 380 hommes en mai 2005 dont 120 soldats congolais, 138 Gabonais et 121 Tchadiens ainsi qu'un personnel civil de 38 personnes en majorité des Centrafricains. En juin 2006, la FOMUC comptait 139 soldats.

Financement de la FOMUC : Dans le cadre du déploiement de sa Force multinationale en Centrafrique, la CEMAC bénéficie d'un soutien financier et matériel extérieur dont celui de l'Union Européenne et d'une contribution de 194 372 euros de la part de l'Allemagne, destinée à couvrir une partie de l'équipement de la FOMUC. Le budget de fonctionnement et les primes diverses sont assurées par l'Union Européenne et la Communauté à hauteur, respectivement, de 30 et 20%. A ce propos, la Commission Européenne a signé en 2004 avec la CEMAC, dans le cadre de la Facilité de paix à la FOMUC, une première convention de contribution pour un montant de 3,3 millions d'euros afin de soutenir l'opération militaire en RCA pour la période du 01 novembre 2004 au 30 juin 2005. La France, elle, est expressément désignée dans le Statut de la Force pour assister celle-ci et lui faire bénéficier de son expertise. Aussi, s'inscrivant dans le cadre du concept RECAMP, elle apporte à travers l'« opération Boali » son soutien technique, administratif et financier à la FOMUC. Elle assure ainsi la fourniture et le soutien des matériels majeurs, ce qui représentent 50% des dépenses budgétaires de la Force.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
« Avec son effectif actuel de 380 hommes, environ 65 véhicules de types divers, allant des 4X4 aux auto-mitrailleuses légères, la FOMUC apparaît davantage comme une force de dissuasion, qui a permis de maintenir la sécurité à Bangui et dans certaines provinces du pays, plutôt qu'une force de stabilisation et de sécurisation, dont cependant la présence est largement appréciée des populations. » UA, Rapport de la mission d'experts multidisciplinaire en République centrafricaine (rca), 3-15 avril 2006. « Après le coup d'Etat de mars 2003, la FOMUC a procédé à l'arrestation et au désarmement à Bangui de plusieurs chefs de guerre, à la sécurisation et à la restauration du calme tant à la capitale qu'à l'intérieur du pays. Dès le mois d'octobre 2004, elle a entrepris des missions liées au processus électoral. La Force de la CEMAC a joué un rôle prépondérant dans la mise en place d'un niveau approprié de sécurité pour le référendum constitutionnel de novembre 2004 et les élections législatives et présidentielles de 2005. Précédemment cantonnée à la capitale, avec pour mission d'accompagner la transition politique, son mandat a été élargi, le 29 juin 2005, au reste du pays, avec pour objectif de contribuer à la sécurisation de la République Centrafricaine, au processus de normalisation des institutions, de stabilisation et de relance économique du pays. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le mandat de la FOMUC a été prolongé jusqu'en décembre 2007 » http://18alexterieurrca.blogspot.com/2008/01/la-fomuc.html « La stratégie commune Afrique-UE adoptée lors du sommet de Lisbonne le 9 décembre 2007 a jeté les bases d'un partenariat stratégique à long terme pour la paix et la sécurité. Il vise à : - renforcer le dialogue sur les défis à relever en matière de paix et de sécurité, notamment dans les enceintes internationales, afin de dégager des positions communes et de mettre en œuvre des approches conjointes en ce qui concerne les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et au niveau mondial; - rendre pleinement opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), afin d'en assurer le bon fonctionnement et de lui permettre de relever les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, notamment en ce qui concerne la prévention et la reconstruction au lendemain des conflits; - assurer le financement prévisible des opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique, notamment en œuvrant ensemble à l'élaboration, dans le cadre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies, d'un mécanisme de l'ONU visant à financer de manière durable, souple et prévisible les opérations de maintien de la paix menées par l'UA ou sous son autorité et approuvées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Dans ce cadre, la Commission et l'UE dans son ensemble se sont engagées à soutenir davantage les missions de paix africaines et à renforcer les capacités de l'Afrique en la matière dans le cadre de l'AAPS. Cette aide sera essentiellement dispensée au niveau du continent (UA) et des sous-régions (communautés économiques régionales). http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionareas/peace-and-security/africa-eu-peace-security-partnership_fr.cfm		
CJ 7.1 : La CE a mis au service d'une stratégie globale de prévention des conflits, de stabilisation et de transition vers le développement toute la diversité des outils et politiques communautaire disponibles à cette période	Cohérence	
A un niveau très global, la CE n'a mis en place, pendant la période sous revue, que très progressivement la panoplie d'instruments permettant de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie globale de prévention et de stabilisation des conflits, d'intervention humanitaire et d'appui à la transition vers le développement. La Communication de la CE « La stratégie pour l'Afrique » de 2005 est le premier texte qui avalise une approche globale des différents moments des cycles du conflit sur le continent. Elle est intervenue en fin de période sous revue et ne peut donc faire l'objet d'une		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
appréciation dans le cas de la RCA (I 7.1.1). Il y a lieu cependant de noter qu'au niveau national, la CE n'a pas d'autre document de stratégie que le DSP. En RCA, Le financement de la FOMUC n'ayant été assumé par la CE qu'à partir de 2004, le DSP 9ème FED ne pouvait en proposer une intégration dans une stratégie communautaire globale. Le DSP 10ème FED (2007-2013) était en mesure de proposer une stratégie intégrant tous les instruments communautaires sur financement FED, donc les programmes de développement sur enveloppe A, les actions humanitaire sur enveloppe B (et donc une partie des financements ECHO) et la contribution de la Facilité pour la paix. Or, le DSP se limite en définitive à l'enveloppe A, l'aide programmable classique. La FOMUC est mentionnée dans l'analyse des risques comme le garant du « maintien de conditions de sécurité nationales stables est un des postulats nécessaires à la bonne conduite de la stratégie ». Il n'y a pas eu (ou pu avoir) recherche d'une synergie explicite, par exemple par l'association des différentes approches dans les mêmes zones ce qui aurait du sens dans un pays dont l'essentiel du territoire reste, à divers degré, contraint par l'insécurité (I 7.1.1). La réponse stratégique du DSP 10ème FED adapte les outils communautaires à la finalité d'une stratégie globale de gestion des conflits en RCA en adoptant une démarche de « pôles de développement ». En mobilisant les modalités de mise en œuvre autorisées par l'article 73, elle adapte aussi la politique communautaire de primat de la garantie de la bonne application des fonds sur la maximisation de l'efficacité des interventions de la CE. Cette adaptation se limite néanmoins et par nature aux ressources du FED. Elle n'est donc pas habilitée à intégrer les contributions à venir de l'instrument de stabilité et la facilité pour la paix. L'existence d'une stratégie globale de gestion des conflits dans un état fragile comme la RCA suppose une unicité de commandement des différents instruments. Leur point de convergence est resté flou pour les évaluateurs et ne semble pas être la Délégation (I 7.1.2).		
I 7.1.1 Existence d'une stratégie communautaire globale de prévention des conflits, de stabilisation et de transition vers le développement	Analyse des documents de planification des interventions par les différents instruments de la CE	Documents d'orientation sectoriels ; documents de programmation de niveau national ; documents de monitoring et de suivi des projets et des autres politiques communautaires
La période 1996-2007 a été marquée par une prise de conscience des principaux acteurs internationaux, dont la CE, de la multiplication des conflits locaux en Afrique et des risques de contagion à l'échelle régionale. Le fait que les conflits aient perduré pendant des années et aient été sujets à des phénomènes cycliques ont amené à intégrer progressivement dans une même approche les différentes phases des conflits : prévention, stabilisation, DDR, LRRD. Les Accords de Cotonou, dès 2000, comportent un article « Politiques en faveur de la paix, prévention et résolution des conflits » (Article 11, voir ci-dessous). Ils se donnent pour objet d'intervenir « sur la prévention des conflits violents à un stade précoce en agissant directement sur leurs causes profondes et en combinant, de manière appropriée, tous les instruments disponibles ». Ils posent également les bases de l'approche LRRD : « Dans les situations post-conflit, les parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter le retour à une situation durable de non-violence et de stabilité. Elles assurent les liens nécessaires entre les mesures d'urgence, la réhabilitation et la coopération au développement. ». Les mêmes accords, dans leur article 73, définissent des modalités de mise en œuvre spécifiques aux situations post-conflit (Cf. ci-dessous) qui « se fondent sur des mécanismes efficaces et flexibles » qui consistent à pouvoir financer principalement des ONG internationales en gré à gré pour des contrats de durée réduite (18 mois). La Facilité pour la paix (FPP) est l'instrument de financement communautaire des interventions militaires pour garantir la paix et la stabilité. La RCA a été l'objet de la première opération financée par la FPP, la FOMUC. Cette intervention a été financée de 2004 à 2007. Les attributions de la FPP en matière de renforcement de capacité (Cf. ci-dessous) exclut de fait une action en faveur directement de la RCA, notamment en faveur des forces		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

armées nationales (FACA) ou de la police-gendarmerie.

La « Stratégie pour l'Afrique » de 2005 (COM(2005) 489 final) a élaborer les actions spécifiques à entreprendre pour promouvoir la paix et la sécurité :

- Développer une démarche globale en matière de prévention des conflits ;
- Coopérer dans la lutte contre les menaces communes pour la sécurité ;
- Soutenir les opérations africaines de soutien de la paix ;
- Désarmer pour briser le cycle du conflit ;
- Soutenir la paix dans les situations après conflit ;
- Couper les ressources aux conflits.

L'instrument de stabilité, instauré par le règlement n°1717 de 2006, est doté d'un montant total de 2,06 milliards d'euros sur sept ans sera pour la mise en œuvre du présent règlement, qui comprendra des mesures de coopération au développement ainsi que des mesures de coopération financière, économique et technique avec les pays tiers, qui prendront notamment la forme, pour les pays similaires à la RCA, d'une aide permettant de réagir à des situations d'urgence, de crise ou de crise émergente, constituant une menace pour la démocratie, l'ordre public, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou la sécurité et la sûreté des personnes, ou à une situation menaçant d'évoluer en conflit armé ou de déstabiliser gravement le pays ou les pays tiers concernés (http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l14171.htm). Cet instrument n'ayant pas été opérationnel pendant la période sous revue, il n'est pas pris en compte dans l'analyse.

A un niveau très global, la CE n'a mis en place, pendant la période sous revue, que très progressivement la panoplie d'instruments permettant de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie globale de prévention et de stabilisation des conflits, d'intervention humanitaire et d'appui à la transition vers le développement. La Communication de la CE « La stratégie pour l'Afrique » de 2005 est le premier texte qui avalise une approche globale des différents moments des cycles du conflit sur le continent. Elle est intervenue en fin de période sous revue et ne peut donc faire l'objet d'une appréciation dans le cas de la RCA.

Il y a lieu cependant de noter qu'au niveau national, la CE n'a pas d'autre document de stratégie que le DSP. En RCA, Le financement de la FOMUC n'ayant été assumé par la CE qu'à partir de 2004, le DSP 9ème FED ne pouvait en proposer une intégration dans une stratégie communautaire globale. Le DSP 10ème FED (2007-2013) était en mesure de proposer une stratégie intégrant tous les instruments communautaires sur financement FED, donc les programmes de développement sur enveloppe A, les actions humanitaire sur enveloppe B (et donc une partie des financements ECHO) et la contribution de la Facilité pour la paix. Or, le DSP se limite en définitive à l'enveloppe A, l'aide programmable classique. La FOMUC est mentionnée dans l'analyse des risques comme le garant du « maintien de conditions de sécurité nationales stables est un des postulats nécessaires à la bonne conduite de la stratégie ». Il n'y a pas eu (ou pu avoir) recherche d'une synergie explicite, par exemple par l'association des différentes approches dans les mêmes zones ce qui aurait du sens dans un pays dont l'essentiel du territoire reste, à divers degré, contraint par l'insécurité.

Article 11 - Politiques en faveur de la paix, prévention et résolution des conflits

1. Les parties poursuivent une politique active, globale et intégrée de consolidation de la paix et de prévention et de règlement des conflits dans le cadre du partenariat. Cette politique se fonde sur le principe de l'appropriation. Elle se concentre notamment sur le développement des capacités régionales, sousrégionales et nationales, et sur la prévention des conflits violents à un stade précoce en agissant directement sur leurs causes profondes et en combinant, de manière appropriée,

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

tous les instruments disponibles.

2. Les activités dans le domaine de la consolidation de la paix, de la prévention et du règlement des conflits visent notamment à assurer un équilibre des opportunités politiques, économiques, sociales et culturelles offertes à tous les segments de la société, à renforcer la légitimité démocratique et l'efficacité de la gestion des affaires publiques, à établir des mécanismes efficaces de conciliation pacifique des intérêts des différents groupes, à combler les fractures entre les différents segments de la société ainsi qu'à encourager une société civile active et organisée.

3. Ces activités comprennent également, entre autres, un appui aux efforts de médiation, de négociation et de réconciliation, à la gestion régionale efficace des ressources naturelles communes rares, à la démobilisation et à la réinsertion sociale des anciens combattants, aux efforts concernant le problème des enfants soldats, ainsi qu'à toute action pertinente visant à limiter à un niveau approprié les dépenses militaires et le commerce des armes, y compris par un appui à la promotion et à l'application de normes et de codes de conduite. Dans ce contexte, l'accent est particulièrement mis sur la lutte contre les mines antipersonnelles et contre la diffusion, le trafic illicite et l'accumulation excessive et incontrôlée des armes de petit calibre et armes légères.

3a. Les parties s'engagent en outre à coopérer à la prévention des activités des mercenaires conformément à leurs obligations dans le cadre des conventions et instruments internationaux, ainsi qu'à leurs législations et règlements respectifs.

4. Dans les situations de conflit violent, les parties prennent toutes les mesures appropriées pour prévenir une intensification de la violence, pour limiter sa propagation et pour faciliter un règlement pacifique des différends existants. Une attention particulière est accordée pour s'assurer que les ressources financières de la coopération sont utilisées conformément aux principes et aux objectifs du partenariat, et pour empêcher un détournement des fonds à des fins bellicistes.

5. Dans les situations post-conflit, les parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter le retour à une situation durable de non-violence et de stabilité. Elles assurent les liens nécessaires entre les mesures d'urgence, la réhabilitation et la coopération au développement.

6. En promouvant le renforcement de la paix et de la justice internationale, les parties réaffirment leur détermination à:

- partager des expériences concernant l'adoption d'amendements juridiques nécessaires pour permettre la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et

- lutter contre la criminalité internationale conformément au droit international, en tenant dûment compte du Statut de Rome.

Les parties s'efforcent de prendre les mesures en vue de ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome et les instruments connexes.

(…)

Article 73 : Les actions postérieures à la phase d'urgence destinées à la réhabilitation matérielle et sociale nécessaire à la suite de calamités naturelles ou de circonstances extraordinaires ayant des effets comparables peuvent être financées par la Communauté au titre du présent accord. Les actions de ce type, qui se fondent sur des mécanismes efficaces et flexibles, doivent faciliter la transition de la phase d'urgence à la phase de développement, promouvoir la réintégration socio-économique des groupes de population touchés, faire, autant que possible, disparaître les causes de la crise et renforcer les institutions ainsi que l'appropriation par les acteurs locaux et nationaux de leur rôle dans la formulation d'une politique de développement durable pour le pays ACP concerné.

2. Les actions d'urgence à court terme sont financées, à titre exceptionnel, sur les ressources du Fonds lorsque cette aide ne peut être financée sur le budget de la Communauté. » Accords de Cotonou révisés 2006

«Qu'est-ce que la facilité de soutien à la paix ?

La facilité de soutien à la paix est un instrument doté d'un budget de 250 millions d'euros destiné à financer des opérations de maintien de la paix en Afrique; la direction, l'exploitation et la dotation en personnel sont assurées par des Africains. La facilité repose sur trois principes.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

Le premier principe est l'appropriation. La facilité de soutien à la paix aidera l'Union africaine et les organisations sous-régionales à prendre en charge les conflits africains et favorisera la recherche d'une solution applicable à l'ensemble du continent africain. Cette démarche contribuera à renforcer l'autorité politique de l'UA et son potentiel technique.

Le deuxième principe vise à encourager la solidarité africaine. Lors du sommet de Maputo, tous les chefs d'État africains ont convenu de contribuer à la facilité de soutien en versant un pourcentage égal des ressources allouées à chaque État en vertu des accords de coopération en vigueur avec l'UE. Les pays non engagés dans des conflits reconnaîtront ainsi la responsabilité collective qu'ils assument dans l'instauration de la paix en Afrique. Bien que ce principe ait été accepté par tous les États membres de l'UA, des entraves juridiques ont jusqu'à présent empêché les pays d'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud à cofinancer la facilité.

Le troisième objectif de la facilité de soutien à la paix, qui est aussi le plus important, consiste à créer les conditions indispensables au développement. En effet, le développement passe impérativement par la paix et la sécurité. Comme l'a déclaré le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, lors du sommet de Maputo, il ne peut y avoir de compromis entre l'aide au développement, d'une part, et les mesures de soutien de la paix, d'autre part. La décision d'étendre l'affectation des fonds de développement aux questions de paix et de sécurité était par conséquent délibérée.

Comment fonctionnera-t-elle dans la pratique ?

L'Union africaine ou une organisation sous-régionale, via l'UA, peut introduire une demande de financement "Facilité de soutien à la paix". Lorsqu'une organisation sous-régionale prend une telle initiative, en règle générale elle doit recevoir l'aval politique de l'UA. Cet appui politique émanant de l'Union africaine renforcera son rôle dans l'instauration de la paix sur le continent, ainsi que l'architecture de sécurité conçue par les dirigeants africains.

L'Union européenne doit également intervenir dans l'approbation de l'initiative: la Commission recherchera donc à un stade précoce le consensus des États membres de l'UE sur la pertinence politique de l'opération et les invitera à émettre leur avis sur les détails fonctionnels de cette opération.

Enfin, les opérations de soutien de la paix doivent concorder avec les principes et les objectifs des Nations unies. Il convient donc de demander l'accord – au sens le plus large du terme – des institutions des Nations unies, conformément à la Charte des Nations unies. Les opérations d'imposition de la paix requerront un mandat des Nations unies.

Quels seront les domaines financés par la facilité de soutien à la paix ?

Les opérations de maintien de la paix se verront allouer 200 millions d'euros destinés à financer les dépenses suivantes: indemnités journalières des soldats, équipement de communication, installations médicales, usure des équipements civils, transport et logistique. Les dépenses suivantes ne peuvent être couvertes par cette enveloppe: munitions, armes et matériel militaire spécifique, pièces détachées d'armes et d'équipements militaires, salaires et formation militaire des soldats. Un autre million d'euros est destiné aux audits et deux millions aux évaluations. Compte tenu de la nature du projet, une réserve de 12 millions d'euros doit permettre de parer aux dépenses imprévues.

Le renforcement des capacités bénéficie d'un budget de 35 millions d'euros. Les dépenses habituellement reprises sous cette rubrique visent à:

> aider l'Union africaine à élaborer une politique de paix et de sécurité globale;

> soutenir la création d'une capacité de planification pertinente au sein de la direction "Paix et sécurité" de l'UA;

> encourager la création et la formation d'équipes de reconnaissance en vue de renforcer l'UA et le potentiel sous-régional relatif aux préparatifs fonctionnels des opérations de maintien de la paix;

> renforcer la capacité de l'UA et des organisations sous-régionales en matière de gestion financière et administrative des opérations de maintien de la paix, avec le soutien de l'UA ou de donateurs. », *Garantir la paix et la stabilité en Afrique, facilité de soutien à la paix pour l'afrique financée par l'*UE, CE, Juillet 2004

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
« Au cours des dernières décennies, les guerres et les conflits violents en Afrique ont détruit des millions de vies et des dizaines d'années de développement économique. Il est désormais universellement reconnu que le développement durable est indissociable de la paix et de la sécurité. Ces dernières sont donc les premiers préalables essentiels à un développement durable. L'UE devrait intensifier ses efforts pour favoriser la paix et la sécurité à tous les stades du cycle d'un conflit, depuis la prévention des conflits par l'intermédiaire de leur gestion jusqu'à leur résolution et la reconstruction. Ces dernières années, l'Afrique a fait preuve d'une volonté et d'une capacité à organiser, diriger et conduire ses propres opérations de soutien de la paix. Il conviendrait donc que la facilité pour la paix en Afrique, qui est rapidement devenue le pilier financier de la toute nouvelle architecture africaine de maintien de la paix et de la sécurité, soit réalimentée et renforcée afin de soutenir ses efforts. L'UE devrait également continuer à agir en faveur d'une gestion judicieuse des ressources naturelles en Afrique pour tenter de venir à bout des causes environnementales profondes de nombreux conflits. » *La stratégie de l'UE pour l'Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique*, COM(2005) 489 final.		
I 7.1.2 Adaptation des outils et politiques communautaires à la finalité d'une stratégie globale de gestion des conflits dans un état fragile comme la RCA	Analyse et description des politiques et instruments ayant une influence sur l'aide programmable dans le pays ; identification des effets positifs ou négatifs sur l'aide programmable et réciproquement	Documents de monitoring et de suivi des projets et des autres politiques communautaires ; entretiens avec les responsables sectoriels
La réponse stratégique du DSP 10ème FED adapte les outils communautaires à la finalité d'une stratégie globale de gestion des conflits en RCA en adoptant une démarche de « pôles de développement ». En mobilisant les modalités de mise en œuvre autorisées par l'article 73, elle adapte aussi la politique communautaire de primat de la garantie de la bonne application des fonds sur la maximisation de l'efficacité des interventions de la CE. Cette adaptation se limite néanmoins et par nature aux ressources du FED. Elle n'est donc pas habilitée à intégrer les contributions à venir de l'instrument de stabilité et la facilité pour la paix. L'existence d'une stratégie globale de gestion des conflits dans un état fragile comme la RCA suppose une unicité de commandement des différents instruments. Leur point de convergence est restée floue aux évaluateurs et ne semble pas être la Délégation.		
CJ 7.2 : La CE a mis en synergie ses outils d'intervention en période de crise et ses outils de développement	Cohérence	
Cette recherche de synergie entre les outils de développement et les outils de stabilisation est sous-jacente à la réponse stratégique du 10ème FED, mais n'est pas explicitée. Elle est apparue dans les entretiens avec le Chef de Délégation et constitue une démarche en cours. L'intégration porte essentiellement sur les dimensions DDR et LRRD, mais n'explicite pas le rôle de la Facilité pour la paix. Le schéma stratégique sur la nature des synergies à rechercher et les processus de transition des uns (phasing out des interventions militaires, puis humanitaires) aux autres (programmes FED enveloppe A ou programmes LRRD enveloppe B) n'a pu être trouvé dans les documents de la CE, que se soit au niveau global ou au niveau national (ou régional). La question est également apparue centrale lors de l'évaluation mi-parcours de la FPP, avec celle de l'articulation avec les actions de renforcement des capacités. La tendance de chacun des instruments de la CE est de devenir de plus en plus inclusif, le développement de la cohérence interne (et de l'élargissement des compétences) prenant systématiquement le pas sur la complémentarité entre les instruments. Ainsi les ressources de l'enveloppe A sont utilisées dans un programme qui englobe des dimensions LRRD et DDR, les programmes ECHO tendent à se prolonger pour mettre en œuvre des projets LRRD et l'évaluation de la FPP pose déjà la question du renforcement de capacité comme outil de transition. Superficiellement, la logique des différents instruments apparaît plus comme une concurrence que comme la recherche de synergies, alors que leur complémentarité est réelle et a présidé à leur mise en place (I 7.2.1). La mise en place d'initiatives pour introduire des dimensions « prévention des conflits » ou LRRD dans les interventions de la CE programmées sur PIN, ses outils horizontaux et ses autres politiques est l'objet du 10ème FED. Au stade de développement au		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
moment de la présente évaluation, l'étude de faisabilité/programmation restait à faire (I 7.2.2).		
I 7.2.1 Existence d'une définition des synergies recherchées entre les outils de développement et les outils de stabilisation	Analyse des documents de planification des interventions par les différents instruments de la CE	Documents d'orientation sectoriels ; documents de programmation de niveau national ; documents de monitoring et de suivi des projets et des autres politiques communautaires
Cette recherche de synergie est sous-jacente à la réponse stratégique du 10ème FED, mais n'est pas explicitée. Elle est apparue dans les entretiens avec le Chef de Délégation et constitue une démarche en cours. L'intégration porte essentiellement sur les dimensions DDR et LRRD, mais n'explicite pas le rôle de la Facilité pour la paix. Le schéma stratégique sur la nature des synergies à rechercher et les processus de transition des uns (phasing out des interventions militaires, puis humanitaires) aux autres (programmes FED enveloppe A ou programmes LRRD enveloppe B) n'a pu être trouvé dans les documents de la CE, que se soit au niveau global ou au niveau national (ou régional). La question est également apparue centrale lors de l'évaluation mi-parcours de la FPP (Cf. ci-dessous), avec celle de l'articulation avec les actions de renforcement des capacités. La tendance de chacun des instruments de la CE est de devenir de plus en plus inclusif, le développement de la cohérence interne (et de l'élargissement des compétences) prenant systématiquement le pas sur la complémentarité entre les instruments. Ainsi les ressources de l'enveloppe A sont utilisées dans un programme qui englobe des dimensions LRRD et DDR, les programmes ECHO tendent à se prolonger pour mettre en œuvre des projets LRRD et l'évaluation de la FPP pose déjà la question du renforcement de capacité comme outil de transition. Superficiellement, la logique des différents instruments apparaît plus comme une concurrence que comme la recherche de synergies, alors que leur complémentarité est réelle et a présidé à leur mise en place.		
Integrated Approach: The Evaluators looked at this question both in terms of the '3Cs' of the development provisions of the TEU (coherence, coordination and complementarity) and in terms of harmonisation and alignment. The team noted evidence of good coordination between EU Member States in their support of PSOs funded by the APF as well as efforts towards ensuring complementarity in this support. In Addis the EC Delegation was seen to play an important role in promoting these efforts and this was further enhanced in the areas where the AUC also provided strong leadership on what support it was seeking from donors. There was thus evidence of a donor willingness to harmonise and align themselves in policy terms around the framework provided by the African organisation in both the AMIS case and with FOMUC in Central African Republic. On procedures harmonisation was less evident however and alignment also difficult, in large part due to inadequate systems on the AU/RECs side. However, where the evaluators did feel that considerably more progress could be made was in the area of policy coherence. In both the FOMUC and AMIS cases this was an issue. In the Evaluators' view the APF support for each PSO needs to be situated in the context of a broader package of support measures being taken to resolve conflict, increase security and, as circumstances permit, start working on post-conflict reconstruction. Capacity Building is the vital second string to the APF bow and yet progress here has been disappointing compared to the speed at which the PSO element has taken off. In more ways than one this is due to Darfur. The scale and political importance of AMIS has in many ways been overwhelming for the AUC, not least because it has attracted considerable external interest which has had to be managed as best as possible. In the AUC this has certainly distracted attention away from the longer term process of capacity building and meant that the implementing environment has not been conducive for solid capacity building. The speed at which PSOs move, and AMIS in particular, also inevitably eclipses the slower moving processes of capacity building and yet for the Evaluators the big picture issue for the APF should really be the building up the capacity of the African Peace and Security Architecture (APSA). A long term view of this work needs to be taken however, with very different time horizons to those of PSOs. The challenge therefore is to ensure that both these needs are fully catered for in the APF. Thus for instance in both PSOs, FOMUC just as much as AMIS, while there is clearly good experience being acquired, there has been little or no thinking as yet put into how to retain the lessons from these operations and feed these into capacity building at the continental level. What is clear is that major capacity building needs exist. The longer term impact and		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
success of the APF is also directly linked to tackling these needs. It seemed to the Evaluation Team that steps could be taken to provide a more conducive environment for capacity building and that this was an important area for dialogue between the AU and the EU. A key focus of this dialogue would be to build up a clear long-term plan for this work. It was noted that so far the PSO and capacity building aspects of the APF were not really linked and it seemed that more attention could usefully be given to making such links and setting up systems to ensure lessons are identified as operation unfold right from the start of each PSO funded." *Mid Term Evaluation of the African Peace Facility Framework-Contract (9ACP RPR 22) 250 M€*, 2005		
I 7.2.2 Existence d'initiatives de la CE pour introduire des dimensions « prévention des conflits » ou LRRD dans ses interventions programmées sur PIN, ses outils horizontaux et ses autres politiques		Documents de monitoring et de suivi des projets et des autres politiques communautaires ; entretiens avec les responsables sectoriels
Cette introduction est l'objet du 10ème FED. Au stade de développement au moment de la présente évaluation, l'étude de faisabilité/programmation restait à faire. Rien aux programmes du 9ième FED		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
QE 8 - Dans quelle mesure, dans un contexte difficile, la qualité de la relation établie par la CE avec les autres partenaires techniques et financiers de la RCA a permis d'améliorer la cohérence et la complémentarité des interventions et de dégager une valeur ajoutée communautaire à un niveau global et/ou sectoriel, au sein d'une coordination avec les États membres ?		
Justification et couverture de la question : La coordination et la complémentarité sont un moyen essentiel pour accroître l'efficacité des interventions mises en œuvre dans le cadre de la coopération au développement. Les troubles politiques de la période sous revue, la fragilité chronique de l'État ont constitué des enjeux pour lesquels une action concertée, complémentaire et convergente des PTF, et particulièrement de la CE avec les États membres (EM) ont été un levier important pour éviter la crise ou limiter ses effets sur les populations. Cette question vise donc à apprécier dans ce contexte (i) l'ampleur et l'efficacité de la coordination au sein de la communauté des PTF face à la montée de la crise et (ii) le degré de complémentarité entre leurs interventions respectives avant, pendant et après la crise. La France étant restée fortement impliquée en RCA depuis l'Indépendance, la question de la valeur ajouté de la CE se pose à la fois en termes de contribution spécifique par l'apport d'une expérience plus large des situations de crises structurelles et de réaction aux périodes de conflits, par une plus grande neutralité vis-à-vis d'éventuels intérêts privés facteurs de conflit ou d'instabilité ou par une capacité à peser plus fortement dans le dialogue politique. Cette analyse sera faite d'une part en termes de stratégie globale et de stratégies sectorielles, particulièrement pour les finances publiques, la santé et les transports.		
CJ 8.1 L'élaboration des stratégies communautaires a fait l'objet d'une coordination avec les États-membres ; les stratégies ont assuré une plus grande cohérence et une meilleure complémentarité par rapport aux besoins du pays		Coordination, complémentarité
La cohérence des stratégies adoptées par la CE et les EM est en principe assurée par l'inscription des interventions spécifiques dans le DSRP (adopté en sept 2007) comme référence commune de leurs interventions. Aussi, la stratégie des interventions communautaires a été conçue sur la base d'une étroite concertation avec notamment la France, et les institutions de Bretton Woods. (normalement une matrice des principaux PTF est présentée comme annexe au DSP). Enfin, dans le cas des transports et infrastructures (ou la CE est chef de file) ou celui de finances publiques (ou elle est de facto chef de fille), la CE assure la mise en œuvre d'une coordination opérationnelle (I 8.1.1). Le DSP 2002-2007 mentionne que les autres PTF du secteur (AFD, KfW, BM et JICA) utilisent le PST2 élaboré avec l'appui de la CE comme cadre de référence commun. Le DSP du 8ème FED ne présente pas les actions des autres PTF ni ne définit un cadre de coordination. Seul le DSP de dernière génération (10ème FED) présente de façon détaillée les interventions actuelles et prévisionnelles des autres EM/PTF dans les différents secteurs afin d'assurer complémentarités et synergies (I 8.1.2). Il n'y a pas eu sur la période de montages techniques, financiers ou opérationnels conjoint CE / États membres (I 8.1.3).		
Infrastructures et transport : Sur la période, l'AFD a été le seul PTF en dehors de la CE à intervenir dans le secteur transport. Elle a porté avec la CE le projet d'amélioration du transport fluvial. L'AFD a mobilisé 5 M€ en prenant en charge principalement les études, la dimension institutionnelle (affermage de la SOCATRAF) et la réhabilitation du matériel fluvial (achat de pièces détachées). La CE (4 M€) est plus directement impliquée dans le renouvellement des équipements (2 barges) et la réhabilitation des installations fixes. L'AFD a un autre projet dans le secteur (réhabilitation de 5 ouvrages d'art sur le réseau routier prioritaire du Sud-ouest, 5 M€) qui ne semble pas être à ce stade spécifiquement coordonné avec les interventions de la CE, mais s'inscrit dans le programme de désenclavement intérieur du PST2. Pour ce qui est des transports, la coordination de la CE avec les Etats-membres, principalement la France, seul EM actif en RCA, est systématique soit directement au niveau du projet (transport fluvial), soit en fournissant un cadre de référence pour l'identification et la hiérarchisation des projets. Appuis macroéconomiques : La dimension de complémentarité s'est bien appliquée en matière d'appuis budgétaires ciblés ou non. En revanche, dès 2005, la mise en œuvre des programmes d'appuis à la réforme des finances publiques a souffert et souffre encore d'un manque de concertation au niveau des phases de formulation entre la CE et la France (I 8.1.1). Les chevauchements constatés sur les AT Budget, Douanes, Informatisation auraient pu être évités, de par et d'autre, par une meilleure concertation lors des phases de formulation de l'aide ; un appui préalable à la rédaction d'un plan stratégique de réforme des finances publiques		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
préparé selon l'approche « cadre logique » aurait probablement permis d'éliminer les chevauchements en attribuant à chaque PTF un objectif principal homogène, en intégrant les « shopping lists » de plans d'actions budgétés dans des objectifs spécifiques et des activités dotées d'indicateurs de performance et en définissant préalablement les modalités d'arbitrages techniques lors des recoupements transversaux inévitables (ex. informatisation intégrée des chaînes de la recette et de la dépense (Cf. Matrice simplifiée des appuis macro économiques). Ce défaut de coordination n'a pas pu être compensé par les efforts méritoires réalisés entre les experts de terrain AREMIF (EU) et ARCAGE (France) pour baliser les zones d'interventions et collaborer sur les aspects transversaux (I 8.1.3) et la mention dans le DSP du programme de la France (I 8.1.2). PMR : Pas mention de coordination avec les EM. Santé : Si le processus de concertation avec les Etats Membres n'était pas formalisé sur la période de référence, la coopération avec le principal d'entre eux, la France a été soutenue et la programmation des activités a été effectuée compte tenu des acquis obtenu par les interventions précédentes (I.8.1.2). Des opérations conjointes ont été entreprises (I.8.1.3) en vue de maximiser les synergies des interventions. Environnement : Les mesures de complémentarité avec les activités d'autres États-membres sont fortement limitées. Dans le secteur « environnement » il n'y a que l'assistance technique allemande, GTZ qui est représentée à un niveau très bas. Gouvernance : Il n'y a pas d'engagement significatif d'EM dans ce domaine.		
I 8.1.1 Nature des mécanismes de coordination utilisés par la CE dans le processus d'élaboration de ses stratégies de coopération et appréciation de leur efficacité par les représentations des Etats membres et le gouvernement	Description des modalités de concertation entre bailleurs de fonds (forme, organisation, leadership, périodicité, contenu, modalités de suivi, implication du gouvernement) – consultation des documents de préparation, des comptes-rendus, mise en correspondance avec les documents communautaires de programmation + entretiens avec les autres bailleurs de fonds sur cette correspondance	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des autres bailleurs de fonds ; documents de programmation nationaux ; entretien avec les responsables au sein des différentes structures
La cohérence des stratégies adoptées par la CE et les EM est en principe assurée par l'inscription des interventions spécifiques dans le DSRP (adopté en sept 2007) comme référence commune de leurs interventions. Aussi, la stratégie des interventions communautaires a été conçue sur la base d'une étroite concertation avec notamment la France, et les institutions de Bretton Woods. (normalement une matrice des principaux PTF est présentée comme annexe au DSP). Enfin, dans le cas de s transports et infrastructures (ou la CE est chef de file) ou celui de finances publiques (ou elle est de facto chef de fille), la CE assure la mise en œuvre d'une coordination opérationnelle.		
Infrastructures et transport : La coordination avec l'AFD sur les transports fluviaux existe, mais n'a pas été formalisée. Les contacts se sont établis sur une base individuelle et en fonction des nécessités de la mise en œuvre des interventions. Cette coordination sur les principes n'a pas permis une coordination dans le temps : la mise en œuvre des projets de la CE a pris plus de retard que ceux de l'AFD et les différences de procédures/standards ont contribué à des retards. La lourdeur et la lenteur des procédures communautaires sont fortement critiquées sans que la valeur ajoutée en termes de garantie de bonne utilisation des fonds ne soit perçue (ce qui impliquerait que l'AFD considère avoir des problèmes de garantie de bonne utilisation). L'institution de l'ON est considérée comme un facteur de pesanteur sans avantage particulier. Appuis macroéconomiques : Les mécanismes classiques de concertations entre la CE et la France (seul état membre présent) ont probablement bien fonctionné, tant sur place qu'au siège lors de la consultation art. 96. Toutefois, à l'exception des opérations d'appuis budgétaires ciblés qui ont fait l'objet d'une coordination efficace, il est à regretter que dans le domaine de l'AT à la réforme des finances publiques, le partenariat n'ait pas été à la hauteur des exigences techniques. Des		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
chevauchements d'interventions programmées (Budget, Douanes, Informatisation) entre les projets ARCAGE (France) et AREMIF auraient pu être évité par une meilleure coordination des missions d'identifications initiales et des termes de références croisés. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Les mécanismes de coordination existent entre la CE et les EM, plus ou moins formels, mais qui permettent de programmer les interventions des uns et des autres avec une certaine cohérence (cf. I.8.1.3). Environnement : Des mécanismes de coordination utilisés par la CE dans le processus d'élaboration de ses stratégies de coopération ne sont pas visible dans ce domaine. Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 8.1.2 Existence de références aux interventions des États-membres dans les documents de programmation de la CE et réciproquement	Analyse des documents de programmation et mise en évidence des références aux interventions des Etats-membres et des principaux bailleurs de fonds – effectivité de la prise en compte des positionnements dans la conception de la stratégie et des interventions	Documents communautaires de programmation ;
Le DSP 2002-2007 mentionne que les autres PTF du secteur (AFD, KfW, BM et JICA) utilisent le PST2 élaboré avec l'appui de la CE comme cadre de référence commun. Le DSP du 8ème FED ne présente pas les actions des autres PTF ni ne définit un cadre de coordination. Seul le DSP de dernière génération (10ème FED) présente de façon détaillée les interventions actuelles et prévisionnelles des autres EM/PTF dans les différents secteurs afin d'assurer complémentarités et synergies.		
Infrastructures et transport : Référence aux actions de l'AFD. Appuis macroéconomiques : Mention des interventions de la France, du FMI et de la BM dans le domaine des finances publiques et de l'appui budgétaire dans le DSP. PMR : Les EM n'ont pas d'actions équivalentes aux PMR. Santé : Le document de programmation (DTA CF 8 CA 007) ne faisait pas explicitement référence aux interventions des Etats membres. Mais la programmation des activités a intégré les acquis des coopérations passées dans le domaine notamment de la lutte contre la tuberculose, ou de la formation du personnel sanitaire. La référence systématique aux interventions des Etats-membres sur les documents de programmation est apparue sur les documents de programmation les plus récents, comme la convention de financement (9ème FED) signée en 2007 (hors champ de cette étude). Environnement : Pas de référence. Gouvernance : Pas de référence.		
I 8.1.3 Existence de montages techniques, financiers ou opérationnels conjoint CE / États membres et place dans l'ensemble de la coopération communautaire.	Analyse des projets mis en œuvre par la CE	Documents communautaires de programmation, contractuels, de monitoring et d'évaluation des programmes ou projets ; consultation de documents similaires réalisés par les partenaires ;
Il n'y a pas eu sur la période de montages techniques, financiers ou opérationnels conjoint CE / États membres.		
Infrastructures et transport : Le projet d'amélioration du transport fluvial est le seul cas de montage conjoint. Le PST2 appuyé par la CE sert de cadre de référence à		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
la France et l'Allemagne (KfW). Avec les IFI, l'achèvement des 170 km restant de l'axe bitumé vers Doula mobilise la BM et la BAD, chacun sur un tronçon. Appuis macroéconomiques : Pas de référence dans le domaine des finances publiques, hors les efforts méritoires réalisés entre les experts de terrain AREMIF (EU) et ARCAGE (France) pour baliser les zones d'interventions et collaborer sur les aspects transversaux. PMR : Les EM n'ont pas d'actions équivalentes aux PMR. Santé : Plusieurs interventions communes avec la France principalement peuvent être mentionnées : la plus notable est probablement la création en 1994 (hors du champ de cette étude) de l'Unité de Cession du Médicament et du Fonds National du Médicament (FNM) associé, d'une valeur de 1 500 MFCFA qui a bénéficié notamment des financements de la France (450 000 000 FCFA) et de la Commission Européenne, avec près de 740 MFCFA. Plus récemment les interventions dans le domaine de la formation des personnels ou de la finalisation de la carte sanitaire ont été effectuées conjointement avec la France. Plus récemment les interventions liées au recensement du personnel et à la préparation de la carte sanitaire (2002) ont éte réalisées avec les appuis conjoints de la Coopération française et de la Commission européenne, chaque intervenant respectant le cahier des charges de l'autre et proposant des interventions complémentaires. Environnement : Pas d'action commune avec un ou plusieurs EM. Gouvernance : Pas d'action commune avec un ou plusieurs EM.		
CJ 8.2 Les interventions de la CE sont complémentaires de celles des autres bailleurs de fonds de telle sorte qu'elles répondent mieux à l'ensemble de contraintes et de besoins initialement ciblés.	Complémentarité	
Infrastructures et transport : La couverture des besoins fondamentaux en matière d'infrastructure est hors de portée. L'aide de la CE et des autres PTF a été ciblée sur le réseau routier prioritaire (extérieur principalement, intérieur accessoirement) et le transport fluvial, en cohérence avec un cadre de référence sectoriel commun (PST 1 et 2). Dans le cadre de cette limitation de l'APD, des synergies ont été mises en place (projet conjoint CE/AFD). A ce stade, l'appréciation des complémentarités est plus délicate, car elle suppose des avantages comparatifs aux partenaires et l'exploitation de ces différences dans le montage opérationnel. Cette dimension sera analysée pendant la phase de terrain. A ce stade, et sur la base de la documentation officielle de la CE et de l'AFD, aucun cas de double-emploi ou de conflit mentionné. Une indication d'inadaptation des études et DAO préparés par le consultant de l'AFD pour l'amélioration du transport fluvial. Les études techniques ont dues être actualisées et reformatées en fonction des contraintes de procédures propres à la CE. Appuis macroéconomiques : La dimension complémentarité entre bailleurs s'est bien établie en matière d'appuis budgétaires. Les interventions ciblées ou non ont facilité l'accession au point de décision PPTE. Toutefois, les interventions des PTF en appui au redressement des finances publiques ont été et sont encore conduites sans réellement tenir compte des réunions de concertation. Depuis 2005, les programmes d'assistance technique visent les mêmes résultats dans les mêmes structures (Budget, Trésor, Impôts, Douanes, Comptabilité publique et informatisation) et les activités engagées ont du mal à se coordonner entre elles. Les chevauchements de responsabilités opérationnelles ont tendance à créer des points de frictions entre experts engagés sur le même terrain (Cf. Matrice simplifiée des appuis macro économiques, page 157). PMR : Pas mention de coordination avec les PTF. Santé : Tout comme avec les Etats membres, les synergies ont été systématiquement recherchées en particulier avec l'OMS (I.8.2.1) pour permettre de maximiser les acquis des différentes coopérations multilatérales. Mais la conjonction de ces synergies ne peut couvrir les besoins fondamentaux du pays qui vont croissant dans un contexte économique et politique incertain. Environnement : Il n'y a pas d'autres bailleurs qui s'engagent actuellement dans ce domaine. Gouvernance : Pas d'autre action dans le domaine de la gouvernance.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 8.2.1 Les domaines de synergie et de complémentarité entre les bailleurs multilatéraux et la CE couvrent les besoins fondamentaux du pays.	Analyse de recouvrement entre besoins identifiés et l'ensemble des interventions des bailleurs de fonds ; appréciation des volumes mobilisés en comparaison des besoins à moyen terme	Documents de programmation ; entretien avec les responsables de la programmation des PTF ; entretiens avec les responsables sectoriels au sein des ministères concernés par les secteurs de concentration de la CE
Infrastructures et transport : La couverture des besoins fondamentaux en matière d'infrastructure est hors de portée. L'aide de la CE et des autres PTF a été ciblée sur le réseau routier prioritaire (extérieur principalement, intérieur accessoirement) et le transport fluvial, en cohérence avec un cadre de référence sectoriel commun (PST 1 et 2). Dans le cadre de cette limitation de l'APD, des synergies ont mises en place (projet conjoint CE/AFD). L'appréciation des complémentarités est plus délicate, car elle suppose des avantages comparatifs aux partenaires et l'exploitation de ces différences dans le montage opérationnel. Appuis macroéconomiques : La réduction du service de la dette ne peut pas être intégralement couverte par les bailleurs. Mais la réforme des finances publiques pourrait être totalement assurée si les PTF faisaient un plus grand effort d'harmonisation et si les besoins de réformes étaient mieux identifiés dans un plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques. PMR : Les bailleurs multilatéraux n'ont pas d'actions équivalentes aux PMR. Santé : Plusieurs domaines ont fait l'objet de synergies avec les bailleurs multilatéraux à commencer par l'OMS, chef de file des partenaires dans le domaine de la Santé : le Programme national de développement sanitaire est le fruit d'une collaboration qui a permis la synthèse par des experts de l'OMS de propositions retenues au terme d'un processus de programmation ascendante encouragé par le Programme Santé financé sur le 8ème FED. Parallèlement les experts mobilisés à court terme sur les fonds du même programme ont pu travailler à la requête de l'OMS, comme cela a été le cas en 2004 pour évaluer la distribution des anti-tuberculeux distribués dans le cadre du GDF (Global Drugs Fund). Environnement : Il n'y a pas d'autres bailleurs qui s'engagent actuellement dans ce domaine. Gouvernance : Pas d'autre action dans le domaine de la gouvernance.		
I 8.2.2 Identification de double emploi, de conflits entre opérations ou de manque de synchronisation entre : (i) les interventions des différents bailleurs et du gouvernement dans les différents secteurs d'intervention visant le développement et (ii) les interventions des différents bailleurs et du gouvernement au sein d'un même secteur.	Analyse des chevauchements entre programmes de différents bailleurs de fonds et du gouvernement	Documents de programmation ; entretien avec les responsables de la programmation des PTFs ; entretiens avec les responsables sectoriels sectoriels au sein des ministères concernés par les secteurs de concentration de la CE
Infrastructures et transport : Aucun cas de double-emploi ou de conflit constaté. Une indication d'inadaptation des études et DAO préparés par le consultant de l'AFD pour l'amélioration du transport fluvial. Les études techniques ont dues être actualisées et reformatés en fonction des contraintes de procédures propres à la CE. Sur base des documents consultés pendant la phase de documentation, il n´y a pas apparemment de double emplois ou des conflits potentiels entre les opérations engagées par la CE et les autres PTF dans le secteur appuis macroéconomiques (bonne gouvernance). Appuis macroéconomiques : De nombreux double-emplois et des conflits latents (Cf. QE2) avec l'AREMIF. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Aucun cas de double-emploi ou de conflit rapporté. Environnement : Aucun cas de double-emploi ou de conflit. Gouvernance : Aucun cas de double-emploi ou de conflit.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
CJ 8.3 Les interventions de la CE ont représenté une valeur ajoutée par rapport aux interventions des seuls États-membres présents en RCA		Coordination, complémentarité
La réplication de l'expérience sectorielle mondiale et continentale de la CE a été faite (sauf pour les PMR), mais n'a pas été un facteur déterminant de réussite des programmes, dans la mesure où il a manqué la prise en compte de l'expérience des États fragiles. Le poids de la CE, comme premier PTF en volume financier, dans un pays « orphelin de l'APD », a été déterminant pour l'adoption aisée des documents de politique sectorielle et la mise en place de certaines réorganisations institutionnelles requises. L'appropriation dans le contexte actuel est très limitée, la dimension d'instabilité politico-militaire prévaut sur toutes autres à Bangui. La dimension de neutralité de la CE, particulièrement par rapport à la France, n'a pas été mobilisée (I 8.3.1). La CE est le seul partenaire de la RCA à avoir entretenu pendant toute la période un dialogue politique avec le gouvernement. Les EM se sont retirés du pays pour la plupart et la France n'intervient pratiquement pas dans le dialogue politique, du moins au niveau de ce qui peut être analysé sur place. La CE n'est donc pas intervenu en appui du dialogue politique porté par les EM mais a été amené à s'y substituer. Les institutions internationales, après s'être longtemps impliquées, sans grand succès, dans le dialogue avec le gouvernement, se sont également retirées après les évènements de 2003-2004 et ne sont revenus qu'en fin de période sous évaluation (I 8.3.2). Les EM n'ayant pas eu sur la période d'interventions significatives, la question de la complémentarité ne se pose pas. Pour le cas de la France, il y a bien eu complémentarité dans le secteur du transport fluvial, qui a bien permis de recouvrir un domaine d'intervention important pour la RCA et qui ne l'aurait pas été sans l'intervention communautaire (I 8.3.3). Aucun cas où la neutralité de l'UE en termes de défense d'intérêts privés de ressortissants des Etats-membres ou d'héritage politique aurait contribué ou permis des avancées n'a été identifié, que se soit avant, pendant ou après les périodes de crise (I 8.3.3).		
Infrastructures et transport : L'expérience transport continentale de la CE a été mobilisée, mais n'a pas été un facteur déterminant de réussite du programme, dans la mesure où il a manqué la prise en compte de l'expérience des États fragiles. Le poids de la CE, comme premier PTF en volume financier dans ce secteur a été déterminant pour l'adoption aisée des documents de politique sectorielle et la mise en place de structures autonomes requises pour la mise en œuvre d'une stratégie d'entretien routier efficace et durable. L'appropriation par l'administration n'a pas été généralisée, mais a progressé tout au long de la période sous revue. Appuis macroéconomiques : L'expérience mondiale de la CE n'a joué aucun rôle en matière d'appui à la réforme des finances publiques de la RCA. Les structures bénéficiaires, les systèmes de gestion opérationnelle des recettes et dépenses, les textes législatifs et règlementaires en vigueur ou en instance d'approbation sont le reflet absolu de l'expérience française. La mise en œuvre du projet AREMIF obéit à la règle (I 8.3.1). PMR : Pas mention de capitalisation sur les bonnes pratiques de la CE ailleurs, pas de dimension dialogue de politique, neutralité ne s'applique pas. Santé : Les interventions de la CE ont été assez classiques et n'ont pas constitué de valeur ajoutée spécifique, si ce n'est leur contribution à une analyse plus précise de la situation sanitaire en périphérie. Environnement : Pas d'autre action dans ce domaine. Gouvernance : Pas d'autre action dans ce domaine.		
I 8.3.1 Les domaines privilégiés d'avantages comparatifs de la CE tels que l'intégration régionale et une expérience mondiale ont été spécifiquement utiles dans le contexte de la RCA membres au niveau global comme pour les interventions sectorielles	Analyse de la place de ces dimensions dans la réponse stratégique de la CE et des Etats-membres	Documents de programmation communautaires ; Documents de programmation des EM ; documents de programmation nationaux ; entretien avec les responsables au sein des différentes structures y compris les responsables nationaux au sein des services gouvernementaux

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Infrastructures et transport : Sur la période, l'expérience mondiale de la CE n'a pas été utilisée car, malgré un contexte de crise structurelle et de situation pré-conflit, une politique extrêmement standardisée a prévalu dans la définition de la logique d'intervention sectorielle. De la même manière, le PST 2 semble coupé de la réalité et se cantonner à un exercice scolaire d'application d'une politique adaptée à de tous autres contextes. La promotion des PME de travaux, pièce initialement importante, a été mise de côté du fait de l'absence de PME et d'enveloppe pour programmer des travaux qui puissent leur être accessibles. S'i la CE jouit d'une expérience internationale elle n'a pas été utilise d'une façon appropriée dans le contexte particulier de la RCA. Appuis macroéconomiques : L'expérience mondiale de la CE n'a joué aucun rôle en matière d'appui à la réforme des finances publiques de la RCA. Les structures bénéficiaires, les systèmes de gestion opérationnelle des recettes et dépenses, les textes législatifs et règlementaires en vigueur ou en instance d'approbation sont le reflet absolu de l'expérience française. La mise en œuvre du projet AREMIF obéit à la règle. PMR : Il n'y a pas de dimension régionale ; les PMR sont un cas où l'expérience mondiale de la CE aurait dû faciliter la conception et la mise en œuvre des projets, et où cela n'a pas été le cas. Les projets ont été mal conçus (par rapport aux procédures FED) et cela a produit l'essentiel des difficultés rencontrées par la suite. Santé : Non spécifiquement apparu. Environnement : Les deux composantes ECOFAC en RCA font partie d'un programme sectoriel pour la conservation des ressources naturelles dans 7 pays en Afrique Centrale. Le concept dans son ensemble date des années 85. Considérant les deux composantes ECOFAC en RCA, leur gestion ressemble à celle de deux projets plus ou moins indépendants. Les domaines privilégiés d'avantage comparatifs ne sont pas visible de manière significative. Gouvernance : Pas d'autre action dans ce domaine.		
I 8.3.2 Le poids politique ou financier de la CE a été déterminant dans le dialogue politique porté par les Etats-membres au niveau global comme pour les interventions sectorielles		Entretiens avec les responsables de la coopération des Ems et avec les responsables centrafricains concernés
La CE est le seul partenaire de la RCA à avoir entretenu pendant toute la période un dialogue politique avec le gouvernement. Les EM se sont retirés du pays pour la plupart et la France n'intervient pratiquement pas dans le dialogue politique, du moins au niveau de ce qui peut être analysé sur place. La CE n'est donc pas intervenu en appui du dialogue politique porté par les EM mais a été amené à s'y substituer. Les institutions internationales, après s'être longtemps impliquées, sans grand succès, dans le dialogue avec le gouvernement, se sont également retirées après les évènements de 2003-2004 et ne sont revenus qu'en fin de période sous évaluation.		
Infrastructures et transport : Le poids de la CE a été déterminant pour boucler financièrement une approche globale du transport fluvial (l'AFD prenant la dimension transport et la CE la dimension équipements portuaires). Le dialogue de politique a été laissé à la seule CE, chef de file des PTF (et pratiquement seul PTF du secteur au niveau global). Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Le poids financier de la CE est particulièrement visible « par défaut » dans la situation actuelle où aucun programme n'est engagé avec le pays : les PTF ont ainsi laissé entendre qu'il était difficile d'ancrer des résultats concrets en l'absence de la masse critique fournie par la Coopération européenne. Environnement : Pas d'autre action dans ce domaine. Gouvernance : Pas d'autre action dans ce domaine.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 8.3.3 La complémentarité des secteurs d'intervention entre la CE et les EM a permis de recouvrir des domaines d'intervention importants pour la RCA et qui ne l'auraient pas été sans l'intervention communautaire.		Entretiens avec les responsables de la coopération des Ems et avec les responsables centrafricains concernés
Les EM n'ayant pas eu sur la période d'interventions significatives, la question de la complémentarité ne se pose pas. Pour le cas de la France, il y a bien eu complémentarité dans le secteur du transport fluvial, qui a bien permis de recouvrir un domaine d'intervention important pour la RCA et qui ne l'aurait pas été sans l'intervention communautaire.		
Infrastructures et transport : en interne au secteur, cet effet de levier n'est pas clair ; une partie des ressources financières de la CE consacrées à l'axe routier aurait pu être réallouée au fluvial sans compromettre l'objectif de désenclavement routier, comme le déroulement effectif du programme l'a montré. Cependant, les facteurs limitant (monopole de la SOCATRAF sur les pousseurs pour le développement du trafic passager, racket des autorités le long du fleuve, ensablement du port de Brazzaville, mauvais fonctionnement de la ligne ferroviaire Brazzaville – Pointe Noire, navigabilité du fleuve) ne sont pas à portée du PIN. Appuis macroéconomiques : Dans le domaine de la réforme des finances publiques, l'absence de plan stratégique de réforme bien défini (cadre logique) a crée plus de chevauchements que de complémentarités entre la CE et la France (Cf. matrice simplifiée des appuis macro économiques des PTF- page 157). PMR : Ne s'applique pas. Santé : Les interventions décentralisées mises en place dans le cadre de l'appui européen ont constitué un acquis notable permettant de fournir une situation précise de la situation sanitaire en périphérie. Environnement : Pas d'autre action dans ce domaine. Gouvernance : Pas d'autre action dans ce domaine.		
I 8.3.4. La neutralité de l'UE en termes de défense d'intérêts privés de ressortissants des Etats-membres ou d'héritage politique a permis des avancées identifiables, notamment pendant les périodes de crise		Entretiens avec les responsables de la coopération des Ems et avec les responsables centrafricains concernés
Une contribution forte à la valeur ajoutée communautaire a été faite dans la gestion de la crise de 2003 et de la sortie de crise. Les procédures mises en œuvre et les actions entreprises sur financement CE ont été clairement issues de l'expérience communautaire acquise dans d'autres pays du continent qui ont été accompagnés par la CE lors de crises politico-militaires. La neutralité de la CE par rapport aux intérêts nationaux des EM a été un avantage comparatif significatif durant ces périodes, notamment par rapport aux actions prises par la France.		
Infrastructures et transport : Aucune avancée sur cette base n'a été identifiée. La CE est pourtant le principal partenaire au dialogue de politique avec les autorités, mais cela apparaît moins lié à une neutralité de la CE qu'aux modes d'actions mis en œuvre depuis 2005. Appuis macroéconomiques : La France et la CE ont participé de façon conjointe à la mise en œuvre d'appuis budgétaires. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Pas identifié Environnement : Pas d'autre action dans ce domaine. Gouvernance : Pas d'autre action dans ce domaine.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

QE9 - Les priorités transversales ont-elles été prises en compte dans la programmation, la préparation et la mise en œuvre des interventions de la Commission ?

Justification et couverture de la question : La RCA, au même titre que les autres pays de l'Afrique Centrale, constitue un enjeu environnemental considérable tant en termes de préservation et d'exploitation durable des forêts et de biodiversité. La pauvreté chronique, l'insécurité, les conflits armés mettent directement l'environnement en danger, d'autant que l'exploitation irrégulière et la contrebande des ressources naturelles (diamants, bois) sont identifiés comme un des facteurs de poursuite des conflits armés, voir une raison de ceux-ci.

Le genre est pour la RCA un autre aspect des dimensions transversales à caractère stratégique. En plus de sa contribution au développement dans des contextes moins critiques, sa prise en compte effective revêt en RCA une importance particulière avec la question du VIH/SIDA et celle de l'impact des violences et des situations de guerre civile. Le VIH/SIDA, avec des taux de prévalence parmi les plus importants du monde est une autre dimension transversale qui s'impose tout particulièrement dans le contexte centrafricain.

Cette question vise donc à mesurer le niveau de prise en compte de ces aspects dans la programmation et la mise en œuvre des activités de la CE en RCA à différents niveaux (international, régional, national, local). Il s'agira aussi d'apprécier dans quelle mesure ces aspects font l'objet d'une attention appropriée dans la stratégie et la manière dont elle se traduit dans les interventions de la CE (importance donnée à ces questions dans la formulation des activités; capacité et incitations à définir, collecter et analyser les indicateurs correspondants; capacité à impliquer les parties prenantes et à définir un cadre de régulation adapté). Enfin, elle prendra en compte les effets non désirés des interventions de la CE dans d'autres secteurs et particulièrement les transports.

CJ 9.1: Tous les projets de la CE ont intégré la dimension environnementale, genre et VIH/SIDA	Transversal

Les dimensions transversales n'ont pas été développées dans les documents de programmation de la CE au-delà des mentions règlementairement obligatoires (sur la base des « templates », cf. I 9.1.1). En terme de mainstreaming, les deux principaux secteurs d'intervention de la CE qui ont été le transport et la santé ont pris en compte respectivement l'environnement et le VIH/SIDA. La dimension genre n'a pas été explicitée, mais est entrée dans les préoccupations de mise en œuvre des projets (par exemple du PMR, cf. I 9.1.2). Sauf dans des approches projets ciblées sur une des dimensions transversales, il n'y a pas de dispositif de suivi des modifications apportées à la dimension genre, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le VIH/SIDA dans les projets/programmes financés par la CE (I 9.1.3). Il n'est donc pas possible d'apprécier la contribution de la CE pendant la période quant à l'avancement de la situation des femmes, de l'environnement ou de la pandémie (I 9.1.4, 5).

Infrastructures et transport : Le projet d'aménagement de l'axe Bangui – fr. Cameroun a fait l'objet d'une étude détaillée d'impact environnemental et social. Un montant a été provisionné pour mettre en œuvre les mesures de mitigation. Le projet n'ayant pas été mis en œuvre sur la période, il n'est pas possible d'apprécier l'effectivité du suivi et de la mitigation des impacts négatifs.

Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas.

PMR : Pas de dimension environnementale dans les projets, du fait de leur nature : microcrédit, équipements des personnes handicapées, production et circuits de commercialisation, services sociaux de base, marchés. Chaque microprojet fait l'objet d'une étude de faisabilité qui passe en revue les dimensions transversales en plus des dimensions techniques et économiques.

Santé : la composante SIDA apparaît dans le programme à travers le volet lutte contre la maladie du programme santé et à travers les interventions du Fonds mondial auquel l'UE (CE+EM) contribue pour plus de 50%.

Environnement : Jusque là les aspects environnementaux n'ont pas été pris en compte par les interventions de la CE en RCA. Les deux composantes du Programme ECOFAC constituent une exception. Mais, par leur antériorité et leur conception, elles sont plutôt basées sur une logique d'intervention plus sectorielle que transversale.

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 9.1.1 Degré de prise en compte dans les documents de programmation des stratégies pour promouvoir la dimension genre, la préservation de l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA.	Identification dans les documents de programmation de niveau national et spécifiques aux projets de référence explicite à cette priorité transversale	Documents de programmation ;
Les dimensions transversales n'ont pas été développées dans les documents de programmation de la CE au-delà des mentions règlementairement obligatoires (sur la base des « templates »).		
Infrastructures et transport : Le projet d'aménagement de l'axe Bangui – fr. Cameroun a fait l'objet d'une étude détaillée d'impact environnemental et social. Un montant a été provisionné pour mettre en œuvre les mesures de mitigation. Le projet n'ayant pas été mis en œuvre sur la période, il n'est pas possible d'apprécier l'effectivité du suivi et de la mitigation des impacts négatifs. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Pas de dimension environnementale dans les projets, du fait de leur nature : microcrédit, équipements des personnes handicapées, production et circuits de commercialisation, services sociaux de base, marchés. Chaque microprojet fait l'objet d'une étude de faisabilité qui passe en revue les dimensions transversales en plus des dimensions techniques et économiques. Santé : L'appui aux politiques de lutte contre le SIDA a été intégré dans le principal programme européen d'appui au secteur santé sur la période (8 ACP/CA 7) qui dans son axe « lutte contre la maladie » prévoyait un volet pour améliorer la sécurité transfusionnelle. Ce programme a par ailleurs appuyé la formulation du Programme National de développement Sanitaire qui intègre la lutte contre les maladies dans son deuxième axe stratégique, parmi lesquelles le SIDA constitue une priorité. Environnement : La dimension environnementale n'a pas été spécifiquement prise en compte avant le 10ème FED (où ce secteur entre dans le cadre de l'approche de la bonne gouvernance). L'idée du programme régional ECOFAC date des années 1985 et peut être considérée comme réaction de la CE à la CDB de Rio en 1992. Le concept est basé sur une étude « des sites critiques d'Afrique Centrale » de 1989 et a été concrétisé pour la RDC dans le contexte du « Programme de Développement de la Région Nord (PDRN) » en 1992. A cette époque, la dimension genre, la préservation de l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA ne jouait pas un rôle important. Le concept dans son ensemble n'a jamais été révisé. Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 9.1.2 Existence de mécanismes spécifiques visant à promouvoir la dimension genre, la préservation de l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA de manière transversale dans les interventions financées par la CE.	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des approches sectorielles, programmes et projets pour identifier les mesures concrètes prises pour intégrer ces priorités transversales	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels
En terme de mainstreaming, les deux principaux secteurs d'intervention de la CE qui ont été le transport et la santé ont pris en compte respectivement l'environnement et le VIH/SIDA. La dimension genre n'a pas été explicitée, mais est entrée dans les préoccupations de mise en œuvre des projets (par exemple du PMR).		
Infrastructures et transport : Le projet d'aménagement de l'axe Bangui – fr. Cameroun a fait l'objet d'une étude détaillée d'impact environnemental et social. Un montant a été provisionné pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : cf. I 9.1.1		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Santé : la ligne budgétaire thématique, « Maladies liées à la pauvreté (Sida, Tuberculose, Paludisme) » constitue un mécanisme spécifique permettant des interventions transversales sur le VIH. Déconcentrée à partir de 2005, elle a permis le lancement du Centre de Traitement Ambulatoire des Personnes vivant avec le VIH mis en œuvre par la Croix Rouge Française. Parallèlement à la prise en charge strictement médicale, le centre propose un accompagnement social avec le soutien de la Croix Rouge centrafricaine (apports nutritionnels, cellule d'écoute). Le projet vise dans une deuxième phase à servir de centre de référence pour documenter les cas de résistances aux tri-thérapies rencontrés localement. A l'expiration du contrat en cours (décembre 2008), le Centre devrait bénéficier d'un financement du fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui bénéficie depuis 2007 de la totalité des crédits apportés sur cette ligne thématique. Environnement : Ce genre de mécanismes spécifiques existe que dans le contexte des deux composantes ECOFAC, mais pas de manière transversale. Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 9.1.3 Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la dimension genre, la préservation de l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA dans les projets/programmes financés par la CE.	Analyse des dispositifs internes et externes de suivi et évaluation	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ;
Sauf dans des approches projets ciblées sur une des dimensions transversales, il n'y a pas de dispositif de suivi des modifications apportées à la dimension genre, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le VIH/SIDA dans les projets/programmes financés par la CE.		
Infrastructures et transport : L'étude d'impact comporte un PGE qui liste des indicateurs de suivi. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : cf. I 9.1.1 Santé : La prévalence du VIH/SIDA fait partie des indicateurs sectoriels importants. Environnement : L'étude ECOFAC d'impact socio-économique de l'année 2005 ne mentionne pas ces aspects. Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 9.1.4 Évolution des indicateurs liés aux questions de dimension genre, de préservation de l'environnement et de lutte contre le VIH/SIDA.	Analyse statistiques, mise en correspondance sommaire chronologique avec les interventions de la CE sur la base d'appréciation des parties prenantes	Statistiques nationales ; Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretien avec les représentants de la société civile ;
Infrastructures et transport : Le projet n'a pas encore été mis en œuvre, ce qui ne permet pas de disposer d'indicateurs et d'évaluer leur évolution Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Dans la mise en œuvre, le suivi s'est focalisé sur la dimension technique et économique, selon la nature du projet. Le programme ayant mal démarré, la mise en œuvre des projets s'est faite sous pression, avec un impératif de décaissement. Les dimensions transversales ne peuvent intervenir dans un contexte aussi contraignant. Santé : ces indicateurs n'ont pas été mesurés dans le cadre du suivi du programme (cf. I.9.1.3). Environnement : Une évolution des indicateurs liés aux questions de dimension genre, de préservation de l'environnement et de lutte contre le VIH/SIDA par écrit n'est pas disponible. Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 9.1.5 Éléments indiquant la compensation d'impacts négatifs en termes de dimension genre, de préservation de l'environnement et de lutte contre le VIH/SIDA dans les interventions de la CE.	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des projets ayant un impact direct sur l'environnement naturel et social (construction d'infrastructures en particulier) pour identifier les mesures concrètes prises pour compenser les impacts négatifs	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels au ministère
Infrastructures et transport : Le projet n'a pas encore été mis en œuvre mais tous les éléments mentionnés dans l'indicateur ont été intégrés dans la conception du projet, par le biais d'études environnementale et sociales Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Cf. I 9.1.4 Santé : Pas d'informations à ce niveau Environnement : Pas d'informations à ce niveau. Gouvernance : Pas d'informations à ce niveau.		
CJ 9.2: Les effets non désirés des projets sectoriels de la CE, et singulièrement les projets de réhabilitation de routes, ont été réduits par des mesures ciblées de protection des femmes, de mitigation ou de compensation des risques environnementaux et de limitation des facteurs de risques de la propagation du VIH/SIDA		Transversal
Le fait que les principaux projets d'infrastructure n'aient pas pu être mis en œuvre pendant la période sous revue ne permet pas d'apprécier l'effet de l'anticipation des impacts non désirés sur ceux-ci.		
Infrastructures et transport : Le projet n'a pas encore été mis en œuvre, il n'est donc pas possible d'analyser l'existence d'effets non prévus ; les effets non désirés mais prévisibles ont fait l'objet d'une étude environnementale et sociale. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Ne s'applique pas. Santé : Certains interlocuteurs déplorent le relatif effet d'éviction des interventions SIDA par rapport aux autres interventions. Mais l'ampleur de la pandémie dans le pays (prévalence de 16% des femmes de 15 à 49 ans à Bangui) justifie à elle seule, une intervention massive et concertée des partenaires techniques et financiers. Environnement : Pas d'informations à ce niveau. Gouvernance : Pas d'informations à ce niveau.		
I 9.2.1 Existence d'études d'impact environnementale et social couvrant les dimensions environnement, genre et VIH/SIDA, y compris les plans d'action dédiés et un plan de gestion de l'environnement destinés aux entreprises	Identification dans les documents communautaire des éléments standards de prise en compte des effets non désirés	Documents de projet, rapport d'AT, études d'impact
Infrastructures et transport : les études ont été réalisées. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Les études sont réalisées pour chacun des sous-projets.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Santé : pas d'étude d'impact connue dans le cadre du programme santé Environnement : Les études socio-économiques ne contiennent pas les aspects, mentionnés ci-dessus. Gouvernance : Pas d'informations à ce niveau.		
I 9.2.2 Existence et effectivité des mécanismes de suivi des plans d'action genre et VIH/SIDA et de gestion de l'environnement lors des travaux de réhabilitation des routes et pistes forestières	Analyse institutionnelle	Documents de projet, rapport d'AT, études d'impact; entretiens avec les responsables sectoriels
Le projet de désenclavement n'a pas encore été mis en œuvre et les mécanismes de suivi ne sont pas en place. Ils ont été probablement prévus dans les études, ce qui sera vérifié pendant la mission de terrain. Pour la principale liaison réalisée pendant la période, Bambari – Bria, est une réhabilitation de route en terre. Ce type de travaux ne requiert pas de plan d'action environnemental. Les travaux ont été réalisés par l'ONM sans prise en compte des dimensions genre ou VIH/SIDA. La nécessité de cette prise en compte est questionnable pour des travaux mécanisés de relativement courte durée qui ne mobilisent pas de main d'œuvre en dehors du personnel de l'Office.		
I 9.2.3 Existence d'effets non désirés	Inventaire	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ; visites de terrain
Infrastructures et transport : Le projet n'a pas encore été mis en œuvre. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Pas d'informations à ce niveau. Santé : Le SIDA bénéficie de financements importants en comparaison avec les fonds mobilisés sur le reste des problématiques sanitaires au risque de faire apparaître les inconvénients des programmes dits « verticaux » (ne traitant qu'une problématique à la fois) Environnement : Pas d'informations à ce niveau. Gouvernance : Pas d'informations à ce niveau.		
CJ 9.3: Les interventions de la CE ont été conçues et mises en œuvre avec la préoccupation de limiter les effets des perturbations prévisibles liées à la situation politique, à la période de conflit et aux faiblesses des forces de l'ordre et de la justice sur l'environnement, les femmes et la propagation du VIH/SIDA	Transversal	
La situation politique a profondément perturbé le déroulement des projets et en a limité fortement les effets sur les bénéficiaires. Le maintien d'une crise politico-militaire latente continue à avoir les mêmes effets, avec des risques importants de crises et de violences (I 9.3.1). Les effets des périodes de conflits sont avérés sur tous les secteurs de l'économie et de la société, et tout particulièrement les femmes. L'environnement est encore soumis à des pressions (braconnage, déforestation) qui accentuent sa dégradation. Le maintien sur l'ensemble du territoire de bandes armées, de brigandage et d'actions militaires limitées sont des facteurs de propagation du VIH/SIDA (I 9.3.2). Sauf pour les PMR qui ont été une réponse implicite, les interventions de la CE n'ont pas intégré les perturbations prévisibles liées à la situation politique, à la période de conflit et aux faiblesses des forces de l'ordre et de la justice sur l'environnement, les femmes et la propagation du VIH/SIDA avant 2006. Cette stratégie de réponse n'a pas été structurelle, mais plutôt une approche en termes d'atténuation des effets sur les populations. Le 10ème FED s'inscrit plus dans une approche structurelle, sur la base de la variété des facteurs de crise (I 9.3.3).		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Sur la base de constats empiriques diffus, la seule intervention de la CE à avoir eu un impact ponctuel et localisé sur les femmes et la propagation du VIH/SIDA est la FOMUC. ECOFAC a également joué un rôle du même ordre pour l'environnement, en s'inscrivant d'ailleurs dans une logique de confrontation (I 9.3.4). La contribution des interventions de la CE à l'amélioration du degré et des modalités de prise en compte de l'environnement, de la dimension genre et de la lutte contre le VIH/SIDA par le gouvernement n'a pas pu être identifiée. L'état de l'administration ne laisse pas envisager une capacité à prendre en charge ce type de préoccupation (I 9.3.5).		
Infrastructures et transport : Aucune mesure de cette nature. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Le programme, à l'époque où il a été conçu, constituait la réponse « standard » de la CE aux situations de forte dégradation de la capacité de l'Etat a assumé ses fonctions d'accès aux services publics et d'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et de création d'activités génératrices de revenus. Ce type de programme permet de contourner l'administration. Les perturbations liées à la situation politique, à la période de conflit et aux faiblesses des forces de l'ordre et de la justice sur l'environnement, les femmes et la propagation du VIH/SIDA étaient considérées, mais de manière très implicite, ce qui se justifie pour la période considérée, où l'Etat, même défaillant, exigeait que soit reconnue sa légitimité. Santé : La conception des interventions n'a pas spécifiquement intégré. Environnement : Les interventions de la CE dans ce secteur n'ont pas pris en considération les aspects mentionnés ci-dessus. Gouvernance : Les interventions de ce type et caractère ne se réaliseront pas avant l'année 2009.		
I 9.3.1 Existence de perturbations liées à la situation politique dans le déroulement des projets ou dans l'importance des effets obtenus	Inventaire et analyse typologique	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables des projets (CE, gouvernement, AT); Rapports d'activité, de monitoring et d'évaluation ; visites
La situation politique a profondément perturbé le déroulement des projets et en a limité fortement les effets sur les bénéficiaires. Le maintien d'une crise politico-militaire latente continue à avoir les mêmes effets, avec des risques importants de crises et de violences particulièrement ressenties dans la mise en œuvre du projet santé.		
Infrastructures et transport : La suspension de la coopération est la principale perturbation du déroulement du projet de désenclavement. La crise politico-militaire a nécessairement bloqué le bon fonctionnement de l'administration, mais cette analyse n'est pas reprise par les parties prenantes. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : La mise en œuvre des projets est intervenue après la crise. Seule la désorganisation et le renchérissement des matériaux, qui peuvent être vu comme une conséquence des troubles, pénalisent le projet. Santé : les interventions dans le domaine de la santé n'ont pas été concernées par la suspension de l'aide décidée en 2003 au titre de l'Article 96 et n'ont été interrompues qu'un peu plus d'un mois entre mars et fin avril 2003. Pourtant elles ont été fortement perturbées par des agressions personnelles et matérielles précisées succinctement dans le tableau suivant : *Rappel des événements au niveau national* *Au niveau du projet Conséquences sur l'efficience du projet* 21 mois arriérés de salaires sur la période 1993-2003 28 mars 2000 : signature de la Convention de financement Octobre 2000 démarrage de la CF Lancement le 29 septembre 2000 de l'A/O pour l'AT, contrat attribué le 27 décembre 2000.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires

28 mai 2001 : 1ère tentative de coup d'Etat

25 novembre 2001 : 2ème tentative de coup d'Etat 25 mai : 1ère visite sur le terrain interrompue par la tentative de coup d'Etat.

31 juillet 2001 : remise du rapport de démarrage

4 districts sont proposés pour un appui direct au lieu des 2 initialement prévus dans 2 régions sanitaires, Lobaye, Kémo, (RS1) Mambéré Kadéï, Nana Mambéré (RS2) couvrant 23% de la population centrafricaine. Quatre autres districts bénéficieront également d'un appui indirect par des ONG

Novembre 2001, Nouveaux troubles civils et militaires, empêchant le travail pendant quelques jours à Bangui, et annulant les déplacements en périphérie pour quelques semaines. 19 mars 2001 début des prestations.

du 28 mai au 8 juin Interruption des activités : combats armés à Bangui, couvre feu, routes peu sures, attaques nocturnes.

l'un des AT le Dr Aboubacrine Maïga, est pris en otage par des mutins qui ont pillé ses biens personnels et volé son ordinateur contenant des documents liés au projet. Le Dr Maïga démissionnera en novembre.

25 octobre 2002 : 3ème tentative de coup d'Etat : 80.000 réfugiés de l'ethnie des Yacoma ont fui Bangui pour des raisons de sécurité Janvier 2002 Remaniement de l'équipe d'AT, l'ancien coordonnateur est affecté en périphérie

Avril 2002 : formation de l'équipe d'assistants techniques de la CASFED aux procédures du FED (NBSM un an après le démarrage du projet !)

Remplacement de l'homologue du coordonnateur CASFED Impossibilité de sortir du 25 octobre à la mi-décembre.

Pillages dans le Kémo et vol de l'équipement de la cellule de Sibut

Décision du comité de pilotage de suspendre l'appui à la Kemo pendant six mois.

Le climat d'insécurité empêche la réalisation des activités prévues dans les préfectures de la Mambéré Kadéi et de la Sangha Mbaéré

15 mars 2003, renversement du Président Ange F. Patasse par le Général Bozizé

12 juin 2003 Consultations ouvertes entre la RCA et l'UE au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou :

Suspension partielle de la coopération : maintien de la coopération existante dans les domaines sociaux notamment la santé et l'appui direct à la population
Février 2003 le Ministre de la Santé Publique et de la Population demande au Projet de mener une intervention de revitalisation dans les préfectures d'appui indirect pour une durée de trois mois en attendant qu'une amélioration de la situation permette la mise en œuvre des activités prévues dans les Plans de Développement Sanitaires dans ces préfectures.

Mai 2003, redémarrage du projet dans une villa louée dans un quartier sécurisé

Le projet est pillé, les locaux inutilisables : coût estimé : 76 MFCFA.

Pillage des biens personnels de l'AT à Bangui. Evacuation du coordonnateur jusqu'au 26 avril et du responsable appui Lobaye jusqu'au 18 mai. Les activités dans la Mambere Kadei et la Sangha Mbaere, moins affectées par le coup d'Etat, sont maintenues.

Environnement : D'une vue globale, le braconnage n'a pas diminué de manière significative. D'un côté, des groupes armés de braconniers soudanais attaquent, sans

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
que le projet ne dispose d'aucune mesure de défense. De l'autre côté, le braconnage est fortement apprécié par les forces armées du pays, la police et les militaires. Par manque de présence de forces de l'ordre (ou/et d'absence de leur bonne volonté) les animaux victimes de braconnage se vendent en public, en plein jour, au bord de la route et même directement en face de l'entrée à la résidence du président (marché PK 12 de Bangui). Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau		
I 9.3.2 Existence d'effets des périodes de conflit sur l'environnement, les femmes et la propagation du VIH/SIDA	Inventaire et analyse typologique, essai de quantification pour la période	Entretien avec les responsables des projets, les ONG (nationales et internationales) environnement et le ministère ; études de cas
Les effets des périodes de conflits sont avérés sur tous les secteurs de l'économie et de la société, et tout particulièrement les femmes. L'environnement est encore soumis à des pressions (braconnage, déforestation) qui accentuent sa dégradation. Le maintien sur l'ensemble du territoire de bandes armées, de brigandage et d'actions militaires limitées sont des facteurs de propagation du VIH/SIDA.		
Infrastructures et transport : Aucune information de cette nature pour ce secteur. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Cf. I 9.3.1 Santé : Effets indiscutables en particulier en direction des femmes victimes de violences, mais aucune mesure fiable pour l'instant. Environnement : voir I 9.3.1 Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 9.3.3 Existence et importance des modifications apportées aux modalités de mise en œuvre des projets de la CE pour prendre en compte les effets de la situation politique et de la période de conflit	Identification et quantification des affectations budgétaires en % ; évolution sur la période	Documents de programmation ; liste des projets communautaires ; Rapports d'activité, de monitoring et d'évaluation ; Entretien avec les responsables des projets, les ONG (nationales et internationales) environnement et le ministère
Sauf pour les PMR qui ont été une réponse implicite, les interventions de la CE n'ont pas intégré les perturbations prévisibles liées à la situation politique, à la période de conflit et aux faiblesses des forces de l'ordre et de la justice sur l'environnement, les femmes et la propagation du VIH/SIDA avant 2006. Cette stratégie de réponse n'a pas été structurelle, mais plutôt une approche en termes d'atténuation des effets sur les populations. Le 10ème FED s'inscrit plus dans une approche structurelle, sur la base de la variété des facteurs de crise.		
Infrastructures et transport : Pas de modification. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Pas de modification. Santé : (cf. I.5.1) ; Le recours aux appuis indirects dans le cadre du programme Santé 8ème FED a apporté une certaine souplesse d'intervention liée à la faible durée des contrats passés, dont l'objet pouvait être modifié au gré des événements : Deux contrats différents ont ainsi été signés avec COOPI et OXFAM Québec en l'espace d'un an: Coopi et Oxfam ont d'abord été chargées sur financement FED d'un volet de retour des réfugiés. Puis COOPI, OXFAM ont exécuté en 2003 des contrats pour la relance des activités sanitaires dans une phase de post-urgence. Enfin les projets de revitalisation des Formations sanitaires ont été réactualisés dans les préfectures d'appui indirect, avec OXFAM QUEBEC pour la Basse Kotto et le Mbomou, et avec COOPI pour la Vakaga et Bamingui Bangoran. Environnement : Ces dimensions ne sont pas mentionnées.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		
I 9.3.4 Existence et importance de l'atténuation des effets des risques qui ont pesé sur l'environnement, les femmes et la propagation du VIH/SIDA du fait de la situation sécuritaire qui peuvent être attribués aux mesures prises par la CE	Inventaire	Documents de programmation ; liste des projets communautaires ; Rapports d'activité, de monitoring et d'évaluation ; Entretien avec les responsables des projets, les ONG (nationales et internationales) environnement et le ministère
Sur la base de constats empiriques diffus, la seule intervention de la CE à avoir eu un impact ponctuel et localisé sur les femmes et la propagation du VIH/SIDA est la FOMUC. ECOFAC a également joué un rôle du même ordre pour l'environnement, en s'inscrivant d'ailleurs dans une logique de confrontation.		
Infrastructures et transport : Pas de mesure d'atténuation à analyser. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Pas de mesure d'atténuation à analyser. Santé : Pas de mesure d'atténuation à analyser. Environnement : Absence totale de toute structure d'ordre dans le nord-est du pays. Le personnel cadre ECOFAC a décrit la situation comme cela : « La force de l'ordre du nord c'est ECOFAC ». Gouvernance : Pas d'information de cette nature.		
CJ 9.4: Les interventions de la CE ont contribué à améliorer le degré et les modalités de prise en compte de l'environnement, de la dimension genre et de la lutte contre le VIH/SIDA par le gouvernement.	Transversal	
La contribution des interventions de la CE à l'amélioration du degré et des modalités de prise en compte de l'environnement, de la dimension genre et de la lutte contre le VIH/SIDA par le gouvernement n'a pas pu être identifiée. L'état de l'administration ne laisse pas envisager une capacité à prendre en charge ce type de préoccupation.		
Infrastructures et transport : Aucune indication dans ce sens, que se soit à l'occasion des entretiens ou en analysant l'organigramme du ministère. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Aucun lien n'a pu être établi. Santé : Aucun lien n'a pu être établi. Environnement : Le point névralgique constitue la faiblesse du partenariat avec les structures étatiques dû au manque de moyens (groupes très armés de braconniers soudanais), mais aussi dû au manque de bonne volonté (fondement juridique sous forme d'arrêté seulement, mais depuis 16 ans pas d'ancrage dans la loi. Vente incontrôlée des viandes de brousse à n'importe quel endroit). Gouvernance : Aucun lien n'a pu être établi.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 9.4.1 Mise en place effective de mécanismes spécifiques visant à intégrer l'environnement dans les actions de l'administration au-delà des projets explicitement ciblé sur l'environnement Programme Régional d'Appui a l'Environnement en Afrique Centrale (ECOFAC).	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des approches sectorielles, programmes et projets pour identifier les mesures concrètes prises pour intégrer cette priorité transversale	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels
Infrastructures et transport : Pas de mécanisme identifié. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Pas de mécanisme identifié. Santé : Une concertation s'est mise en place en 2002 entre la Cellule Santé chargée de la mise ne œuvre du programme 8ème FED, le projet ECOFAC et COOPI, avec notamment le projet d'installer la base COOPI à Manovo et de mettre en place une collaboration. Environnement : Pas de mécanisme identifié. Gouvernance : Pas de mécanisme identifié.		
I 9.4.2 Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la protection de l'environnement et d'un dispositif durable d'actualisation au sein de l'administration.	Analyse des dispositifs internes et externes de suivi et évaluation des projets et de la stratégie sectorielle	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ;
Infrastructures et transport : Absence d'indicateur et de suivi. Appuis macroéconomiques : Ne s'applique pas. PMR : Absence d'indicateur et de suivi. Santé : Absence d'indicateur et de suivi. Environnement : Absence d'indicateur et de suivi. Gouvernance : Pas de dimension à ce niveau.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
QE10 - Dans un contexte d'instabilité chronique, l'approche communautaire, notamment relative à l'État de droit et la bonne gouvernance, a t'elle intégré de manière anticipée des dimensions de prévention des conflits et de LRRD dans la programmation et la mise en œuvre de ses programmes ?		
Justification et couverture de la question : L'instabilité du contexte régional et de la RCA elle-même rend obligatoire une adaptation de la démarche usuelle de conception et de mise en œuvre des interventions communautaires. La CE a-t-elle su ou pu mettre en place préventivement (8 et 9ème FED) des actions qui ont effectivement (i) eu un impact sur le déclenchement des conflits, (ii) limiter leurs effets sur les populations, ou (iii) accélérer une transition durable vers la stabilité et un État de droit ? La déstructuration de l'économie et de l'administration induite par les conflits implique une phase de transition. Cette dynamique de transition (LRRD) a fait l'objet de diverses initiatives, communications et capitalisations de la CE (AIDCO et ECHO). Dans ce domaine d'intervention, la coordination avec les autres PTF est encore plus stratégique que pour les activités de développement et les acteurs ne sont pas nécessairement les mêmes (OCHA, UNHCR, ONG internationales humanitaires et urgentistes, etc.). *Cette question vise également à analyser l'étendue de la prise en compte de cette dynamique et les enseignements qu'il est possible de tirer de l'expérience centrafricaine, dans la mesure du possible au regard de programmes LRRD engagés dans les pays voisins (RDC).*		
CJ 10.1: La dimension prévention des conflits et LRRD en RCA a-elle fait l'objet d'études ou d'analyses publiées spécifiques de la part de la CE et des autres PTF ?		Transversal
Il n'y a pas eu pendant la période sous revue d'études préalables analysant des mesures de prévention des conflits ou/et de l'approche LRRD (I 10.1.1). Les documents PIN/DSP du 8ème et du 9ème FED ne prennent pas position ni n'évoquent les questions de « prévention de conflits » et de LRRD. La notion même de « LRRD » ne fait pas partie des PIN/DSP du 8ème et du 9ème FED. Il n'y a pas eu de projets LRRD ou spécifiquement ciblés sur la prévention des conflits (I 10.1.3). Des appuis budgétaires ciblés ont été utilisés avec succès pour apaiser temporairement des revendications salariales (fonction publiques) et catégorielles (cotonculteurs) victimes de défaillances financières de l'Etat, mais sans s'inscrire dans une logique structurelle (reprise de arriérés par la suite). Un addendum au 9ème FED a été introduit suite à la revue mi-parcours pour flexibiliser des ressources pour la prise en compte, dans le contexte, des « besoins d'urgence humanitaire » (I 10.1.2). Pour la première fois le PIN du 10ème FED mentionne un appui de « l'aide-projet » dans un pays « en situation de post-conflit », auquel « pourra être fait appel à titre transitoire par des procédures de type LRRD via la société civile conformément aux articles 72 et 73 de l'accord de Cotonou ». Une logique d'intervention multisectorielle, permettant une intégration d'approches spécifiques au contexte d'instabilité (DDR, réduction des conflits, LRRD, etc.) et des priorités transversales est mentionnée dans les documents de programmation du 10ème FED, sans toutefois faire l'objet d'un développement qui donne des garanties de viabilité et d'opérationnalité. Il n'est pas notamment proposé d'indicateurs spécifiques (I 10.1.4). Le DSP a défini le principe, et une étude de faisabilité dont le démarrage est programmé à la fin de l'année 2008 doit en préciser la mise en œuvre.		
I 10.1.1 Existence d'études préalables spécifiques RCA au sein de la CE ou en association avec la CE	Identification dans les documents de programmation de niveau national et spécifiques aux projets de référence explicite à cette priorité transversale	Documents de programmation ;
La documentation disponible sur la base de données CRIS de la CE est fortement incomplète et lacunaire en ce qui concerne la RCA. Cette documentation ne contient pas d'indications concernant l'existence d'études préalables analysant des mesures de prévention des conflits ou/et de l'approche LRRD dans le passé. De plus, lors de la visite de terrain, des études pareilles n'étaient pas retrouvables.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 10.1.2 Existence d'une programmation spécifique ou d'un addendum au DSP relatif à ces questions avant / pendant / après la suspension de la coopération	Analyse des procédures de préparation et d'exécution des approches sectorielles, programmes pour identifier les mesures prises pour intégrer cette priorité transversale	Documents de programmation ; entretiens avec les responsables en Délégation ; Rapports de faisabilité ; documents-programmes sectoriels ; entretiens avec les responsables sectoriels
Les documents PIN/DSP du 8ème et du 9ème FED ne comprennent pas de déclarations relatives aux questions « prévention de conflits » et LRRD. Depuis 1996, la CE a adopté le concept « Linking Relief, Rehabilitation and Development », LRRD d'une manière de plus en plus précise et concrète. Mais le terme « LRRD » ne fait pas partie des PIN/DSP du 8ème et du 9ème FED. L'addendum du 9ème FED, établi suite à la revue à mi-parcours, a réduit l'enveloppe B de 10 millions Euro pour disposer d'une réserve « pour faire face aux éventuels besoins d'urgence humanitaire en 2007 ». Cette réduction reste aussi valable dans le second addendum après la revue de fin de parcours. A moyen terme, il est prévu de transférer les dégagements réalisés sous l'enveloppe B « à la réserve du développement à long terme », mais qui ne sera pas programmé de manière détaillé avant 2009 sous le 10ème FED. Les augmentations de l'enveloppe A ont d'abord été prévues pour le secteur du transport et, beaucoup moins, pour l'appui macro-économique. Le PIN du 10ème FED mentionne pour la première fois un appui de « l'aide-projet » dans un pays « en situation de post-conflit », auquel « pourra être fait appel à titre transitoire par des procédures de type LRRD via la société civile conformément aux articles 72 et 73 de l'accord de Cotonou » (voir chapitres 1.4 et 1.7 du PIN du 10ème FED). En analysant les domaines d'intervention des différents PIN/DSP du 7ème jusqu'au 10ème FED, force est de constater que l'appui de la CE se limitait longtemps au domaine du « désenclavement intérieur et extérieur » du pays, donc à l'aspect « transport », suivi par le secteur macroéconomie. La deuxième tranche du 8ème FED n'a même pas été attribuée. Cette proposition avait reposé sur les faibles capacités d'absorption du pays. Une logique d'intervention multisectorielle, permettant une intégration signifiante des aspects transversaux (genre, environnement, réduction des conflits, LRRD etc.) ne ressort donc que partiellement des documents de programmation du 10ème FED. Mais cela est encore loin d'une stratégie programmatique.		
I 10.1.3 Existence de projets/programmes spécifiquement liés ou adaptés à une approche prévention du conflit ou LRRD	Analyse des procédures de préparation des projets pour identifier les mesures concrètes prises pour intégrer cette dimension	Documents de préparation des projets, notes de dossier ; liste des projets communautaires ; entretien avec des responsables de projets susceptibles d'avoir une composante LRRD
Sur la base de la documentation disponible et des entretiens pendant la visite de terrain, on peut dire qu'il n'y a pas eu de projets ou de programmes, financés par la CE en RCA, spécifiquement liés ou adaptés à une approche prévention des conflits ou/et LRRD pendant la période sous revue. A partir du 10ème FED (document encore à signer) l'appui de la CE se concentrera (au plus tôt à partir de printemps 2009) sur les pôles de développement (voir carte des pôles de développement en annexe). Ces pôles de développement (PDD) consistent en une approche de développement intégré multisectoriel sur un nombre limité de centres urbains secondaires et de leur région environnante. Un PDD prioritaire du programme actuel FED doit avoir une forte densité de population, un taux de pauvreté élevé, un potentiel économique durable et une sécurité suffisante pour toute activité socio-économique.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 10.1.4 Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la LRRD/prévention des conflits dans les projets/programmes financés par la CE.	Analyse des dispositifs internes et externes de suivi et évaluation	Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretiens avec les responsables des projets ;
Le PIN/DSP du 8ème FED comporte un seul secteur de concentration : l'appui à la politique sectorielle des transports. Les indicateurs de réalisation, mentionnés en annexe 2 du PIN ne concernent que quatre sous-secteurs du domaine « transport ». L'annexe 2 du PIN du 9ème FED inclut les indicateurs de performance, liés aux secteurs « gestion économique et financière » et à la santé. L'ensemble des indicateurs, liés à la gestion économique ainsi qu'à la santé ont surtout un caractère quantitatif/statistique. Des indicateurs concernant la « LRRD "ou la prévention de conflits ne sont pas mentionnés. Hormis « le maintien de la paix civile et le rétablissement de la stabilité régionale » aucune des hypothèses critiques n'est évoquée. Bien que le PIN du 9ème FED mentionne à sa fin que « d'autres actions pourront être financés dans le domaine de la bonne gouvernance, l'Etat de droit, la démocratie, la justice ou les droits de l'Homme », on ne trouve pas d'indicateurs liés à ces volets dans le document.		
I 10.1.5 Évolution des indicateurs liés à la prévention des conflits et la LRRD	Analyse statistiques, mise en correspondance sommaire chronologique avec les interventions de la CE sur la base d'appréciation des parties prenantes	Statistiques nationales ; Documents de monitoring et d'évaluation des projets ; entretien avec les représentants de la société civile ;
Les indicateurs de réalisation, mentionnés en annexe 2 du PIN du 8ème FED (1997 à 2001), ne concernent que le domaine « transport ». Le document ne comporte pas d'indicateurs évolués, ni d'indicateurs en général, ni d'autres qui sont liés à la prévention des conflits ou à « LRRD ». De plus, l'annexe 2 du PIN du 9ème FED ne comporte pas d'indicateurs évolués, liés à la prévention des conflits et LRRD.		
CJ 10.2 : Le contenu ou les modalités de mise en œuvre des programmes et projets programmés ont été modifiés pour tenir compte de la situation politique et du résultat des études précitées		Transversal
On n'a pas pu identifier des liens clairs et explicites qui font preuve d'une réaction concrète de la CE vis-à-vis des aspects « prévention des conflits » et « LRRD » (I 10.2.1) que se soit au niveau de la programmation, de la conception des projets (cadre logiques » ou des recommandations des rapports de monitoring. Aucun changement du cadre logique des projets sectoriels « transports » et « santé » ou un ajout de composantes « prévention des conflits » ou « LRRD » n'a été mis en œuvre (I 10.2.2, 3). De manière générale, on pourrait dire que l'ensemble des projets, financés par la CE dans le passé, a été beaucoup plus menacé par les déficits en planification et par les faibles capacités de leur personnel et des parties prenantes, que par les conflits violents (1 10.2.3). Il faut souligner l'impact positif du soutien de l'UE à la FOMUC (Force Multinationale en Centrafrique) et les efforts de restitution et d'une réinstallation des gouvernements locaux ainsi que des services étatiques essentiels (éducation de base et santé) le long des axes des pôles de développement comme contribution à la stratégie « LRRD ». Pour la première partie de l'année 2009, la CE a programmé la première tranche d'un volet total de 5 M€ (enveloppe B du 10ème FED) qui rentre dans son volet "sécurité alimentaire". Du côté d'ECHO, il est souhaitable que ces nouveaux projets sous le titre de "sécurité alimentaire" de la CE puissent entre autre être exécutés par les ONG partenaires internationales avec lesquelles ECHO a déjà collaboré jusque là. Du fait de la légère amélioration de la situation sécuritaire en RCA en 2007, une proche collaboration en termes de « LRRD » est accordée entre la DCE, ECHO, les acteurs non étatiques et de la société civile. Pourtant, la réalisation comprendrait au moins deux problèmes principaux : (i) « Les humanitaires » sont peu capables de répondre de manière adéquate, qualifiée et continue aux défis de la réhabilitation et donc à un développement durable, et (ii) certaines réserves demeurent vis-à-vis des procédures lourdes de la CE et d'autres PTF du secteur « développement », qui s'avèrent		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
peu ou pas compatibles avec les capacités (et la volonté d'indépendance) des ONG internationales humanitaires. La stabilité en RCA est considérée comme très relative et hautement fragile. Une intervention tardive risquerait de contribuer à une nouvelle escalade de la crise permanente.		
La RCA est un pays vaste (623 000 km²) et très peu peuplé, avec seulement 5 habitants par km². Par manque d'infrastructure, l'Etat est incapable de contrôler son territoire et de grandes parties du pays sont isolées depuis longtemps du reste du pays. Les frontières avec les pays voisins, en particulier avec le Tchad, le Soudan et avec la R. D. du Congo, ne sont pas protégées. Les phénomènes de conflits sont d'abord liés (i) au banditisme de la 'Zaraguina' le long des routes principales à l'intérieur du pays (ii) aux groupes de braconniers soudanais armés dans le nord-est du pays (iii) aux groupes rebelles armés au centre du pays et (iv) aux militaires mal payés. La stratégie de la CE (et entre-temps aussi du gouvernement) vise actuellement un développement des pôles de développement, situés par conséquent à l'intérieur du pays. Jusqu'à l'heure actuelle, la DG ECHO a entre autre déjà orienté ses activités le long des pôles de développement pour arriver à une complémentarité et des effets synergétiques avec les efforts de la DG Développement à l'avenir. Un échange intensifié d'expériences et d'idées dans les domaines de la « prévention des conflits » et « LRRD » entre ECHO, la DCE et d'autres acteurs non étatiques existe depuis 2007. En 2000, seule l'ONG internationale COOPI était présente en RCA. Pendant l'année 2007, la situation en RCA s'est relativement stabilisée, le nombre d'ONG internationales augmente et une trentaine d'ONG internationales sont formellement enregistrées. En décembre 2007, le programme ECHO en RCA a disposé d'un budget total de 8 millions d'Euros et collabore avec un ensemble de 13 partenaires exécutants, parmi eux ACTED, CICR, COOPI, MSF, Première Urgence, Solidarité, Triangle, UNICEF, exécutant des projets post-urgence. Le programme ECHO a été d'abord géré de Kinshasa avant de s'installer dans l'ancien bâtiment de la DCE à Bangui en 2007. Dans l'ensemble, les relations entre la DCE en RCA et ECHO sont considérées comme excellentes.		
I 10.2.1 Existence ou ajout de composantes ou d'une démarche spécifique « prévention des conflits » ou « LRRD » dans les programmes ou projets dans le domaine de la gouvernance	Identification dans les documents de projet de composantes spécifiques visant à répondre à des objectifs de prévention des conflits et de LRRD	Documents de programmation et contractuels ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ; RAC
Les TdR de l'évaluation stratégie pays en RCA mentionnent clairement que les réalisations des projets, financés par ECHO, ne font pas partie de l'évaluation stratégie pays. Mais, les liens thématiques entre les projets FED et ECHO et leurs interrelations sont évidents et doivent être pris en considération. Depuis 1996, des troubles politiques continus ont empêché l'instruction de nouveaux projets. Entre mars 2003 jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel en mai 2005, l'aide communautaire a été quasiment suspendue et la coopération européenne se limitait à quelques petits programmes à caractère social. Pendant cette période, toute planification conceptuelle surtout en vue des ajouts de composantes « prévention des conflits » ou « LRRD » était interrompue. L'analyse de cette phase se base avant tout sur 23 rapports de monitoring (ROM) ex-post, réalisés entre 2004 et 2007. Trois rapports du 7ème FED concernent le domaine de la « bonne gouvernance ». 15 rapports dans le cadre du 8ème FED sont liés aux secteurs « micro-réalisations, eau et assainissement » (5), à la macro-économie (4), à la santé (3) et au secteur « transport » (3). Le 9ème FED est représentée avec 5 rapports sur le domaine social et sur la société civile. De manière générale, il n'a pas été identifié de liens clairs et explicites qui font preuve d'une réaction concrète de la CE vis-à-vis des aspects « prévention des conflits » et « LRRD » même pendant la visite de terrain.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
I 10.2.2 Existence ou ajout de composantes ou d'une démarche spécifique « prévention des conflits » ou « LRRD » dans les programmes ou projets sectoriels transports ou santé	Identification dans les documents de projet de composantes spécifiques visant à répondre à des objectifs de prévention des conflits et de LRRD	Documents de programmation et contractuels ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ; RAC
Les rapports de monitoring (ROM) des projets des secteurs « transports » et « santé » mentionnent d'abord deux grands problèmes qui sont liés à la crise politique et aux conflits violents dans le pays, (i) la retraite des structures étatiques qui mène par conséquent à une instabilité, à des vols fréquents et des pillages ou tout simplement à la disparition du matériel à tous les niveaux et (ii) à des déficits conceptuels des projets en exécution (p.ex. non-existence des cadres logiques) ajoutés à d'énormes lacunes professionnelles du personnel qui ont aggravé les tensions déjà existantes dans le contexte d'une société, déjà caractérisée par des conflits d'un pays post-crise. Une réaction du côté des projets en vue d'un changement conceptuel pour contrer ces problèmes ou un ajout de composantes « prévention des conflits » ou « LRRD » dans les projets sectoriels « transports » et « santé » n'est pas visible dans les documents.		
I 10.2.3 Augmentation des ressources affectées aux projets pour tenir compte de la « prévention des conflits » ou la « LRRD » dans les programmes ou projets programmés	Analyse statistique	Documents de programmation et contractuels ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ; RAC
Globalement il apparaît que l'ensemble des projets financés par la CE pendant la période sous revue ait été plus affecté par les déficits en planification et par les faibles capacités humaines de leur personnel et des parties prenantes (administration, ONG locales, communautés à la base), que par les tensions et conflits presque permanents. On peut souligner l'impact positif du soutien de l'UE à la FOMUC (Force Multinationale en Centrafrique) et les efforts de restitution et d'une réinstallation des gouvernements locaux ainsi que des services étatiques essentiels (éducation de base et santé) le long des axes des pôles de développement comme contribution à la stratégie « LRRD ». Pour la première partie de l'année 2009, la CE a programmé la première tranche d'un volet total de 5 M€ (enveloppe B du 10ème FED) qui rentre dans son volet "sécurité alimentaire". Du côté d'ECHO, il est souhaitable que ces nouveaux projets sous le titre de "sécurité alimentaire" de la CE puissent entre autre être exécutés par les ONG partenaires internationales avec lesquelles ECHO a déjà collaboré jusque là. Du fait de la légère amélioration de la situation sécuritaire en RCA en 2007, une proche collaboration en termes de « LRRD » est accordé entre la DCE, ECHO, les acteurs non étatiques et de la société civile. Pourtant, la réalisation comprendrait au moins deux problèmes principaux : (i) « Les humanitaires » sont peu capables de répondre de manière adéquate, qualifiée et continue aux défis de la réhabilitation et donc à un développement durable, et (ii) certaines réserves demeurent vis-à-vis des procédures lourdes de la CE et d'autres PTF du secteur « développement », qui s'avèrent peu ou pas compatibles avec les capacités (et la volonté d'indépendance) des ONG internationales humanitaires. La stabilité en RCA est considérée comme très relative et hautement fragile. Une intervention tardive risquerait de contribuer à une nouvelle escalade de la crise permanente.		
CJ 10.3 : La CE et les autres PTF ont développé conjointement un cadre d'intervention et de dialogue adapté aux besoins de la situation de crise de la RCA		Transversal
D'une vue d'ensemble, le nombre de partenaires techniques et financiers (PTF) en RCA est très limité. Un cadre d'intervention sous forme de la stratégie des pôles de développement a été initié et porté par la DCE de Bangui ; ce cadre s'est apparemment imposé aux autres PTF et sert		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
actuellement de cadre de coopération. La DCE a néanmoins établi et entretenu le dialogue avec le peu de structures de la société civile existantes et certaines ONG internationales (I 10.3.1). La Banque Mondiale, avec le programme LICUS s'est aussi appliquée à contribuer à la résolution de la situation de crise en RCA. Une concertation des partenaires au développement en RCA était le but d'une réunion à Bruxelles en juin 2007, où les mécanismes de coordination de l'aide en RCA ont été discutés entre les représentants de la CE, de la Banque Mondiale et des représentants du gouvernement de la RCA. Le projet « LICUS » s'inscrit dans le cadre national de la Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) avec ces deux composantes: • L'appui à l'auto prise en charge des communautés par le renforcement des capacités. • Le financement des initiatives communautaires sous forme de micro-projets dans les domaines sociaux et socio-économiques. De manière générale, les stratégies actuelles de la CE ainsi que de la Banque Mondiale collent très bien, l'une à l'autre. Mais, en pratique, le nombre de réalisations n'est pas encore très élevé (I 10.3.1). Le seul PTF vraiment adapté aux besoins découlant de la situation de crise dans laquelle se trouve la RCA est ECHO. Les relations entre la DCE et ECHO sont considérées comme excellentes (I 10.3.2). Le système des Nations Unies, à travers OCHA, développe des initiatives pour couvrir les besoins d'intervention d'urgence ou humanitaires dans les zones instables du pays à travers des actions des ONG internationales. Pour OCHA une concertation avec l'ensemble des PTF avec une concentration sur les pôles de développement est fortement souhaitable, mais ceci menacé à tout moment par l'insécurité dans le pays. Du point de vue d'OCHA, ce problème sécuritaire demande d'abord une réponse militaire conjointe (I 10.3.2). Force est de constater que le partenariat avec le gouvernement ne dépasse pas un certain niveau d'appropriation, que ce soit dans le domaine de l'environnement (voir QE 8), ou dans l'établissement d'un dialogue adapté aux besoins de la situation de crise. Sur le terrain hors de Bangui les structures étatiques sont peu visibles et dans la plupart des cas pas opérationnelles (I 10.3.3). En ce qui concerne le programme DDR, la situation socio-économique dans le pays est si faible qu'il faut se poser la question de savoir, à quel niveau ce programme permettrait une réinsertion dans quelle société civile ? (I 10.3.3)		
I 10.3.1 Existence d'une coordination entre PTF engagés dans une stratégie de stabilisation du pays et de prévention des conflits	Identification dans les documents de stratégie de composantes spécifiques visant à répondre à des objectifs de prévention des conflits et de stabilisation	Documents de stratégie et études/notes de dossier ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ; RAC
Par manque d'autres PTF bilatéraux en RCA (seulement la France est présente), la DCE, en proche collaboration avec ECHO, peut être considérée comme « chef de file » dans ce domaine depuis l'année 2007. Dans le contexte d'une concertation des partenaires au développement en RCA, le 26 Juin 2007 à Bruxelles, les mécanismes de coordination de l'aide en RCA ont été discutés entre les représentants de la CE, de la Banque Mondiale et du gouvernement de la RCA (voir « Feuille de route » : Mécanismes de coordination de l'aide en RCA, Bruxelles, Juin 2007). Depuis 2004, la Banque Mondiale a mobilisé certaines ressources pour venir en aide à la RCA à travers des dons LICUS (Low Income Countries Under Stress). Le projet « LICUS II » s'inscrit dans le cadre national de la Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Les actions du Projet se résument en deux composantes, notamment : • L'appui à l'auto prise en charge des communautés par le renforcement des capacités.		

Intitulé des questions évaluatives, des critères de jugement et des indicateurs	Méthode	Sources, commentaires
• Le financement des initiatives communautaires (micro-projets dans les domaines sociaux et socio-économiques). Les groupes cibles du projet LICUS sont les différents partenaires ONG, préfectures et services déconcentrés. Depuis avril 2008, jusqu'à présent 74 micro-projets communautaires ont été réalisés et environ 80 appels d'offres pour les travaux et 8 appels d'offres pour les équipements ont été soumis. De manière générale, les stratégies actuelles de la CE et de la Banque Mondiale collent très bien l'une à l'autre. Mais, en pratique, le nombre de réalisations n'est pas encore très élevé. L'inaccessibilité d'une grande partie des « pôles de développement » par manque de sécurité est à l'heure actuelle le plus important obstacle à des activités conjointes. L'idée du Programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), financé par le PNUD, semble positive, mais sa gestion est considérée comme fortement déficitaire par des structures de société civile, p. ex. Caritas. Dans le contexte d'une réinsertion, il faudra certainement se poser les questions suivantes: réinsertion en quoi, dans quelles structures opérationnelles ?		
I 10.3.2 Existence d'un cadre concerté de « prévention des conflits » ou « LRRD » et d'actions mise en œuvre dans ce cadre	Identification dans les documents de stratégie de composantes spécifiques visant à répondre à des objectifs de prévention des conflits et de stabilisation	Documents de stratégie et études/notes de dossier ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ; RAC
La stratégie des pôles de développement est actuellement le seul cadre de « prévention des conflits » ou « LRRD » en RCA. Officiellement, cette stratégie est appelée « la politique du gouvernement de dynamisation des pôles de développement » mais, en vérité une grande partie est ressortie des efforts de l'UE (DCE/ECHO) Dans sa stratégie de reconstruction, la Banque Mondiale (BM) base ses interventions sur la redynamisation du secteur rural et sur les pôles de développement. Une déclaration du représentant de la BM en RCA de juin 2007 mentionne : « La sécurité est une garantie de la stabilité et de l'exécution du programme de développement pour le pays. C'est un élément qui est utile à tous les niveaux du territoire et non seulement dans des zones ciblées ». Jusqu'à présent, un cadre concerté concret de « prévention des conflits » ou « LRRD » ne semble pas encore exister. Une telle concertation est pourtant fortement souhaitable surtout en prenant en considération une « leçon apprise » du bureau OCHA à Bangui : La question de sécurité en RCA demande d'abord une réponse militaire.		
I 10.3.3 Existence d'un dialogue avec le gouvernement sur la stabilisation, la DDR et la LRRD avec des moyens financiers à la clé proportionnels aux enjeux	Identification dans les documents de stratégie de composantes spécifiques visant à répondre à des objectifs de prévention des conflits et de stabilisation	Documents de stratégie et études/notes de dossier ; documents de monitoring et d'évaluation des projets ; RAC
Les documents disponibles ne mentionnent pas un tel dialogue intensifié. Mi 2007, le gouvernement a proposé d'organiser une Table Ronde générale des bailleurs de fonds. Une intégration des moyens financiers à la clé, proportionnels aux enjeux dans le contexte des pôles de développement à moyen terme, semble souhaitable, mais actuellement le gouvernement central ne dispose pas des moyens, ni financiers, ni militaires pour une contribution significative. En ce qui concerne le programme DDR, la situation socio-économique dans le pays est si faible qu'il faut se poser la question de savoir, à quel niveau ce programme permettrait une réinsertion dans quelle société civile ?		

3. CARTES DE LA RCA

Graphique 4 : Les grands axes de transport permettant l'accès aux pays limitrophes

Source : Ministère de l'Equipement et du Désenclavement

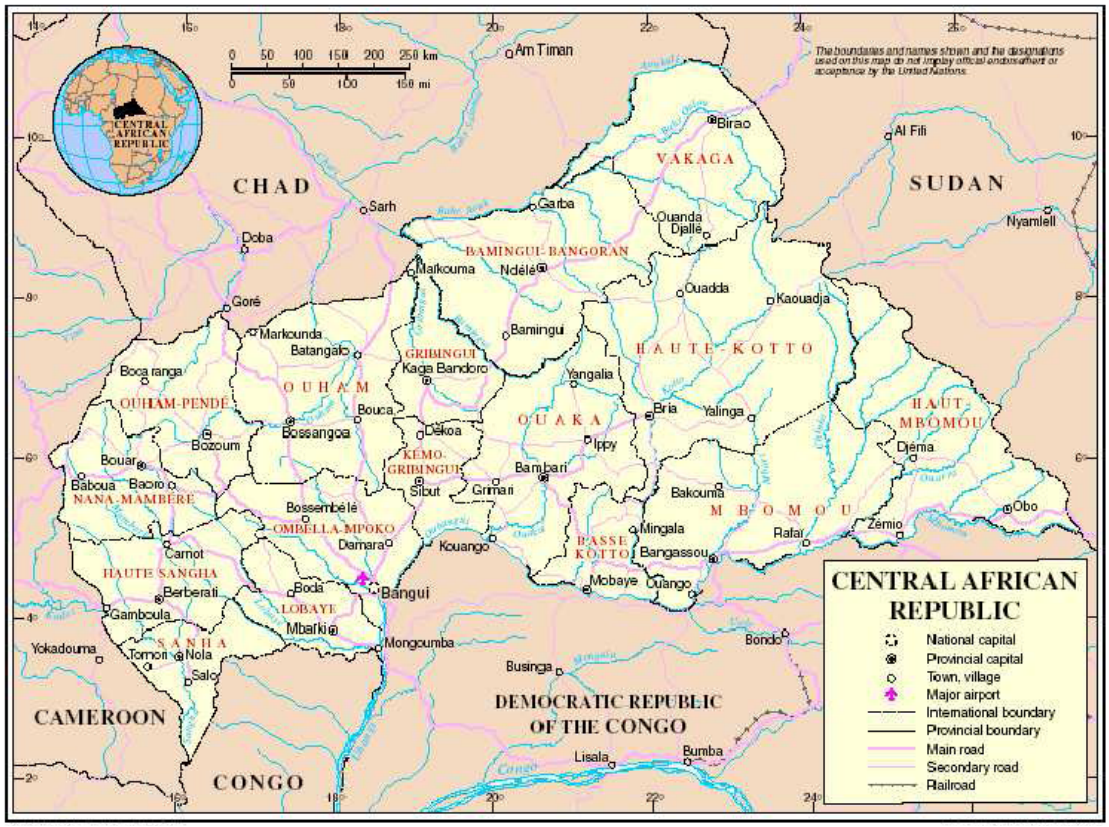
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
National capital
Provincial capital
Town, village
Major airport
International boundary
Provincial boundary
Main road
Secondary road
Railroad
CHAD
SUDAN
CAMEROON
CONGO
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
VAKAGA
BAMINGUI-BANGORAN
HAUTE-KOTTO
OUHAM
OUHAM-PENDÉ
GRIBINGUI
OUAKA
KÉMO-GRIBINGUI
NANA-MAMBÉRÉ
OMBELLA-MPOKO
HAUTE-SANGHA
LOBAYE
SANHA
BASSE-KOTTO
MBOMOU
HAUT-MBOMOU
Bangui

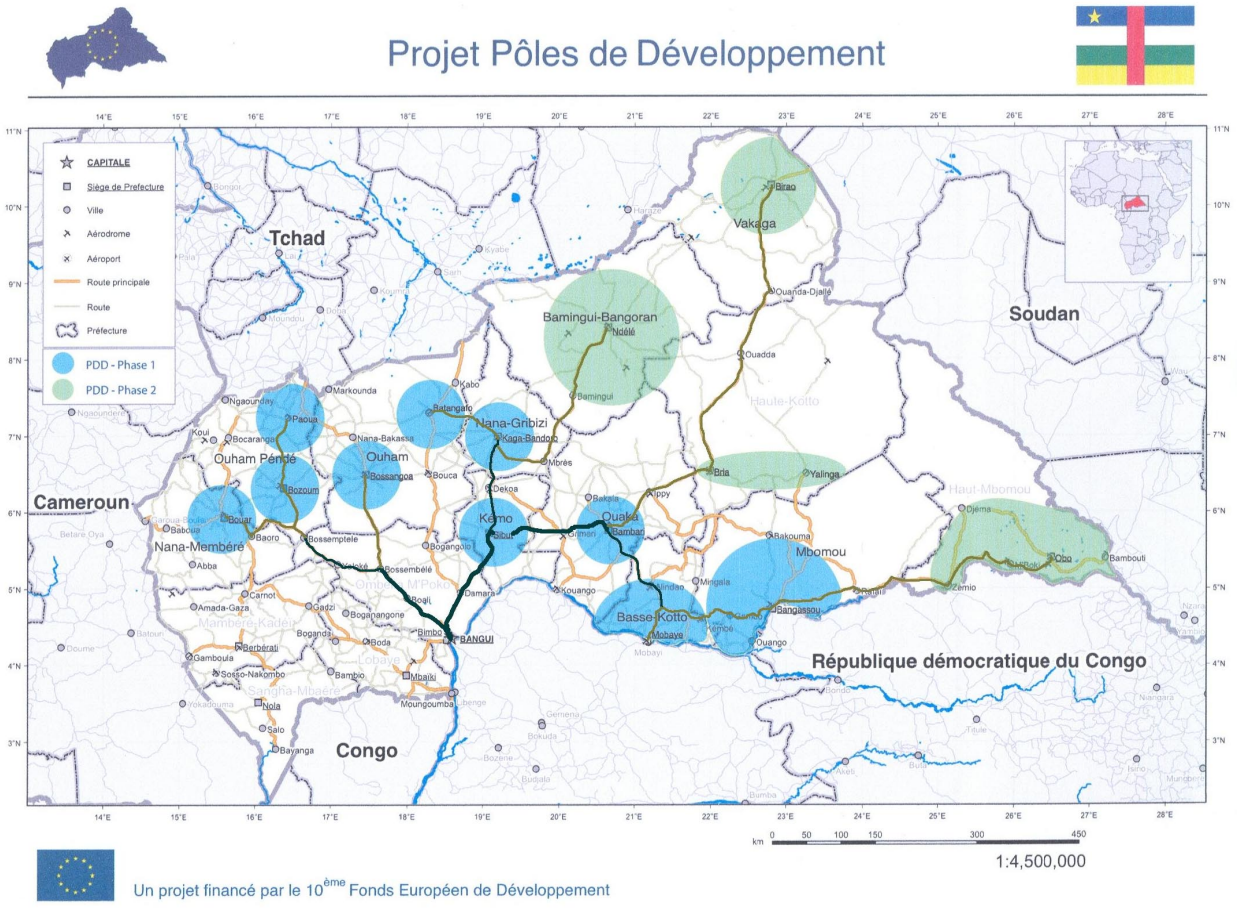
Projet Pôles de Développement
CAPITALE
Siège de Prefecture
Ville
Aérodrome
Aéroport
Route principale
Route
Préfecture
PDD - Phase 1
PDD - Phase 2
Tchad
Soudan
Cameroun
Congo
République démocratique du Congo
Vakaga
Bamingui-Bangoran
Nana-Gribizi
Ouham
Ouham Pendé
Kémo
Ouaka
Basse-Kotto
Mbomou
Nana-Membéré
BANGUI
1:4,500,000
Un projet financé par le 10ème Fonds Européen de Développement

4. ANALYSE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA CE

4.1. Documents de politique européenne

Conformément à l'article 177 du **Traité instituant la Communauté européenne**, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

En conséquence de l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique.

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1er de **l'Accord de partenariat ACP-UE**, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisés à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de *promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale*. La coopération entre la Communauté et la RCA poursuit ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment *l'encouragement de l'appropriation de la stratégie par les pays et les populations concernés*, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le **consensus européen sur le développement** adopté en 2005 définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est *la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).*

Une meilleure efficacité d'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, à l'avenir la CE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. La CE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la **Déclaration de Paris** (2005) et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs. L'UE fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés.

Cette concentration a été décidée par le Conseil de l'Union européenne et la CE dans leur **Déclaration sur la politique de développement** du 10 novembre 2000. Ces domaines stratégiques sont définis en coopération étroite avec les pays concernés et doivent contribuer à la réduction de la pauvreté. L'apport de la CE doit y représenter une valeur ajoutée. Les secteurs prioritaires adressés en RCA par les 8ème et 9ème FED ont été le transport, les appuis macro-économiques complétés par le secteur santé.

La Communauté adoptera également une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

L'évaluation prend en compte la mise en œuvre effective de ces aspects transversaux dans les stratégies de coopération entre la Commission européenne et la RCA.

En décembre 2005, le Conseil Européen a adopté une **Stratégie pour l'Afrique**. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux : avec les institutions panafricaines telles que l'Union Africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La stratégie repose sur trois piliers : *i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale et l'interconnexion pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.*

4.2. Analyse de principaux documents de stratégie pays

DSP/PIN 8ème FED

Le cadre de coopération et le PIN 8ème FED ont été signés en décembre 1997 (entrée en vigueur juin 1998). Le montant initial du PIN était de 102 M€ (*80% secteur concentration transport, 20% secteur hors concentration santé).* Première tranche mobilisé a été de 71,4 M€ (70% du montant global). Suite à l'aide mémoire pour la revue à mi-parcours du 8ème FED qui a eu lieu en décembre 1999, le bénéfice de la deuxième tranche du PIN 8ème FED n'a pas été attribué.

en €	Allocation initiale du 8ème FED	Nouvelle allocation après aide mémoire
Secteurs concentration et hors concentration	102.000.000	71.400.000

Source : Aide-mémoire pour la revue à mi parcours du PIN 8ème FED

L'objectif global de la stratégie de réponse de la CE est la réduction de la pauvreté. Les moyens retenus pour y contribuer sont l'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés intérieurs et extérieurs, conjointement à une amélioration des conditions de la circulation des personnes et des biens. Il en ressort que l'aide communautaire est organisée autour d'un seul secteur de concentration, le secteur des transports de surface (routes et voie fluviale).

Un seul domaine hors concentration a été identifié, la santé publique, avec un appui à la fois en assistance technique institutionnelle (renforcement des capacités du ministère au niveau de ses services centraux et déconcentrés) et une assistance plus technique sur des volets spécifiques de la politique de santé. Un appui spécifique à l'élaboration d'un document actualisé de politique sectorielle (engagement pris par le gouvernement) a été aussi considéré.

L'appui à la politique sectorielle transport s'inscrit dans la continuité des précédentes interventions communautaires qui a contribué à mettre en place les grandes orientations d'une réforme dont les principaux éléments étaient :

- La définition d'un réseau routier prioritaire ;
- La libéralisation des transports, la suppression des monopoles, la libéralisation des tarifs de transport ;
- Le renforcement de l'efficacité des institutions sectorielles et la promotion du secteur privé dans la mise en œuvre de l'entretien routier ;
- La planification rationnelle des investissements et l'augmentation progressive des ressources budgétaires allouées au Fonds Routier ;

- La mise en place d'un régime douanier simplifié.

Les engagements pris par le gouvernement pour le 8ème FED sont l'étape suivante du schéma classique d'un ajustement sectoriel des transports : évolution du Fonds Routier (FR) vers plus d'autonomie et d'implication du secteur privé dans sa direction (FR dit de 2ème génération) et implication grandissante du secteur privé dans les tâches de conception, d'exécution et de supervision des travaux, principalement d'entretien courant, éventuellement à terme périodique.

Une spécificité du programme transport de la RCA a été l'importance et le niveau des appuis au renforcement des capacités, qui couvrent la programmation des investissements et de l'entretien, l'actualisation du document de politique sectorielle, et le processus d'allocation budgétaire (inscription au PIP et alimentation du FR), qui a été présenté comme la réponse à la faiblesse des institutions et des ressources humaines).

Le panel d'intervention communautaire est complété par un programme d'appui à l'ajustement structurel (PAAS) destiné au maintien des équilibres macroéconomiques et le STABEX, qui vise à stabiliser les recettes d'exportation (avec le même objectif intermédiaire que le PAAS). Lors de la revue à mi-parcours (RMP) réalisée en décembre 1999, l'aide-mémoire relevé que les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PIN 8ème FED n'avaient pas tous été remplis, et que la gestion des finances publiques du pays restait à améliorer. Les faibles capacités institutionnelles nationales avaient induit des taux d'engagement et de déboursement insuffisants. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée qui s'est ainsi manifestée, la revue mi-parcours a conclu au non déboursement de la deuxième tranche de 30% du 8ème FED. Le montant final du PIN 1996-2002 a donc été de 98 M€.

DSP/PIN 9ème FED

La stratégie de coopération et le PIN 9ème FED ont été signés en février 2002. Le montant initial du PIN était de 107 M€ dont 86 M€ pour l'enveloppe A et 19,4 M€ pour l'enveloppe B (destinée à faire face aux éventuels besoins d'urgence humanitaire jusqu'à 2007, au mécanisme FLEX et pour une possible réduction de la dette).

A la suite de la revue mi-parcours (2003), la CE a décidé une augmentation de l'enveloppe A due au transfert de 8 M€ des anciens FED et de réduire de 10 M€ l'enveloppe B du fait du « bilan des très faibles performances financières, économiques et sectorielles, obtenues par la RCA, ainsi que sur une évaluation des perspectives d'absorption de l'aide ».

	Allocation initiale du 9ème FED	Allocation initiale du 9ème FED + transferts des anciens FED (fin 2003)	Nouvelle allocation après RMP (transferts des FED précédents inclus)
Enveloppe A	86.000.000	94.062.295	94.062.295
Enveloppe B (facilité de soutien à la paix exclue)	19.400.000	19.400.000	9.400.000

Source : addendum au DSP de coopération et au PIN, 12 mars 2005

Pour chacun des deux FED sous revue, la capacité d'absorption a été un problème suffisamment déterminant pour imposer une réduction des disponibilités financières de l'aide communautaire pour la RCA.

Suite à la réalisation de la revue de fin de parcours (RFP) courant 2006, les dégagements des PIN des FED antérieurs ont été ajoutés à l'enveloppe A.

	Allocation initiale du 9ème FED	Dotation au terme de la RMP (transferts des FED précédents inclus)	Dotation indicative au terme de la RFP (transferts des FED précédents inclus)
Enveloppe A	86.000.000	94.062.295	109.528.451
Enveloppe B (facilité de soutien à la paix exclue, Sysmin inclu)	19.400.000	9.400.000	9.400.000

Source : addendum 2 au DSP de coopération et au PIN

La nouvelle ventilation de la dotation indicative pour l'enveloppe A qui en a résulté est la suivante :

- transport : 68,5%
- appui macroéconomique et renforcement de la bonne gouvernance : 21%
- Autres: 10,5%

La stratégie de réponse du DSP met en avant l'appui à la stabilisation macroéconomique par des abondements ponctuels et ciblés du budget de l'État comme instrument d'amélioration de l'efficacité des programmes sectoriels (transports et santé publique) et de la gestion des finances publiques. Elle recherche parallèlement une certaine mixité des groupes-cible en intervenant à la fois avec la structure institutionnelle (les ministères) et avec les acteurs non-étatiques, avec un Programme de Microréalisations (PMR). La volonté de mobiliser toutes les capacités existantes ressort bien, en réaction à un point fort du diagnostic : la faiblesse des ressources humaines pour mener à bien les politiques de développement et les projets.

Le PIN retient un seul secteur de concentration : celui des transports, infrastructures et appui à la politique sectorielle. Comme déjà mentionné, les premières interventions de la CE dans ce secteur datent de 1990. La CE est chef de file des PTF. Elle inscrit son action dans la continuité des investissements régionaux (cf. PIR ci-après).

L'objectif global du support au secteur transport est le désenclavement intérieur et extérieur du pays et, au-delà, de permettre de dynamiser la croissance en assurant (aux agents économiques) des conditions de circulation rapides, sûres et de moindre coût. Les interventions du 9ème FED portent pour environ 78M€ sur la réhabilitation des axes du réseau prioritaire et l'appui à la mise en œuvre d'une politique d'entretien où le Fonds Routier (2ème génération) dispose (en les prélevant notamment sur les usagers) des ressources nécessaires à la réalisation de l'entretien courant et périodique et où l'entretien est soumis à concurrence (privatisation). La réforme de l'entretien routier apparaît comme une conditionnalité forte de l'intervention de la CE.

La santé a été, parmi les interventions hors secteur de concentration, une orientation forte des financements communautaires hors PIN, donc sur la base de reliquats 8ème FED, PAAS, le PMR et la ligne « Cofinancement ONG », pour un montant de l'ordre de 24 M€. Le programme santé visait l'amélioration de l'état de santé des populations grâce à un meilleur accès à des soins de santé de qualité sur l'ensemble du territoire national. Il porte sur les infrastructures, l'équipement, les médicaments, la formation et la gestion notamment le recouvrement des coûts. Parallèlement, un appui a été apporté au renforcement institutionnel du Ministère de la Santé Publique et des organisations professionnelles. Une attention particulière visait la lutte contre la propagation du VIH/SIDA.

L'appui macro-économique et le renforcement de la bonne gouvernance (27,5 M€) est peu détaillé dans le PIN, au-delà de mentions.

Utilisation de l'enveloppe B : Hors l'analyse de la logique d'intervention de l'aide programmable, l'enveloppe B du 9ème FED, diminuée de 10 M€ lors de la revue à mi-parcours en 2003, a été utilisée dans son intégralité par deux projets d'urgence sanitaire gérés par ECHO, un projet d'appui aux enfants en difficulté (1,9 M€). Par ailleurs, 4,4 M€ du FLEX 2003 et 1,6 M€ ont été mobilisés pour alléger la dette multilatérale de la RCA. Ces sommes ont été intégrées au programme RAMICA dans le cadre de l'exercice PPTE.

4.3. Documents de stratégie de coopération régionale

Poursuivant la stratégie de coopération régionale des périodes précédentes, la stratégie de coopération régionale avec l'Afrique Centrale pour le 8ème et 9ème FED concerne les six pays de la CEMAC.[10] Dans le cadre des objectifs visés par l'Accord de Cotonou, elle organise la coopération de la CE avec la région dans le but d'assister celle-ci à mettre en œuvre des politiques visant la *réduction de la pauvreté et croissance économique* et *l'insertion progressive et harmonieuse des économies de la région dans l'économie mondiale.* Les Programmes Indicatifs Régionaux du FED constituent un niveau important d'articulation avec la dimension nationale pour la CE.

[10] Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, Tchad) et São Tomé et Principe

PIR 8ème FED

Le PIR 8ème FED (1997-2002) a été doté de 84 M€. Il a été développé sur deux axes : l'intégration régionale et l'environnement, sans objectif global fédérateur. L'intégration régionale (de 65 à 70% du PIR) englobe la création d'un marché commun et l'amélioration de l'intégration physique des marchés par la réhabilitation et l'entretien des axes régionaux et la facilitation du transit, principalement routier.

La dimension environnement (20 à 25% du PIR) porte principalement sur la gestion durable des écosystèmes forestiers avec un volet gestion rationnelle et participative (poursuite et élargissement du programme ECOFAC) et un volet institutionnel plus axé sur les politiques sectorielles et la certification.

Les 10-15% restants du PIR sont alloués à la poursuite d'actions sectorielles diverses déjà engagées.

PIR 9ème FED

Le DSR 9ème FED (2003-2007) organise sa stratégie autour de l'intégration économique régionale. Il retient trois secteurs de concentration : l'appui à l'intégration économique régionale et au commerce, le secteur des transports et la gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables. Un appui à la prévention des conflits et au dialogue politique est ouvert pour tenir compte de l'instabilité du contexte régional. La stratégie est très similaire à celle du 8ème FED dans sa démarche. Le montant du PIR est de 55 M€.

Pour ce qui est de l'intégration économique régionale, les interventions visent à rendre plus efficaces les structures régionales (et nationales) chargées de concevoir et de mettre en œuvre ces politiques d'intégration. Elles portent également sur la mise en œuvre de l'union douanière, la mise en place d'un marché commun, la réforme des fiscalités intérieures, la libéralisation commerciale, l'harmonisation des normes, la facilitation du transit et du commerce et le développement du secteur privé. Ces actions disposent de 25 à 30% du PIR, soit de l'ordre de 15 M€. Pour ce qui est du système régional de transport et les télécommunications (~28 M€), la priorité est donnée au renforcement des actions engagées sur PIN.

La dimension environnementale concerne principalement les écosystèmes forestiers et la biodiversité. La question de la pêche est développée séparément et traitée essentiellement par l'amélioration de la coordination des politiques nationales (~12 M€). La prévention des conflits est envisagée sous l'angle d'un appui direct à la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) pour la mise en place du mécanisme Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX).

La question de l'articulation entre la programmation nationale et régionale sera posé par l'analyse évaluative (i) en termes d'activités et (ii) en termes de logiques d'intervention : l'application du principe de cohérence interne de l'aide communautaire entre la programmation régionale et nationale s'est-elle traduite en gains de pertinence, d'efficacité et d'impact ?

4.4. Diagramme des effets

La logique d'intervention globale reconstruite est schématisée dans le diagramme des effets qui suit (page suivante)[11].

Les couleurs permettent de différencier les modalités de financement (PIN, PIR, lignes budgétaires). Les activités sont réunies en axes qui ne sont pas nécessairement des secteurs de concentration. L'essentiel du travail de reconstruction a porté sur l'identification des relations causales entre les activités promues par les différents instruments financiers, les résultats attendus et les impacts recherchés par la coopération communautaire. Les questions évaluatives ont été positionnées sur le diagramme des effets.

Le diagramme est commenté dans le corps du rapport.

11

Figure 1: Logique d'intervention globale reconstruite (DSP et DSR 8 et 9ème FED) et positionnement des 10 questions évaluatives

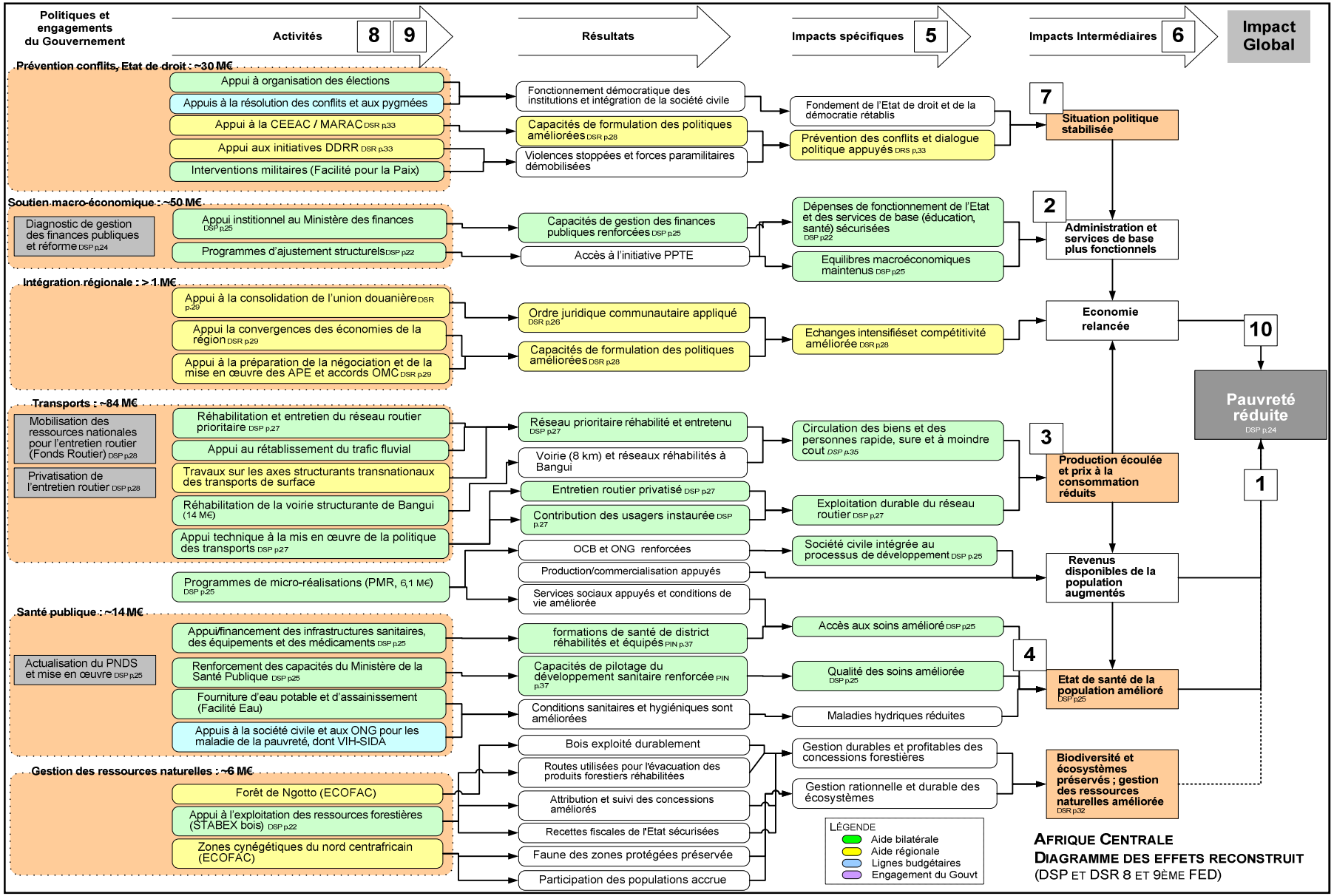

5. ANNEXES A LA QE2

5.1. Documents

Central African Republic at a glance

9/28/07

POVERTY and SOCIAL	Central African Republic	Sub-Saharan Africa	Low-income
2006			
Population, mid-year *(millions)*	4.1	770	2,403
GNI per capita *(Atlas method, US$)*	360	842	650
GNI *(Atlas method, US$ billions)*	1.5	648	1,562
Average annual growth, 2000-06			
Population *(%)*	1.3	2.4	1.9
Labor force *(%)*	1.4	2.6	2.3
Most recent estimate (latest year available, 2000-06)			
Poverty *(% of population below national poverty line)*	..	..	..
Urban population *(% of total population)*	38	36	30
Life expectancy at birth *(years)*	39	47	59
Infant mortality *(per 1,000 live births)*	115	96	75
Child malnutrition *(% of children under 5)*	24	30	..
Access to an improved water source *(% of population)*	75	56	75
Literacy *(% of population age 15+)*	49	59	61
Gross primary enrollment *(% of school-age population)*	56	92	102
Male	67	98	108
Female	44	86	96

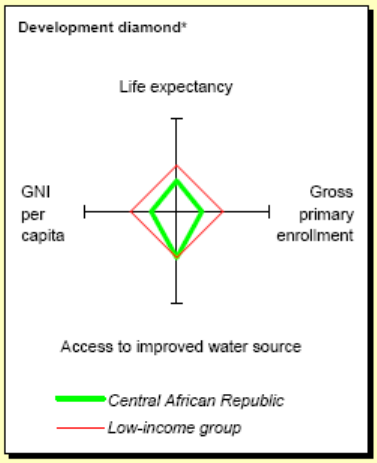

KEY ECONOMIC RATIOS and LONG-TERM TRENDS	1986	1996	2005	2006
GDP *(US$ billions)*	1.1	1.1	1.4	1.5
Gross capital formation/GDP	12.8	4.3	..	..
Exports of goods and services/GDP	16.6	17.3	..	..
Gross domestic savings/GDP	-1.2	0.6	..	..
Gross national savings/GDP	5.1	-1.6	14.0	..
Current account balance/GDP	-7.7	-5.9	-2.8	-2.9
Interest payments/GDP	0.8	0.3	0.0	..
Total debt/GDP	41.2	87.2	74.2	..
Total debt service/exports	15.1	6.9	4.4	..
Present value of debt/GDP	..	..	63.0	..
Present value of debt/exports	..	..	645.0	..

	1986-96	1996-06	2005	2006	2006-10
(average annual growth)					
GDP	-0.2	0.9	2.2	3.5	2.7
GDP per capita	-2.6	-0.7	0.9	2.0	1.3
Exports of goods and services	-0.4	..	..	..	..

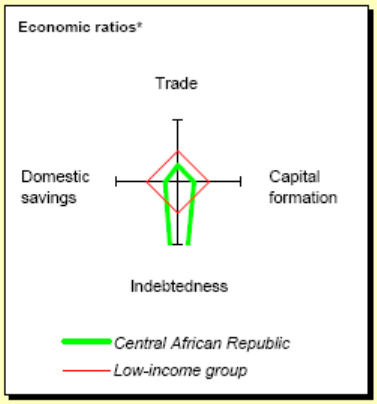

STRUCTURE of the ECONOMY	1986	1996	2005	2006
(% of GDP)				
Agriculture	50.3	49.7	53.9	..
Industry	13.6	19.3	21.4	..
Manufacturing	8.2	9.8	..	..
Services	36.1	31.0	24.8	..
Household final consumption expenditure	85.6	89.8	..	..
General gov't final consumption expenditure	15.6	9.6	..	..
Imports of goods and services	30.6	21.0	..	..

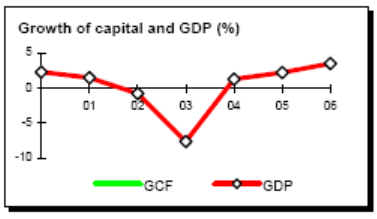

	1986-96	1996-06	2005	2006
(average annual growth)				
Agriculture	1.5	3.7	2.6	3.2
Industry	0.3	4.3	2.6	..
Manufacturing	-0.4	3.9	..	..
Services	-3.3	-7.4	0.2	..
Household final consumption expenditure	0.1	..	..	..
General gov't final consumption expenditure	-0.2	..	..	..
Gross capital formation	-0.3	..	..	..
Imports of goods and services	1.2	..	..	..

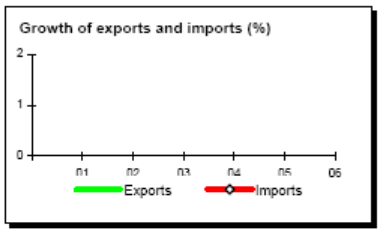

Note: 2006 data are preliminary estimates.

This table was produced from the Development Economics LDB database.

* The diamonds show four key indicators in the country (in bold) compared with its income-group average. If data are missing, the diamond will be incomplete.

5.2. Synthèse des écarts budgétaires

Les données utilisées sont, en ce qui concerne le budget exécuté, relatives aux paiements pour les années 2005, 2006 et 2007 et prennent leur source au TOFE produit à chaque exercice. Les ratios sont donc calculés sous réserve de la fiabilité des données figurant au TOFE qui recueille ses chiffres mensuellement des états du Trésor.

	Budget 2005	**Réalisé TOFE**	**% réalisé**	**Budget 2006**	**Réalisé TOFE**	**% réalisé**	**Budget 2007**	**Réalisé TOFE**	**% réalisé**
Dépenses primaires	52,53	75,4	**143,5**	56	62,6	**111,8**	65,99	66,3	**100,47**
Salaires et traitements	33,2	39,2	**118,1**	35	37,2	**106,3**	35	36,3	**103,71**
Transferts et subventions	7,44	14	**184,2**	8,7	10,2	**117,2**	14,34	15,2	**106,00**
Biens et services	11,89	22,2	**186,7**	12,3	15,2	**123,6**	16,65	14,8	**88,89**
Dette	29,7	19	**69,6**	30,7	20,5	**66,8**	32,5	21,4	**65,85**
intérêt	6,5	7,2	**110,8**	7,5	8,6	**114,7**	6,44	8,4	**130,43**
dette extérieure		4,2			5,9		3,9	2,6	
dette intérieure		3			2,7		2,54	5,8	
Capital	23,2	11,8	**50,8**	23,2	11,9	**51,2**	26,06	13	
Dépenses investissement	30,52	38,3	**125,5**	42,56	37,8	**88,8**	38,35	20,9	**68,48**
budget Etat	7,57	8,4	**111,0**	8,61	7,5	**87,1**	10,55	8	**75,83**
financements extérieurs	22,95	29,9	**130,3**	33,95	30,3	**89,2**	27,8	12,9	**46,40**
Total dépenses sur ressources Internes avec dette	89,80	102,8	**114,5**	95,31	90,6	**95,1**	109,04	95,7	**87,77**
Total dépenses avec paiement intérêts, hors dette en capital	66,6	91	**136,6**	72,11	78,7	**109,1**	82,98	82,7	**99,66**
Dépenses Primaires Fonct.+Invest.*	60,1	83,8	**139,4**	64,61	70,1	**108,5**	76,54	74,3	**97,07**

* Les dépenses primaires Fonctionnement et Investissement sont le total des Salaires et traitements, Transferts et subventions, Biens et services, et Dépenses d'Investissement sur Budget Etat.

Tableau 2 République Centrafricaine: conditionnalité structurelle, 2008

Mesure	Conditionnalité/ Calendrier	Raisons macroéconomiques
DÉTERMINATION DES PRIX DU PÉTROLE ET ENTREPRISES PUBLIQUES		
Mise en œuvre d'une formule de détermination automatique des prix pétroliers assurant la répercussion intégrale sur le consommateur de tous les coûts, des marges de distribution, de la TVA au taux normal pour l'essence et le gasoil et un droit d'accise spécifique par produit. La formule comprend une calendrier de taxes pour chaque produits (MPEF ¶33 et PAT ¶15).	Mesure préalable	Protéger le budget des risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; donner la latitude aux mesures bien ciblées pour atténuer l'impact social du changement des prix des produits pétroliers.
Application continue de la formule trimestrielle de détermination automatique des prix pétroliers (MPEF ¶33 et PAT ¶15).	Critère de réalisation continu	Voir ci-dessus.
Augmentation des tarifs de l'eau de 5 % et de l'électricité de 5 % pour les tranches supérieures de consommation (MPEF ¶38).	Repère structurel/ fin-juin 2008	Réduire les pertes quasi-budgétaires des EP essentielles pour la croissance de la RCA et protéger le budget.
ADMINISTRATIONS DES IMPÔTS, DES DOUANES ET ADMINISTRATION PUBLIQUE		
Résilier le contrat avec Unitec Bénin et affecter des agents de douane au Guichet Unique à Douala (MPEF ¶28).	Mesure préalable/	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en enlevant un opérateur inefficace et cher.
Utiliser le chiffre d'affaires comme seul critère de classification des contribuables et fixer à 50 millions de FCFA le seuil minimum pour les grands contribuables, l'assujettissement à la TVA et le régime fiscal du réel (MPEF ¶27).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques grâce à une focalisation sur les grandes entreprises et une restructuration de la TVA, principale source de recettes.
Augmenter le nombre d'audits pour couvrir en 2008 (i) au moins 30 % des grands et moyens contribuables sur l'année, (ii) tous les non – déclarants et (iii) tous les contribuables demandant un crédit de TVA ou déclarant un solde nul (MPEF ¶27).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en réduisant les possibilités d'évasion fiscale.
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES		
Création d'une commission de suivi de la liquidité, comprenant des représentants de la BEAC, pour examiner de façon mensuelle, hebdomadaire et journalière les flux de trésorerie et prévisions d'engagements et pour évaluer les besoins de liquidité (MPEF ¶21).	Repère structurel/ fin-juin 2008	Réduire le coût d'endettement pour l'État et ramener les engagements de l'État dans les limites de ses ressources en vue d'éviter des arriérés de paiement.
Mettre sur pied et publier un plan de remboursement des arriérés intérieurs et le rendre public (MPEF ¶18 et PAT ¶16).	CRS/ fin-septembre 2008	Rétablir la crédibilité de l'État vis-à-vis du public ; réduire le surendettement.
Créer un compte unique du Trésor (CUT) (MPEF ¶30).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Réduire le coût d'endettement pour l'État et accroître la transparence dans les opérations de l'État.
GESTION DE LA DETTE		
Informatiser totalement l'unité de gestion de la dette et lui permettre de fournir immédiatement des projections du service de la dette sous divers scénarios(MPEF ¶21).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Accroitre la fiabilité des prévisions en matière de dette et développer la capacité de prendre des mesures correctives en cas de préoccupations sur la viabilité à moyen terme de la dette.

Tableau 2 du texte. République Centrafricaine — Application de la conditionnalité structurelle, 2007

Mesure	Date/situation	Mesures correctives prises
Critères de réalisation structurels		
Entamer un audit externe de toutes les sources de recettes publiques (recueillies auprès des ministères et organismes publics) pour la période allant de juillet 2005 à fin décembre 2006 afin de vérifier que toutes les recettes ont été dûment communiquées au Trésor et de déterminer quel élément du processus de communication peut être renforcé.	Fin septembre/ appliqué	
Mettre en place une nouvelle formule de détermination des prix des produits pétroliers, dont les paramètres sont fixés de manière à assurer le recouvrement total de l'ensemble des coûts, marges de distribution et taxes, et qui permet de ne plus recourir aux subventions budgétaires.	Fin décembre/non appliqué	La formule de détermination des prix pétroliers a été mise en place à titre de mesure préalable (MPEF ¶33).
Réduire le stock d'arriérés d'impôts d'au moins 1 milliard de FCFA, net des arriérés irrécouvrables.	Fin décembre/ non appliqué	Les autorités ont nommé de nouveaux dirigeants à la tête des services de recouvrement des recettes et d'audit fiscal (MEFP ¶8 and ¶27). Mesure suivie aussi en tant que repère quantitatif.
Repères structurels		
Les autorités s'abstiendront de fournir des ressources pour recapitaliser la banque commerciale en difficulté.	Permanent/ observé	
Réformer les lois commerciales et les procédures civiles concernant le recouvrement des créances et les faillites conformément aux recommandations issues du Programme d'évaluation de la stabilité financière régionale achevé en juin 2006.	Fin décembre/non appliqué	Sera appliqué dans le cadre du programme d'exécution de la loi OHADA par les autorités.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux 1993-2006

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Estim	2006 Prév.rev.
PIB, prix et population						(Variations annuelles, en %, sauf indications contraires)								
Taux de croissance (PIB réel)	0,3	4,9	6,4	-2,8	6,1	4,1	3,8	1,3	2,7	0,3	-4,6	3,5	2,8	3,0
Taux de croissance démographique (moyen)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Inflation (prix de détail, type africain - en moyenne annuelle)	-2,9	24,6	19,2	3,7	1,6	-1,9	-1,5	3,1	3,8	2,3	4,2	-2,1	2,9	3,8
Finances publiques														
Recettes totales	-15,9	24,9	45,4	-35,6	35,8	24,9	6,2	1,4	4,2	24,3	-31,6	3,9	5,0	23,5
Dépenses totales	-13,5	34,7	9,4	-47,4	50,8	33,7	6,4	-16,8	-13,6	22,4	-25,4	9,6	30,9	-20,2
Dépenses courantes	-11,5	22,2	1,6	-17,4	7,8	-1,8	9,1	5,2	5,5	12,7	-3,7	14,4	11,7	-18,0
Dépenses en capital	-13,1	52,8	18,4	-77,2	205,8	78,8	4,5	-32,9	-35,3	40,4	-57,7	-6,5	110,5	-25,1
Monnaie et crédit														
Avoirs extérieurs nets	48,7	282,7	7,2	7,5	-8,9	-25,0	4,4	5,1	-19,9	-12,3	-15,1	4,6	13,5	-2,8
Crédits à l'économie	3,0	19,9	25,5	1,4	0,5	17,6	20,8	10,4	9,2	16,3	0,1	14,1	4,1	7,6
Créances nettes sur l'Etat	7,8	39,2	-21,8	-6,4	-5,3	4,5	6,6	23,0	38,3	-8,1	5,1	11,8	22,2	0,0
Masse monétaire (M2)	13,0	78,5	4,3	4,9	-7,7	-16,1	11,1	2,4	-1,1	-4,1	-8,3	14,2	16,5	3,1
Concours de la BEAC aux banques	67,9	-100,0	...	-22,5	-59,7	899,6	-4,1	-34,6	-28,4	48,7	-45,4	123,0	-100,0	…
Taux de couverture extérieure	65,2	111,7	110,1	107,5	107,6	103,1	100,9	98,6	98,3	98,0	95,8	85,6	80,8	79,5
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2)	5,5	4,1	4,6	4,1	4,7	6,1	5,8	6,0	6,4	6,7	7,0	6,2	5,8	6,0
Taux directeur de la BEAC (TIAO fin de période)	11,5	7,8	8,6	7,8	7,5	7,0	7,6	7,0	6,5	6,5	6,0	6,0	5,5	5,5
Secteur extérieur														
Exportations, fob	22,2	139,7	3,4	17,1	23,3	5,9	0,9	27,0	8,8	1,9	27,3	10,4	1,1	24,0
Importations, fob	-10,5	87,1	-2,0	-10,2	11,3	5,3	-6,6	3,2	-5,8	6,8	-18,4	14,2	15,7	6,6
Termes de l'échange	-0,6	8,1	7,5	-16,5	6,1	-4,3	-0,7	-12,8	-3,4	-17,0	4,0	-5,0	4,4	5,8
Variation des prix à l'exportation	-0,2	114,9	6,3	-16,6	8,8	-2,6	0,7	-3,1	-7,3	-8,7	-1,6	-3,5	12,8	11,0
Variation des prix à l'importation	0,4	98,8	-1,1	-0,1	2,6	1,8	1,4	11,1	-4,1	10,1	-5,4	1,6	8,0	4,9
Taux de change effectif réel		-36,3	12,9	15,2	-1,5	2,4	-8,2	-1,4	4,2	3,8	3,4	-2,2	0,2	…
Taux de change effectif réel des exportations		-35,3	18,7	11,1	-10,0	21,1	-12,8	-4,0	8,1	5,3	1,3	-1,8	-3,2	…
Taux de change effectif réel des importations		-35,4	9,5	17,1	6,9	-10,9	-2,6	3,2	1,4	0,5	3,1	-3,4	1,1	…
Marge de compétitivité cumulée depuis 1994		36,5	28,3	17,4	18,6	16,7	23,5	24,5	21,3	18,1	15,6	17,5	17,3	…
Monnaie et crédit						(Contribution à la croissance de la masse monétaire, en %)								
Avoirs extérieurs nets	13,4	99,8	6,2	6,0	-7,9	-20,6	2,2	3,4	-14,4	-6,5	-7,3	2,5	5,6	-1,1
Avoirs intérieurs nets	-0,3	-21,3	-1,9	-1,1	0,1	4,5	8,8	-1,0	13,3	2,4	-1,0	11,7	10,9	4,2
Crédit interieur net	2,7	24,4	-2,4	-2,1	-1,1	5,7	9,7	2,7	16,9	2,2	2,5	13,7	9,8	3,2
Créances nettes sur l'Etat	3,8	18,1	-7,9	-1,7	-1,5	1,1	2,0	6,8	13,6	-4,1	2,4	6,4	11,9	0,0
Crédits à l'économie	-1,1	6,3	5,4	-0,4	0,1	4,6	7,7	-4,1	3,2	6,3	0,0	7,2	-2,1	3,2
Autres postes nets	-3,0	-45,8	0,5	1,0	1,3	-1,3	-0,9	-3,6	-3,5	0,1	-3,4	-1,9	1,1	1,1
Masse monétaire (M2)	13,0	78,5	4,3	4,9	-7,7	-16,1	11,1	2,4	-1,1	-4,1	-8,3	14,2	16,5	3,1

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Estim	2006 Prév.rev.
Comptes nationaux					**(Contribution à la croissance réelle, en %)**									
Produit intérieur brut	0,3	4,9	6,4	-2,8	6,1	4,1	3,8	1,3	2,7	0,3	-4,6	3,5	2,8	3,0
Demande intérieure brute	-2,4	1,2	7,1	-5,0	4,4	8,2	4,3	-2,0	2,3	-2,5	-4,2	4,8	7,3	1,8
Consommation	-1,3	1,5	5,9	-0,4	1,8	6,5	3,8	-1,4	3,0	-3,1	-2,6	4,3	5,1	2,0
Publique	-1,1	0,0	0,2	-0,9	1,2	-0,6	0,5	0,2	0,1	0,9	-0,2	0,9	0,7	-1,7
Privée	0,2	1,5	5,7	0,5	0,6	7,1	3,3	1,6	2,9	3,9	2,4	3,4	4,4	3,7
Investissements bruts	-1,1	-0,3	1,2	-4,6	2,5	1,8	0,5	-0,5	-0,7	0,5	-1,7	0,5	2,2	-0,2
Publics	-1,2	0,7	0,5	-2,7	3,2	0,4	0,1	-2,4	-1,2	0,9	-1,6	-0,1	1,4	-0,7
Privés (Entreprises et ménages)	-0,8	0,5	0,4	-1,9	0,3	0,6	0,3	1,5	0,2	0,4	-0,2	0,4	0,9	0,5
Variation des stocks	0,9	-1,5	0,3	0,0	-0,9	0,7	0,1	0,4	0,3	-0,7	0,1	0,2	0,0	0,0
Exportations nettes	2,7	3,7	-0,7	2,2	1,7	-4,1	-0,5	3,3	0,3	2,8	-0,4	-1,3	-4,5	1,3
Exportations de biens et services non facteurs	-0,1	3,6	0,1	-1,7	3,1	-0,9	2,7	3,4	-1,3	0,9	-3,8	0,4	-1,9	1,4
Importations de biens et services non facteurs	2,8	0,1	-0,8	3,8	-1,4	-3,2	-3,2	-0,2	1,7	2,0	3,4	-1,8	-2,6	-0,1
Comptes nationaux					**(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)**									
Investissements	13,1	14,8	17,8	5,2	9,6	14,7	14,5	11,3	9,2	9,5	6,1	6,3	9,6	8,3
Epargne intérieure	4,7	9,1	11,7	2,1	6,9	7,3	9,7	7,0	4,7	4,9	1,6	0,3	1,3	1,7
Epargne nationale	3,0	6,8	9,4	0,0	5,2	6,2	8,9	5,7	3,9	4,0	1,4	0,1	1,1	1,6
Finances publiques														
Recettes totales	7,8	7,5	9,3	6,4	8,2	9,4	9,5	9,1	9,0	11,1	7,9	8,1	7,8	9,2
Dépenses totales	21,5	22,3	20,7	11,8	16,7	20,5	20,7	16,2	13,3	16,2	12,6	13,6	16,3	12,4
Dépenses courantes	12,8	12,0	10,3	9,2	9,4	8,4	8,7	8,6	8,6	9,7	9,7	11,0	11,2	8,8
Dépenses en capital	8,8	10,3	10,4	2,6	7,4	12,1	12,0	7,6	4,7	6,5	2,9	2,6	5,1	3,6
Solde budgétaire primaire (déficit -)	-4,3	-3,5	-0,1	-1,1	-0,5	0,6	-0,4	0,5	0,4	1,1	-2,2	-2,7	-3,4	0,7
Solde budgétaire, base engagements hors dons (déficit -)	-13,8	-14,8	-11,5	-5,3	-8,5	-11,1	-11,2	-7,2	-4,3	-5,1	-4,7	-5,5	-8,5	-3,2
Solde budgétaire, base engagements dons compris (déficit -)	-6,5	-7,5	-4,9	-1,1	-1,6	0,0	-0,5	-0,5	-0,9	-1,2	-3,2	-2,2	-4,6	3,6
Solde budgétaire de base (déficit -)	-6,4	-5,7	-2,4	-3,2	-1,9	-0,8	-1,9	-0,8	-1,0	-0,5	-3,4	-4,0	-4,6	-0,7
Secteur extérieur														
Exportations de biens et services non facteurs, fob	14,2	24,0	22,2	22,5	26,3	20,6	18,6	20,4	16,7	15,9	13,2	12,8	12,0	13,7
Importations de biens et services non facteurs, fob	22,7	29,8	28,2	25,6	28,9	27,9	23,4	24,7	21,1	20,5	17,6	18,9	20,3	20,3
Solde du compte courant (transf.incl., déficit -)	-6,7	-3,0	-6,7	-2,6	-2,6	-5,9	-1,6	-1,1	-1,7	-1,5	-2,2	-1,7	-6,3	-4,4
Solde du compte courant (transf.excl., déficit -)	-12,5	-9,1	-9,2	-7,6	-5,5	-9,4	-5,8	-5,5	-4,9	-5,4	-4,8	-5,6	-8,2	-6,5
Encours de la dette extérieure/PIB	64,9	112,8	99,1	108,6	103,5	88,1	84,1	81,3	78,4	79,7	85,3	84,6	79,2	70,8
Encours de la dette extérieure/XBSNF	456,4	469,1	445,9	483,0	393,6	428,6	452,8	398,6	470,7	502,4	647,4	657,0	661,9	516,1
Encours de la dette extérieure/Recettes budgétaires	828,0	1504,2	1071,2	1688,0	1238,0	937,4	888,5	895,6	875,1	720,5	1077,7	1043,8	1014,5	772,1
Ratio du service de la dette/PIB	3,0	3,6	3,5	3,9	3,3	2,9	3,5	3,6	3,4	3,9	3,6	3,3	2,3	2,3
Ratio du service de la dette/XBSNF	21,2	15,1	15,8	17,5	12,6	14,2	18,6	17,5	20,2	24,6	27,3	25,6	19,5	16,6
Ratio du service de la dette/Recettes budgétaires	38,1	18,5	37,9	61,2	40,2	31,0	36,5	39,4	37,6	35,3	45,5	40,6	29,8	24,9
Réserves extérieures (en mois d'importations caf)	7,1	12,9	12,2	15,3	11,7	8,6	10,0	10,0	10,0	8,5	9,8	9,0	8,4	7,6
Pour mémoire														
PIB nominal (en milliards de FCFA)	362,1	472,6	556,7	515,5	547,3	593,5	630,8	667,7	704,7	709,5	678,2	688,6	750,8	788,9
Population (en millions d'habitants)	3,0	3,1	3,2	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2
PIB par tête d'habitant (en $ E.U.)	420,5	273,0	349,1	307,7	279,3	294,8	290,9	260,1	259,4	268,2	300,1	327,0	347,6	356,0

Les données utilisées sont, en ce qui concerne le budget exécuté, relatives aux paiements pour les années 2005, 2006 et 2007 et prennent leur source au TOFE produit à chaque exercice. Les ratios sont donc calculés sous réserve de la fiabilité des données figurant au TOFE qui recueille ses chiffres mensuellement des états du Trésor.

	Budget 2005	**Réel TOFE**	**% réel**	**Budget 2006**	**Réel TOFE**	**% réel**	**Budget 2007**	**Réel TOFE**	**% réel**
Dépenses primaires	52,53	75,4	**143,5**	56	62,6	**111,8**	65,99	66,3	**100,47**
Salaires et traitements	33,2	39,2	**118,1**	35	37,2	**106,3**	35	36,3	**103,71**
Transferts et subventions	7,44	14	**184,2**	8,7	10,2	**117,2**	14,34	15,2	**106,00**
Biens et services	11,89	22,2	**186,7**	12,3	15,2	**123,6**	16,65	14,8	**88,89**
Dette	29,7	19	**69,6**	30,7	20,5	**66,8**	32,5	21,4	**65,85**
intérêt	6,5	7,2	**110,8**	7,5	8,6	**114,7**	6,44	8,4	**130,43**
dette extérieure		4,2			5,9		3,9	2,6	
dette intérieure		3			2,7		2,54	5,8	
Capital	23,2	11,8	**50,8**	23,2	11,9	**51,2**	26,06	13	
Dépenses investissement	30,52	38,3	**125,5**	42,56	37,8	**88,8**	38,35	20,9	**68,48**
budget Etat	7,57	8,4	**111,0**	8,61	7,5	**87,1**	10,55	8	**75,83**
financements extérieurs	22,95	29,9	**130,3**	33,95	30,3	**89,2**	27,8	12,9	**46,40**
Total dépenses sur ressources Internes + dette	89,80	102,8	**114,5**	95,31	90,6	**95,1**	109,04	95,7	**87,77**
Total dépenses avec paiement intérêts, hors dette en capital	66,6	91	**136,6**	72,11	78,7	**109,1**	82,98	82,7	**99,66**
Dépenses Primaires Fonct+ Invest*	60,1	83,8	**139,4**	64,61	70,1	**108,5**	76,54	74,3	**97,07**

* Les dépenses primaires Fonctionnement et Investissement sont le total des Salaires et traitements, Transferts et subventions, Biens et services, et Dépenses d'Investissement sur Budget Etat.

5.3. Aspects juridiques de la réforme des finances publiques en RCA

Les carences caractérisant le système de gestion des finances publiques ont conduit le Gouvernement, dans le cadre d'un partenariat avec les principaux bailleurs de fonds, à se lancer, depuis 2005, dans un important chantier de réforme budgétaire et comptable. Les structures mises en place à ce titre, objet de l'arrêté N° 024/MPEFBBCI du 12 avril 2005, précité, sont constituées par un Comité de pilotage, un Comité technique et le Groupe de Réforme Budgétaire et Comptable (GREBUC).

Dans ce cadre, il a été donné au GREBUC les missions suivantes :
- réviser l'ordonnance portant loi organique relative au régime financier ;
- élaborer le règlement général sur la comptabilité publique
- définir une nouvelle nomenclature budgétaire en adéquation avec la nouvelle nomenclature comptable de l'Etat ;
- fixer un nouveau circuit de la dépense ;
- instaurer des contrôles budgétaires ;
- réorganiser l'ensemble du système comptable de l'Etat ;
- élaborer les textes, instructions et guides de procédures nécessaires.

L'état d'avancement des travaux est le suivant :

Les actions réalisées :

En 2005, deux principales actions ont été menées : d'une part, l'élaboration du projet de Loi Organique relative aux Lois de finances (LOLF), d'autre part, l'élaboration du projet de Règlement général sur la comptabilité publique (RGCP). Sur ce dernier point, il convient de rappeler que, depuis l'indépendance, il n'existait pas en RCA un texte portant RGCP.

En 2006, la LOLF a été adoptée par l'Assemblée nationale le 27 mai 2006 et promulguée par le Président de la République le 3 juillet 2006.

Les travaux se sont parallèlement poursuivis au sein du GREBUC par l'élaboration du projet du nouveau circuit de la dépense publique, de même qu'à été enclenchée l'étude du projet de nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable avec l'assistance de la Banque Mondiale dont l'intervention, sur ce dernier point, a permis de définir le cadre conceptuel du document. A l'instar des autres documents, le projet du nouveau circuit des dépenses publiques a été transmis aux experts du FMI pour observations.

En 2007, le Chef de l'Etat a signé le décret n° 07.193 du 12 juillet portant règlement général sur la comptabilité publique, de même qu'était adopté le Décret n° 07 / 273 du 27 septembre 2007 portant organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et du Budget et fixant les attributions du Ministre.

Les actions en cours de réalisation :

Les principaux travaux en cours portent sur la validation du projet de nouveau circuit des dépenses publiques par le Comité de Pilotage et sur la finalisation des travaux de codification des nouvelles nomenclatures budgétaire et comptable.

Dans ce domaine, l'architecture de la nomenclature budgétaire est réalisée avec l'appui technique d'un conseiller placé auprès du Directeur général du budget, dans le cadre du projet AREMIF financé par l'Union européenne. Ainsi, au titre des préparatifs de la loi de finances 2008, un séminaire d'information et de sensibilisation des administrateurs et des gestionnaires

de crédits a été organisé en mai 2007, séminaire suivi d'un atelier de codification qui s'est tenu au mois de juillet 2007, l'objectif poursuivi étant d'établir un tableau de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature budgétaire qui introduit la notion de programme.

Bien qu'importants, ces objectifs ne sont néanmoins pas exclusifs et le processus de réforme des finances publiques porte également sur d'autres domaines. Ainsi, est notamment concerné le projet de réforme de l'achat public dans le cadre de la refonte des textes régissant l'organisation des marchés publics dont les projets de textes sont en cours de finalisation : projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction générale des marchés publics de la République centrafricaine – Décembre 2007 ; projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des services de passation des marchés publics en République centrafricaine – Décembre 2007 ; projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) de la République centrafricaine – Décembre 2007.

L'ensemble de ces réformes devrait donc conduire à améliorer l'exhaustivité et la transparence des données relatives à l'exécution des opérations financières du Gouvernement et faciliter le suivi de l'exécution du budget. Cependant, les effets de ces réformes en cours ne sont pas mesurables à ce jour et bon nombre d'actions restent encore à réaliser :

- la rédaction de manuels, instructions et guides de procédures ;
- la nomenclature des pièces des dépenses corrélativement au nouveau circuit des dépenses ;
- l'actualisation des textes portant restructuration du contrôle financier ;
- la réactualisation des textes portant statut des comptables publics ;
- la réactualisation des textes sur les administrateurs de crédits ;
- la réorganisation des services et la formation.

5.3.1. INTERVENTIONS DE LA BANQUE MONDIALE

LICUS Trust Funds

In general, implementation of activities funded by the first LICUS grant has been satisfactory, albeit challenging. Major obstacles included: (i) the absence of government services that could play the role of executing agencies; (ii) weak government capacity to supervise activity implementation; and (iii) the low level of the Bank's presence in the country. It was therefore decided to subcontract management to UNDP. Implementation was initially very slow until 2005, following the assignment of a Bank resident economist to Bangui. Results are reported below for each activity.

LICUS I

Deterring corruption and tax evasion in revenue mobilization (US$159,500)

The objective of this activity was to increase revenue collection by reducing tax evasion and corruption. The goal was to catch a number of corrupt individuals and give them exemplary punishment, thereby deterring corruption practices. A unit (CEMIFI) was set up to fight corruption and tax evasion and its members were nominated on October 22, 2004, and renewed thereafter. The LICUS grant financed communications equipment and vehicles for the unit; the equipment was delivered in March 2005, while vehicles and other equipment were delivered in July 2005. The unit is now operational and has been reporting monthly to the Minister of Finance on progress on its task. The work of the unit has contributed to government revenue collection, and on one occasion, it helped to recover an amount of MFCFA 450, which could have been lost without its efforts. Effectiveness of the unit is under assessment, and next steps will defined in agreement with the Bank

Capacity building in the Treasury department (US$68,000)

On the basis of reports of staff visits to treasury departments in Cameroon and Benin, the Minister of Finance set up a government task team on budget and accounting reform. This team has been instrumental in (i) the organization of a workshop in August 2005 on the status of the budget and accounting reform, whose objective was to build consensus amongst civil servants as to the need for and the principles of reform; and (ii) the preparation of new laws on Public Finance, which have been presented to Parliament in 2006. Finally, reports have been prepared on the reorganization of the treasury department and the upgrading of the treasury accounting system that will help to strengthen public finance management systems, notably as regards budget execution and cash management.

Census of Domestic Arrears (US$70,000)

A consultant was recruited to support the government commission set up to carry out a census of government domestic arrears. The final report, prepared after full consultation with key stakeholders proposed that the resolution of the domestic debt problem will require: (i) an exhaustive census of the domestic debt, (ii) the verification and validation of the domestic debt and finally (iii) the adoption of a clearance strategy. Subsequently, IDA and the Government have agreed that the verification and validation of the stock of debt should be undertaken by a competitively selected international auditor in line with international standards.

Control of government personnel and payroll (US$77,500)

The objective was to establish effective control over the number of civil servants and the payroll, which the Government of CAR considered as a major and strategic reform. In support of the work done with UNDP funding since 2001, LICUS resources were used to fund two consultants, with the objective of setting up an integrated and computerized system for civil service career and payroll management. An interim system has been operational since January 2007. However, the completion of the above reform will need increased financial resources, which were provided under LICUS II.

Leadership seminars (US$252,380)
Two seminars were organized in November 2004 and December 2005 respectively. The first seminar brought together leaders in the political sphere and in the civil society and aimed at sensitizing them as to their responsibilities in fostering a peaceful and nonviolent transition, with a view to seizing the opportunities that would come from successful elections, notably the return of the donor community to support the country in overcoming its financial crisis and in addressing its development challenges. The key output was an agreed Code of conduct that was endorsed and signed by major political leaders, which is seen as having been instrumental in assuring the peaceful preparation and completion of delicate legislative and presidential elections in March and May 2005. The December 2005 seminar targeted the same category of participants, but focused on how to implement reforms through a Rapid Results Initiative, in the areas of revenue collection and delivery of social services.

PRSP finalization (US$964,940; Bank-executed)
With the advent of newly-elected institutions in March and May 2005, government priorities changed and the dynamics of reengagement with the donor community gathered steam to the point that, in July 2005, the CAR country team decided, together with the Government, that the residual first LICUS allocation in an amount of US$718,640 should be used to fund enhanced technical assistance to the country on PRSP finalization. Specifically, experts have been hired to advise the Government in the following areas: (i) strategic planning, monitoring and evaluation, (ii) macroeconomic analysis and programming, and (iii) the PRSP participation process. These consultants began their assignments in May 2005, and as a result, the pace of PRSP preparation substantially accelerated, particularly with respect to participation and monitoring and evaluation. Furthermore, in addition to his PRSP activities, the M&E advisor has been instrumental in helping the authorities to prepare a multi-sector matrix which sets forth key policy actions to be undertaken over the next 12-24 months. This matrix has served as the basis of the government's Declaration of Economic and Social Policy that will underpin their request for international support of arrears clearance and donor reengagement.

LICUS II
Enhancing Governance and Economic Management system-EGEMAS (US$2.7 million) and Mining Sector Assessment (US$450,000)
LICUS II was approved in October 2006**,** before the negotiation and approval of the DPO. Implementation of the LICUS II has been slow in the beginning, because the Bank CAR team and the CAR public administration staff were all totally absorbed by the reengagement progress. The LICUS II grant was the first Bank project to be executed by a government unit, after country reengagement with the Bank. The Bank needed to build capacity in the executing unit, before the latter could operate at performing level. The learning curve and the technical capacity at the executing agency have reached a high level so that the remaining activities are going to be implemented very rapidly. However, LICUS II implementation had been accelerated during the second semester of 2007. Currently several activities are under way or completed: (i) upgrading the government's revenue collection system; (ii) capacity building in the treasury department to carry out an audit of domestic arrears and design a clearance strategy; (iii) civil servant management and payroll control to operationalize an integrated computerized system between the Ministry of Public Administration and the Ministry of Finance; (iv) improving the public procurement system; (v) mining sector assessment; (vi) review of the tax and legal systems of the forestry sector; and (vii) building government technical capacity to manage programs and projects..

LICUS Emergency Operation
Social Service Delivery Grant (US$2,000,000)
The main purpose of this grant was to secure short-term, just-in-time support to protect social service workers' salaries in the period March-April 2008 until further external resources could be realistically mobilized. The immediate objective of the grant was to avoid a disruption of social

service delivery at this critical time. Non-payment of salaries as a result of other payment obligations could have triggered internal unrest, broadened the civil service strike, and hardened the position of unions regarding the payment schedule for past salary arrears as pre-condition for resuming work.

Proposed LICUS III -Public Finance Management and Governance Support
Enhance revenue collection (US$250,000).
This component aims (i) to build technical capacity in the tax department and (ii) to upgrade the management of the taxpayers register. Implementation of these activities will build on the progress achieved by prior efforts of rehabilitation of the tax and customs administration in the context of LICUS I and II, and from other donors, and notably UNDP, the European Union and France. LICUS I funded an initiative to deter corruption and tax evasion in revenue mobilization, while LICUS II resources are being used to (i) to harmonize and establish a link between customs (ASYCUDA) and tax (SYSTEMIF) databases, and (ii) to study the import/exports tax base by reconciling Central Bank and Customs databases. Since the transitional period, CAR has benefited from the support of the donor community in its process to reform the tax and customs administration. In particular, the European Union is currently providing a long-term support to CAR, notably aimed at revamping the customs department. IDA, the IMF, UNDP and France have also provided support in terms of diagnostic studies and short interventions to enhance revenue collection institutions.

Improve budget preparation, execution and reporting (US$625,000).
The objective of this component is to provide sustained TA to the Ministry of Finance and the Court of Accounts in order to enhance the management of public expenditures, as well as the budget execution reporting. In the end, this should be reflected in: (i) the timely and sound preparation of the budget law, (ii) an adequate monitoring and comprehensive supervision of treasury operations; (iii) the preparation of budget execution reports; and finally (iv) the timely review of government financial reports by the Court of accounts and preparation of the budget execution law (*loi de reglement*), before its transmission to the Parliament. The Bank's support of policy reforms in this area was designed in the context of the DPO I, as well as at the occasion of the identification of HIPC completion point triggers. The following reforms were initiated in the context of the DPO I: (i) the audit of the treasury department operations for 2006, (ii) stringent monitoring of government cash advances, (iii) integration of all government revenues, in the treasury system, and finally (iv) the upgrading of the budget and accounting nomenclatures. LICUS II resources were used in the implementation of the DPO I reforms and by end-2007 progress was satisfactory, and the impact in the handling of the government expenditures is positive. It is worth mentioning that the EMGRG aims to move forward the above agenda to substantially revamp and upgrade the country public finance management system.

Public Administration Management reforms (US$350,000*).*
Support from UNDP and the Bank (with LICUS I resources) over the period 2001-2005 contributed in carrying out a thorough diagnostic of the public administration sector. The component objective is to support (i) the preparation of a new organic framework for civil service based on the organizational audits which is consistent with PRSP objectives, and (ii) the adoption of new rules and regulations for the civil servants, with compensation and performance assessment systems. The new organic framework will build on organizational audits which will be launched very soon under UNDP and LICUS II funding, and will feature new employment nomenclatures, a new organizational set up as well as required set of skills for each employment position. The new organic framework will also encompass an integrated computerized system to manage the civil servants that will have the following features (i) clear TORs for each employment position, (ii) an adequate computer software, (iii) revised manuals of procedures, (iv) on-site training of users, and (v) the commissioning of the new organic framework. The new rules and regulations refer to the statute of civil servants, the remuneration scale, and the management structure of the civil servants management.

Reform and modernize the oil and energy sector (US$250,000).
The Government has recently launched a reform of the oil sector, aiming to ensure adequate storage, distribution and pricing of petroleum products and to guarantee quality product supplies as well as country strategic oil reserves. On the other hand, the oil business should be a fiscal revenue source commensurate with the size of the activity and its importance to the economy. In this context, the Government has enacted a new Law in the first semester of 2007 that seeks to address most of the above-mentioned aspects. The objectives of the government's reform are (i) to develop a stable market through open and fair competition between operators by diversifying its supply base from procurement and transport of product to handling, storage, and distribution; (ii) to generate a regular and steady stream of fiscal revenue to the State budget while ensuring supply at affordable prices; and (iii) to secure the country's strategic reserve of petroleum products. In order to reach these objectives, the Government intends to launch a range of structural reforms as follows: (i) the strengthening of institutions involved in the management of the oil sector, and primarily the staffing of the newly-created regulatory agency, (ii) the revision and completion of the pricing structure in the oil sector; (iii) the revision of the sector legislation. This LICUS III component will provide resources to fund the technical assistance needed to carry out these reforms, building on earlier Bank support that helped settle a dispute between the Government and Total, the only private firm operating in the oil sector.

Deepen reforms in the mining sector (US$500,000). The Bank has been at the forefront in helping CAR improve governance and transparency standards in the management of national resources, and in particular in the mining and forestry sectors, through the LICUS II and the DPO program. The LICUS II funded an assessment of the mining sector; in this context, an international firm was recently recruited and is currently in the field to carry out a thorough assessment of the mining sector. The analysis will provide a useful sector diagnostics and will help the Government, the donor community and the private sector on how to promote and support business in this strategic area. LICUS II will also fund consultation of stakeholders in the mining sectors so that they can provide their input in the upgrading of the regulatory. The objective of this component is to recruit experts that will help to design standard investment agreements in the mining sector and to revise the mining code.

SUMMARY OF WB ACTIVITIES AND OUTCOMES IN CAR

Objectives	LICUS I ($1,592,320)	LICUS II (3,223,700)	LICUS III ($2,000,000)	Outcomes and Milestones
Improving public finance management systems	• Census of domestic arrears ($70,000).	•Capacity building in the treasury department ($519,750) including (i) the audit of domestic arrears and the design of a strategy to clear them, and (ii) the audit of the treasury department operations for 2006 •Upgrading the government's revenue collection system ($250,250) •Improving the public procurement system: ($250,250)	•To enhance revenue collection: $250,000 •To improve budget preparation, execution and reporting ($450,000)	•A comprehensive and computerized system that generates sound annual budget execution reports (using new budget and accounting nomenclatures) •Improved capacity and efficiency in the tax and customs departments •New public procurement law and
Enhancing civil servant management and payroll control	• Control of government Personnel and Payroll ($77,500).	• Civil servant management and payroll control: ($346,750)	•New organic framework for civil servants based on organizational audits •New rules and regulations for the civil servants, with compensation and performance assessment systems ($350,000)	•A single computerized and securitized database for the civil servants and the military •New organic framework for civil servants, with compensation and performance assessment schemes
Improving governance and business environment,	•Deterring Corruption and Tax Evasion in Revenue Mobilization ($159,500) •Leadership seminars ($252,380).	•Review of the tax and legal systems of the forestry sector: ($64,500) •Contribution to the design a strategy for the rural sector: ($217, 250) •Review of legal and tax issues of the telecommunications sector: ($64,500) •Mining sector assessment: ($450,000)	•Modernization of the oil and energy sector ($250,000) •Capacity building, design of standard investment agreements in the mining sector and revision of the mining code: $500,000	•Institutions to deter corruption •Standard Mining agreements and New mining Code •New regulatory framework for the oil and energy sector, and new strategies for forestry, rural and telecommunication sectors
Building government technical capacity to manage programs and projects	•Capacity Building in the Treasury Department ($68,000). •TA to PRSP finalization ($ 964,940):	•Contribution to PRSP finalization and monitoring ($583, 250) •Building government technical capacity to manage programs and projects (CTP/PAS): ($427,.200) •Audit of project: ($50,000)	•Each component of this grant allocation has built-in technical assistance/CTP/PAS ($175,000) •Audit of project: ($50,000)	•Participatory PRSP •Improved technical capacity in the Ministry of finance, Energy, CTP/PAS, SP/PRSP and GREBUC

Name	Description of the World Bank main activities in CAR
LICUS I FY04	US$4 million Trust Fund. The overarching objectives of LICUS I was to recreate and strengthen the government's technical capacity for public finance management and to support the provision of social and economic services to the population. The first phase of LICUS I provided immediate support for revenue collection and for reducing fraud and corruption in revenue administration. In a second phase, the grant further deepened PFM reforms, promoted governance and financial transparency and supported the provision of economic and social services with quick and visible impacts.

RIBSUP (DPO I) FY07	US$82 million re-engagement budget support operation. US$75 million were used to pay arrears and debt servicing and US$7 million was used for budget support. The operation supported reforms in: (i) public finance management; (ii) state-owned enterprises; (iii) governance; and (iv) natural resource management. On public finance management, (i) significant progress has been made on the expenditure front with tighter monitoring of cash advances, the creation of a line-item not exceeding 10 percent for unforeseen expenditures, the adoption of a decree for the reform of public expenditure procedures. However, the preparation of the new budget nomenclature is proceeding slowly, which compromises its readiness for the 2008 budget; (ii) with respect to revenue mobilization, the Treasury has been incorporating in the public account the amount of revenues captured by all line ministries and agencies at a percentage set by the Minister of Finance. The audit of the pre-clearance office in Douala (*Guichet Unique*) was completed. Based on the main recommendations of the report, the authorities are drafting an action plan that will form the basis of the main reforms underpinning the revamping of the *Guichet Unique*. The survey of tax payers at the national level will start in the last quarter of 2007, with financing from UNDP. Subsequent to this phase, the Bank will finance the registration of taxpayers in the SYSTEMIF and ASYCUDA systems of the tax and customs departments through LICUS II. LICUS II will also finance the reconciliation of the tax base between the customs and the BEAC to improve tracking and predictability of receipts. The state-owned enterprise component was delayed: settlement of the 2007 tax and utility bills between utility companies (electricity, water, and telephone) and the administration is hindered by lack of cash at the level of the Treasury, and
Multisectoral HIV/AIDS Project FY07	US$17 million project approved in FY02 and restructured in FY07. The objectives of the Project are to assist the Recipient to contribute to: (a) urgent needs in the fight against HIV, such as access to prevention, treatment, and impact mitigation services; (b) urgent social needs, such as prevention of malaria, increased access to water supply and improved primary education. The Project supports four key areas: (i) the National Program against HIV-AIDS Component; (ii) Support to Emergency Health Needs Component; (iii) Support to Emergency Needs in the Education Sector Component; and (iv) Support to Financial Management and Procurement.
Emergency Urban Infrastructure FY07	US$18 million investment project which aims to increase access to infrastructure and urban services in Bangui. The project will rapidly rehabilitate, restore, improve and expand sustainable access to basic infrastructure services for the population of the most deprived districts of Bangui. The achievement of this objective would support Gov-CAR's efforts to demonstrate visible and tangible improvements in the lives o f its citizens that are critical for sustaining social and political stability in the country.
CEMAC Transport Transit Facilitation FY07	US$201 million regional investment project including Cameroon CAR and Chad, part of a US $ 700 million donor effort which aims to secure access to landlocked countries, enhance regional integration and increase trade in the CEMAC countries. It consists of three sub-components: (i) roads and rail investment; (ii) investment in facilitation, inter-modal platforms and port efficiency; and (iii) support to customs reforms and institutional support to policy improvements. CAR Component of the project funded by IDA (US$ 24 million) mainly consists of (i) a contribution to the paving of the Douala-Bangui link, as well as support to road maintenance, customs reform, and transport policy design
LICUS II FY07	US$6.4 million Trust Fund. LICUS II built on the achievements of the first grant for public finance management and governance and consists of four components: (i) Enhancing Governance and Economic Management Systems; (ii) Mining Sector Assessment; (iii) Community-Driven Development II Social Sectors; (iv) Interim Support to HIV/AIDS Treatment.
LICUS Emergency Operation FY08	US$2 million. The Social Service Delivery Grant secured short-term, just-in-time support to protect social service workers' salaries in the period March-April 2008 until further external resources can be realistically mobilized.
Poverty Report FY07	Preparation of a poverty report for CAR, based on urban and rural household surveys. The report provided quantitative analysis as well as a review of available qualitative evidence on a range of topics: poverty profile and determinants of poverty, income sources, education and health services, basic infrastructure.
CFAA FY07	The CFAA was finalized in October 2007. This report identified a series of deficiencies and shortcomings in the CAR's public financial management and includes a global action plan of recommendations on the legal and institutional framework, budget and expenditures management, and customs and tax administration. A short-medium-term action plan has been discussed with the Government of the CAR, focusing on the following areas: (i) policy measures to strengthen budget formulation and preparation, budget execution and reporting; (ii) reforms to further rationalize treasury operations; and (iii) the capacity of the Government to
CPIP FY07	A CPIP was completed in April 2006, providing an assessment of the country's public procurement system and proposes an action plan to improve and align procurement processes with internationally-recognized standards.22 Actions recommended in the CPIP include the adoption of a new procurement code with regulations for standard bidding documents and guides, and the establishment of new procurement institutions. The EMGRG proposes to support the government's efforts to operationalize the new procurement procedures, notably the establishment of the Direction Général des Marchés and the Agence

LICUS III FY08	US$2 million Trust Fund. The Enhancing Governance and Economic Management Systems (EGEMAS II) provides technical assistance to deepen reforms in public administration and to enhance governance and the country business environment, especially with regard to oil and mining regulatory reform.
DTIS FY08	The report examines the constraints to regional and international trade integration. It identifies the dire situation of the country's public finances as one of the significant problems that affects the country's competitiveness. Low levels of revenue and investment has led to a situation of poor infrastructure, which makes trade particularly difficult. The continued deterioration in the social sectors has likewise led to an erosion of the CAR's human capital. The EMGRG explicitly focuses on the need to improve the capacity of the Government to mobilize domestic revenue, through improved tax administration. Among the findings of
PEFA FY08	The PEFA exercise is an integrated monitoring framework that allows measurement of the country PFM performance over time. The information provided by this framework also contributes to the government reform process by determining which reforms are yielding improved performance and by increasing the ability to identify and learn from reform success. It acts as a framework for pinpointing strengths and weaknesses in financial accountability arrangements in the public sector, thereby helping the Government and donors to identify priorities for reform and supports both the exercise of the donors' fiduciary
DEMPA FY08	The CAR is among the first countries selected for this debt management technical assistance (FY08), which aims to strengthen capacity and institutions to manage government debt in an effective and sustainable manner, by assessing performance through a comprehensive set of performance indicators spanning the full range of government debt management functions, highlighting strengths and weaknesses. When finished, the DEMPA exercise (FY08), will provide a baseline of debt management performance indicators, on which the country's future debt management performance will be assessed. It will be a valuable tool in assisting
CEMAC Africa Backbone FY09	US$45 million regional investment project which in the first phase will cover Cameroon, CAR and Chad. It aims to support population, businesses and Governments across the Central African region to have access to quality and affordable ICT services by lowering the cost of international broadband capacity, and extending reach the of backbone networks. It is also expected to improve government efficiency and transparency through the development of e-Government applications.

5.3.2. RCA : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PEFA

Indicateurs sur la Performance de la Gestion de Finances Publiques		Méthode de notation	Notes par composante				Note Globale
			i.	ii.	iii.	iv.	
A. RESULTATS DU SYSTÈME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES: Crédibilité du Budget							
PI-1	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					**D**
PI-2	Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	M1					**D**
PI-3	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1					**A**
PI-4	Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses	M1	D	C			**D+**
B. SPECIFICITES TRANSVERSALES: Couverture et transparence							
PI-5	Classification du budget	M1					**D**
PI-6	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	M1					**D**
PI-7	Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	M1	D	D			**D**
PI-8	Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	M2	A	C	D		**C+**
PI-9	Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	M1	C	D			**D+**
PI-10	Accès du public aux principales informations budgétaires	M1					**D**
C. CYCLE BUDGÉTAIRE							
C(i) Budgétisation basée sur les politiques publiques							
PI-11	Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	M2	B	D	B		**C+**
PI-12	Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	M2	D	D	D	C	**D**
C(ii) Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-13	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	M2	C	C	D		**D+**
PI-14	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	M2	C	C	D		**D+**
PI-15	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	M1		B	D		**D+**
PI-16	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	M1	D	D	D		**D**
PI-17	Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	M2	D	D			**D**
PI-18	Efficacité des contrôles des états de paie	M1	D	C	D	C	**D+**
PI-19	Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	M2					
PI-20	Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	M1	D	D	D		**D**
PI-21	Efficacité du système de vérification interne	M1	C	B	C		**C+**
C(iii) Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers							
PI-22	Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	M2	D	C			**D+**
PI-23	Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	M1					**D**
PI-24	Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	M1	D	D	D		**D**
PI-25	Qualité et respect des délais des états financiers annuels	M1	D	D	D		**D**
C(iv) Surveillance et vérification externes							
PI-26	Etendue, nature et suivi de la vérification externe	M1	D	D	D		**D**
PI-27	Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	M1	D	B	C	D	**D+**
PI-28	Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	M1	D	D	D		**D**
D. PRATIQUES DES BAILLEURS DE FONDS							
D-1	Prévisibilité de l'appui budgétaire direct	M1	D	D			**D**
D-2	Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents	M1	D	C			**D+**
D-3	Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales	M1					**D**

5.3.3. PROCESSUS D'ACCESSION AU POINT DE DECISION PPTE

External Arrears Clearance Process

Agreements completed

Arrears to IDA were cleared on November 28, 2006 through a bridge loan from the French Development Agency. This loan was in turn repaid from the proceeds of a grant approved by IDA's Executive Directors in November 2006.

The AfDB announced in December 2006 that it had reached an agreement to clear the C.A.R.'s arrears. The operation will be paid by the AfDB's Post-Conflict Country Facility (49.5 percent) and the C.A.R.'s development partners (50.5 percent).

BADEA signed an arrears clearance agreement with the C.A.R. in November 2005 leading to a rescheduling of total arrears (US12.3 million at the time) over a period of 13 years with no grace period.

BDEAC signed an arrears clearance agreement with the C.A.R. in March 2005 that involved rescheduling arrears and the remaining debt service of two existing loans (a third loan, to a state-owned enterprise, was not included in the restructuring and remains in arrears). However, in November 2006, BDEAC's board of directors approved a suspension of debt service payments under the new loan, effective from December 2006 until the completion point.

The European Commission has signed an agreement with the C.A.R. for a budget support operation, entirely on a grant basis, that covers the clearance of arrears accumulated to the European Investment Bank up to the decision point, which are estimated at US1.4 million.

Paris Club creditors agreed on April 20, 2007 to restructure US$36.1 million of the C.A.R.'s debt, of which US$31.8 million were principal and interest arrears. Considering the C.A.R.'s severely limited repayment capacity, creditors agreed to defer the repayment of arrears and moratorium interest until after the expected completion point date in late-2009 (reducing debt service by US$36.1 million). As part of its agreement with the Paris Club, the C.A.R. has agreed to seek comparable treatment from other bilateral and commercial creditors.

Agreements in progress

The authorities have had discussions with IFAD and the OPEC Fund. These creditors have agreed to clear the C.A.R.'s arrears in the context of the HIPC Initiative.

Amounts and Assumed Modalities of Delivery of HIPC Debt Relief by Creditor
The modalities and timing of the delivery of the HIPC Initiative debt relief will be decided at the decision point by each creditor, taking into account their financial and legal constraints. Nevertheless, in order to assess the impact of the HIPC Initiative assistance the following working assumptions have been made:

IDA's assistance would amount to approximately US$209 million in NPV terms. Of this total, an estimated US$66 million (in NPV terms as of the decision point) has been delivered through the clearance of arrears. Immediately following the approval of the decision point by the Boards of IDA and the IMF, IDA will begin to provide the remaining assistance in the form of debt-service reduction on debt outstanding and disbursed as of end December 2006. Annual debt service is estimated to be reduced by 63 percent starting at the decision point. Total debt service reduction from IDA would amount to about US$229 million in nominal terms.

IMF assistance is estimated to amount to US$27 million in NPV terms. HIPC-eligible debt service consists of PRGF repayments associated with disbursements under the 1998 PRGF arrangement and those associated with the January and (potential) September 2007 disbursements under the PRGF arrangement approved by the IMF Board in December 2006.

AfDB assistance would total US$85 million in NPV terms, including US$43 million provided through the recent arrears clearance operation. The remaining relief is assumed to be provided following the decision point through an 80 percent debt service reduction until the NPV target has been reached.

IFAD's assistance would total US$16 million and is assumed to be provided through a concessional rescheduling of arrears as well as up to 100 percent debt service reduction commencing at the completion point until the NPV target is achieved.

The **OPEC Fund for International Development** (OFID) is assumed to deliver HIPC debt relief in the amount of US$6 million through a concessional rescheduling of arrears using resources from a Commodity Import Program. At the completion point, the remaining debt would be restructured so as to achieve the NPV reduction target.

A share of **BADEA's** assistance (estimated at US$9 million in NPV terms) has been delivered through the arrears clearance operation. The remaining assistance is assumed to be delivered at the completion point through a concessional rescheduling of outstanding obligations.

BDEAC is delivering interim relief through a moratorium on debt service payments. Further relief is assumed to be delivered at completion point through a pre-payment of the loan on concessional terms. HIPC relief from BDEAC amounts to US$9 million.

The **EIB's** assistance, which amounts to US$4 million, is assumed to take the form of a concessional clearance of arrears shortly after the decision point, and 100 percent debt service reduction starting at the decision point until the target NPV reduction is achieved.

Paris Club bilateral creditors are assumed to provide a flow rescheduling on Cologne terms—i.e., a 90 percent NPV reduction—and after the C.A.R. reaches the decision point, with delivery of the remaining required assistance at the completion point through a stock-of-debt operation. The rescheduling on Cologne terms is expected to translate into US$32 million in relief in NPV terms.

Non-Paris Club official bilateral creditors and **commercial** creditors are assumed to provide relief on terms similar to those granted by Paris Club creditors.

5.3.4. CHRONOLOGIE FINANCES PUBLIQUES RCA

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS POLITIQUES DESTABILISATEURS	IMPACTS SUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'UE
1991-Avancée démocratique significative : introduction du multipartisme en ECA	**6ème FED**
1992	**7ème FED-signé juillet 1992** **PIN 87 m€** **Stratégie** • Appui au développement des transports, désenclavement du pays ; • Développement rural ; • Développement des ressources naturelles ; **Secteur de concentration : Transports**
1993- Départ du président Kolingba, élections démocratiques du Président Patassé (09/1993)	
1994	
1995 Constitution démocratique ;	
1996 • 1ère mutinerie de l'armée (Avril) : Retards de paiement de la solde ; • 2ème mutinerie de l'armée (Mai) : Mise à sac de Bangui ; • Gouvernement d'union nationale J.P. Ngoupandé ; • 3ème mutinerie de l'armée (Novembre) ; • Destruction des infrastructures de Bangui ;	**7ème FED** Programme d'urgence du gouvernement financé partiellement par Stabex
1997 • Intervention d'une force interafricaine de paix ; • Affrontements politiques armées ; • Insécurité totale sur le territoire national ; • Départ des troupes françaises	**Préparation 8ème FED** **PIN 102 m€** **Stratégie** • Lutte contre la pauvreté ; • Circulation des biens et services ;
1998 • Pacte de réconciliation nationale ; • Intervention des casques bleus (Minurca) ; • Elections législatives	**Démarrage effectif 8ème FED-Juin 1998** • Activités réduites des projets européens ; • Appui FMI Facilité d'ajustement structurel renforcé (FAS-R-3 ans) • PAS II-Arriérés salaires administration et financement élections législatives ;
1999 • Election du Président Patassé ; • Grève des fonctionnaires en raison d'arriérés de salaires ;	• ***Opérateurs économiques quittent le pays ;***

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS POLITIQUES DESTABILISATEURS	IMPACTS SUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'UE
2000 • Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix- (Bonurca) ; • Manifestations demandant le paiement des arriérés de salaires (Nov-Déc.) • Grève des agents de la fonction publique ;;	• Convention PAS 2000-2001 (UE)
2001 • Affrontements politiques armés dans Bangui ; • Tentative coup d'état Kolingba ; • Pillage et destruction d'infrastructures productives ;	• Appui du FMI suite à l'approbation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-intérim) ; • ***Déblocage du Programme d'ajustement structurel de la CE ;*** • Appui budgétaire PAAS III (UE) : • Appui projet PSP (BM) : -Commission de privatisations ; -Appui DSRP ; -Appui statistiques ; -Appui ministère et secteur des mines ; -Appui CTP/PAS ;
2002 • Tentative d'arrestation du général Bozize ; • Organisation du mouvement d'opposition conduit par général Bozize ; • Raid et affrontements dans Bangui ;	**Préparation 9ème FED** **Stratégies** • ***Lutte contre la pauvreté ;*** • ***Désenclavement du pays ;*** • ***Promotion bonne gouvernance ;*** • ***Etat de droit ;*** **Enveloppe A** • Secteur de concentration unique : les transports (71% du PIN) • Appui macro-économique et bonne gouvernance (25% du PIN) • Interventions hors concentration : micro-réalisations (4% du PIN) **Enveloppe B : 21m€**
2003 • Internationalisation des affrontements politiques armés (Tchad, Libye, RDC) • Prise de pouvoir par le général Bozize	• ***Suspension partielle de la coopération UE** ;* • ***Consultations Art 96 ;*** • ***Feuille de route redressement des finances publiques (novembre)*** ; • Etude du système de gestion des finances publiques (rapport IDC) (février) (UE) ;
2004	• Revue mi-parcours du 9èmeFED (UE) ; • Réduction enveloppe B de 21 m€ à 8, 4 m€ (UE) ; • Appui Gestion fonction publique (PNUD) ; • Appui lutte anti-corruption (PNUD) ; • Aide d'urgence post conflit AUPC 1-(juillet) FMI ; • Appui budgétaire PAAS III (UE): -Apurement dettes de l'état auprès des banques locales ; -Paiement arriérés de salaires des fonctionnaires ; -Paiements arriérés BEI ; • Démarrage LICUS I (Banque Mondiale) : -Appui unité de lutte anti-corruption ;

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS POLITIQUES DESTABILISATEURS	IMPACTS SUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'UE
	-Appui logiciel FURCA gestion de la solde ; -Appui au Trésor ; -Appui préparation DSRP ; -Appui cadrage macro budgétaire Plan/Finance ; -Appui formations diverses ; • Démarrage ARCAGE (France) : -Appui à la Direction des douanes ; -Appui au Budget et Trésor ; -Appui au plan directeur d'informatisation des finances ;
2005 • Election démocratique du Président Bozize	• ***Reprise de la Coopération UE (juillet) ;*** • Appui budgétaire CE à l'organisation d'élections démocratiques (UE) ; • AT/CT à l'Inspection Générale des Finances (UE) ; • ***Etablissement Guichet unique douanes Douala ;*** • ***Vote de la loi de finances 2006 (décembre) ;*** • Appui au Plan de redressement des finances publiques du Gouvernement (UE) : -Formation OHADA Direction des Impôts (BM); -Etude manque à gagner exonérations fiscales (UE); -Rédaction instruction douanes Valtrans (UE); -Projet loi marchés publics ;
2006 Dissolution du service des douanes (sep)	• ***Persistance de l'insécurité à l'intérieur du pays ;*** • 2ème appui budgétaire AUPC (janvier) FMI ; • ***Loi organique portant organisation des lois de finances (juillet) ;*** • Démarrage projet PAIRAC, appui à la CEMAC (PIR) (UE) ; • Appui budgétaire ASERCA –PAAS.IV (arriérés salaires de 5 ministères techniques) (mai) UE • Appui macro économique BAD : -Appui planification macro économique (BAD) ; -Appui au système de suivi du DSRP (BAD) ; -Appui élaboration comptes nationaux (BAD) ; -Appui gestion de la Dette (BAD) ; • Appui budgétaire PPCF (BAD) ; • Appui logiciel Sydonia ++ Direction des douanes –projet ARCAGE (France) ; • Appui logiciel Systemif Direction des impôts-projet ARCAGE (France) ; • Appui budgétaire FRPC (décembre) FMI :
2007	**Préparation 10ème FED- 137 m€** **Stratégie de concentration** **Enveloppe A** : • **Gouvernance démocratique,** • **réhabilitation socio-économique et financière**

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS POLITIQUES DESTABILISATEURS	IMPACTS SUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'UE
	• **Pôles de Développement ;** • **Infrastructures et désenclavement ;** • **Appuis budgétaires** **Interventions** • Appui budgétaire RAMICA (UE) : -Arriérés cotonculteurs ; -Arriérés BAD ; -Arriérés services sociaux ; • Démarrage Projet AREMIF CE : appui redressement des finances publiques (Février) UE ; -Appui à la Direction du Budget ; -Appui à la Direction des Impôts et des domaines ; -Appui à la Direction des Douanes ; -Appui à l'Inspection Générale des Finances ; -Appui à la gestion de la Solde ; -Appui à l'informatisation des services ; • ***Adoption du Règlement général de la comptabilité publique;*** • ***Accord allègement dette bilatérale Club de Paris (avril) ;*** • ***Adoption du Document Stratégie Réduction Pauvreté DSRP 2008-2010 ;*** • ***Accession au point de décision initiative PPTE (octobre);*** • Appui budgétaire règlement salaires secteur social (BM) ; • Appui budgétaire préparation DRSP (BAD) ; • Rapport « Evaluation des exonérations fiscales et douanières » (juin) (UE) ; • Rapport « Réforme des Douanes » (novembre 2006) (UE) ; • Appui budgétaire RIBSUP –DPOI (BM) ; • Démarrage LICUS II (BM) : -Audit Direction des douanes et guichet douala ; -Audit Direction du Trésor, mécanisme suivi de la trésorerie ; -Appui comptabilité auxiliaire douanes/impôts, compta OHADA et contrôles ; -Audit arriérés de l'état, stratégies d'apurement ; -Appui gestion des fonctionnaires et solde ; -Appui gestion des marchés publics ; -Appui au CTP/PAS ; • Etude CFAA finances publiques (BM) ; • Etude CPIP marchés publics (BM) ; • Appui schéma directeur des statistiques (BM)

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS POLITIQUES DESTABILISATEURS	IMPACTS SUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'UE
2008	• Etude PEFA notation du système de gestion des finances publiques (BM); • Etude DTIS Contraintes de compétitivité pays (BM) ; • Analyse DEMPA Gestion de la Dette publique orientée-performance (BM); • Démarrage LICUS III (BM) : -Renforcement des recettes fiscales et douanières ; -Appui à la Direction du Budget et à la Cour des comptes ; -Appui à la gestion de la fonction publique et de la solde. • Programme PARE appui (BAD) : -Appui Cadrage macro économique ; -Appui gestion chaine des dépenses ; -Appui gestion des marchés publics ; -Informatisation du Trésor ; -Appui guichet unique douanes Douala ; -Appui formation ministère justice (juridiction financière) ;

5.3.5. MATRICE DES DECLENCHEURS PTE

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
DSRP	Préparation du DSRP selon un processus participatif et mise en ouvre satisfaisante des mesures recommandées pendant au moins une année.	Ministère du Plan/CSLP	**Sept 2008**	**Etat d'exécution :** Le DSRP a été finalisé selon un processus participatif, adopté le 30 juin 2007 et présenté à la table ronde de Bruxelles. La mise en œuvre satisfaisante se poursuit. Les équipes de l'enquête QUIBB sont sur les terrains. Le système d'information sur la gestion de l'aide est en cours de développement. **Chronogramme:** ***En Octobre 2008, les dispositifs institutionnels de mise en œuvre et de suivi évaluation du DSRP seront opérationnels avec les outils nécessaires (système simplifié de reporting, système d'information sur la gestion de l'aide). Les premières consultations sectorielles seront organisées pour les secteurs de l'Education, l'Egalité de genre, la réduction de la pauvreté, le commerce, les infrastructures de bases et l'Eau et Assainissement.***
Stabilité Macro-Economique	Maintien de la Stabilité Macroéconomique, démontré par la bonne exécution de l'Accord FRPC.	Ministère du Plan/Ministère des Finances et du Budget	**Sept 2008**	**Etat d'exécution :** La première revue de l'accord FRPC a été satisfaisante et a permis au pays d'atteindre le point de Décision de l'initiative PPTE en fin septembre 2007. La deuxième a déjà eu lieu et la troisième revue du programme FRPC vient de s'achever.
Gouvernance et Transparence	Amélioration de la bonne gouvernance et transparence par l'application des dispositions des articles 26, 44, 50 et 75 de la Constitution visant la déclaration et divulgation des actifs du Président, du Premier Ministre et des membres du Gouvernement.	PM et Ministère de la Justice	**Fin Juin 2008**	**Etat d'exécution :** Les anciens membres du Gouvernement ont déjà déclaré leur patrimoine auprès de la Cour Constitutionnelle. Pour les nouveaux membres du Gouvernement, la déclaration de leur patrimoine est en cours conformément au modèle standard. **Chronogramme:** ***Les contrôles et vérifications des déclarations de patrimoines se poursuivent***
	Extension de la déclaration de patrimoine à certains hauts fonctionnaires et dirigeants des entreprises et offices publics, à savoir l'Inspecteur Général des Finances, le Directeur Général du Budget, le Directeur Général du Trésor, le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, le Directeur	PM et Ministère de la Justice/ Ministère des Finances et du Budget	**Juin 2008**	**Chronogramme:** Le décret portant extension de la déclaration de patrimoine est déjà signé. Les hauts fonctionnaires et dirigeants concernés ont jusqu'à la fin du mois de novembre 2008 pour faire leur déclaration selon

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
	Général des Impôts et des Domaines ainsi que les Directeurs Généraux des sociétés et offices publics.			le modèle standard.
Gestion des Finances Publiques	**Amélioration de l'efficacité, la Transparence et la Responsabilité dans la Gestion des Finances Publiques grâce, notamment aux mesures suivantes :**			
	i. Elaboration de la Loi des Finances selon la nouvelle nomenclature et présentation du Texte au Parlement ;	Ministère des Finances et du Budget	**30 Janvier 2008**	**Etat d'exécution :** Ce déclencheur est déjà atteint puisque la Loi de Finances 2008, élaboré selon la nouvelle nomenclature budgétaire a été adopté par le Parlement et Promulgué par le Président de la République le 30 Janvier 2008.
	i. Mise en œuvre d'un système de suivi des dépenses, allant des engagements aux ordonnancements, au sein de la Direction Générale du Budget (selon la nouvelle nomenclature) ;	Ministère des Finances et du Budget	**Fin Janvier 2008**	**Etat d'exécution :** le Décret n° 08.146 du 11 Avril 2008 réglementant les procédures d'exécution des dépenses publiques a défini les tâches dévolues aux agents chargés de leur mise en œuvre. Deux types de procédures sont prévus pour l'exécution des dépenses publiques, notamment la procédure normale et les procédures exceptionnelles. **Chronogramme:** ***Le Rapport d'exécution du 1er premier semestre 2008 est disponible.***
	ii. Mise en œuvre de la procédure simplifiée de la Gestion Administrative et Financière du Personnel de l'Etat.	Ministère des Finances et du Budget et Ministère de la Fonction Publique	**Mai 2008**	**Etat d'exécution :** Les locaux ont été réhabilités pour sécuriser la procédure simplifiée de Gestion Administrative et Financière du Personnel de l'Etat. Le 29 Mai 2008, Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a procédé au lancement officiel de la procédure simplifiée de gestion du personnel de l'Etat. L'ancienne application sera complètement déconnectée à fin novembre 2008
	iv. Adoption de la Loi portant Code des marchés publics et délégations de service public en RCA.	Ministère des Finances et du Budget	**Fin Août 2008**	**Etat d'exécution** : Ce déclencheur est atteint avec la promulgation de la loi 08.017 portant code des marchés publics en date du 06 juin 2008. Un plan d'action actualisé a été mis en place **Chronogramme:** les Décrets créant la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ainsi que l'arrêté du Ministre des Finances créant les Services de Passation des Marchés Publics (SPMP) sont pris.
	i. Adoption d'un nouveau cadre organique conforme aux objectifs du DSRP sur la base des audits organisationnels ;	Ministère de la Fonction Publique	**Mai 2008**	**Etat d'exécution :** Pour la réalisation des audits organisationnels, les autorités avaient convenu d'une démarche consistant d'abord à procéder à l'audit de Sept départements pilotes, notamment

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
				Quatre (4) départements ministériels ayant une mission d'administration (**Fonction Publique, Secrétariat Général du Gouvernement, Affaires Etrangères et Administration du Territoire)** et trois autres ministères ayant une mission sociale et de développement (**Education Nationale, Agriculture, Santé Publique).** Les Appels d'offres relatifs au recrutement de deux cabinets d'Etudes pour l'organisation des audits dans Sept (7) ministères pilotes sont déjà lancés. **Chronogramme:** • ***Début septembre, démarrage des audits.*** • ***Fin Décembre 2008, transmission du rapport provisoire.***
	ii. Présentation au conseil interministériel d'une nouvelle réglementation régissant les agents de l'Etat, accompagnée du système de rémunération et d'évaluation correspondant.	Ministère de la Fonction Publique	**Sept 2008**	**Etat d'exécution :** Cette activité est tributaire des résultats de l'audit, lesquels conduiront à l'élaboration d'une nomenclature des emplois, document indispensable pour l'élaboration d'un nouveau Statut Général qui mette en place une véritable Fonction Publique des emplois avec ses exigences et avantages liés aux emplois. **Chronogramme:** ***cette activité dépend de la mesure précédente. Donc elle sera mise en œuvre jusqu'à fin Décembre 2008***
Réformes Structurelles	**Amélioration du Cadre de Réglementation et de Déclaration de Données grâce aux mesures suivantes**			
	• **Secteur Forestier :** i. Adoption et mise en œuvre satisfaisante d'un nouveau code forestier et de ses Décrets d'application	Ministère des Eaux et Forêts	**Fin Sept 2008**	**Etat d'exécution** : Le Code forestier a été adopté par l'Assemblée nationale le 26 sep 2008. Ce Code a la particularité de Traiter les questions relatives : i) à la Bonne Gouvernance ; ii) de l'éthique des Peuples Autochtones ; ii) de la Gestion des Forêts Communautaires et de la base de taxation forestière conformément aux dispositions de la Loi des Finances. **Chronogramme:** Une équipe nommée par le Ministre des Eaux et Forêts travaille sur les textes d'application qui seront tous disponibles d'ici fin décembre 2008.

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
	ii. Campagne de sensibilisation des communautés et établissement d'un système permanent d'information publique.	Ministère des Eaux et Forêts	**Continu**	Etat d'exécution **: Ce déclencheur jusqu'ici est poursuivi sans aucun événement majeur, car les médiateurs sociaux dans les cellules d'aménagement des PEA sous convention d'aménagement sensibilisent d'une part la population riveraine de la répartition des taxes forestières versées aux communes par le comité chargé de la validation du programme d'emploi à caractère socio économique dans des réunions municipales, et d'autre part animent des émissions de sensibilisation à la radio rurale locale. Cette campagne est repris au niveau du Département par le service de la vulgarisation et de sensibilisation qui anime une émission radio et télévisée, voire dans les presses publiques intitulées «** PENDERE GBAKO **» initiées par le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement.** **Un observatoire économique vient d'être créé à cet effet, il regroupe plusieurs départements ministériels (Ministère du Plan, Ministère des Finances, le CTP/PAS). La part de revenus de chaque commune sera affichée dans les mairies afin d'assurer la transparence auprès de la population.**
	• **Secteur Minier :** i. Publication sur le site du Gouvernement du Rapport de l'Administrateur de l'initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) sur les recettes à partir de 2006 ;	Ministère des Mines	**Juin 2008**	**Etat d'exécution :** Le dispositif institutionnel et fonctionnel est mis en place par Décret pris en conseil des Ministres. Le Secrétaire technique, les Responsables et membres des cellules du secrétariat technique de l'ITIE-RCA ont été nommés par arrêté. Il en est de même pour les membres du conseil national et du comité de pilotage.
	ii. Adoption d'une convention standard pour le secteur des Mines (conformément aux bonnes pratiques internationales en vigueur) et amendement du code minier pour	Ministère des Mines	**Août 2008**	**Etat d'exécution :** Les Termes de Référence du recrutement de deux experts en droit minier et en fiscalité minière pour la révision du code minier et l'exploitation d'une convention type sont disponible.

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
	assurer la cohérence entre le code et la convention.			**Chronogramme**: ***Les recommandations dudit rapport seront prises en compte ultérieurement dans la révision de code minier et l'établissement d'une nouvelle convention standard.***
Secteurs Sociaux et VIH/SIDA	• **Education** i. Au moins 750 instituteurs supplémentaires enseigneront dans les salles de classe du cycle primaire à la rentrée scolaire 2007-2008 par rapport à la situation prévalent en 2006-2007.	Ministère de l'Education	**Fin juillet 2008**	**Etat d'exécution :** 850 Instituteurs ont été formés (soit un taux de réalisation de 113%) et ont acceptés le stage. Lors du contrôle, seulement 833 étaient encore à leur poste dans les 7 Inspections d'Académie. Le bilan à mi-parcours a fait apparaître quelques départs dus aux décès et défections pour des raisons personnelles. Ce qui donne présentement 818 instituteurs en activité sur le terrain (soit un taux de réalisation de 109%). Effet : Le ratio élèves par enseignant a sensiblement baissé passant de 96/1 à 82/1 environ **Chronogramme:** - Vérification des stagiaires acceptant continuer à la rentrée 2008-2009 - Recrutement de nouveaux pour combler le Gap afin d'avoir 850 stagiaires. - Poursuite de la réflexion pour la prise en charge de ceux qui passeront au stade contractuel.
	ii. Mise en œuvre des mesures pédagogiques et administratives permettant d'atteindre un taux de redoublement inférieur à 20% dans le cycle primaire dans les zones où l'école fonctionne normalement.	Ministère de l'Education	**juillet 2008**	**Etat d'exécution :** Les programmes d'études du Primaire (Fondamental 1) ont été révisés conformément au paradigme d'approche par compétence et un arrêté N°032/MENAESR/D.CAB/DGEFP du 03 Mai 2007, réglementant le redoublement dans le cycle primaire a été pris et mis en œuvre au cours de l'année académique 2007-2008. Effet : Effet probable à percevoir après la rentrée 2008-2009 **Chronogramme**: ***Poursuite de suivi de l'application de cet arrêté.***

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
	• **Santé** i. Maintenir le taux de vaccination pour DTC 3 autour de 83%.	Ministère de la Santé Publique	**Juin 2008**	**Etat d'exécution :** Ce déclencheur est atteint, voir dépassé. La RCA a d'ailleurs été déclaré à Lusaka pionnière en Afrique à cause du niveau élevé de sa couverture vaccinale. **Chronogramme:** ***Attente de Production de rapport sanitaire sur la question.***
	i. Distribution d'au moins 300 000 moustiquaires imprégnées.	Ministère de la Santé Publique	**31 Décembre 2007**	**Etat d'exécution :** Ce déclencheur est déjà atteint car à la fin de 2007, **plus de 650. 000 moustiquaires imprégnées ont été distribuées par le Ministère de la Santé Publique, en collaboration avec les ONGs.** **Chronogramme:** ***Attente de Production de rapport sur les distributions avant fin novembre 2008.***
	• **VIH/SIDA :** Améliorer la prévention en portant la distribution de préservatifs à au moins 10 millions d'unités par an.	Ministère de la Santé Publique	**Mai 2008**	**Etat d'exécution :** Plus de 13 millions de préservatifs ont été livrés au Ministère de la Santé Publique en 2007, pour une commande auprès des fournisseurs de prés de 16 millions d'unités. De janvier à fin avril 2008, 6 millions de préservatifs ont été distribués. **Chronogramme:** ***Attente d'un rapport de distribution des préservatifs complémentaires avant fin novembre 2008.***
Gestion de la Dette Publique	**Amélioration de la Gestion de la Dette Publique grâce aux mesures suivantes :**			
	i. Mise en place de procédures permettant de maintenir une base de données précise, exhaustives et sécurisée de la Dette Publique et de la Dette garantie par l'Etat (intérieure et extérieure) ;	Ministère des Finances/Direction de la Dette	**Juil. 2008**	**Etat d'exécution : S'agissant de l**a gestion de la dette à travers un logiciel de gestion, la République Centrafricaine en accord avec la CNUCED ont convenu d'un programme de formation en trois phases : Du 24 au 31 juillet 2008, le consultant a procédé à l'installation de la dernière version 5.3 du SYGADE et à la formation aux aspects techniques des informaticiens de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Du 28 juillet au 15 Août 2008 un 2ème consultant a procédé à la formation de base de données des gestionnaires de la dette à l'utilisation du SYGADE et la constitution de la base de données du

SECTEURS	DECLENCHEURS	DEPARTEMENT RESPONSABLE	DATE DE FIN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
				système à fin 2000. **Chronogramme :** Du 31 juillet au 18 décembre 2008, formation continue sur la constitution de la base de données dans le SYGADE, sur les principes de base de la mathématique financière, sur le rapport de contrôle pour la validation des données.
	ii. Publication des données de la Dette Publique et de la Dette garantie par l'Etat (encours, projection du service de la dette et principaux ratios d'endettement) dans les six (6) mois suivant de l'exercice écoulé.	Ministère des Finances/Direction de la Dette	**juil. 2008**	**Etat d'exécution :** Pour l'instant, la publication des données sur la dette publique de l'Etat ne peut pas se faire. Il nous faut d'abord enregistrer tous les prêts dans la base de données, s'assurer que la base de données est fiable, aussi maîtriser certaines fonctions pour nous permettre de procéder à la publication des données. Il s'agit notamment des fonctions avancées du SYGADE comme la production du Bulletin Statistique et le remplissage des formulaires 1 et 2 de la Banque Mondiale. Pour ce faire il est opportun de programmer pour le 1er trimestre de 2009 une formation avancée sur le SYGADE avec la CNUDCED. **Chronogramme:** ***La réalisation de ce déclencheur est subordonnée à l'enregistrement de tous les prêts dans la base de données.***
	FIN			

5.3.6. MATRICE SIMPLIFIEE DES APPUIS MACRO ECONOMIQUES ET REFORME DES FINANCES PUBLIQUES EN RCA (1996-2008)

CHAMPS D'INTERVENTIONS	UNION EUROPEENNE	COOPERATION FRANCAISE	BANQUE MONDIALE	BAfD	FMI	PNUD
0-CABINET DES FINANCES • AT		INTERVENTIONS				
1-BUDGET • Cadrage macro budgétaire • Nomenclature budgétaire intégrée Budget/Trésor • Préparation du Budget ; • Exécution du Budget ; • Comptes administratifs ; • Loi de règlement et reddition des comptes	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS		INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	
2-TRESOR • Nomenclature comptable intégrée Budget/Trésor ; • Comptes de gestion ;		INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	
3-SOLDE • Statut de la fonction publique ; • Sécurisation de la solde ;	INTERVENTIONS		INTERVENTIONS			INTERVENTIONS
4-IMPOTS • Base de données contribuables ; • Manuel de procédures ; • Primes et incitations des agents	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS		INTERVENTIONS	
5-COMPTABILITE PUBLIQUE • Système intégré de gestion de finances publiques ; • Informatisation de la comptabilité administrative et de la comptabilité de gestion.	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS		INTERVENTIONS	
6-DOUANES	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS

CHAMPS D'INTERVENTIONS	UNION EUROPEENNE	COOPERATION FRANCAISE	BANQUE MONDIALE	BAfD	FMI	PNUD
7-INSPECTION DES FINANCES	INTERVENTIONS					
8-CONTROLE FINANCIER	INTERVENTIONS					
9-INFORMATIQUE	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS				
10-COUR DES COMPTES			INTERVENTIONS			
11-STATISTIQUES		INTERVENTIONS	INTERVENTIONS			
12-MARCHES PUBLICS	INTERVENTIONS		INTERVENTIONS	INTERVENTIONS		
13-ENTREPRISES PUBLIQUES						
14-COLLECTIVITES TERRITORIALES						
15-RESSOURCES NATURELLES			INTERVENTIONS			
16-APPUIS BUDGETAIRES	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS		INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	
17-DETTE	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	INTERVENTIONS	

6. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

6.1. Programmation et stratégie de la CE

- Cadre de coopération et PIN 8ème FED
- Aide-mémoire pour la revue du 8ème FED
- Conclusions de la revue mi-parcours 2003
- DSP et PIN 9ème FED 2002-2007 + addendum n°2
- Conclusions de la revue mi-parcours (2006)
- DSR et PIR 9ème FED 2003-2007
- DSP et PIN 10ème FED 2008-2013
- First benchmarking of EU Help, Response to situations of fragility : http://development.donoratlas.eu/ et http://fs1.bbj.it/# , novembre 2007

6.2. Projets et approches sectorielles de la CE

- Evaluation of the EC interventions in the transport sector (2004)
- Evaluation de la stratégie régionale de la CE en Afrique Centrale (2006)

6.2.1. ENVIRONNEMENT

- Assistance Technique en appui au programme ECOFAC, Composante «Forêt Ngotto», mai 2006
- ECOFAC, Rapport d'activités, juillet – décembre 2003
- ECOFAC, Rapport d'activités, janvier – juin 2004
- ECOFAC, Rapport d'activités, juillet – décembre 2004
- ECOFAC, Rapport d'activités, Composante Zones cynégétiques villageoises, 2ème trimestre 2004
- ECOFAC ; Rapport d'évaluation prospective et audit du programme, mai 2005
- ECOFAC III, Convention de financement, décembre 2005
- ECOFAC IV, Convention de financement, avril 2008
- ECOFAC IV, Présentation PowerPoint, mai 2005
- ECOFAC, Mise en place d'un système de suivi évaluation, juillet 2002
- ECOFAC, Étude socio-économique, mai 2005
- Programme de Développement de la Région Nord, Phase II, Rapport final, juillet 1994 – février 2000

6.2.2. BONNE GOUVERNANCE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

- Consolidated Appeal, UN-OCHA Projects, 2007
- Consolidated Appeal, UN-OCHA Projects, 2008

6.3. Divers

- World Economic Outlook, avril 2008

Documents en version électronique

Secteur d'intervention/ Programme	Numéro comptable	Convention Financement	TdR	Synthèse Projet	Contrat	Rapp Mi-parcours	Rapp Eval. Final	Rapp Monitoring	Progress Report	Cadre logique	Response sheet
TRANSPORTS											
	Document stratégie sectorielle										
Appui institutionnel à l'entretien routier	8 ACP CA 24	x	x				x	x		x	
TAG	9 ACP CA 08	x		x				x		x	
SRAID	9 ACP CA 14	x								x	
Voirie de Bangui	9 ACP CA 06	x								x	
Renouvellement des équipements productifs pour le transport fluvial	9 ACP CA 13	x								x	
APPUI BUDGETAIRE											
AREMIF	9 ACP CA 10	x		x							
ASERCA	9 ACP CA 9	x		x							
RAMICA	9 ACP CA 17-18-19	x		x							
RAC & EAMR 2001-2008											
SANTE											
PASS	8 ACP CA 7	x					x	x			
ASSB	9 ACP CA 21	x									
	Document stratégie sectorielle										
BONNE GOUVERNANCE											
Appui a la transition démocratique	9 ACP CA 5	x		x				x			
Appui au recensement de la population	7 ACP CA 59	x						x		x	
Appui enfants en difficulté	9 ACP CA 11	x						x			
CAONF I	8 ACP CA 25	x						x			
CAONF II	9 ACP CA 20	x									

MICRO REALISATIONS											
Programme pluriannuel de MR en RCA	8 ACP CA 29	x						x			
PMR Bangui	8 ACP CA 18	x						x			
STABEX											
STABEX Bois 1996	STABEX BOIS 96	x						x		x	
ENVIRONNEMENT											
ECOFAC III	8 ACP RCE 9	x		x	x		x	x	x		
ECOFAC VI	9 ACP RCE 9	x								x	
INTEGRATION REGIONALE											
FASTRAC (transports)	9 ACP RCE	x									

Documents en version papier

Secteur d'intervention/ Projet	Numéro comptable	Convention Financement	TdR	Synthèse Projet	Contrat	Rapp Mi-parcours	Rapp Eval. Final	Rapp Monitoring	Progress Report	Cadre logique	Response sheet
Rapport annuel sur la coopération UE RCA pour les années 1996-97											
Rapport annuel sur la coopération UE RCA pour l'année 1998											
Plan d'action pour l'assainissement des finances publiques : feuille de route											
APPUI BUDGETAIRE											
PAAS 2000-2001	8 ACP CA 12-13-14	x									
PAS II 1998-1999	8 ACP CA 3	x									
CAONF I	8 ACP CA 25	x	x						x		
Livre de comptes ACP CA 8 & 9FED OLAS C& F DCE Bangui											
BONNE GOUVERNANCE											
Appui enfants en difficulté	9 ACP CA 11		x*	x					x		

7. LISTE DES PROJETS 8 ET 9EME FED EN RCA (1996-2006)

Situation avril 2008

Décision	Nr. comptable	Secteur	titre du programme	Contracté	Décaissé	Reste à payer	Clôture
8eme FED							
1997	8 ACP CA 1	Agric	STABEX bois	4, 410,625	4,410, 625	0	2000
1998	8 ACP CA 2	Infr/Transp	Appui au programme sectoriel transport	17,079,316	17,079,316	0	2004
1999	8 ACP CA 3	Ajust struct	PAS II (1998-99)	6,500,000	6,500,000	0	2003
1998	8 ACP CA 4	Ajust struct	AT PAS	0	0	0	1999
1999	8 ACPCA 5	Dem/Gouv	AT au processus électoral	36,934	36,934	0	2001
1999	8 ACPCA 6	Dem/Gouv	Elections. aug. plafond lettre OPD	670,000.	559,813	110,186	
2000	8ACPCA7	Sante	Appui au secteur de la sante	9,376,000	9,375,100		
2000	8ACPCA8	Infr/transp	Etude réhabilitation Bouar-Garoua-Boulai	935,346	935,346	0	
2000	8ACPCA9	Dem/Gouv	Comité national préparation conférence	32,409	32,409	0	2003
2000	8ACP CA10	Env	ECOFAC - phase 3 (voir 8acp-rce-9)	7,000,000	6,969,621	30,378	
2000	8ACP CA11	Agr	STABEX 99 cotton not carded or combed	1,694,670	1,694,670	0	
2001	8ACP CA12	Ajust struct	PAAS 2000/2001	7,200,000	7,200,000	0	
2001	8ACP CA13	Ajust struct	PAAS 2000/2001	9,200,000	9,200,000	0	
2001	8ACP CA14	Ajust struct	PAAS 2000/2001	10,000,000	8,533,161.10		
2000	8ACP CA15	Sante	AT AO santé	16,044.34	16,044.34	0	2003
2001	8ACP CA16	Agric	STABEX franchise art 195 a - bois	109,780	109,780	0	2001
2001	8ACP CA17	Agric	STABEX franchise art 195 a - coton	92,913	92,913	0	2001
2001	8ACP CA18	Micro	Programme de microréalisations à Bangui	1,995,416	1,859,759	135,657	
2001	8ACP CA19	Env	Production : "le silence du foret"	400,000	400,000	0	
2001	8ACP CA20	Aide urg	Aide humanitaire	407,052	407,052	0	2002
2001	8ACP CA21	Fin	AT pour audit	0	0	0	2003
2002	8ACP CA22	Fin	AT à la CAONF	0	0	0	2003
2002	8ACP CA23	Infr/Transp	Etude faisabilité voirie Bangui	0	0	0	
2002	8ACP CA24	Infr/Transp	Appui institutionnel a l entretien routier	2,626,000	2,621,950	40,50	
2002	8ACP CA25	Fin	Appui à l'ordonnateur national	1,852,000	1,681,721	170,279	
2002	8ACP CA29	Micro	programme pluriannuel de microréalisations	4,150,000	3,991,321	158,679	
2003	8ACP CA31	Fin	Assistance technique pour l'audit organisationnel, financier	549,400	432,247	117,153	
9eme FED							
2003	9ACP CA3	Aide urg	Aide humanitaire d'urgence	470,000	464,859	5.141	
2004	9ACP CA4	AT	Facilité de coopération technique (TCF)	1,859,000	1,857,215	1,785	
2004	9ACP CA5	Dem/Gouv	Appui à la transition démocratique	2,940,000	2,930,000	10,000	
2005	9ACP CA6	Infr/Transp	Réhabilitation du réseau de voirie de la ville de Bangui	7,530,000	6,939,890	590,110	
2006	9ACP CA8	Infr/Transp	TAG - travaux de voirie et d'assainissement du quartier gala	5,000,000	4,901,000	99,000	
2006	9ACP CA9	Ajust struct	ASERCA - appui à la stabilisation économique de la RCA	4,000,000	3,986,823	13,177	
2006	9ACP CA10	Ajust struct	AREMIF - projet d'appui a la reforme du ministère des finances	6,000,000	4,216,584	1,783,416	

Décision	Nr. comptable	Secteur	titre du programme	Contracté	Décaissé	Reste à payer	Clôture
2006	9ACP CA11	Dem/gouv	Appui aux enfants en difficulté dans un contexte post-conflit	1,930,000	1,930,000	0	
2006	9ACP CA12	AT	Facilité de coopération technique TCF2	2,500,000	1,259,124	1,240,876	
2006	9ACP CA13	Infr/Transp	Renouvellement des équipements productifs pour le transport	4,500,000	263,251	4,236,749	
2006	9ACP CA14	Infr/Transp	Appui institutionnel et désenclavement de la RCA	55,000,000	2,335,371	52,674,629	
2007	9ACP CA17	Ajust struct	RAMICA (programme de réduction des arriérés multilatéraux	7,600,000	7,600,000	0	
2007	9ACP CA18	Ajust struct	RAMICA (programme de réduction des arriérés multilatéraux	1,600,000	1,600,000	0	
2007	9ACP CA19	Ajust struct	RAMICA (programme de réduction des arriérés multilatéraux	4,400,000	3,643,669	756,331	
2007	9ACP CA20		CAONF 2 Dispositif appui ON	2,000,000	0	2,000,000	
2007	9ACP CA21	Sante	Amélioration des soins de sante de base dans les régions	9,500,000	188,885	9,311,115	
2007	9ACP CA22	Dem/Gouv	PARCAN- appui au renforcement des capacités Assemblée Nationale	500,000	0	500,000	

Source : Compilation des données 8ème et 9eme FED OLAS, DCE Bangui, Avril 2008

8. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Services centraux, Bruxelles

- BORGES GOMES Alexandre, Commerce, DEV/D/2
- CZAPLICKA Joanna, Aide d'urgence, ECHO/0/1
- DALAMANGAS Efstathios, Transports, AIDCO/E/7
- FOA Bettina, Intégration Régionale, DEV/DGA/D/3
- LATAPIE Vincent, Transports, DEV/B/1
- MEREL Cédric, Infrastructures, AIDCO E/7
- MORGAN Phillip, ECHO-Bruxelles, Urgence, Post-crise
- PRAVIN Catherine, Gestionnaire de l'évaluation, AIDCO/0/3
- RAIMONDI AUGERI Francesca, Aide budgétaire, DEV/C/3
- RIVIERE Jérôme, Desk Officer RCA, DEV/D/3
- SCUERO Sergio, Ex- Responsable Géo RCA, DEV/D/3
- WILLE Suzanne, Co-gestionnaire de l'évaluation, AIDCO/0/3

Délégation, Bangui

- AVIGNON Antoine, Chargé de programme section Infrastructure et environnement
- BERCKMANS, Chef de section Economie & Société
- COMARD Laurianne, Conseiller Gouvernance
- ESMIEU Jean-Claude, Ambassadeur
- LAMBERT Pierre-Yves, Conseiller Sante/MR
- MALLET Dimitri, Attaché section Infrastructure et environnement
- MALPAS Nicole, Conseiller Bonne gouvernance
- RAMSEY Fiona, Intégration Régionale
- UYTTERSPROT Petra, Contrats & Finance (ex)
- Van GOOL Milko, Chef de section Economie & Société (ex)
- WITKAMP Jeroen, Chef de section Infrastructure et environnement
- DEFFOBIS Briac, Chargé de programme à la DCE
- GUERENDEBO Godefroy , Chargé de mission Section Economie et Société DCE

Personnes ressource en RCA

- AGUIRE (Monseigneur), Evêque de Bangassou
- AKKA Maurice, Magistrat – Cour des Comptes
- APATITA Jacobin Julio, Ancien Chef service des Ressources humaines
- ASSANE Abdalla-Kadre, Président du CTP-PAS
- ASSAYE Abel, administrateur, gestionnaire pendant 7 mois du projet santé 8ème FED et Chef du Service Administratif et Financier a.i.
- BACHE André Xavier, Comité Communautaire ECOFAC, Environnement
- BADOH Aboulaye, Assistant technique, CAONF
- BASSIROU SEKOU Silla (Dr), Directeur, Unité de Cession de Médicaments
- BEREAU Serge – Fidèle, Premier Président de la Cour des Comptes
- BIENAGA Célestin, Conseiller Technique-ARCAGE Trésor
- BILANGO Benjamin, Lieutenant, commandant du groupement de gendarmerie territoriale, Bangassou
- BITOUANGA Marie Claire, DG, Fonds d'entretien routier
- BOUCHE Philippe, ,Programme ECOFAC au Nord RCA, Environnement

- BRABANT Régis, Conseiller Technique - AREMIF
- CETRE Marie-Pierre, Conseiller Technique- ARCAGE Budget
- DAOULY Jean Didier, DG, Oubangui Flotte
- DEKOUPOU François, Cell. d'appui transports par voie d'eau, Min. des transports et de l'aviation civile
- DEWEER Christian (Dr), Conseiller technique du Directeur de l'Unité de Cession de Médicaments
- DZIEDZIC Walter, Programme ECOFAC « Forêts de Ngotto »,Environnement
- Focal group à Lanomé (30 km de Bangassou) avec la population, le chef de poste de santé, le Chef de service de l'Equipement de Bangassou et l'Adjudant de la CB territoriale de Bangassou.
- GONDAMOVO Paul, Chargé de mission des transports de surface, Min. des transports et de l'aviation civile
- GREMILLET, AT CE, Office National du Matériel
- KONINGUE Félicien, Directeur du contrôle et du suivi des investissements, Ministère de l'Equipement et du Désenclavement
- KOPP Guillaume, Solidarité, ONG
- KORNELICH Muriel, ECHO-Bangui, Urgence, Post-crise
- KOSSE Daniel, Président du Groupe Réforme Budgétaire et Comptable (GREBUC)
- KRÖGER Knut, Coopération technique allemande, GTZ, Environnement
- LANCKRIET(Dr), Conseiller du Ministre de la Santé Publique et de la Population
- LEVENEUR Jocelyn, Représentant, AFD
- LEVY Richard, Commissaire aux comptes, Comité de gestion
- LOURDES (Sœur), Responsable des Centres de Santé de Bangone (lèpre) et du Bon Samaritain (VIH/SIDA), M. Athur Maca, Major et le personnel des CS.
- LUNAMBOUA (Dr), Directeur Général Santé Publique,
- M. JOSEPH, Surveillant Général de l'Hôpital de Bangassou et le personnel de l'hôpital : Mme KOTA, Dispensaire, Mme PULCHERIE, responsable du stock de médicaments, Mme THERESE, reps. SMI, Mme SYLVIE laboratoire, Mme DELPHINE, Sage femme Maternité, Mme AWA département Pédiatrie, M. JACQUES, gestionnaire
- M. Le Directeur régional de l'Equipement, Bangassou
- MANDABA Blaise, comptable, CAONF
- MANO Mathias, DGA, Office National du Matériel
- MAPOUKA Pierre, Inspecteur Général des Finances - IGE
- MBAGUIA Paul – Théodore, Coordinateur DSRP
- MBESSAN Philémon (Dr), Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère
- MOKONO Romain, Caissier, CNLS : équipe de garde (14h-8h)
- MOKOSSOU Jos Jonas Mamene, Directeur du contrôle financier
- MUNIE Jean-Sébastian, Office pour la Coordination des Affaires Humanitaires, Chef de Bureau OCHA à Bangui
- N'GAYA Jacob Désiré, Directeur Général des impôts
- NAMBEA Auguste, DG, Ministère de l'Equipement et du Désenclavement
- NDOMALET Désiré, gardien CNLS : équipe de garde (14h-8h)
- NGANAWARA Francis-Mathieu, Inspecteur Général des Finances
- NIAWADOSWKI Didier, Conseiller de coopération – Ambassade de France
- NODI Irène, Gestionnaire du Centre de Traitement Ambulatoire, Hôpital Communautaire de Bangui
- NTAMATUNGIRO Joseph, Représentant résident du FMI
- PANI Robert, Coordonnateur, CAONF
- PERIER Bruno, DG, SOCATRAF
- RAWANGUIA Augustin (Dr), représentant du Directeur de la Région Sanitaire N°6
- RAZAFIMANDIMBY Luc, Economiste Principal-BM Région Afrique

- ROLOT Daniel, Chef de programme, Programme de microréalisations
- ROMIO Alexandro, Cooperatione Internationale, COOPI, ONG
- SEMBOUTOU Rémi, Préfet de Bangassou
- TANGELLI Alberto, Cooperatione Internationale, COOPI, ONG
- TCHUINOU David, Economiste Principal-BM
- TOMBIDAN Denise, Experte en finances publiques – CTP - PAS
- VALAKOUTOU Armand, Infirmier assistant, Chef CSU Maliko et le personnel du CSU.
- VICKOS Jean Bruno, Dir. Général, ONI
- VOKPOMA Albert, Adjudant, CB territoriale, Bangassou
- WABIDI Basile, Directeur Général du Trésor et Comptabilité Publique
- WAMOUSTOYO Germain, Directeur Général du Budget
- YAKORO Rémy, Directeur général des Douanes
- YANGOU Gaston, Chef de service de l'Equipement de Bangassou
- YOMBO Colette Mboliguié, en charge de la gestion du Dépôt préfectoral de médicaments
- ZAGUI-MBOYO Théophile, Technicien Supérieur de laboratoire, CNLS : équipe de garde (14h-8h)
- ZALOU Pierre, Maire de la ville de Bangassou,
- ZINGA André Abbé, Caritas, Société civile/ONG
- ZOWOYA Florent, Programme ECOFAC au Nord RCA, Environnement